

**LES TRAPPISTES OU L'ORDRE DE CÎTEAUX
AU XIX^e SIÈCLE**

**Histoire de la Trappe depuis sa fondation
jusqu'à nos jours**

TOME PREMIER

PAR CASIMIR GAILLARDIN

**DOCTEUR ÈS LETTRES, PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÈGE
ROYAL LOUIS-LE-GRAND.**

PARIS - L. MAISON - 1853

INTRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER. — Le XII^e siècle. - Cîteaux et Savigny. - Fondation et commencements de la Trappe. - Règles de Cîteaux.

CHAPITRE II. — Histoire de la Trappe depuis son admission dans l'ordre de Cîteaux jusqu'à la réforme de l'abbé Rancé (1148-1663). - Nomenclature des abbés de la Trappe. Protection des souverains pontifes. Pauvreté et ferveur des Trappistes. - Abbayes commendataires ; décadence de la Trappe.

CHAPITRE III. — Étroite Observance de Cîteaux. - Conversion de l'abbé de Rancé.

CHAPITRE IV. — La Trappe sous l'abbé de Rancé. - Premières tentatives de réforme. - Voyage de l'abbé de la Trappe à Rome. - Bref d'Alexandre VII.

CHAPITRE V. — Commencements de la réforme de la Trappe. Rétablissement de l'abstinence primitive. Suppression des études. Rétablissement de la clôture et du silence. - Influence extérieure de cette réforme. Lutte de l'abbé de la Trappe contre l'abbé de Cîteaux, Claude Vaussin. Chapitre général de 1667 ; réforme des abbayes de Septfonds, d'Orval et de Saint-Antoine de Paris.

CHAPITRE VI. — Progrès de la réforme de la Trappe : Rétablissement de la pauvreté monastique, des humiliations, des jeûnes. - Influence extérieure de cette réforme. Lutte de l'abbé de la Trappe contre le nouvel abbé de Cîteaux, Jean Petit. Requête au roi en faveur de l'Étroite Observance. Réforme du monastère de Leyme.

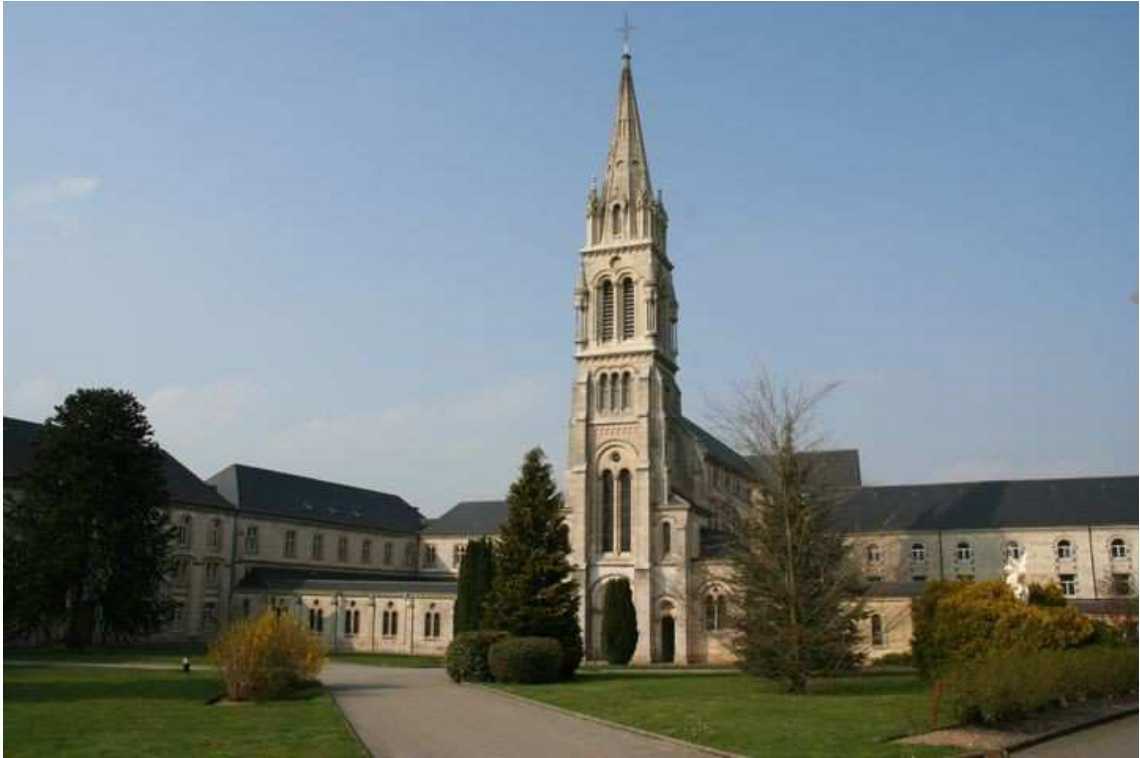
CHAPITRE VII. — Affermissement de la réforme de la Trappe. - Appellations du pape, du roi, et des supérieurs de l'ordre. - Affluence des postulants (1675-1694).

CHAPITRE VIII. — Influence extérieure de la réforme de la Trappe. - Réforme des Clairets. - Publication du livre de la Vie monastique (1677-1694).

CHAPITRE IX. — La Trappe sous l'abbé de Rancé, deuxième partie : Description de la Trappe. - Vie pénitente du supérieur et des religieux. - Leurs travaux, leur charité. - Hôtes illustres de la Trappe.

CHAPITRE X. — Démission et mort de l'abbé de Rancé. La prospérité de la Trappe continue après sa mort. Fondation de la Trappe de Buonsolazzo.

CHAPITRE XI. — La Trappe pendant le XVIII^e siècle, jusqu'à la suppression des ordres religieux par la Révolution française.



INTRODUCTION

*Ecce andivimus eam in Ephrata
invenimus eam in campis sylvæ.
(PSAUME CXXXI)*

La Trappe est réellement peu connue, quoique fort célèbre depuis deux siècles. Ni son histoire ni ses constitutions ne sont comprises de ceux qui en parlent avec le plus d'assurance. Le réformateur illustre qui la tira de l'obscurité au temps de Louis XIV, est généralement regardé comme le fondateur, et la règle qu'il fit revivre passe pour un institut nouveau, sans précédents et sans modèle. On ignore que la Trappe existait cinq cents ans avant l'abbé de Rancé ; qu'elle eut pour premier père saint Bernard ; qu'elle n'a jamais eu d'autre législateur que saint Benoît. On ignore que la pénitence et les vertus qui s'y pratiquent remontent ainsi à l'origine du Christianisme, et qu'avant elle, et à côté d'elle, des millions d'hommes ont vécu de cette vie dans tout l'univers chrétien.

La sagesse des constitutions de la Trappe n'est pas mieux appréciée. La science des hommes du monde, en cette matière, se borne à quelques traditions banales, grossier mélange de vérité et d'erreur, on la justice est toujours sacrifiée à la dérision. Je me souviens encore de la crainte que m'inspiraient, dans mon enfance, ces récits et ces jugements convenus. Les Trappistes ne parlent jamais, ou du moins ils ne rompent le silence que pour se dire : Frère, il faut mourir, et se répondre : Mourir il faut. Ils enlèvent chaque jour une pelletée de terre de leurs fosses. Ils couchent dans un cercueil ; s'ils tombent malades, on les abandonne, étendus sur la cendre, avec un verre d'eau à côté d'eux. Ils ne mangent point de viande, mais seulement des légumes cuits à l'eau. Ils renoncent, en un mot, à toutes les affections du cœur, à toutes les joies de l'esprit, comme à toutes les satisfactions des sens. N'est-ce pas là une existence lamentable, et n'est-ce pas au désespoir, à la folie, à des remords impitoyables, qu'il faut attribuer cet amour anticipé du tombeau ? Telles sont, en effet, pour le grand nombre, les idées faites, admises sur la foi du temps, et qui semblent consacrées par l'antiquité. Que la Trappe soit une grande institution, non-seulement religieuse, mais sociale ; qu'elle soit d'accord, je ne dis pas avec la foi chrétienne, mais encore avec la raison humaine ; qu'elle concilie heureusement l'obéissance et la liberté, la pénitence et la joie, la charité et la rigueur ; qu'elle répande autour d'elle d'incontestables bienfaits, et qu'elle rende à la société des services vraiment utiles, voilà des vérités aussi méconnues que certaines, et que le lecteur n'apprendra pas sans surprise, ni peut-être sans résistance.

Le désir légitime de combattre ces préventions nous conduisit à la Grande-Trappe, entre L'Aigle et Mortagne, au commencement des vacances de 1838. Habitué à croire que tout ce que la religion inspire est bon, et à vérifier cette chère croyance par l'étude des faits, nous allions chercher et examiner sur les lieux mêmes les documents qui nous manquaient pour répondre par des faits précis à des imputations que nous n'avions pu repousser jusque-là que par le raisonnement. Ce fut le 25 août que nous eûmes le bonheur de voir la Trappe pour la première fois. Qu'on nous pardonne ce souvenir personnel. Nous n'avons

ni la prétention ni le droit de nous mettre en scène ; mais ici notre reconnaissance éprouve le besoin de distinguer entre les jours de notre vie, et de saluer avec attendrissement le jour qui nous a donné des amis si dévoués et si constants : *nunc diem habebitis in monumentum*.

Sorti de la petite ville de L'Aigle par un chemin vicinal fort difficile à distinguer entre plusieurs autres qui le croisent, hérissé de pierres et d'ornières, défoncé en plusieurs endroits par les pluies, nous traversions un pays très solitaire et d'une assez pauvre apparence, dont les landes et les cultures, quelques bois peu profonds, et les bruyères, forment les variétés ennuyeuses. Nous avons laissé derrière nous le bourg d'Aspres, qui mérite vraiment son nom, et nous cherchions la route de Soligny, la terre de feu, lorsque, du sommet d'une hauteur, nous aperçûmes un vallon presque partout entouré d'arbres, et plus solitaire encore que le reste de la contrée. Le voyageur n'y entend que le bruit de ses pas ou le souffle du vent ; mais peu-à-peu il reconnaît, au milieu de ce silence, des traces de vie et d'activité, les œuvres d'une main laborieuse qui s'applique et qui réussit à dompter une nature marâtre. C'est un désert qui vient de retrouver des cultivateurs. Du côté de l'est, s'élève un assemblage de bâtiments joints entre eux par des murs d'enclos, et dont le principal est dominé par une croix sur un clocher. A la blancheur des uns, à la couleur grise des autres, on distingue plusieurs époques de construction : on dirait une ville nouvelle bâtie sur des ruines par la colonie qui est venue reprendre l'exploitation du territoire. Après avoir cherché, perdu, retrouvé le chemin qui y conduit, l'étranger arrive à une porte où il lit, au-dessous d'une croix et d'une petite statue de la Sainte Vierge, cette inscription qui est à-la-fois le nom de la maison et le résumé fidèle de la vie de ses habitants : *Domus Dei, beati qui habitant in ea*. C'est, en effet, la Maison-Dieu, Notre-Dame-de-la-Grande-Trappe, berceau de l'ordre des Trappistes, et bienheureux ceux qui l'ont choisie pour demeure, et ceux qui y sont venus recevoir l'hospitalité.

Le frère qui veille à la première porte de la clôture nous ayant demandé le motif de notre visite, nous conduisit à la salle d'attente des hôtes, et fit savoir au supérieur que nous désirions passer quelques jours dans la maison. Un moment après, deux religieux se présentèrent à nous ; leurs têtes rasées, la douceur et la régularité de leurs traits, respiraient le calme et la joie ; la longue robe blanche qui les couvrait leur donnait une simplicité majestueuse. Tout-à-coup ils tombèrent à nos pieds, et se prosternèrent de tout le corps devant leur hôte, comme Abraham devant les trois jeunes hommes, puis, se relevant, ils nous invitèrent par un signe à les suivre. C'est par l'église que les étrangers doivent entrer dans le monastère, et les deux pères nous conduisaient à l'église pour adorer avec nous le saint sacrement, et prier Dieu que notre séjour dans leur pieuse retraite fût également utile à nous-même et à la communauté. Revenus dans la salle d'attente, ils nous firent lecture d'un chapitre de l'Imitation ; après quoi ils s'agenouillèrent devant nous, en prononçant pour adieu ces aimables paroles de l'Écriture : *Suscepimus, Domine, misericordiam tuam in medio templi tui*. L'exercice de la charité, les devoirs de l'hospitalité, sont pour les Trappistes un si grand bonheur, que toute occasion de pratiquer ces vertus est accueillie par eux avec empressement comme un nouveau bienfait de la miséricorde divine.

Le père hôtelier vint ensuite nous offrir ses services. Nous étions tout mouillé d'une pluie de six heures, et harassé d'une longue course dans des chemins perdus. Il nous proposa du linge, alluma un grand feu, et fit augmenter d'un plat le souper des hôtes. Pendant le souper, sa vigilance, qui n'oubliait personne, s'attachait toutefois plus spécialement à nous, qui paraissions en avoir un plus

grand besoin. Il craignait qu'il ne nous manquât quelque chose, ou que la cuisine peu recherchée de la Trappe ne nous rebutât. Il s'efforçait de deviner notre goût, et semblait s'excuser de n'avoir rien de plus délicat à nous offrir. Lorsque je voulus le remercier de sa charité, il me serra la main avec affection, et me répondit : **Ah ! monsieur, il y a tant de bonheur à faire quelque chose pour son prochain !** J'admirais ce bon religieux, qui ne nous connaissait pas une heure auparavant, et qui nous aimait déjà. Comment à notre tour ne l'aurions-nous pas aimé ? C'est le propre de l'hospitalité d'improviser l'amitié par le bienfait inattendu, et d'en assurer la durée par la perpétuité du souvenir. A la Trappe surtout, l'hospitalité est si active ! L'hôtelier manquerait à son devoir, s'il ne se mettait aux ordres des étrangers, s'il n'était, dans toute la force du mot, leur serviteur. Prévenir leurs désirs, répondre à toutes leurs questions, leur éviter tout embarras, leur procurer tout ce qui peut rendre leur séjour agréable, se faire tout à eux, voilà sa règle. Au reste, il nous fallut peu de temps pour savoir que cette bienveillance était commune à tous les religieux. L'étranger ne trouve à la Trappe que des amis qui lui veulent du bien, et qui le prouvent à chaque instant, soit par un salut gracieux, soit par leurs actes, soit par leurs paroles, soit même par un geste, si la parole leur est interdite.

Après le souper, l'hôtelier nous conduisit à notre chambre. Là, point de recherche, ni de mollesse, mais le nécessaire toujours tenu en bon état par une prévoyance qui n'oublie rien : un lit, quelques chaises, un prie-Dieu surmonté d'un crucifix, avec quelques livres pieux, un porte-manteau, une table avec de l'encre, des plumes et du papier ; l'étranger n'a qu'à regarder autour de lui pour rencontrer toutes les choses dont il peut avoir besoin. L'ami, appelé par la politesse dans une riche maison de plaisance, y trouve moins d'attention et d'empressement que l'inconnu dans la modeste hospitalité d'une maison de pénitence. L'hôtelier nous avait établi chez nous ; il nous avertit que le lavement des pieds, qui se fait tous les samedis, allait avoir lieu, et qu'il serait suivi du *Salve Regina*. Il nous demanda encore si nous voulions assister à l'office nocturne, à quelle heure nous voulions entendre la messe le lendemain, promettant de venir nous chercher selon nos désirs.

Nous étions empressé d'assister au lavement des pieds, et d'entendre ce *Salve Regina* si renommé. Cette curiosité nous conduisit dans les cloîtres, et là une vive émotion remua notre âme. Nous n'avions pourtant sous les yeux que de pauvres moines, les uns blancs, les autres bruns, rangés sur deux files le long des murs, assis sur des bancs, et présidés par un d'eux assis lui-même dans une petite chaire de bois, et décoré d'une croix de bois sur la poitrine. Mais nous étions dans un monastère vivant : le moyen âge, les siècles de foi nous apparaissaient, non plus dans le passé, avec la tristesse et le charme du souvenir et du regret, mais dans le présent, avec la gloire de la résurrection et la joie du retour. Lorsque le chrétien visite aujourd'hui les antiques abbayes du pays de France, Jumièges, Saint-Wandrille, ou l'audacieuse retraite que des moines s'étaient bâtie au milieu des eaux, sur les rochers du mont Saint-Michel, il peut bien admirer ce qui reste de cette architecture sans pareille, ces colonnettes qui montent aux cieux comme la ferveur de la prière, ces ogives au jour mystérieux, ces statuette où brille encore, sur des traits mutilés, la foi de nos pères ; ce qu'il ne peut pas, c'est d'y sentir la vie, ou d'y trouver un sanctuaire. A la place des anciens solitaires, il rencontre des soldats indifférents ou des malfaiteurs emprisonnés ; et au lieu du chant des cantiques, il n'entend que le bruit des armes, ou les machines criardes d'une industrie brutale et meurtrière. L'impiété qui a fait ces ruines triomphe encore, et croit avoir anéanti la vie monastique.

Mais Dieu a déjà eu son tour. La Trappe avait aussi subi la dévastation révolutionnaire, et la voilà qui s'est relevée ; elle a reconstruit son sanctuaire de bois, elle a rebâti des murs qui, dans leur simplicité, n'en sont pas moins un étonnant témoignage de la foi du XIXe siècle. Elle célèbre ses offices aux heures canoniques fixées par saint Benoît, il y a treize cents ans, et sous nos yeux, tandis que la communauté chantait ces paroles de la Cène : *Je vous ai donné l'exemple, afin que vous fassiez ce que j'ai fait*, les deux religieux de semaine lavaient et baisaient les pieds de leurs frères, comme le Sauveur ceux des Apôtres. Cette nouvelle preuve de l'indestructibilité de l'Église nous ravissait en admiration, bien autrement que toutes les merveilles architecturales du moyen âge.

Le soir, à la lueur des lampes du cloître, ou dans l'obscurité de l'église, nous n'avions fait qu'entrevoir les Trappistes. Le lendemain, en arrivant à Prime, nous restâmes tout surpris de ce que le grand jour nous montra. Nous savions que nous étions dans une maison de pénitence ; nous avions lu sur les murs cette inscription : *Il vaut mieux aller à une maison de tristesse qu'à une maison de festin* ; et cette autre : *Le solitaire s'asseoira et se taira*, et nous nous rappelions cette loi du silence qui effraie si fort les hommes du monde. Nous nous attendions à trouver des visages profondément empreints de mortification, et des hommes, en quelque sorte, étrangers les uns aux autres, et isolés dans la vie commune. Nous vîmes, au contraire, des traits brillant de joie et de santé ; dans l'harmonie du chant, dans la régularité de l'office divin, éclatait l'affection réciproque de tous les religieux. A la messe, surtout, le moment de la communion nous prouva bien que les chrétiens n'ont pas besoin pour s'aimer de l'usage continuel de la parole. Avant de communier, les Trappistes se donnent le baiser de paix, antique et saint usage que la prudence a dû faire abolir dans les églises publiques, mais qui survit partout où la vivacité de la foi a conservé la pureté du cœur. Le baiser de paix, donné par le célébrant au diacre, passe par le sous-diacre au premier frère qui se présente, et par celui-ci à tous les autres. Les deux frères se saluent avec respect, puis rapprochant, leurs têtes vénérables, et étendant les bras, ils se serrent avec tendresse. Cette cérémonie a tant de solennité, qu'on la revoit toujours avec la même émotion ; les impies eux-mêmes, qui viennent pour se moquer de la pénitence, répriment tout-à-coup leur rire devant ce témoignage de charité. Nous commençons donc à voir de nos yeux que l'austérité de la Trappe n'était pas si cruelle qu'on la représente, et que les moines n'y menaient pas la vie sauvage, comme le prétend un homme d'esprit de nos jours.

Nous avons déjà visité tous les lieux réguliers, et nous nous disposions à prendre congé de nos aimables hôtes, lorsque le père hôtelier vint nous avertir que le révérend Père abbé désirait nous voir. Nous aurions craint de solliciter nous-même cette entrevue ; les prévenances dont nous étions l'objet depuis deux jours nous commandaient la discrétion ; et d'ailleurs, inconnu et sans aucune importance dans le monde et dans l'Église, nous n'avions nul droit à nous faire présenter à la première autorité du monastère, et à troubler les occupations d'un chef d'Ordre qui se doit à sa communauté et à sa congrégation avant de se prêter aux curieux. Mais l'hôtelier, qui ne voulait pas nous laisser ignorer une des plus grandes joies de la Trappe, nous avait ménagé cette surprise, dont nous lui serons éternellement reconnaissant, puisqu'elle a été le principe de nos relations intimes avec l'Ordre. Le révérend Père abbé dirigeait alors les travaux d'un canal qui devait amener de l'eau pour le service du moulin. Au milieu des travailleurs, il avait une serpe à la main, des sabots aux pieds, la robe relevée jusqu'aux

genoux ; sa croix pectorale de bois était sa seule distinction. Dès qu'il nous eut aperçu conduit par l'hôtelier, il vint à notre rencontre, et nous salua avec une bienveillance encourageante et avec une dignité mêlée de respect qui confondait notre jeunesse. Nous ne dirons pas tout ce que la conversation nous fit, en quelques moments, découvrir de mérites dans ce vénérable disciple de saint Benoît. Il vit pour le bonheur de ceux qui lui sont soumis, et nos éloges affligeraient son humilité. Il a bien voulu depuis ce jour nous admettre au nombre de ses amis, et nous accorder une affection dont nous ne serons jamais digne ; il ne nous convient pas d'exposer la louange la plus juste au soupçon de partialité. Nous nous contenterons de dire qu'il mit un grand empressement à satisfaire une curiosité qu'il avait devinée, et qu'il daigna nous servir de guide pour un second examen de la maison que sa patience inépuisable rendit bien plus complet que le premier.

C'était l'heure du travail des mains. Le repos du dimanche ne nous avait pas permis de voir les moines à l'œuvre, et nous aurions perdu ainsi la meilleure réponse que les amis des ordres religieux puissent adresser de notre temps à leurs adversaires. A la suite du Père abbé, nous acquîmes bien vite la certitude que les Trappistes ne sont à charge à personne, et qu'ils se suffisent à eux-mêmes, quoi qu'en disent les hommes utiles. On peut ne pas exploiter l'asphalte ou la houille sans être un fainéant. Toute la communauté travaillait. A l'intérieur même du monastère, dans la bibliothèque, deux religieux, dits imprimeurs, réparaient les livres de chant, et remplaçaient les feuillets usés par des feuillets neufs imprimés de leurs propres mains au moyen de caractères volants. Le Père abbé nous conduisit successivement à la buanderie, où, toutes les semaines, les religieux viennent eux-mêmes laver leurs vêtements ; à la laiterie, où se fabriquent les fromages, qui sont une des portions les plus importantes des Trappistes ; aux étables, où plusieurs frères entretiennent des troupeaux de diverses espèces, et en Pace desquelles s'élèvent d'énormes tas de fumier, artistement disposés et toujours engraisés par un arrosement intelligent ; à la forge, où se fabriquent, par les mains de plusieurs religieux, excellents maréchaux, les fers à cheval, et les instruments aratoires ; à l'ancien moulin, depuis longtemps hors de service, mais dont les bâtiments étaient disposés pour recevoir un moulin anglais qui fait aujourd'hui l'étonnement des habitants du voisinage et des visiteurs ; dans les jardins nouvellement mis en rapport, et couverts de magnifiques légumes ou d'arbres fruitiers.

La plus grande partie de la communauté travaillait, hors de la clôture, à défricher une terre jusque-là inculte. Nous les apercevions suspendus sur le versant d'un coteau ; la blancheur de leurs habits tranchait sur la terre noire, leur activité animait la solitude et domptait les résistances de la nature. Le Père abbé nous conduisit auprès d'eux. Pour y arriver, nous avions à traverser des terres neuves, qui sont un monument de l'utilité des moines, d'anciens étangs desséchés et devenus des prés abondants, une tourbe, légère et sèche naturellement, mais fécondée par les engrais, et rendue capable de porter toutes sortes de productions. La côte où travaillaient les religieux était un marécage ; en beaucoup d'endroits on n'y pouvait appuyer le pied sans le couvrir d'eau. Il fallait, pour en tirer parti, pratiquer des rigoles à quelque distance les unes des autres, et faire descendre l'eau, par ces voies nouvelles, dans une rigole transversale qu'on creusait en même temps au bas de la pente. On doutait encore du résultat ; les paysans, les agriculteurs arriérés du pays appelaient cette entreprise du Père abbé une sottise — le mot a été dit — : **Travaillons toujours**, répondait le révérend Père ; **ce marais sera la côte d'or** ; le nom est

resté à juste titre. Dès le printemps suivant, cette terre ingrate était couverte d'une récolte superbe de blé, et de colza si beau que le maire de la commune sollicita pour les cultivateurs de la Trappe la prime d'encouragement.

En rentrant au monastère, le Père abbé nous conduisit à la salle de médecine et à la pharmacie. Un religieux prêtre, docteur de la Faculté de Paris, exerce la médecine à la Trappe depuis son rétablissement, dans la dépendance des lois civiles qui régissent la matière, et avec l'empressement de la charité religieuse. Son cabinet de consultation est chaque jour le rendez-vous, non -seulement des paysans du voisinage, mais encore des habitants des villes éloignées, que sa grande réputation attire, malgré la distance, et qui préfèrent son coup-d'œil sûr, la simplicité de sa thérapeutique, la précision et la brièveté de ses réponses et de ses ordonnances, à tous les avantages qu'ils semblent trouver autour d'eux, à l'importance des docteurs les plus accrédités, et aux traditions de l'habitude et de la routine. Tel est le travail des mains du père médecin. S'il est utile à la maison par le revenu qu'il lui procure, il est encore plus utile ami grand nombre de ceux qui en profitent, puisque l'art de guérir s'exerce gratuitement à la Trappe, et que la rétribution du docteur n'est qu'une exception volontaire. La pharmacie offre les mêmes avantages : établie légalement, et dirigée par un frère que le médecin a formé, elle donne autant qu'elle vend, selon les ressources de ceux qui se présentent, ses médicaments, fort recherchés, et recommandés par les médecins des environs, pour leur bonne qualité, pour l'intelligence et la probité religieuse de celui qui les prépare.

Au sortir de la salle de médecine, dans le bâtiment qui borde à gauche la première cour, j'aperçus par les fenêtres entr'ouvertes des toiles tendues en forme d'alcôve, semblables aux rideaux des lits d'hôpital. Je demandai quel était ce dortoir. Le Père abbé me répondit que c'était, en effet, un hôpital ; il ne songeait pas de lui-même à me le montrer. Les explications, quoique très courtes, qu'il ne put se dispenser de me donner, révélaient une œuvre charitable, qui fait honneur à la maison, et dont l'humilité craint de se glorifier. Dans ce pays, éloigné des villes plus encore par la difficulté des chemins que par la distance, dans ces hameaux dont les maisons dispersées paraissent étrangères les unes aux autres, les pauvres malades ne peuvent avoir chez eux les soins qu'exige leur position, ni se faire transporter facilement à ces asiles publics de la souffrance, où l'homme de la science vient tous les jours examiner le progrès du mal, et diriger ceux de la guérison, où l'héroïque fille de la charité veille incessamment au chevet du patient, pour adoucir ses douleurs, soutenir son courage, et lui promettre le ciel en échange de la vie. La Trappe, malgré sa pauvreté, malgré les embarras d'une fondation considérable, n'a pas tardé à prélever sur son nécessaire la part des malades ; comme elle avait son hôtellerie pour les voyageurs, elle a eu son hôpital pour ses voisins pauvres : et rien n'y manque, ni la surveillance du médecin, ni la délicatesse des soins de l'infirmier, ni les consolations religieuses, non moins efficaces à la santé du corps qu'à la quiétude de l'âme, ni enfin, après la guérison, ces secours de prévision et d'attente qui suppléent, au travail interrompu, et laissent aux forces le temps de se refaire et de pourvoir aux besoins de la vie.

Telles furent les principales circonstances de notre premier voyage à la Trappe ; depuis nous y sommes retourné souvent. Cette Maison-Dieu et ses habitants ont un attrait qui devient de plus en plus doux et puissant à mesure qu'on les connaît mieux, et auquel nous n'avons jamais essayé de résister. C'est dans ces visites fréquentes et prolongées que nous avons étudié à l'aise les constitutions de la Trappe, leur action intérieure et extérieure, la vie du moine, et les rapports du

monastère avec la *société*, les austérités et les douceurs de la pénitence, et les services de l'abnégation. Voilà comment nous sommes arrivé à cette conclusion déjà exprimée plus haut, que la vie de la Trappe n'est point funeste, ni meurtrière à ses habitants, que l'isolement des solitaires, loin d'être inutile au monde, lui apporte, au contraire, tous les jours une incontestable utilité.

Élevé dans la mollesse, entouré de besoins factices par l'exemple du grand nombre, l'homme du monde estime malheureuse toute existence qui ne ressemble pas à la sienne ; il s'est fait du superflu une nécessité, il redoute la moindre privation comme un danger pour sa vie ; surtout, s'il voit un de ses pareils abandonner la bonne chère pour l'abstinence et le jeûne, la richesse pour la pauvreté, l'oisiveté opulente pour le travail, les agréments des sociétés brillantes pour le silence, la liberté de ses actions pour l'obéissance, alors il se trouble de cet acte qu'il ne comprend pas, le plus souvent il s'en indigné et il s'écrie : *C'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, à ses devoirs*. Voyons donc si les rigueurs de la Trappe sont aussi terribles qu'on les représente, si elles surpassent et écrasent les forces de la nature humaine, s'il faut, pour n'y pas succomber, des corps extraordinaires. Les rigueurs de la Trappe ! Mais ce n'est pas elle qui les a inventées ; elles existent de toute part au sein de la société depuis la chute de l'homme, et il en est même plusieurs que l'expérience a proclamées utiles à notre nature. Parlerons-nous de la privation de sommeil ? Le Trappiste, il est vrai, se lève à deux heures après minuit, et quelquefois plus tôt, pour chanter l'office ; mais le commencement de la nuit est aussi le commencement de son repos, et dans l'été il prend, au milieu du jour, une heure de méridienne, selon l'usage antique. Il dort sept heures par jour dans toutes les saisons. Sept heures de sommeil pour l'homme, c'est un vieil adage de la médecine. ici la pénitence ne consiste véritablement que dans un changement d'habitudes, dans une variation de l'emploi du temps. Il couche sur une planche, entre une paille piquée et deux couvertures : ce lit, sans doute, n'est pas le séjour de la mollesse, mais un lit dur entretient les forces, et préserve le corps des infirmités. Qu'on se rappelle l'éducation des jeunes Spartiates et du roi Henri IV. Il porte en tout temps des vêtements de laine : mais quoi de plus utile en hiver pour se préserver du froid, sans recourir à l'usage énervant du feu ? quoi de plus utile en été, pour prévenir l'effet des sueurs, et passer librement du soleil des champs à l'ombre des cloîtres ? La médecine n'a-t-elle pas, de nos jours surtout, propagé l'usage, parmi les hommes du monde, de ces étoffes de laine qui se portent immédiatement sur la peau, et qui se recommandent du nom de la santé même ?

Le Trappiste ne mange pas de viande ; mais combien d'autres n'en mangent pas plus que lui ! Combien, dans les campagnes, dans les montagnes, ou sur le bord de la mer, vivent de pain noir, de lait et de légumes, et pour lesquels la viande est une fête solennelle qui ne vient qu'une fois par an ! Nous ne savons pas assez, au milieu de l'abondance de nos villes, tout ce qui reste de pauvreté, de privations forcées dans nos départements les plus riches. Voici un fait que j'ai vu à la Trappe même. C'était le jeudi-saint. En ce grand jour où s'accomplit le plus divin mystère de la charité et de l'humilité de l'Homme-Dieu, les Trappistes réunissent des enfants pauvres, leur lavent les pieds solennellement dans le cloître, puis leur offrent une cène en commémoration de la cène du Seigneur, et les servent à table. Ce repas, quoique maigre et composé des mets les plus simples, est une fête et un régal pour ces petits pauvres. J'en remarquai un qui mangeait beaucoup de pain et s'abstenait de toute autre chose. Je m'approchai, et lui offris successivement de chacun des plats, de la soupe, des œufs, des

légumes, du riz, des fruits ; il refusa tout, répondant à chacune de mes offres : [Je ne connais pas cela](#) ; et ses voisins m'expliquèrent cette parole, en attestant que dans sa famille on ne mangeait que du pain. Enfant de Paris, je restai stupéfait, d'autant plus que les traits de ce petit mangeur de pain sec ne portaient aucune trace de souffrance, et je compris que les Trappistes, malgré leur rigueur si redoutée, n'étaient pas encore arrivés au dernier degré de l'abstinence. Leurs jeûnes mêmes qui sont bien certainement l'austérité la plus rude, et celle que la règle adoucit le plus facilement pour les individus, dès que le besoin s'en fait sentir, leurs jeûnes sont beaucoup moins pénibles que les jeûnes forcés de tant de pauvres auxquels le pain ne vient pas régulièrement et en quantité suffisante. A la Trappe, le jeûne consiste à ne faire qu'un repas par jour pendant la moitié de l'année ; mais la quantité des aliments est en proportion du temps écoulé depuis le dernier repas ; la régularité inflexible et une certaine abondance compensent le retard par l'habitude et la réparation des forces.

Daniel et ses compagnons, à Babylone, refusèrent les viandes de la table de Nabuchodonosor, et dix jours après, comme ils l'avaient prédit, la santé et la fraîcheur brillaient sur leurs visages à côté de la pâleur des autres jeunes hommes du palais. La Trappe semble porter au monde un défi pareil. Ces mangeurs de choux et de poireaux — c'est le nom qu'un possédé donnait à saint Bernard — laissent au monde, avec toutes ses jouissances, ses corps énervés, ses traits flétris, ses maladies souvent honteuses, ses morts prématurées. La Trappe, avec ses austérités volontaires, entretient mieux la vie de ses habitants. Dans ce séjour du jeûne et du calme du cœur, au milieu de cette pénitence qui a dompté les passions mauvaises, l'homme meurt moins vite que dans le monde. On n'y connaît pas l'apoplexie, les anévrysmes du cœur, l'hydropisie, la goutte, la gravelle, la pierre, le scorbut. Le Père médecin, depuis vingt-huit ans qu'il exerce la médecine sur ses frères comme sur les personnes du dehors, n'a pas rencontré chez les religieux un seul cas de ces maladies si fréquentes ailleurs. En 1832, le choléra n'a touché aucune des maisons de l'ordre. Il sévissait à Mortagne, à L'Aigle, tout autour de la Trappe : il s'est arrêté devant la clôture du monastère. Une épidémie d'angine couenneuse a souvent désolé, depuis quinze ans, la commune de Soligny où la Trappe est située, et elle n'a pas pénétré dans l'abbaye. En 1842, une épidémie de dysenterie maligne, presque aussi dangereuse que le choléra asiatique, a ravagé toute la contrée voisine ; une famille de six personnes a été frappée et emportée sous les yeux des Trappistes ; un malade en a été atteint dans l'hôpital même du couvent, et aucun des religieux n'a souffert. Le Père médecin, qui rapporte ces faits dans ses ouvrages, cite avec bonheur ces paroles du livre de Job : *Huc usque venies et non procedes amplius*. Ajoutons que le Père abbé de la Trappe de Melleray est mort en 1839, à l'âge de soixante-quinze ans, que l'abbé de la Trappe d'Aiguebelle, dont nous avons écrit la vie, est mort à quatre-vingt-seize ans, et il avait subi toutes les tribulations de surcroît, toutes les misères, toutes les fatigues extraordinaires que la révolution française et la colère de l'empereur Napoléon avaient ajoutées aux austérités régulières de l'Ordre. Enfin, à la Grande-Trappe, depuis six ans, il n'est mort que deux religieux sur quatre-vingt-dix, et l'un d'eux avait soixante-quatorze ans d'âge et quarante-cinq ans de profession. On y compte encore aujourd'hui plusieurs octogénaires.

Un écrivain a dit d'un petit district de la Suisse ces paroles remarquables : [J'attribue la beauté de la race Gruérienne en général à deux causes : à ce qu'on n'y boit presque pas de café, et ensuite à ce qu'on n'y mange que du laitage et des légumes pendant environ cent cinquante jours maigres : ainsi, cinq mois de](#)

l'année, ils n'usent point de ces viandes salées, qui, dans les Alpes des pays réformés, contribuent autant que l'usage excessif du café à plomber le teint, à allonger les traits, et à faire vieillir avant le temps. On peut chercher une cause analogue à la longévité des Trappistes. Le Père médecin, dans un de ses écrits, résume clairement les principales raisons de ce phénomène, car c'est un phénomène en présence de tant de préjugés.

Que voit-on le plus souvent dans le monde ? De l'agitation, du trouble, un conflit de passions turbulentes, haineuses, ambitieuses, violentes, frénétiques, qui bouleversent toute la machine humaine, et trop souvent en détruisent la vie dans son principe. Combien ne voit-on pas dans le monde ces explosions de fureur crever — c'est à la lettre — le cœur par les anévrysmes, ou briser les cervelles humaines par de foudroyantes apoplexies.... Considérons maintenant la vie calme et paisible du pieux cénobite. Du fortuné séjour de la religion, de cet asile de paix et de bonheur, sont à jamais bannis les noirs soucis, les peines et les inquiétudes temporelles pour l'avenir, de même que les passions tristes et dépressives, les humeurs sombres et chagrines. Qu'ils se trompent donc étrangement, ceux qui s'imaginent que les religieux pénitents sont des hommes sombres, mélancoliques et farouches ; qu'ils s'enterrent tout vivants et qu'ils deviennent volontairement la proie précoce d'une longue et douloureuse mort ! Non, leur vie n'est qu'une longue et bienheureuse paix ; ou plutôt, comme dit un prophète, c'est un fleuve de paix qui les emporte délicieusement dans l'immortelle paix de Dieu.

Considérez, d'un autre côté, chez les amateurs de la bonne chère et les gastrolâtres modernes, ces immenses perturbations physiques ; portez vos regards attristés sur ces corps obèses, blasés et bouffis, dont les organes digestifs sont brûlés et corrodés par d'incessantes ingurgitations de viandes et de boissons les plus irritantes, les plus incendiaires et les plus propres à produire tous les maux les plus graves et les plus incurables... On peut, en quelque sorte, comparer ces vastes corps-machines, qui ne cessent jamais de fonctionner et de digérer, aux machines si compliquées de nos usines, que la multiplicité des rouages et la vélocité des mouvements dérangent, détraquent et brisent si souvent... Les raisons physiques de la santé et de la longévité des religieux sont leur tempérance et leur sobriété, l'abstinence des boissons alcooliques, un régime alimentaire, simple, frugal, salubre, uniforme, un travail manuel journalier au grand air, toujours prudemment proportionné aux forces et aux dispositions individuelles... Enfin, un gouvernement doux et paternel règle et équilibre tellement tous les exercices de l'esprit et du corps, qu'une constante et heureuse harmonie règne imperturbablement entre le moral et le physique de l'homme. Dans cette heureuse condition, la machine vivante et animée fonctionne tranquillement et librement, ses ressorts et ses rouages se meuvent d'une

manière douce, uniforme et constante. On peut dire que le corps de l'homme tempérant reçoit peu et dépense moins, et que celui de l'intempérant reçoit beaucoup et dépense davantage... Certes, le spectacle de la vie d'un fervent religieux est un haut et grave enseignement philosophique¹.

Que si maintenant on prétendait qu'au moins dans les maladies la règle de la Trappe est meurtrière, qu'on refuse les soins nécessaires aux infirmes, et jusqu'à un lit pour mourir, nous n'aurions plus à discuter, mais à établir qu'une telle accusation est une pure et gratuite calomnie. Qu'il soit arrivé de temps en temps que de fervents religieux, par amour de la souffrance et du sacrifice, aient dissimulé leurs maladies, et éludé les adoucissements qui leur étaient dus, c'est un pieux excès, une exagération individuelle, mais non pas une conséquence de la règle, qui est toute charité, ni une barbarie des supérieurs, dont la prudence et la vigilance prohibe et prévient toute singularité. Que dit à ce sujet la règle de saint Benoît, qui est observée littéralement à la Trappe ? Il faut que tout cède au soin qu'on est obligé de prendre des malades, et on doit croire que c'est véritablement Jésus-Christ qu'on sert en leur personne... On doit supporter leurs faiblesses avec beaucoup de patience, parce qu'il n'y a rien par où on puisse mériter davantage. L'abbé aura donc toute l'application possible, afin qu'on ne néglige rien dans ce qui concerne l'assistance des malades. On leur destinera une chambre à part, et on établira pour les servir un des frères qui craigne Dieu, qui soit diligent et soigneux. On leur permettra de se servir de bains toutes les fois qu'on le jugera nécessaire... On permettra de manger de la chair aux malades, et à ceux qui seront dans une grande faiblesse, pour le rétablissement de leurs forces. En vertu de ces prescriptions, l'abbé est le gardien attentif de la santé de tous ses frères. Il va au-devant de leurs besoins, il devine leurs indispositions, il leur offre les soulagements, il les leur impose malgré leurs représentations. C'est quelquefois entre le père et le fils un généreux débat, qui se termine toujours par un acte d'obéissance, le premier suspendant, au nom de l'autorité, la sévérité de la règle, le second essayant de faire valoir ses droits à la pénitence, et n'acceptant que par résignation le droit et le devoir de soigner son corps. Le pain blanc, les œufs, le beurre, le bœuf, le veau, le mouton, sont accordés aux malades, on ne leur refuse que les viandes de luxe, qui flattent la sensualité sans réparer les forces. Le religieux chargé de l'infirmerie accomplit à la lettre l'ordre de saint Benoît ; il quitte l'office pour ses malades ; le service de Dieu cède au service de ceux qui souffrent. Il est vrai que le Trappiste meurt presque toujours sur la paille et la cendre ; mais il est vrai aussi que c'est lui qui le demande, et que cette faveur ne lui est accordée qu'au moment où il ne reste plus ni chance ni délai à la vie du corps. Les derniers liens vont se rompre, l'âme sent l'approche du Dieu qui vient la délivrer : elle tressaille d'impatience, elle s'élance à la rencontre de celui qu'elle cherche et qu'elle attend. Quand l'infirmier a formé la croix de cendre sur le carreau, et qu'il l'a recouverte de paille, alors le mourant se lève de sa couche d'infirmes, et vient se placer lui-même sur ce trône de l'humilité, qui est le premier degré de la gloire céleste, sur ce char de l'abnégation qui enlève le pauvre au milieu des princes du peuple choisi : *De stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus*. Les empereurs romains doivent mourir debout, disait Vespasien. C'est le Trappiste qui est le véritable empereur, le véritable maître du monde ; car il est maître de lui-même

¹ Debreyne, *Thérapeutique appliquée*.

jusqu'au dernier soupir. Son règne est sans limite, parce qu'il sert Dieu : *Servire Deo regnare est*. Certes, s'il est une circonstance de la vie du Trappiste qui justifie sa règle, c'est bien cette mort extraordinaire. Qu'est-ce donc que cette règle meurtrière qui donne au corps lui-même l'empire sur la mort, qui laisse à l'âme la force de conduire et de diriger l'agonie, et qui change en acte de volonté libre le sacrifice le plus redouté de la nature humaine. Est-ce ainsi qu'on meurt dans le monde, après avoir vécu dans l'abondance et la délicatesse ?

Il est difficile de convaincre les esprits prévenus. Battus sur un point, ils se rejettent sur un autre, et reproduisent leurs arguments avec la même opiniâtreté sous un nom différent. Tel homme qui voudra bien se laisser dire que les mortifications corporelles de la Trappe peuvent être supportables, puisqu'elles sont supportées, se rejettera sur les mortifications de l'esprit, et soutiendra que celles-ci, du moins, ne peuvent se justifier : l'orgueil résiste plus longtemps que la chair à la vérité. Examinons donc à leur tour les mortifications spirituelles, et recherchons si elles n'offrent que des rigueurs sans dédommagements, ou si les dédommagements ne l'emportent pas plutôt sur les rigueurs. Le silence est la plus célèbre de ces mortifications, je ne dis pas la plus connue ; n'est-elle pas aussi la plus pénible au cœur et à l'intelligence ? Ne jamais parler, ne communiquer à personne ses pensées, n'avoir ni confident ni ami intime, quelle privation, et combien elle est contraire à la loi de la Providence, qui a fait l'homme pour vivre en société ! Le résultat inévitable, c'est l'ennui, la tristesse, l'indifférence pour le bonheur d'autrui, le dépérissement des facultés intellectuelles ; c'est très souvent la folie. Nous ne voulons rien retrancher de l'objection qui nous a été faite plus d'une fois ; il est si facile de la réfuter et de la confondre. Vous croyez donc que le Trappiste ne parle jamais, que son silence, est absolu ; et moi je vous réponds que le Trappiste parle souvent, et qu'il entend souvent parler ; qu'aucune communication utile par la parole ne lui est refusée, qu'il profite de tous les avantages de la parole sans en subir les inconvénients. Il parle pour chanter l'office en deux chœurs, il parle pour se confesser, pour consulter, aussi fréquemment qu'il le veut, ses supérieurs ; il parle au Chapitre ou au conseil, quand on lui demande son avis sur les affaires de la maison ; il parle sous les cloîtres ou dans le réfectoire, quand il fait à son tour la lecture commune ; il parle pour travailler, soit qu'il commande à titre de médecin, de cellérier, d'hôtelier, de père maître des novices ou des convers, soit qu'il ait besoin d'explications pour exécuter les ordres qu'il reçoit et accomplir son œuvre. Il parle même aux animaux pour les conduire, quand il ne peut les conduire autrement. Il est vrai qu'avant d'ouvrir la bouche, il en demande la permission au supérieur ou au plus ancien de ceux qui se trouvent avec lui ; mais cette demande, par où il fait acte de pénitence, n'est jamais repoussée. Il parle même sans permission dès que la charité l'exige. Le voyageur égaré ne s'adresse pas en vain au Trappiste qu'il aperçoit dans la campagne : le solitaire quittera son travail et rompra le silence pour indiquer il l'étranger son chemin. En un mot, la règle permet aux religieux, entre eux, ou avec les étrangers, toutes les communications utiles à la piété, au travail, à la charité, à l'accomplissement des devoirs. Ce qu'elle retranche, ce sont les conversations inutiles, les discours de pur agrément, les satisfactions de l'amour-propre, et tous les dangers des discours humains. Ce qui plaît à l'homme du monde dans la conversation, c'est presque toujours le droit de dominer les autres, d'être loué en face, de médire des absents, d'irriter ceux qu'il n'aime pas. De là tant de jalousies, de haines, de rivalités dans une société qui se dit heureuse, et quelquefois, hélas ! entre les cœurs chrétiens ! Voyez, au contraire, la quiétude céleste que le silence donne

au Trappiste. Il ne dit pas un mot inutile, il n'est entouré que d'amis. Il n'a pas de confident, mais il n'a pas de ces préférences qui sont l'écueil de la charité. Les amitiés particulières, même les plus pures, devenues bientôt exclusives et jalouses, rétrécissent le cœur. Notre pauvre nature est si faible, qu'elle hait souvent pour mieux aimer. Le Trappiste n'a pas d'ami particulier ; il a pour amis tous ses frères : son cœur se dilate dans un amour égal pour tous, dans la réciprocité d'une charité universelle.

On craint que le silence n'engendre l'ennui, mais le travailleur ne s'ennuie jamais, et le Trappiste est occupé tout le jour : l'ennui naquit un jour de l'uniformité, mais rien de plus varié que les exercices qui composent la journée du Trappiste. On craint que le silence n'abatte l'âme, qu'il n'imprime du moins au corps et au visage cette insensibilité extérieure qui éloigne et qui désespère. Je me rappelle à ce propos un trait de mon second voyage à la Trappe. L'hôtelier qui m'avait reçu la première fois, ayant changé de fonctions, ne pouvait plus me parler ; mais dès qu'il m'aperçut, il nie reconnut, et me salua gracieusement, en mettant la main sur son cœur. Quelles paroles, quelles protestations d'amitié eussent valu ce geste délicieux ! *Sermo silens et silentium loquens*. On craint enfin que le silence n'enlève à l'homme sa dignité, et jusqu'au sentiment de ses devoirs et des vertus chrétiennes. Voici un fait qui est consigné dans l'histoire de Cîteaux. Un frère convers de l'abbaye de Villers, en Brabant, travaillait dans la campagne. Un gentilhomme, accompagné de son écuyer, vint à passer à côté de lui. Il avait fait la gageure de forcer le solitaire à rompre le silence. Il commença par demander son chemin : le religieux ne fit pas difficulté de le lui indiquer aussi longuement qu'il fut nécessaire. Mais quand le gentilhomme voulut parler d'autre chose, le religieux fit signe respectueusement qu'il ne pouvait plus rien dire. Irrité de perdre un enjeu assez considérable, le noble seigneur insiste pour obtenir une réponse ; il menace, il lève la main ; il frappe enfin ; l'humble religieux tend l'autre joue, selon le conseil de l'Évangile, et ne parle pas davantage. Confondu par cette belle leçon, par ce calme imperturbable, par cette énergie de volonté, le seigneur veut remonter à cheval. Aussitôt le religieux jette sa bêche, et vient tenir l'étrier à celui qui l'a outragé. Le coupable, ému jusqu'aux larmes, demanda pardon, et quelque temps après se fit lui-même religieux. Qu'on dise encore que le silence ôte aux solitaires la raison, la charité, ajoutons la finesse pour ceux qui ne voudraient voir dans l'admirable conduite du religieux qu'un trait d'esprit.

Il est une autre mortification spirituelle, que l'orgueil repousse, qu'un faux point d'honneur trop commun qualifie de dégradation. Nous voulons parler des *proclamations* au Chapitre. Chaque religieux doit s'accuser devant la communauté des fautes extérieures qu'il a pu commettre contre l'observation de la règle ; il peut, en outre, être accusé par ses frères, des fautes de même genre qui ont échappé à sa vigilance, ou qu'il a oubliées. Il doit, enfin, subir pour ces fautes, en public, la réprimande du supérieur. L'homme du monde, à qui il répugne si fort de s'avouer à lui-même ses propres torts, qui se révolte à la pensée de les reconnaître tout haut, même quand il est convaincu, l'homme du monde flétrit de sa pitié la simplicité du solitaire qui se soumet aux dénonciations, aux reproches et au jugement de ses égaux. Insensés ! ne serait-ce pas là une ruse et un détour de la faiblesse jalouse ? et ne flétrissez-vous pas la perfection par dépit de n'y pouvoir atteindre ? *La correction est le chemin de la vie... Celui qui n'aime pas la réprimande périra*. Ces deux pensées, écrites sur les murs du Chapitre, sont la loi du progrès véritable et de l'amélioration morale. La philosophie païenne disait sèchement à l'homme : Connais-toi toi-même. La

religion lui apprend à chercher cette connaissance dans les avis sévères d'une amitié qui ne trompe pas. Elle lui apprend encore que, faute de réprimandes et d'humiliations, la piété pourra se complaire en elle-même, et que, devenue fière et paresseuse, elle attendra dans l'imperfection la récompense qui n'est due qu'au travail. Le bon sens tout seul, dans le silence des passions et de l'intérêt personnel, adopte et proclame cette vérité. Qui n'a pas quelquefois félicité le génie des critiques, même malveillantes, qui animant son ardeur, l'ont fait monter au comble de son art : sans les sifflets des Athéniens, Démosthène serait-il devenu le prince de la tribune ? Qui n'a plaint ces hommes trop haut placés pour qu'une voix sévère ose les dénoncer à eux-mêmes, et, par une censure amère et utile, leur évite des fautes qui les déshonorent à leur insu ? Le Trappiste a compris ce besoin de la nature humaine, et, plus sage dans sa simplicité que les docteurs du monde, il s'efforce de le satisfaire. Il aime une humiliation qui lui révèle sa faiblesse, qui soutient sa vigilance, qui assure ses progrès dans la vertu. Voyez-le au milieu du Chapitre, devant ses supérieurs, entouré de ses frères : il s'accuse, et il est accusé ; mais il sait, par la foi, que cette humiliation lui profitera, il s'en réjouit, il en gardera le souvenir comme d'un bienfait. Il ne discute pas la valeur des témoignages ; il ne récrimine pas, il ne parle à son pieux accusateur que pour le remercier de sa charité ; il ne laissera point passer la journée sans prier pour lui. C'est qu'il trouve un secours dans ce que vous appelez un affront, et le désir de lui être utile là où vous ne portez trop souvent que le désir de triompher du prochain.

Mais au moins l'obéissance que le Trappiste jure à son abbé, cet abandon absolu de sa liberté dans les mains d'un autre homme, voilà sans doute ce qui a pu faire dire légitimement aux adversaires de la Trappe, que le religieux renonçait à sa qualité d'homme et à sa dignité de citoyen. A le voir se mettre à genoux devant son supérieur, obéir sur un signe, recevoir les réprimandes sans se défendre, on ne reconnaît plus un homme libre, un esprit raisonnable, mais un esclave, une machine animée, qui n'a désormais d'intelligence que pour fonctionner plus utilement sous une impulsion étrangère. Eh bien ! nous affirmons qu'il n'y a pas de citoyen plus libre que le Trappiste, ni de gouvernement plus franchement libéral et constitutionnel que celui de la Trappe. Le politique rêve de belles théories sur l'accord du pouvoir et de la liberté, et il échoue dans l'application : la Trappe seule les réalise. On y trouve, et on ne trouve que dans ces cloîtres si redoutés, la souveraineté du peuple et la monarchie, le pouvoir absolu et la responsabilité du souverain, la hiérarchie et l'égalité des diverses classes. A la Trappe, le citoyen fait la loi sous laquelle il doit vivre, et choisit le souverain qui lui commandera. Dans tous les royaumes du monde, le citoyen naît sous des lois toutes faites, sous un gouvernement établi ; que les unes soient injustes, que l'autre soit une tyrannie, tant que la force reste de leur côté, il faut subir sans recours leur joug odieux et inévitable. Dans le royaume de la solitude et de la pénitence, personne n'entre qui n'ait demandé le droit de cité, qui n'ait voulu, de son propre mouvement, devenir membre de l'association, qui ne se soit obstiné à en réclamer les charges et les avantages. Loin d'imposer sa règle à personne, la Trappe ne la propose même pas : elle ne va pas au-devant des novices, elle les attend, et quand ils se présentent, elle les reçoit froidement, je pourrais dire durement, car tel est le précepte de saint Benoît. Et pourquoi ? Parce qu'il faut préserver l'homme de sa ferveur, de ses illusions, de son enthousiasme, de sa confiance en ses forces ou en sa propre importance. Il s'agit d'un engagement sérieux, qui doit durer autant que la vie : on se garde bien de surprendre la liberté. Tel postulant s'estime lui-même ; il a cru que la communauté tirerait un

Brand honneur ou un grand avantage de sa vocation : un accueil empressé entretiendrait l'erreur de la vanité, un accueil froid déconcerte toute vocation qui ne vient pas directement de Dieu. Tel autre a mesuré ses forces aux petites contrariétés, aux chagrins, aux privations qu'il a supportées dans le monde. Il suffirait, pour entretenir l'illusion de son énergie, de lui dissimuler, au moins dans les commencements, quelques-unes des sévérités de la règle : on les lui montre, au contraire, dès le premier jour, toutes à-la-fois, et on les lui explique pendant une année entière ; le noviciat semble institué plutôt pour le rebuter que pour le gagner. C'est donc bien le citoyen qui fait la loi sous laquelle il vivra ; car celui-là fait la loi, qui l'accepte en pleine connaissance de cause, quand rien ne commande l'acceptation. C'est aussi le citoyen qui choisit librement son souverain : sans doute il trouve en arrivant un abbé institué et gouvernant, et il ne peut le déplacer ; mais il a devant lui une année au moins pour éprouver le commandement, tandis que, d'un autre côté, on éprouve son obéissance, et il est libre de ne pas accepter l'autorité qui ne lui plaît pas. Ensuite, quand l'abbé meurt ou abdique, c'est encore lui qui choisit le successeur par une élection parfaitement libre et dégagée de toute influence extérieure, puisqu'il est interdit aux religieux de se concerter à ce sujet ; enfin, si la majorité des suffrages l'emporte sur le sien, c'est encore lui qui a accepté la loi en vertu de laquelle la minorité cède à la majorité.

Dès qu'il a fait profession, il obéit, il n'a plus d'autre volonté que celle de son abbé. L'autorité de l'abbé est absolue. Oui, sans doute, quand elle s'exerce dans les limites de la loi ; la loi faite d'un consentement unanime a le droit d'être absolue. Mais le caprice du chef n'est pas la loi, et le religieux qui a promis l'obéissance selon la règle de saint Benoît n'en doit pas d'autre, et ne rend que celle-là. Un Romain disait : **Si mon ami Tiberius Gracchus m'ordonnait de brûler le Capitole, je le brûlerais**. Ce païen était esclave d'une qualité qui allait jusqu'à la passion. Saint Bernard dit aux moines de son ordre : **Quand mon abbé, quand même un ange m'ordonnerait une chose contraire à ma règle, je lui refuserais une obéissance qui me rendrait transgresseur de mon propre vœu** ; ce chrétien était le maître de ses vertus, qui n'étaient que ses devoirs. Cependant celui qui gouverne peut abuser de son pouvoir en mille manières ; s'il ne réussit pas à plier les volontés au mal, il s'en vengera par des vexations, par des injustices, par des opprobres ; et sans en venir à de si tristes suppositions, il suffit d'un excès de zèle, d'un défaut de lumières, d'une vertu ignorante, pour troubler une communauté. Quels recours, en pareil cas, reste-t-il aux religieux contre les injustices ou l'incapacité de leur supérieur ? Assurément ce ne sera pas la révolte, qui n'accomplit pas ordinairement la justice de Dieu, mais un recours régulier et calme, sérieux et infaillible auprès de l'autorité supérieure à leur abbé. Le souverain monastique n'est pas irresponsable comme les souverains temporels. Sous l'empire de la loi de Dieu, qui assure la liberté de la justice en contenant les passions, il est possible de lui demander compte de ses actes sans violence, et d'en obtenir réparation sans vengeance. L'abbé général visite tous les ans chaque maison de l'ordre : là, il interroge au scrutin secret tous les religieux sur l'état du monastère, reçoit les plaintes ou les opinions relatives à l'administration, écoute l'abbé, comme ses frères, compare les témoignages entre eux, et avec les observations qu'il a faites lui-même, et, dans la carte de visite, supprime ce qui est contraire à la règle, rétablit ce qui a pu être irrégulièrement omis ou supprimé, et ces ordres font loi pour l'avenir. A son tour, la maison-mère, dont il est le supérieur local, est visitée par quatre abbés, les premiers de l'ordre après lui, qui exercent pendant trois jours l'autorité à sa

place, peuvent, s'il y a lieu, réformer son administration et l'assujettir lui-même à leurs règlements. De telles garanties paraîtraient suffisantes dans un gouvernement constitutionnel. La charte monastique va encore plus loin dans le libéralisme : elle autorise la déposition, par tous les supérieurs, réunis en chapitre général, d'un abbé opiniâtre et incorrigible.

Il est vrai que cet acte de rigueur ne se voit guère, et qu'il est même inconnu jusqu'à présent dans la congrégation de la Trappe. Les abbés sont trop fidèles à leurs devoirs pour qu'une plainte sérieuse s'élève contre leur gouvernement. Pour trouver à blâmer, il faut s'en prendre, non pas à leur négligence, mais à leur zèle incomparable. Que ceux qui veulent connaître quelles conditions le christianisme fait au pouvoir, aillent à la Trappe ; ils y apprendront que l'autorité est une charge, non un honneur, un dévouement, non un avantage, un sacrifice, et non un profit. *Si quelqu'un veut être le premier entre vous, qu'il se fasse le serviteur des autres.* Telle est la constitution divine, et c'est pour la promulguer et s'y conformer, que le souverain Pontife, le premier dans l'Église, prend le nom de *serviteur des serviteurs de Dieu*. Les pouvoirs temporels, royauté, aristocratie, ou république, ne l'entendent pas toujours ainsi, et c'est quand ils veulent être servis au lieu de servir, acquérir au lieu de donner, dominer au lieu de protéger, que l'obéissance paraît si dure au peuple et la résistance nécessaire. Les meilleurs princes eux-mêmes ne se séparent pas toujours entièrement des intérêts particuliers : quand ils n'en garderaient que l'amour paternel, ils pourraient bien, sans le vouloir, sacrifier l'utilité publique à l'utilité de leur dynastie. A la Trappe, l'abbé est sans restriction le serviteur de tous ses frères. Il les sert pendant le jour, il les sert pendant la nuit. Que de fois j'ai vu l'abbé de la Trappe veiller pendant le sommeil de la communauté. Il se faisait par toute la clôture un silence inviolable ; tous les travaux, toutes les fatigues avaient cessé avec le jour : partout l'obscurité et le repos ; mais la lumière qui brillait aux fenêtres de sa chambre m'avertissait que la seconde providence de la maison ne dormait pas, qu'un père infatigable prenait sur sa santé déjà si débile, sur ses infirmités, si dignes de soulagements, le loisir de travailler au bien de ses enfants, de régler les affaires nombreuses qui le surchargent, de satisfaire aux relations extérieures auxquelles le temps ordinaire du travail n'avait pas suffi. Il n'en devait pas moins descendre au chœur avec la communauté pour entonner l'office de la nuit. Et ce que je dis ici d'un abbé, peut s'appliquer à tous les autres. J'ai vu encore les abbés des autres maisons, à la fin du chapitre général, empressés de retourner immédiatement au milieu de leurs frères, refuser à des amis, pour lesquels on ne les accusera pas d'indifférence, et qu'ils ne rencontraient qu'une fois par an, un jour, une demi-journée qui eût été autant de pris sur leurs devoirs paternels. Comme j'exprimais à l'un d'eux la pensée que ses moines étaient bien heureux d'avoir un supérieur qui ne s'accordait rien pour leur accorder tout, il me répondit : a C'est leur droit. y Ce souverain parlait des droits de ses sujets, il ne parlait pas des siens.

Le solitaire a cherché la retraite, l'oubli des soins et des soucis temporels, il l'a trouvée. L'abbé, en acceptant sa charge, a perdu cette félicité : il est rentré dans les inquiétudes, dans l'agitation des affaires, dans les rapports difficiles avec le monde. Sentinelle attentive à l'avant-garde, il découvre les dangers, les troubles qui menacent Israël, et il les dissipe presque toujours sans en rien dire à ceux dont il protège la quiétude par son activité. Le solitaire a cherché la liberté de servir Dieu, de penser, sans dérangement, à son âme et au salut : il l'a trouvée dans la régularité de ses exercices, dans les bons exemples qui se multiplient sous ses yeux, dans les conseils mêmes de son abbé. L'abbé a dû renoncer à

cette consolation ; il est souvent privé de prier avec ses frères, quand leur intérêt l'appelle ou le retient ailleurs ; il risque son salut, selon l'anathème d'un Père de l'Église contre les supérieurs, pour assurer le salut de ses frères. Il n'a pas le droit, même dans sa chambre, de faire une méditation aux pieds de son crucifix, si quelqu'un de ses frères a besoin en ce moment de le voir, de le consulter, de réclamer sa part de direction. Sa porte doit être ouverte à toute heure aux pusillanimes, aux tristes, aux inquiets, aux Malades, aux faibles : il faut qu'il les console, les exhorte, les reprenne, qu'il les porte comme le bon Pasteur. *C'est pour ceux-là surtout, dit saint Bernard, qu'il est abbé ; car si vous avez dans votre monastère des religieux sains, qui vous aident plus qu'ils ne sont aidés par vous, sachez que vous n'êtes plus leur père, mais leur égal — non patrem sed parem —, non plus leur abbé, mais leur compagnon.*

Puisque nous avons prononcé le nom de l'égalité, disons enfin que l'égalité est le résultat immédiat de la vertu, qui sert de base aux constitutions de la Trappe, c'est-à-dire de l'humilité. L'ancienneté seule fait les rangs dans toute la maison, et le caractère de prêtre au chœur, mais au chœur seulement. Dans ce lieu d'humiliations qui effraient le mondain, il n'existe pas de distinction entre les pénitents, pas même, celle de la vertu ou du mérite. La Trappe laisse au monde ces prix de vertu, ou ces signes d'honneur qui, en distinguant les uns, donnent aux autres plus de jalousie que d'émulation ; elle a d'autres motifs de zèle, et de plus sûres garanties de progrès. Tous ses citoyens sont également admissibles et préparés à tous les emplois ; chacun passe sans difficulté, sur l'ordre du supérieur, de la dernière fonction à la première, de la Première à la dernière. Qu'importe que l'un soit né dans les grandeurs, et l'autre sous le chaume ; l'habit uniforme qu'ils ont pris à leur entrée dans la cité monastique a tout effacé pour tout égaliser. Il existe sans doute deux classes de moines, les religieux de chœur et les frères convers : ceux-ci ne chantent pas l'office, et continuent de travailler des mains pendant que les premiers sont au chœur ; ils ont un habit particulier, et semblent ne tenir que le second rang. L'église a permis cette apparence d'inégalité pour donner à chaque instant, à tous les habitants du monastère un motif de s'humilier, en présentant aux religieux de chœur dans leurs inférieurs des modèles de vertus parfaites, en rappelant aux frères convers, par l'infériorité de leur position, que l'homme pécheur doit accepter comme légitime la dernière place. Mais, sauf ces petites différences, qui ont encore pour résultat de remettre sous les yeux de tous leur égalité devant Dieu, il n'y a pas de distinction entre les Pères et les Frères. Ils se retrouvent dans les mêmes travaux, à la même table, aux mêmes lectures, au même dortoir, à la même infirmerie, au même cimetière, et dans le cœur de leur abbé. L'abbé se met à genoux devant les uns et les autres pour leur laver les pieds au Jeudi-Saint ; et s'il était capable de préférence, ce serait pour les frères convers.

Ce qui précède suffit peut-être pour démontrer que le solitaire, en quittant le monde, loin de renoncer au bonheur, l'a trouvé, au contraire, dans la retraite : *Domus Dei, beati qui habitant in ea*. Il nous reste à présenter une seconde considération. Quelle utilité la société retire-t-elle de la pénitence de la Trappe ? Quels sont les droits de la Trappe à la bienveillance, à la reconnaissance du pays ?

Si nous ne parlions qu'à des chrétiens, nous n'aurions pas de meilleure raison à faire valoir que l'utilité de la prière et de l'expiation. Les Trappistes prient et expient non-seulement leurs péchés, mais ceux des autres : *Defectio tenait me pro peccatoribus derelinquentibus legem tuam*. Voilà une première et incontestable utilité. Moïse s'interpose entre Dieu et son peuple, et le peuple

échappe à la colère de Dieu par les mérites de son chef. Jésus-Christ, le médiateur entre Dieu et l'homme, souffre d'infinis abaissements, et le monde est racheté de la mort éternelle par ses mérites infinis. La réversibilité des mérites, c'est le christianisme tout entier, l'échelle des pécheurs, et le système de leur espérance. Infortunés, ceux qui ne croient pas à ce dogme consolant, ils ressemblent au blessé qui ne veut pas qu'une main amie l'aide à se relever de sa chute, et qui reste à terre, parmi les morts, pour ne devoir à personne l'honneur d'être compté au nombre des vivants. Insensés comme l'orgueil, ceux qui ne croient pas à l'efficacité de la prière et de l'expiation, et qui ne comprennent pas tout ce qu'il y a de grand, de magnifique, pour l'honneur de l'homme, à traiter en quelque sorte d'égal à égal avec Dieu, à donner des hommages pour recevoir des biens, à s'acquitter par des peines de quelques jours envers la justice et la majesté éternelle ! Mais enfin, puisqu'il y a des hommes que ces vérités ne touchent pas, et que les chrétiens convaincus d'avance n'ont pas besoin d'une longue démonstration, passons à d'autres preuves plus sensibles aux esprits matériels, et tâchons de prendre les hommes du monde par leurs propres paroles.

Ils disent eux-mêmes que la Trappe ne convient qu'aux imaginations exaltées, aux désespoirs sans remède, aux remords impitoyables. Dieu nous préserve d'accepter pour la Trappe une pareille destination. Nous défendrons son honneur partout et contre tous, et nous ne permettrons à personne de faire d'une Maison-Dieu un hospice des fous, ou une succursale des prisons, à l'usage des coupables que la loi humaine n'atteint pas, ou qui ont échappé à ses investigations. Dans tous les temps, la majorité des Trappistes s'est composée d'âmes saintes, que les souillures du monde n'avaient pas flétries, mais qui, redoutant pour leur innocence l'iniquité et la contradiction de la cité, se sont retirées dans le port de la solitude. Convaincues du néant des biens et des joies de la terre, elles ont tout quitté spontanément pour chercher, sur les traces de Jésus-Christ, le centuple divin promis aux pauvres volontaires. Mais il est vrai, et ce livre en fournira quelques exemples glorieux, il s'est rencontré çà et là de grands pécheurs, qui, sans la Trappe, seraient devenus le fléau de la société et l'opprobre de leurs familles. Poursuivis par leurs souvenirs, ils ne trouvaient rien dans le monde qui pût les défendre de leur propre mépris et les garantir du désespoir. Ils ont trouvé à la Trappe l'espérance et bientôt la certitude de racheter leur vie par une réparation libre et proportionnée à la gravité de leurs fautes. Ils ont senti qu'en se mortifiant ils se faisaient justice, et qu'en se justifiant ils reconquerraient leur dignité. La licence, changée en obéissance volontaire, et la violence, en force calme et constante, leur ont rendu la paix dans la pratique de la vertu, et le bonheur dans le silence des passions et des regrets. Laissons donc à ces pauvres âmes l'asile de la pénitence, qu'il faudrait fonder s'il n'existait pas, bien loin de le supprimer, et reconnaissons qu'une seule âme sauvée de ses égarements, un seul scandale prévenu ou réparé, est un grand bien pour une société qui n'a pas encore perdu le sentiment moral.

Vous vous plaignez parfois du développement rapide de la population : les bras, les intelligences surabondent ; la concurrence s'étend tous les jours, sur tous les points, et la place bientôt va manquer. Dans un généreux élan d'enthousiasme, vous avez convoqué tous les hommes au grand festin de l'égalité et du bien-être ; vous avez révélé à toutes les classes des avantages, des besoins que la plupart ne connaissaient pas ; vous avez dit à tous : Venez, entrez et prenez votre part ; et vous n'avez pas tardé à comprendre qu'en augmentant les besoins de chacun, en multipliant les désirs, vous vous enleviez les moyens de les satisfaire, et que

des ressources bornées ne pouvaient suffire à des prétentions infinies. Quel moyen de refouler vers, sa source, ou de contenir du moins ce torrent dont, vous avez rompu les digues ? L'antiquité païenne inventa l'esclavage ; elle dégrada une partie de l'humanité pour avoir le droit de lui refuser sa part ; elle fit descendre deux hommes dans la dépendance d'un seul, afin qu'un seul pût à son aise absorber la part de trois. Et de cette tentative de conciliation sortirent des haines inexpiables, et quelquefois des vengeances dont le récit épouvante encore l'historien après deux mille ans. Le christianisme abolit l'esclavage, il affranchit l'homme de l'homme, mais en l'affranchissant d'abord de ses convoitises. Il entre dans les desseins de Dieu qu'il y ait dans le monde des grands et des petits, des riches et des pauvres, et qu'une partie de l'humanité travaille pour l'autre, sous quelque forme que ce soit : cette opposition lait l'équilibre de la société, et sert de mobile à ces vertus qui se croisent et se correspondent de haut en bas et de bas en haut. Le christianisme ne détruit pas ces conditions essentielles, mais il enseigna le moyen de les remplir sans violence et sans oppression, sans abus et sans murmure. Il prêcha à tous la modération dans les désirs, il exalta la pauvreté et le sacrifice, de telle sorte que le riche, loin d'acquérir encore, aimât à se dépouiller pour secourir les autres, et que celui qui avait peu, celui même qui n'avait rien, pût se réjouir de son état comme d'une grâce particulière et d'un privilège surnaturel. Dès-lors il y eut paix entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, entre les diverses classes de la société, entre les égaux mêmes. Cette œuvre du christianisme, les ordres religieux, et la Trappe en particulier, la continuent au milieu de nous. Tous ces hommes qui, touchés de la grâce, vont s'ensevelir dans la solitude, sont autant de concurrents qui se retirent de toutes les carrières, chaque vocation est un désir réprimé qui ne nuira plus à personne ; chaque privation est un renoncement volontaire en faveur de ceux qui n'ont pas la force de se contenter de leur partage. Cela est vrai à la lettre. Les économistes ont reconnu que les jeûnes, les abstinences des chrétiens et des religieux profitaient au reste de l'humanité, et que la part légitime d'aisance qu'ils se refusaient, revenait inévitablement aux autres hommes moins sobres, moins détachés des besoins et des exigences du corps. La Trappe, au temps de l'abbé de Rancé, justifiait par là ces austérités dont le monde avait peur, et Napoléon le proclama de nos jours, quand il favorisa les Trappistes comme *des hommes qui travaillent beaucoup et mangent peu*. Hommes du monde, qui aspirez aux honneurs de la politique ou du génie, aux richesses, aux commodités de la vie matérielle, gardez-vous donc de demander la suppression des Trappistes : leur retour au milieu de vous augmenterait votre nombre déjà si effrayant. Leur retraite vous a débarrassés de leurs droits, de leur rivalité, peut-être de leur supériorité. Laissez leur la liberté de se sacrifier et de travailler pour vous en silence et sans arrière-pensée d'intérêt.

Ensuite compterez-vous pour rien l'utilité des exemples que la Trappe donne à la société ? L'exemple est le plus efficace de tous les enseignements ; il porte avec lui sa démonstration. On ne peut nier le mouvement à un homme qui marche ; on ne peut nier la force quand on la voit. Or, nous avons tous des devoirs à remplir, et tous nous les trouvons pénibles et souvent durs ; mais si nous voyons à côté de nous, dans les mêmes conditions, un homme qui accepte bravement sa destinée, et qui allège son fardeau par la bonne volonté de sa patience, alors nous nous sentons nous-mêmes encouragés et soulagés, nous nous réglons sur le pas de ce compagnon, et nous marchons moins tristement dans la voie battue par un autre. *Quoi, tu ne pourrais pas ce que ceux-là ont pu avant toi !* Cette pensée de saint Augustin est celle qui l'a converti. Mais combien cette influence

de l'exemple est encore plus puissante, quand ceux qui nous sont proposés pour modèles sont volontairement descendus au niveau de notre condition, pour nous apprendre à la supporter ; combien plus encore quand leur vertu, outrepassant le devoir, s'est imposé volontairement le superflu pour nous soutenir dans la pratique du nécessaire auquel nous sommes condamnés. En présence du sacrifice de la croix, qui osera se plaindre de l'injustice des hommes, de l'iniquité des juges, de la lâcheté et de la trahison des amis ? En présence des mortifications volontaires de la Trappe, qui aura le droit de perdre courage dans ses épreuves ?

Vous êtes condamné au célibat par votre pauvreté, par l'infériorité ou les embarras de votre position. Pauvre fille ! pauvre jeune homme ! pleins de vertu, de mérites, mais dénués d'argent, le monde vous estime, et vous délaisse. Votre cœur était fait pour aimer, pour trouver dans la plus intime et la plus chaste tendresse un soutien contre le mal, une confiance intelligente, délicate, attentive et perpétuelle, une communauté de joies et de peines qui double le prix des unes, et rend léger et facile le joug des autres. Ce que tant d'hommes ont obtenu, selon les lois de la Providence, vous a été refusé, et vous sentez chaque jour qu'il vous manque une des conditions du bonheur. Cette privation vous est dure. Jetez les yeux sur la Trappe : *Inspice, et fac secundum exemplar*. Il y a là des hommes, des femmes intrépides qui se sont imposé, de leur libre choix, l'état où le monde vous retient malgré vous. Ils avaient un cœur comme vous, ils comprenaient comme vous toute la douceur, toutes les joies du mariage chrétien ; ils avaient de plus que vous la possibilité d'obtenir ce qui vous est impossible : ils ont rejeté loin d'eux ce qu'ils tenaient en leurs mains, pour vous apprendre à ne pas regretter ce que vos désirs n'ont pu atteindre. Cette jeune fille allait devenir le lien de deux familles, tout souriait à ses espérances, -toute sa ville applaudissait ou portait envie à sa félicité ; et tout-à-coup, s'élevant au-dessus des siens et d'elle-même, au-dessus des pensées vulgaires, des joies et des chagrins du monde, elle a préféré le cloître à la maison conjugale ; elle a échangé son voile de fiancée contre un voile de novice, et sa parure de noce est devenue le parement de l'autel où elle s'est sacrifiée pour votre instruction. Vous êtes né pauvre ; un rude labeur vous apporte à peine votre pain de chaque jour ; peut-être même vos sueurs fertilisent le champ d'autrui ; un autre consomme dans la mollesse le fruit de vos travaux stériles pour vous ; vous murmurez de cette inégale répartition des biens de la terre : jetez les yeux sur la Trappe, et ranimez votre courage. Voilà des hommes qui étaient riches dans le monde, et qui se sont faits pauvres sans restriction, qui jouissaient de tous les avantages d'une position heureuse et enviée, et qui les ont un jour abandonnés pour vous ressembler. Ils ont de plus que vous à supporter un changement d'habitudes, une perte, et si vous voulez, pour parler le langage du monde, une dégradation. Quoi ! vous ne pourrez pas moins que ceux-là n'ont pu pour votre instruction ? Vous êtes tombé de la richesse dans l'indigence, des hauteurs de la considération publique dans l'abaissement de l'oubli ou du dédain ; vous aviez autour de vous des serviteurs empressés, et vous êtes réduit maintenant à servir, par le travail de vos mains, ceux que vous dédaigniez ; vous baissez la tête comme un homme flétri, vous êtes honteux de l'infériorité nouvelle où vous êtes descendu. Tournez vos yeux attristés sur la Trappe, et comprenez que la véritable dignité de l'homme ne peut se perdre. Les religieux vont vous enseigner qu'il n'y a pas de condition vile, d'occupation dégradante ; il n'y a que le vice ou la lâcheté qui dégrade l'homme, mais le travail et la patience, jamais. Ce Trappiste qui rapporte sur ses épaules une charge de bois, qui le scié et le range dans le

bûcher, c'est le comte de Santena. Etes-vous comme lui fils du gouverneur du Piémont, et un des premiers officiers de l'armée française ? Ou si vous avez été l'égal de son ancienne condition, osez-vous croire que le changement qu'il s'est imposé ne peut vous convenir. Cet autre, qui dompte à coups redoublés de bêche une terre ingrate, et qui cherche dans ses entrailles stériles son pain noir quotidien, c'est l'abbé de Rancé, l'héritier d'un nom illustre, d'une fortune considérable, qui s'était fait à lui-même une renommée universelle par des talents précoces et supérieurs. Il a tout à côté de lui, sous le même habit, et dans les mêmes travaux, son ancien valet-de-chambre, devenu son frère et son égal. Avez-vous été plus illustre, plus riche, plus élevé selon le monde, que l'abbé de Rancé ? Et cet autre qui prend pour lui, par une préférence marquée, par une charité héroïque, les travaux les plus rebutants, tranchons le mot, les plus dégoûtants, ces travaux qu'on ne nomme pas, auxquels on ne veut pas même penser, c'est saint Bernard, le dominateur tout-puissant du XIIe siècle, et le premier docteur de la Trappe. Ne craignez donc plus des abaissements qui, loin de les humilier, ont exalté bien plutôt le mérite de ces hommes incomparables.

Certes, s'il fut jamais un siècle qui ait eu besoin des enseignements de la Trappe, c'est bien le nôtre. De nos jours, comme au siècle de saint Paul, *la cupidité est la racine de tous les maux*. Tout est promis, tout est donné à l'argent, non-seulement les commodités matérielles de la vie, mais l'influence politique, les honneurs, la supériorité sociale, et jusqu'à l'estime. De là tant d'amour de l'argent, et, pour parvenir à cette possession si précieuse, tant de fraudes qui se heurtent entre elles, tant d'intrigues qui se déconcertent réciproquement, la guerre partout entre les fils de la même patrie, tantôt sourde, tantôt ouverte, chacun cherchant dans la ruine des autres sa propre élévation, chacun s'efforçant de ravir à un frère la jouissance d'un bien qui, quoi qu'on fasse, ne peut appartenir à tous à-la-fois, et qui cesserait d'être s'il devenait général. Les publicistes, les législateurs, les criminalistes, ont déjà signalé le mal, mais ils sont impuissants y remédier. Ils cherchent de quel côté viendra le secours ; s'ils veulent être de bonne foi, ils l'ont au milieu d'eux. Il est dans ces asiles où habitent les pauvres volontaires, où l'on comprend, où l'on met en pratique ces maximes de l'apôtre : *Celui qui a du pain et des vêtements doit être content..... La piété avec le nécessaire est un grand profit*. A la Trappe, il n'y a pas seulement une doctrine, connue dans les théories ou les discours des politiques ou des philosophes, il y a des actions, c'est-à-dire des faits, et la réplique est impossible contre des faits. Un jour, le roi Charles XII entendait murmurer ses soldats ; les vivres manquaient, ou gâtés par le temps ils rebutaient l'appétit. Il prit un morceau de pain moisi, le mangea devant les plus mécontents, et dit : *Il n'est pas bon, mais on peut le manger*. Les murmures cessèrent. Laissez la religion apprendre aux hommes la résignation et le désintéressement. Sa voix, appuyée. de l'exemple, sera encore plus efficace que l'exemple et la parole du héros suédois.

De nos jours, non-seulement tous veulent être riches, mais aussi tous veulent être grands. Dans tous les siècles, l'homme a toujours tendu à changer de condition ; mais dans le nôtre, l'homme tend surtout à s'élever au-dessus de la condition mi il est né. La diffusion des lumières, si incomplète qu'elle soit et précisément parce qu'elle est incomplète, a donné à tous, avec le sentiment extravagant de leur petite supériorité nouvelle, une ambition aveugle. On voit, sur tous les points du territoire, le fils rougir de la profession de son père ; les états les plus honorables sont dédaignés parce qu'ils ne sont pas assez honorés.

On cherche un frein à cette levée menaçante de prétentions rivales. Je nie rappelle qu'un ancien condisciple, autrefois écolier distingué, mais impie, qui s'était jeté dans le Saint-simonisme pour avoir une religion, vint un jour m'offrir ses services, et se mettre à ma disposition pour tous les genres de travail que je voudrais lui confier : scier du bois, faire des commissions, laver la vaisselle, rien ne lui répugnait. Nous voulons, disait-il, prouver par notre exemple qu'il n'y a rien de vil, qu'aucun travail ne dégrade l'homme. Certes cette pensée était bonne, et un tel exemple aurait été efficace contre plus d'une ambition. Mais outre que cette pensée vient de l'Évangile et non du saint Simon moderne, ce n'était pas aux Saint - Simonien qu'il appartenait de la réaliser ; la France l'a vu trop clairement pour qu'il soit nécessaire de le prouver ; l'orgueil était le père de cette secte nouvelle, et l'orgueil de l'homme ne fonde pas la sainte égalité des enfants de Dieu. La religion seule donne les grâces nécessaires pour soutenir sans relâche un dévouement si laborieux, et la Trappe est par excellence l'association où s'applique une pareille théorie. Oui, à la Trappe, l'ambitieux apprendra à modérer ses désirs, le petit orgueilleux à ne plus rougir de son travail, le laboureur à ne plus dédaigner la charrue ou la bêche, l'artisan à ne plus maudire la modestie de son métier. Ils verront les divers emplois également honorés, également recherchés ou acceptés ; ils verront d'anciens officiers nettoyer les étables, de grands seigneurs servir l'homme du peuple, des savants préparer le repas ou laver les habits des ignorants, et il sera impossible que l'exemple de ces parvenus de la pauvreté, de ces grandeurs volontairement abaissées, ne les remue pas, ne les encourage pas autant que peut le faire en sens contraire la vue et l'exemple des parvenus de la richesse et de l'insolence. Législateurs, loin de poursuivre les Trappistes, conservez-leur donc le droit de cité, défendez-les de la malveillance qui voudrait leur refuser la place de tout homme au soleil, encouragez leurs efforts, sans faveur et sans regret, comme vous le faites noblement en Algérie, et vous conserverez à la France la plus grande école de désintéressement et de simplicité qui soit au monde.

Ces pensées nous amènent naturellement à parler des travaux de la Trappe : nous avons réservé pour la fin l'objection la plus adroite et la plus dangereuse qui ait été mise en avant par les adversaires des ordres religieux. Que n'a-t-on pas dit, même à une époque où la religion était encore pratiquée, de la paresse, et par conséquent de l'inutilité des moines ? Depuis la calomnie qui s'attaquait à tous en général jusqu'aux reproches légitimes qu'avaient pu encourir certains individus, depuis l'injure brutale et grossière jusqu'à la plaisanterie de bon genre, cette accusation a pris toutes les formes pour pénétrer partout, pour flatter et convaincre toutes les passions. Accueillie par la cupidité, consacrée par l'esprit, cette grande puissance française, elle semble avoir reçu une sanction irrévocable de la révolution qui supprima, pour cause d'inutilité, tous les ordres religieux. Nous sommes de meilleure foi que nos adversaires ; nous avouons qu'il y a eu des moines paresseux et inutiles, nous reconnaissons même, dans la catastrophe qui les a frappés, le jugement de Dieu, et dans leurs persécuteurs les instruments involontaires de la Providence. Mais nous affirmons que ces moines-là étaient déçus de leur origine et de leur règle, et que la vie monastique est essentiellement laborieuse et utile, par le travail, à la société.

Pour louer dignement les travaux des Trappistes, il suffit en quelque sorte de rappeler les avantages de l'agriculture. Les anciens et les modernes ont exalté à l'envi par leurs actes et par leurs discours la supériorité de ce genre de travail sur tous les autres. Les Romains, pendant cinq siècles, n'ont pas connu d'occupation plus digne d'un homme libre ; le plus grand de leurs orateurs le

proclamait. dans les derniers temps de la République, au milieu d'un peuple corrompu par l'introduction des arts étrangers. C'était à la charrue que se formaient les conquérants du monde : *Sic fortis Etruria crevit scilicet, et rerum facta est pulcherrima Roma*. Le ministre, l'ami de Henri IV, disait de l'agriculture : *Le labourage et le pâturage, voilà les deux mamelles dont la France est allaitée, les vraies mines et trésors du Pérou*. Et il jetait à l'industrie de luxe cette sentence dédaigneuse : *Cette vie sédentaire ne peut faire de bons soldats ; la France n'est pas propre à de telles babioles*. Ces grands hommes considéraient avec raison l'agriculture comme le principe de la santé et de la longévité, comme une fatigue salutaire qui, en exerçant les forces, les augmente au lieu de les diminuer. Ils la considéraient encore comme la source de la prospérité des nations et du bien-être des individus, comme la plus précieuse de toutes les ressources sociales, parce qu'elle satisfait un besoin universel et qu'elle est à la portée de toutes les classes. S'il en est ainsi, les meilleurs agriculteurs sont les citoyens les plus utiles, et l'éloge des Trappistes se trouve ainsi tout fait par des hommes qui ne les connaissaient pas. Il suffit d'avoir visité leurs monastères pour en être convaincu. Les terres les plus ingrates deviennent fertiles par leur travail, les méthodes les plus capables d'améliorer l'art de la culture n'ont pas de partisans plus prompts et plus persévérants. Presque toujours ils ont choisi pour demeure des lieux d'horreur et de vaste solitude, *locus horroris et vastæ solitudinis* ; le mot semble consacré dans l'histoire de Cîteaux pour chaque fondation nouvelle. Ce que les autres hommes dédaignent ou désespèrent de mettre en rapport, ils l'acceptent avec confiance, et bientôt ils font mentir les prévisions les mieux fondées en apparence et les plus sinistres. Les inventions nouvelles que la routine ne veut pas coin-prendre, ou que la jalousie condamne, ou que la discussion fait ajourner, ils s'en emparent sagement, les mettent à l'épreuve, les perfectionnent, et en tirent tous les résultats naturels. Pour expliquer cette supériorité, il ne faut que se rappeler leur genre de vie. Leurs vertus religieuses viennent sans cesse en aide à leurs travaux matériels. Ils ont fait vœu d'obéissance et d'abnégation ; ils travaillent sous une direction régulière, sans arrière-pensée personnelle ; ils mettent en commun toutes leurs forces ; les obstacles que l'individu ne vaincra jamais cèdent aux efforts d'une communauté. Ils ont fait vœu de pauvreté, d'abstinence, de jeûne ; ils vivent de peu, ils ne sont pas pressés de recueillir beaucoup et vite. Le cultivateur isolé, ou père de famille, ou assujéti aux besoins du corps, n'a pas le temps d'attendre ; il faut qu'il recueille en quelques mois le prix de son labeur, il n'entreprendra pas des travaux dont le résultat, pour être excellent, a besoin d'être retardé. Le Trappiste, libre des exigences du corps, peut attendre, et tirer des retards mêmes une plus grande fécondité. Plus d'une fois, les cultivateurs du voisinage, étonnés des entreprises des religieux, les déclaraient inutiles ou ruineuses ; ces hommes calculaient le temps, la dépense d'après leurs propres habitudes et leurs ressources, et ils avaient raison d'après ces calculs ; mais il n'y a pas de temps pour la patience, ni de dépense pour le propriétaire qui se suffit à même. C'est ainsi que les Trappistes de Bricquebec, sous les yeux de leurs voisins stupéfaits, ont défriché un monticule et un champ de roc et de cailloux, du roc brisé ils ont bâti une partie de leur monastère, et du sol amolli ils ont fait une terre qui n'a plus rien à envier à la fertilité du département de la Manche.

Nous parlions tout-à-l'heure de l'utilité de l'exemple. En agriculture, comme en tout le reste, l'exemple des Trappistes est efficace et tout-puissant. Dans ce temps, quelques protecteurs zélés de l'agriculture ont établi des fermes-modèles, où l'on trouve les enseignements, les secours nécessaires pour l'amélioration du

premier et du plus noble de tous les arts ; on vante ce progrès de la civilisation et cette œuvre généreuse de la philanthropie. Mais longtemps avant l'invention de ce grand mot philosophique, la charité chrétienne des moines avait donné ces enseignements et ces secours à la société. Il faut remonter à saint Benoît pour trouver la véritable origine des fermes-modèles : les moines Bénédictins ont été les premiers maîtres des cultivateurs ; la prospérité agricole de la France, en particulier, est sortie des monastères. Ceux qui faisaient profession de ne rien posséder ont tout donné aux frères qu'ils avaient laissés dans le monde. Les Trappistes, seuls héritiers aujourd'hui de la grande famille de saint Benoît, continuent, comme toutes les autres, cette partie de l'œuvre de leur saint patriarche. Leurs monastères sont autant de fermes-modèles ouvertes à tout le monde, d'autant plus clignes de faveur que leur établissement ne coûte rien, ni à l'État ni aux particuliers, d'autant plus dignes de confiance que la cupidité en est bannie. Ils ont tenu quelquefois école d'agriculture sur l'invitation du gouvernement. Des comices agricoles les consultent, et l'an dernier l'abbé de la grande Trappe, malgré son humilité, ne put se dispenser de se rendre à Mortagne, pour prendre part aux délibérations d'une assemblée de ce genre, où on lui donna la place d'honneur comme à l'homme le plus utile du département. Enfin, un témoignage irrécusable, c'est la fondation d'un monastère de la Trappe en Algérie. Le gouvernement français cherche des colons pour cette terre nouvelle, des travailleurs constants et intrépides qui encouragent l'exploitation en démontrant ses avantages par des résultats, des maîtres qui enseignent, qui appliquent, qui perfectionnent les méthodes, et il a de lui-même appelé les Trappistes, qui ne sollicitaient rien. Il leur a fait, comme aux autres colons, aux autres citoyens, une concession de terrain dont ils acquerront et posséderont la propriété définitive aux conditions qui régissent la propriété en France et en Algérie. Il ne leur a pas accordé une faveur dont les Trappistes, qui comprennent si bien leur temps, n'auraient pas voulu ; il leur a bien plutôt demandé tin service pour le pays, et déjà il se réjouit de leur dévouement. Il suit avec un intérêt qui va toujours croissant la rapidité de leurs travaux, leurs défrichements, leurs plantations ; il leur a demandé un journal exact de leurs tentatives, de leurs succès, des difficultés vaincues, pour en faire le guide des autres cultivateurs, et il ne doute pas que l'exemple des religieux, et le résultat incontestable de leurs œuvres, ne donne enfin aux colons la confiance et la persévérance qui ont trop longtemps manqué aux habitants incertains de l'Afrique française.

Nous pourrions dire encore que les travaux des Trappistes sont utiles à la société par la supériorité des produits qu'ils mettent en circulation. On le voit bien, dans les marchés voisins des maisons de l'Ordre, à l'empressement avec lequel on recherche les graines ou les légumes de leurs jardins. Leur probité et la modicité de leurs besoins ne sont pas moins précieuses aux petits. Qu'ils vendent des produits agricoles ou industriels, qu'ils soient meuniers ou fabricants, ils fixent dans les campagnes ou dans les petites villes le prix de la marchandise ou de la mouture à un taux assez élevé pour ne pas nuire à la concurrence honnête, et assez bas pour réprimer la concurrence cupide. Cette équité leur a quelquefois attiré la haine de ces hommes d'argent, qui ne veulent que pour eux les améliorations et les progrès du travail et des arts ; mais cette haine est un éloge de plus que confirment l'estime et la confiance des petits, délivrés d'une oppression que la loi seule ne saurait réprimer. Nous ajoutons que les travaux, comme toutes les autres pénitences de la Trappe, sont une ressource assurée pour les pauvres.

Nous savons tout ce qui a été dit contre les aumônes des moines. L'aumône, la justice, selon l'expression de Moïse, c'est-à-dire la réparation de l'inégalité des fortunes, a été représentée comme l'aliment de la paresse et des vices misérables qui forment son cortège hideux. Certains de trouver à la porte d'un monastère leur subsistance de chaque jour, les pauvres préféraient au travail, qui les eût fatigués, la mendicité, qui leur assurait sans fatigue le prix du travail. La philanthropie révolutionnaire s'empara de cette idée, et supprima, avec les communautés religieuses, une charité qui dégradait l'homme. Elle fit des lois contre la mendicité, et assimila sans examen la prière du pauvre au vagabondage. Mais si elle atteignait ainsi, non sans justice, quelques fainéants obstinés, si elle condamnait au travail quelques bras capables de le supporter, elle s'aperçut bientôt que la paresse n'était pas la seule cause de l'indigence, que ce n'était pas le plus grand nombre qui se résignait à tendre la main pour l'ignoble avantage de ne rien faire ; que la majorité des pauvres se composait de vieillards, d'infirmes, doublement malheureux de leur dénuement et de leur impuissance. Il fallait pourvoir à des misères qui n'étaient pas coupables : alors on créa les dépôts de mendicité pour les deux sexes et les différents âges. La société nouvelle éloigna la pauvreté comme un reproche ou un présage sinistre : elle donna une prison sous le nom de refuge ; elle sépara le mari de la femme, les enfants de leur mère, pour leur donner un morceau de pain. Mais la rigueur même de la bienfaisance légale l'empêcha d'atteindre tous les pauvres ; il en resta et il en restera toujours un grand nombre qui se déroberont par la retraite, par l'obscurité, à d'humiliants secours, et à une cruelle séparation. La charité chrétienne est seule assez ingénieuse, assez dévouée, pour les découvrir, et satisfaire, sans se lasser, aux besoins de leurs corps et de leurs cœurs.

Grâce à leurs travaux, les Trappistes suffisent à leurs propres besoins ; grâce à leurs abstinences, ils peuvent pouvoir à ceux des autres. On leur a récemment appliqué ces paroles de saint Bernard : **Affamés eux-mêmes, ils nourrissaient les pauvres de leur travail, ils nourrissaient les prisons des villes de la stérilité du désert : vivant de leur travail, ils soulageaient les infirmes et tous ceux qui se trouvaient dans quelque nécessité.** Ils n'encouragent pas la paresse, comme on l'a tant reproché aux moines d'autrefois ; ils donnent du travail à côté d'eux à quiconque peut travailler ; ils admettent sous le nom de frères donnés, et comme partie intégrante du monastère, des pauvres dont l'industrie n'est pas toujours nécessaire à la communauté, mais leur évite au moins la mortification de recevoir sans gagner. Ils donnent du pain et des vêtements aux infirmes, aux vieillards, aux aveugles, qui mourraient de faim ou de froid et d'impuissance. Nous avons parlé plus haut de l'hôpital et de la pharmacie de la Grande-Trappe ; toutes les maisons de l'Ordre ont quelque établissement analogue. Ils donnent pour rien l'hospitalité, le repas du soir et du matin, le repos de la nuit à l'ouvrier qui va chercher plus loin le travail promis, et que les dépenses d'un long voyage retiendraient peut-être, sans ce secours, oisif et misérable dans son pays. Ils relèvent la cabane du paysan, ou réparent son toit de chaume dispersé par l'orage. Plus d'une fois ils ont racheté du service militaire un fils utile à sa famille, et préservé deux vieillards de la misère en leur conservant l'appui de la reconnaissance filiale. Il existe, à 3 kilomètres de la Grande-Trappe, un petit village que la charité des religieux a tiré de la barbarie. Ce sont les Trappistes qui ont civilisé ce petit peuple perdu dans les bois, les étangs et les ruisseaux débordés. Ici ils ont fait l'aumône et de leur argent et de leurs bras. Ils ont déblayé, réparé l'église enfouie à moitié dans la terre ; ils ont relevé un presbytère, fondé une école ; la sœur charitable qui est venue, à leur appel, se

dévouer à l'instruction des enfants, recevait de la Trappe les choses nécessaires à la vie. Voilà les véritables aumônes des Trappistes : toutes les misères habituelles, et qu'on peut prévoir, toutes les misères passagères et imprévues, trouvent leur soulagement dans les fruits de leurs travaux et dans les épargnes de leur pénitence.

Ces observations, que nous suggéra dès le commencement la vue de la Trappe, et que l'expérience de plusieurs années a confirmées, étaient d'abord, avec quelques notions historiques, tout ce que nous nous proposons de publier sur cet important sujet. Nous voulions solliciter une place pour ce modeste travail dans quelque revue catholique ; inconnu au monde littéraire, et même au monde religieux, et dans un siècle de romans, de causes célèbres, de feuilletons et de relâchement, nous n'aspirions pas à composer et à publier, sur la pénitence et les autres vertus du cloître, un ouvrage de longue haleine auquel il nous semblait que l'autorité d'un nom illustre, ou d'un caractère vénérable, pouvait seul donner des lecteurs. Cependant, à peine nous commençons à étudier l'histoire de la Trappe, que nous avons pris plus de confiance. Nous avons reconnu que cette histoire n'était point isolée, qu'elle était liée étroitement aux intérêts les plus graves de l'ordre monastique, et avait droit, du moins, à l'intérêt de ceux qui aiment encore la religion. De vieux livres, que personne ne lit plus, nous ont appris que la réforme de la Trappe, c'est-à-dire le rétablissement de la règle de saint Benoît selon les constitutions de Cîteaux, avait opéré au xvne siècle une révolution dans les ordres religieux, et que cependant les historiens de ces temps illustres n'avaient tenu, jusqu'à présent, aucun compte de ce mouvement salutaire et glorieux. Dans nos rapports fréquents avec les abbés et les maisons de l'Ordre, nous avons découvert une histoire nouvelle, et dont les annales religieuses n'avaient pas encore offert d'exemple, c'est-à-dire une lutte vraiment gigantesque, soutenue depuis cinquante ans par les Trappistes contre toutes les puissances du monde, et dont le résultat est au milieu de nous, sans être mieux apprécié peut-être que la cause qui l'a produit n'est connue. La bienveillance toute particulière dont nous sommes l'objet, sans l'avoir méritée, a mis exclusivement à notre disposition tous les matériaux qui pouvaient donner à notre ouvrage le mérite de la nouveauté et de l'exactitude : pour l'histoire de la Trappe avant la révolution, les livres de l'Ordre de Cîteaux et de la Trappe en particulier, les actes authentiques des princes ou des souverains Pontifes ; pour l'histoire de la Trappe depuis le commencement de la révolution, toutes les archives de l'Ordre, toutes les correspondances du supérieur général et des monastères qui relevaient de son autorité, tous les souvenirs des religieux qui ont pris part aux événements des cinquante dernières années, et qui vivent encore. Ces documents inédits nous ont fourni la matière de notre second volume.

Au risque donc de passer pour téméraire, et quelle que fut l'insuffisance de nos forces, nous nous sommes décidé à livrer au jugement, au dédain ou à l'indulgence du public, une histoire de la Trappe en deux volumes. Nous nous sommes ressouvenu de cette pensée d'un grand homme, que tout chrétien est tenu d'apporter sa pierre à la reconstruction de l'édifice catholique, que l'indigent qui cultive dans son étroit jardin le cumin, l'aneth et la menthe, peut élever avec confiance la première tige vers le ciel. Enfant obscur de l'Église, nous lui offrons, avec la simplicité d'un fils dévoué, ce travail entrepris pour sa gloire, qu'un autre eût exécuté avec plus de succès, mais non pas avec plus de bonne volonté. Nous l'offrons avant tout à l'Église romaine, mère et maîtresse des brebis et des agneaux, et protectrice souveraine de la Trappe ; à l'Église de France, dans le

sein de laquelle la Trappe a fait reflourir la vie monastique, et a toujours rencontré de si généreux défenseurs. Nous l'offrons à la Trappe, fille dévouée de l'Église romaine, martyre de sa fidélité à la chaire de Pierre, fille non moins dévouée de l'Église de France, à qui elle rend en respect et en attachement ce qu'elle en reçoit de protection ; à son révérendissime et bien-aimé général, à tous ses abbés, à tous ses religieux et religieuses, comme un faible hommage de reconnaissance pour l'honneur qu'ils nous ont fait de nous traiter eu frère, de nous accepter pour historien, et de favoriser nos travaux avec tant de confiance et d'empressement. Nous l'offrons, enfin, à tous ceux qui aiment les ordres religieux, et qui s'intéressent à leur prospérité ; à ceux mêmes qui croient avoir le droit de les haïr, et qui essaient de les persécuter. Qu'un seul de ces derniers, après la lecture de ce livre, abandonne d'injustes préjugés, et estime par conviction ce qu'il a jusqu'ici méprisé par erreur, c'est là notre plus chère ambition, ce sera la plus douce récompense d'un travail de cinq années.

CHAPITRE PREMIER

**Le XIIe siècle. - Cîteaux et Savigny. - Fondation
et commencements de la Trappe. - Règle de
Cîteaux**

Le XII^e siècle, l'âge héroïque de la chevalerie et des croisades, n'est pas moins illustre par la ferveur religieuse qui couvrit alors de nouveaux ordres et de nombreux monastères toutes les parties de la chrétienté. Ainsi se développaient les résultats glorieux du pontificat de saint Grégoire VII. Ce grand pape avait appelé l'Europe aux armes contre l'Asie ; et la foi, ranimée par sa parole, repoussait au-delà de Jérusalem la barbarie mahométane. Il avait porté la réforme dans les mœurs des grands et du peuple, dans les mœurs du clergé et des moines ; et la piété, accourant de toutes parts dans la solitude, substituait à la licence publique, à l'incontinence des clercs, aux abominations simoniaques, une régularité que les contemporains eux-mêmes ont reconnue et célébrée¹. Déjà, de son vivant, Étienne d'Auvergne avait commencé, à Muret, l'ordre de Grandmont, la congrégation des *Bons-Hommes*, qui protestèrent les premiers contre le meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, en rejetant les bienfaits du meurtrier². Bruno, écolâtre et chanoine de Reims, après avoir convaincu son archevêque de simonie (1077), avait fui le danger des grandeurs ecclésiastiques pour venir féconder de sa foi la solitude de la Chartreuse (1086), et faire revivre dans ses disciples la ferveur de Moïse et d'Élie, et la vigilance de Samuel³. Treize ans après la mort de Grégoire VII (1098), trois moines de Cluny, impatients de pratiquer dans toute sa rigueur la règle de saint Benoît, acceptèrent avec joie d'un duc de Bourgogne le marécage de Cîteaux. Ils y construisirent en bois et en osier le nouveau monastère, si pauvre, si étroit, si délaissé d'abord, qui devait donner à l'Église saint Bernard, *petit ruisseau qui, devenu un grand fleuve, arrosa tous les ordres religieux, et réjouit l'Église universelle par sa pureté limpide, par la variété de ses vertus, par sa sainteté toujours féconde*⁴. Presque en même temps (1100) Robert d'Arbrissel ouvrit aux femmes l'asile de Fontevrault ; en peu d'années il eut rassemblé trois mille pécheresses converties. Vital de Saint-Évroult fonda, en 1112, l'ordre de Savigny. C'était entre ces saints personnages une noble émulation, une concurrence pieuse à qui sauverait les âmes. *Trois hommes éternellement mémorables*, dit un historien, *parurent à la même époque : Robert d'Arbrissel, Vital et Bernard : tous trois savants et animés de l'esprit de Dieu, ils parcouraient les châteaux et les campagnes, et, semant la parole, selon Isaïe, sur toutes les eaux, ils recueillaient des fruits abondants de conversion. Ils s'étaient partagé les âmes : tandis que Robert travaillait au salut des femmes ramenées à Dieu, Bernard et Vital se dévouaient au salut des hommes ; tandis que Robert bâtissait l'illustre couvent de Fontevrault, Vital instituait la congrégation de Savigny, et Bernard propageait la règle du nouveau monastère*⁵. Bientôt l'Allemand Norbert quitta ses bénéfices par amour de la pénitence, et devenu missionnaire pauvre, il courut la France pour évangéliser les pécheurs. Le Poitou, la Guienne, l'Orléanais, le Cambresis ; le virent avec admiration marcher nu-pieds dans la neige ; jeûner tous les jours de la semaine, et convertir les multitudes par de si grandes vertus, jusqu'au moment où il s'arrêta au diocèse de Laon, et institua, dans la forêt de Coucy l'ordre des chanoines réguliers de Prémontré (1121). Cependant les guerriers

¹ Ott. Frising, *Chronicon : Rigor tam in clericali quam in monastico ordine, exhinc usque in præsentem diem, amplius cœpit crescere.*

² Voir Martène, *Thesaurus anectotorum*, t. I, p. 406 et 561.

³ *Timebam omnino molestus fieri vel Moysi in monte, vel Eliæ deserto, aut certe excubanti in templo Samueli, si divinis intentissimos confabulationibus aliquatenus avocare tentassem.* — Saint Bernard, lett. XI, au prieur de la Chartreuse.

⁴ Bulle du pape Clément IV : *Parvus fons.*

⁵ Guillaume Neubric, cité dans les *Annales de Cîteaux.*

eux-mêmes se soumettaient à la régularité monastique ; les défenseurs de la Palestine, Templiers et Hospitaliers, formaient une milice inconnue aux âges précédents, pour combattre à-la-fois la chair et le sang, et les ennemis du nom chrétien ; soldats intrépides, infatigables sur les champs de bataille, moines silencieux, pauvres, obéissants, laborieux, pendant la paix¹. Et ce n'étaient plus seulement les hommes du peuple, les fils de serfs, qui se réfugiaient dans les monastères : les nobles, les sages, les grands, si rares dans la primitive Église, maintenant, par un miracle de la puissance divine, se convertissaient en grand nombre. *La gloire présente, s'écriait saint Bernard, devient vile et méprisable ; la fleur de la jeunesse est foulée aux pieds, la noblesse ne compte plus ; la sagesse du monde apparaît comme une folie ; la chair et le sang ne sont plus écoutés. Tous, pour gagner Jésus-Christ, sacrifient les affections les plus chères, et méprisent, comme la boue, les dignités et les grandeurs du siècle*².

La Trappe remonte à cette heureuse époque par son origine, et par la date même de sa fondation : tel est son premier titre de gloire. Elle est sortie de Savigny, et elle appartient à Cîteaux. Quelques détails sur Cîteaux et Savigny sont donc ici indispensables.

Cîteaux est une réforme de Cluny. L'abbaye de Molesme, au diocèse de Langres, relevait de Cluny, et était ainsi soumise à la règle de saint Benoît. Saint Robert, le fondateur, en était abbé ; il avait pour prieur Albéric, et pour sous-prieur l'Anglais Étienne, deux saints dignes de lui. Cependant le relâchement commençait à se glisser parmi leurs frères, déjà nombreux ; malgré leurs exemples, la règle était mal observée. L'abbé de Cluny, qui aurait dû réprimer ces abus, ne visitait pas Molesme avec assez d'exactitude. Les trois amis conçurent alors la pensée de chercher une autre retraite, où il leur fût possible de vivre plus régulièrement : ils firent entrer dans ce projet dix-huit autres religieux et l'archevêque de Lyon, légat du Saint-Siège, qui leur donna son approbation. Ils partirent vingt-et-un. Arrivés en Bourgogne, ils s'arrêtèrent dans le diocèse de Châlon-sur-Saône, en un lieu appelé Cîteaux, soit des citernes qui s'y trouvaient en grand nombre — *cisterna, cistercium* —, soit plutôt des joncs marécageux qui y croissaient — *cistels* —. Jamais homme n'avait habité ces lieux sauvages, dont la vue seule faisait horreur. Ce fut là qu'au milieu des arbres, des épines, et des bêtes de la forêt, les saints fugitifs se construisirent une maison et une église de bois. Ils n'eurent pas de règle à écrire, puisqu'ils ne se proposaient que de pratiquer fidèlement la règle primitive. Ils prirent la sainte Vierge pour seule mère et seule patronne, et choisirent le jour de la fête de saint Benoît pour renouveler leurs vœux, et s'engager à la stabilité dans leur nouvelle résidence. L'ordre de Cîteaux commença ainsi le 21 mars 1098. Saint Robert reçut le bâton pastoral des mains de l'évêque de Châlon ; il fut le premier abbé de Cîteaux. Albéric lui succéda. Ce second abbé constitua définitivement le nouveau monastère. Il obtint l'approbation du pape Pascal II (1100) ; il fit quelques statuts

¹ Saint Bernard, *Exhortatio ad milites Templi*, cap. I : *Novum militiæ genus et sæculis inexpertum, qua gemino pariter conflictu infatigabiliter decertatur, tum adversus carnem et sanguinem, tum contra spiritualia nequitiae in cœlestibus.....* cap. IV : *....ut pene dubitem quid potius censeam appellandos, monachos videlicet an milites, nisi quod utrumque forsan congruentius nominarim, quibus neutrum deesse dignoscitur, nec monachi mansuetudo, nec militis fortitudo.*

² Saint Bernard, lett. 109, *ad Ganfridum de Perona et socios ejus* : *Legeram : non multos nobiles, non multos sapientes, non multos potentes elegit Deus ; at nunc præter regulam, mira Dei potentia, talium convertitur multitudo.....*

qui portent son nom, afin d'expliquer de quelle manière ses religieux entendaient observer la règle de saint Benoît, et prévenir les interprétations relâchées qui s'étaient introduites ailleurs. Il admit des frères convers, non pour exempter les moines du travail, mais pour leur donner le temps d'entremêler, au travail prescrit par le législateur, le chant régulier de l'office divin. Enfin il renouvela plus solennellement la consécration de son ordre à la sainte Vierge, en substituant une coule blanche à l'habit noir que portaient les Bénédictins.

Cîteaux était fondé sur la pauvreté, le travail, le silence, l'abstinence la plus sévère. Les moines demeuraient avec les bêtes sauvages ; leur porte n'était faite que de branches d'osier entrelacées. Ils ne vivaient que de pain, d'herbes et de légumes. Ils refusaient les donations qui les auraient enrichis, mais ils acceptaient des instruments de travail ou des ornements d'autel. Etienne, le troisième abbé (1109), fit briller ces vertus d'un éclat plus vif encore. Il voulut que l'église elle-même, que l'autel fût pauvre, et, sauf les vases sacrés, il retrancha l'or et l'argent du service divin. Il ne craignit pas de mécontenter le duc de Bourgogne, bienfaiteur du monastère, en le priant de ne plus venir résider dans la maison, où, malgré sa piété, sa présence pourrait troubler les solitaires. Il perdit ainsi les bonnes grâces et les dons de ce seigneur, qui ne sut pas comprendre cette simplicité admirable. Dieu l'éprouva ensuite par les plaintes que la rigidité du nouveau monastère suscitait de tous côtés, par les inquiétudes de la disette, par la mort de ses religieux. Il fut accusé d'innovation, de scandale et de schisme. Il fut, dans un temps de disette, réduit à mendier son pain. Il vit ses moines mourir l'un après l'autre avec une rapidité dévorante, et personne ne se présentait pour les remplacer, tant sa réputation d'austérité décourageait les vocations. Tout-à-coup trente postulants frappèrent à la porte de Cîteaux (1112). A leur tête était Bernard, gentilhomme de vingt ans, qui les avait tous appelés à la pénitence. Étienne, à cette vue, comprit que le temps des épreuves était passé : il admit ces nouveaux fils que Dieu lui rendait pour ses morts, et la prospérité de l'ordre commença. Au bout d'un an, Cîteaux était trop étroit pour les nombreux convertis que l'exemple de Bernard ne cessait d'attirer. Quatre colonies en sortirent presque en même temps : La Ferté, au diocèse de Châlon, fut la première, et, selon le sens de son nom — *firmitas* —, le premier affermissement de l'ordre ; puis Pontigny fut fondé au diocèse d'Auxerre ; puis Clairvaux, dans la vallée d'Absinthe, par saint Bernard et ses frères ; puis Morimond, au diocèse de Langres. Telles sont les filles aînées de Cîteaux, les quatre premiers monastères de la congrégation. Non moins fécondes que leur mère, elles se multiplièrent rapidement par d'autres fondations qui remplirent le monde des catins de la même famille. Saint Étienne avait réglé que les abbés des quatre premiers monastères et de toutes les filiations qui en sortiraient par la suite, se rassembleraient chaque année autour de l'abbé de Cîteaux en chapitre général. La carte de charité et les us de l'ordre, rédigés dans le second chapitre (1119), unirent toutes les maisons par la conformité des observances. La suprématie universelle, reconnue à l'abbé de Cîteaux, leur conserva un père commun, et constitua cette magnifique unité qui *réjouit toute l'Église catholique*¹. Ce n'est pas ici le lieu de retracer les développements prodigieux de la congrégation cistercienne. Nous nous réservons également de parler, dans un autre livre, de l'influence toute-puissante de saint Bernard. Il ne nous reste plus maintenant qu'à faire connaître l'origine des religieuses de Cîteaux.

¹ Bulle de Clément IV. *Ecclesiae universalis laetificat unitatem*.

Lorsque saint Bernard eut résolu de quitter le monde, il passa une année à parcourir les campagnes et les châteaux pour prêcher la vie monastique. Sa parole était si puissante, que les faibles n'osaient venir l'entendre, dans la crainte d'être gagnés malgré eux. Les femmes éloignaient leurs maris de ces prédications ; les mères, leurs entons. Cependant quelques hommes mariés se sentirent appelés à la solitude ; leurs femmes, également touchées de la grâce, se consacraient avec joie au veuvage volontaire ; mais elles avaient besoin d'un asile et d'une protection : avant de conduire les hommes à Cîteaux, Bernard fonda pour ces femmes le monastère de Juilly-sous-Ravière, dans le voisinage de Molesme, et peut-être sous la suprématie de cette abbaye¹. Ce modeste commencement eut des suites remarquables. Tous les frères de Bernard l'avaient suivi ; son vieux père lui-même était venu mourir à Clairvaux, dans sa dépendance. Humbeline, sa sœur, restait seule dans le monde. Mariée à un seigneur de Lorraine, elle vivait dans le faste et les pompes du siècle. Un jour elle voulut rendre visite à ses frères : elle vint à Clairvaux avec une suite brillante (1122) ; mais, au lieu de la joie qu'elle espérait faire naître par son arrivée, elle n'excita qu'une sainte indignation. Bernard refusa d'abord de la voir ; puis, cédant à ses larmes, il sortit pour lui reprocher sa vie mondaine. Humbeline fut touchée et convertie. Elle renonça aux plaisirs qui l'avaient tenue captive jusqu'alors. Au grand étonnement de tous, elle pratiqua pendant deux ans les vertus monastiques au milieu du monde ; enfin, avec le consentement de son mari, elle se retira au monastère de Juilly, fondé par son frère pour d'autres veuves comme elle². Sa ferveur extraordinaire, ses austérités, si contraires aux habitudes de son ancienne condition, édifièrent toute la communauté ; ses exhortations entraînèrent ses compagnes à désirer pour elles-mêmes une règle plus sévère. Par l'influence d'Humbeline, les religieuses de Juilly résolurent de convertir en loi permanente le zèle dont elles se sentaient animées. Elles demandèrent donc à entrer dans l'ordre de Cîteaux ; elles en prirent l'habit et les constitutions, de l'aveu du légat apostolique en France, et firent voir que la fragilité de leur sexe ne succomberait pas aux rigueurs de la plus stricte perfection. A leur suite, d'autres monastères de femmes s'affilièrent à la même congrégation, ou furent fondés pour cette règle nouvelle : le nombre s'en accrut considérablement avec les siècles ; l'auteur des *Lys de Cîteaux* le porte à six mille³.

Savigny commença en 1112, l'année même où saint Bernard entra à Cîteaux. Ce nouvel institut prit naissance en Normandie, sur cette terre des magnifiques cathédrales, des florissantes abbayes, des grands évêques et des savants abbés. Un homme d'une origine obscure en fut le fondateur ; les nobles y accoururent ensuite avec empressement. Ici encore Dieu se servit du faible pour sauver les forts. Vital, chapelain du comte de Montreuil, et chanoine de Saint-Évroult, au diocèse de Séez, renonça au monde, et chercha d'abord une retraite dans le Maine. On croit que, dans cette solitude, il eut quelques rapports avec Robert d'Arbrissel et saint Bernard, et que ce fut de concert avec eux qu'il se retira dans le diocèse d'Avranches⁴. Une donation importante l'y fixa : Raoul de Fougères lui abandonna la forêt de Savigny pour y bâtir un monastère, afin d'accomplir cette

¹ Guillaume de Saint-Thierry, *Vie de Saint-Bernard*, liv. I, chap. IV.

² Guillaume de Saint-Thierry, liv. I, chap. VI.

³ *Lilia Cistercii, sive sacrarum virginum Cisterciensium origo, instituta, et res gestæ*, lib. I, cap. IV, V, VI.

⁴ *Annales de Cîteaux*, ann. 1112, cap. II.

parole du psalmiste : Dieu a planté les cèdres du Liban pour que les oiseaux sacrés bâtissent leurs nids sur les branches. Je veux assurer mon salut, dit le donateur dans la charte de fondation ; je ne peux le faire par mes propres mérites : j'ai donc pensé à acheter des pauvres en esprit le royaume des cieux qui leur appartient. En conséquence, de concert avec ma femme et mes fils, je donne à Dieu et à dom Vital, ermite, la forêt de Savigny..... Afin d'obtenir la santé du corps et le salut de l'âme pour moi, pour ma femme, mes fils, mes seigneurs, mes amis, afin de soulager les âmes de nos pères, de nos mères, de nos seigneurs, de mes amis, de mes barons et de tous mes fidèles, vivants et morts, je déclare cette donation affranchie, des clercs et des laïques, comme déjà évêque d'Avranches a promis de n'exiger de cette terre aucun droit épiscopal (2)¹.

En peu de temps Vital éleva dans ce bois désert et impraticable l'abbaye de la Trinité de Savigny. Des moines fervents se rassemblèrent autour de lui. Bayeux, Caen, la Bretagne, lui envoyèrent des disciples de toutes les conditions : il leur donna la règle de saint Benoît et l'habit noir ; mais on croit qu'il pratiqua cette règle avec la sévérité de Cîteaux². La piété des solitaires de Savigny fut bientôt connue an loin ; elle leur mérita, de la part du pape Pascal II, le privilège de célébrer sans interruption l'office divin pendant la durée de l'interdit jeté sur le diocèse d'Avranches³. Déjà on voyait parmi eux Aymon, noble de Bretagne, et Geoffroy, noble de Bayeux. Celui-ci avait quitté mi autre monastère pour s'attacher à l'humble Vital ; de pieuses légendes racontent que sa sainteté avait été prédite avant sa naissance, et qu'il avait le don des miracles. Aymon s'était illustré par sa charité au milieu du siècle ; il visitait les lépreux, touchait leurs plaies hideuses, souvent il leur lavait les pieds ; il finit par vendre tous ses biens, qu'il distribua aux pauvres. Dans la solitude il fut, par sa science, la lumière de ses frères. Travaillant, écrivant, enseignant tour-à-tour, il composa de nombreux ouvrages que l'abbaye conserva précieusement. Assidu à la prière, au chant divin, il ne sentait pas les besoins de son corps, il ne trouvait aucun goût aux aliments : il ne mangeait que par nécessité humaine, pour ne pas mourir. A l'autel, comme saint Chrysostome, il voyait les anges assister au saint sacrifice, ou les cieux s'entr'ouvrir, et le Sauveur s'incliner vers les prières des hommes. Vital fut le digne abbé d'une telle maison ; il la gouverna pendant sept ans. Adversaire infatigable du vice, sa parole retira du inonde bien des rîmes converties. Épuisé par une longue maladie, il ne voulut s'accorder aucun adoucissement, et il mourut à l'office de la nuit, en donnant la bénédiction au lecteur⁴.

Geoffroy succéda à Vital. Son gouvernement fut l'époque la plus brillante de l'histoire de Savigny. Le Saint-Siège, le clergé, saint Bernard, rendent de glorieux témoignages à ces moines. Honorius II leur confirma, par une bulle, les biens dont ils étaient en possession, et les mit à l'abri de toute violence⁵. Au temps du schisme d'Anaclet, ils restèrent fidèles à la bonne cause ; saint Bernard les compte au nombre des saints, morts au monde et vivans pour Dieu, qui

¹ Martène, *Thesaurus anecdot.* I, p. 333.

² Hugo Menardus, cité par les *Annales de Cîteaux* : *Ordericus Vitalis scribit eum sectatum fuisse novorum instituta, ita enim eo tempore appellabant Cistercienses.*

³ Martène, *Thes.* I, p. 336. Bulle du pape Pascal II.

⁴ *Annales de Cîteaux*, t. II, ann. 1148 ; t. I, ann. 1112.

⁵ Martène, *Thes.* I, p. 361.

forment le troupeau du pape légitime¹. Leur science n'était pas moins célèbre que leur piété. Jean de Coutances écrivait à Geoffroy, à son prieur et à tous leurs frères : Vous êtes les oliviers fertiles de la maison du Seigneur, les cèdres élevés du Liban, les cyprès de la montagne de Sion. Vous êtes bienheureux et vraiment philosophes ; votre philosophie s'étend sur toutes les choses divines et sur les choses humaines. Les vrais érudits sont nombreux dans votre vénérable communauté². Mais la plus grande gloire de Geoffroy, c'est la diffusion rapide de son ordre dans plusieurs provinces, dans la Normandie, la France, le Maine, l'Anjou, la Touraine, la Bretagne, l'Angleterre. Il fonda dix-neuf monastères, entre autres Beaubec, au diocèse de Rouen, et Vaux de Cernay, au diocèse de Paris. Comme saint Étienne de Cîteaux, il voulut rattacher à un centre commun tous ses enfants dispersés ; il réserva donc à l'abbé de Savigny la suprématie générale sur toutes ses filiations, et il établit un chapitre annuel de tous les abbés de l'ordre, qui s'ouvrait le dimanche de la Trinité³, jour de la fête de la maison-mère.

Guillaume succéda à Geoffroy (1138). Il était né à Caen d'une famille noble et riche. Les historiens de Savigny racontent que Dieu l'avait montré d'avance au bienheureux Aymon sous la forme d'un talent d'or. Ils le représentent comme un docteur de grand nom entre les docteurs, également habile dans les lettres humaines et dans l'interprétation de l'Écriture. Devenu abbé par des suffrages unanimes, il ne fit que croître en sainteté. Il se consacra tout entier aux intérêts du ciel ; il revêtit le cilice, crucifia sa chair avec ses vices et ses concupiscences, et rassembla auprès de lui de nombreux disciples qui imitèrent ses vertus. Il continua les œuvres de son prédécesseur ; il bâtit de nouveaux monastères. Entre les fondations qui multiplièrent à cette époque la famille de Savigny, la plus importante est, sans contredit, la Trappe.

La Trappe commença l'an 1122 ; mais elle ne fut vraiment une abbaye que vers 1140. Rotrou II, comte du Perche, la construisit et la dota. Ce seigneur s'était fait un nom illustre en combattant les infidèles en Palestine et en Espagne. Compagnon de Godefroy et d'Alphonse-le-Batailleur, il avait pris part à la première croisade et au siège de Saragosse. Il était allié au plus puissant des vassaux de France, au roi d'Angleterre, duc de Normandie, Henri Ier, dont il avait épousé la fille. Cette brillante fortune fut tout-à-coup troublée par un grand malheur de famille. La comtesse du Perche s'était embarquée à Harfleur avec son frère Guillaume Etheling, l'unique héritier du roi anglais. La *Nef blanche* qui les portait fut mal gouvernée par un équipage ivre auquel le jeune prince avait d'ailleurs donné l'exemple de la débauche ; elle se brisa sur des rochers, et tout périt. Guillaume, qui pouvait échapper sur une chaloupe, ne voulut pas abandonner sa sœur, et, au milieu des efforts qu'il fit pour la sauver, il fut englouti avec elle (1120). La même année, Rotrou, passant en Angleterre, faillit être victime à son tour d'une tempête épouvantable ; mais dans ce moment terrible, il fit vœu, pour obtenir la vie sauve, de bâtir une église à la sainte Vierge, et il échappa heureusement⁴. Revenu dans ses états, il tint parole à sa

¹ Saint Bernard, epist. 126, ann. 1135.

² Martène, *Thes.* I, p. 361.

³ *Annales de Cîteaux*, ann. 1148, chap. VII.

⁴ Le naufrage de la *Nef blanche*, et le vœu de Rotrou se rapportent à la même année. Un historien moderne n'en fait qu'un seul événement. Pour nous, nous n'avons osé décider cette question, du reste peu importante. Un vieux Mémorial conservé à la Trappe dit que Rotrou était accompagné de sa femme et de son beau-frère, mais ne parle pas de la

protectrice : il choisit dans ses domaines un vallon solitaire, entouré de bois, traversé par plusieurs ruisseaux qui forment, en se réunissant, la rivière de l'Yton, sur la limite du Perche et de la Normandie. Ce lieu avait toujours porté le nom de Trappe. Ce fut là qu'il éleva son église (1122) ; pour en faire un monument du danger qu'il avait couru, il lui donna la forme d'un vaisseau renversé. La pensée lui vint ensuite de joindre à l'église un monastère ; et, comme la réputation des moines de Savigny était grande en ce temps, il s'adressa à cette congrégation. L'abbaye de Breuil-Benoît, issue de Vaux de Cernay, envoya une colonie dans le vallon de la Trappe. Ces religieux étant arrivés avant la fin des constructions, demeurèrent provisoirement dans la solitude des Barres, et ce ne fut qu'en 1140 qu'ils prirent possession du monastère, lorsqu'il commença d'être habitable. Quelque temps après, Rotrou, au moment d'entreprendre un nouveau voyage en Palestine, leur concéda, de l'aveu de sa seconde femme et de son fils, l'emplacement de l'abbaye, avec des terres assez étendues, des bois, des étangs et des moulins.

Cette abbaye s'appela dès lors Notre-Dame de la Maison-Dieu — *Monasterium Beatæ Mariæ de domo Dei* —. On ajoutait aussi à ce titre le nom de Trappe, qui était celui du lieu même. Consacrée spécialement à la sainte Vierge par le vœu du fondateur, la Maison-Dieu de la Trappe fut, dès le commencement, placée sous la protection du Saint-Siège. Dom Albold, le premier abbé, s'adressa au pape Eugène III, qui était alors en France (1147), et il reçut du souverain pontife une bulle qui est un des premiers monuments de l'histoire des Trappistes. Il convient à la clémence de l'autorité apostolique de chérir les religieux, et de couvrir les lieux qu'ils habitent d'une pieuse protection. Il est digne, il est Conforme à la justice, que nous, qui sommes élevé au gouvernement des églises, nous les défendions de la méchanceté des hommes pervers, en les prenant sous la garde du Siège apostolique. C'est pourquoi, nos très chers fils, nous faisons droit à vos prières, et plaçons sous la protection de saint Pierre et la nôtre le monastère dans lequel vous êtes attachés au service divin. Nous voulons que les biens que vous possédez justement et canoniquement, ou que vous pourrez acquérir désormais par les concessions des pontifes ou la, libéralité des rois, par les largesses des princes ou les offrandes des fidèles, vous soient conservés intacts à vous et à vos successeurs. Surtout que personne ne prétende lever des dîmes sur les fruits du travail de vos mains, ou sur les animaux que vous élevez. Si quelqu'un, ecclésiastique ou séculier, ose violer sciemment cette constitution... qu'il soit exclu de la participation au corps et au sang de notre Seigneur Jésus-Christ, et qu'au jugement suprême il soit livré à la vengeance divine. Quant à ceux qui respecteront les droits de ce monastère, que la paix de notre Seigneur soit avec eux, qu'ils reçoivent ici-bas le prix de leurs bonnes œuvres, et qu'ils trouvent auprès du juge infailible la récompense de l'éternelle paix¹.

C'est en ces termes bienveillants que le Saint-Siège se déclara le protecteur de la Trappe ; illustre engagement, auquel la sollicitude paternelle des souverains pontifes n'a jamais manqué. Ainsi commença ce haut patronage qui a défendu les Trappistes, au moyen âge, contre les violences féodales ; au XVIIe siècle, contre les réclamations des moines relâchés, qui, pendant la révolution française,

mort de ces deux personnages. D'autre part, les historiens qui racontent le naufrage de la *Nef blanche* disent expressément qu'un seul homme échappa, et cet homme n'était pas Rotrou, mais le fils d'un boucher de Rouen.

¹ Archives de la Trappe.

les a suivis et soutenus dans l'exil, par toute l'Europe, et, de nos jours, les a rétablis en France. D'Eugène III à notre vénérable Grégoire XVI, pendant ce long espace de sept cents ans, les successeurs de Pierre n'ont pas cessé de veiller efficacement sur l'héritage de dom Albold.

La Trappe, issue de Breuil-Benoît et de Vaux-de-Cernay, appartenait donc à la congrégation de Savigny. En 1148, elle entra dans l'ordre de Cîteaux par un événement remarquable qui complète l'histoire de sa fondation.

Serlon, le quatrième abbé de Savigny, égalait la sainteté de ses prédécesseurs. Admirateur des Cisterciens ; aimé de saint Bernard, il regrettait de ne pas faire partie d'un ordre que Dieu propageait par une protection si visible et par l'influence d'un si grand homme. Aussi bien, chef d'une congrégation déjà nombreuse, il redoutait, dans ce haut rang, non le travail, mais la responsabilité de tant d'âmes confiées à sa garde. Plus humble encore qu'élevé en dignité, il voulait obéir et se donner un supérieur. Lorsque le chapitre général de Cîteaux s'assembla en 1148, Serlon crut le moment venu de se mettre enfin dans l'heureuse dépendance qu'il ambitionnait. Ce chapitre est resté justement célèbre dans les annales de l'ordre. Il fut présidé par Eugène III, dont la présence fit, d'une réunion d'abbés, comme un concile universel. Il fut surtout remarquable par les grands exemples d'abnégation chrétienne qu'il offrit à l'admiration de l'Église et de la postérité. Eugène III y brilla bien plus par son humilité que par l'éclat de la tiare. Il avait été moine de Cîteaux, et, malgré le titre de chef de l'église, il parut au milieu de ses frères comme mi d'entre eux, revêtu de leur habit qu'il ne quittait jamais, fidèle à leur règle, qu'il observait partout¹. Il ne les présida pas par l'autorité apostolique, il les édifia bien plutôt par sa charité fraternelle². Non loin de lui, saint Bernard, dont il avait été le fils spirituel dans un monastère de la filiation de Clairvaux, le reconnaissait maintenant pour son père, et se montrait le plus docile de ses fils. Serlon était digne de paraître dans cette pieuse assemblée : il vint solliciter l'honneur d'être admis avec tous les siens dans la famille cistercienne, et, sa demande étant acceptée, il prit saint Bernard pour père immédiat. On vit alors, dit l'auteur des annales, une merveille qu'on ne reverra jamais : une congrégation, ou plutôt un ordre, composé de trente monastères, répandus en France, en Angleterre, en Normandie, illustre par le mérite de ses moines, par la gloire de ses églises, par l'étendue de ses possessions, abandonna ses usages déjà consacrés par le temps, quitta son habit, et passa sous les lois d'un autre ordre. Pour conserver et honorer le souvenir de ce grand acte de désintéressement, il fut décidé que l'abbé de Savigny prendrait rang au chapitre après l'abbé de Morimond, et serait le cinquième après l'abbé de Cîteaux. Eugène III déclara en même temps que Savigny, quoique affilié à Clairvaux, conserverait sur ses monastères son ancienne suprématie. Serlon se montra digne de ces honneurs en les refusant pour lui-même. Après avoir assuré à ses enfants une protection puissante, un gardien vigilant, il n'aspirait plus qu'à déposer le bâton pastoral, pour aller finir sa vie, simple religieux, sous la conduite de saint Bernard. Ce désir fut contrarié par la volonté du supérieur qu'il avait choisi, et il demeura abbé, par obéissance, pendant cinq ans. Mais après la mort de saint Bernard, il abdiqua, et se retira à Clairvaux, où il mourut lui-même en odeur de sainteté (1157).

¹ Voir Guillaume de Saint-Thierry, *Vie de Saint Bernard*, liv. II, chap. VIII.

² *Annales de Cîteaux*, ann. 1148, chap. VII, t. II.

Nous n'avons pu raconter les commencements de la Trappe qu'en les rattachant à la gloire de Cîteaux et de Savigny, et nous ne craignons pas qu'on nous reproche d'avoir mêlé à notre sujet une histoire étrangère. L'illustration des pères fait partie de l'histoire des enfants, comme un exemple et une recommandation. La fille de Vital et de Serlon, adoptée dès l'enfance par saint Bernard, ne devait pas apparaître, au milieu du ^{xi} siècle, isolée des deux familles dont elle revendique à juste titre le nom et l'héritage. Nous ne pouvons pas davantage faire connaître le genre de vie que les Trappistes embrassèrent, presque aussitôt après leur établissement, sans donner un abrégé des constitutions cisterciennes, puisque la Trappe, comme Savigny, adopta l'habit et les usages de Cîteaux. Ce court exposé servira en même temps à établir la haute et vénérable antiquité d'une règle que l'ignorance ou la mauvaise foi du grand nombre regarde comme une invention moderne.

Il semble qu'il devrait suffire ici de renvoyer à la règle de saint Benoît, car Cîteaux ne fut fondé que pour la pratiquer dans toute sa rigidité, sans aucun des adoucissements adoptés ailleurs. Mais, précisément parce que d'autres abusaient de quelques facilités accordées à la faiblesse humaine par le législateur, les Cisterciens s'imposèrent comme un devoir les actes de perfection qu'il a conseillés sans les prescrire, comme désirables dès qu'ils sont possibles : *Voilà, dit saint Benoît dans son dernier chapitre, un faible commencement, une ébauche de règle ; vous qui avez hâte d'arriver au ciel, complétez-la, et, avec l'aide de Jésus-Christ, élevez-vous au comble de la science et de la vertu.* Dans plusieurs autres passages, il promet à ceux qui pourront faire plus qu'il n'ordonne, une récompense particulière, et il enseigne que, au moins à certaines époques de l'année, il faut offrir à Dieu quelque chose de plus que la règle n'exige. Ainsi, tout austère que paraît déjà sa législation, le saint patriarche invite ses disciples, par l'exemple des anciens solitaires, à de plus strictes austérités. Ce n'était donc pas s'écarter de sa règle, que de tendre à la perfection qu'il désire ; ce n'était pas violer le précepte que d'outrepasser le précepte par la pratique du conseil. Forts de cette pensée, saint Étienne, saint Bernard, et leurs frères, sans innover véritablement, érigèrent en loi certains usages dans lesquels ils crurent reconnaître l'accomplissement du vœu exprimé par saint Benoît. Ils se donnèrent, par cette sévérité nouvelle, l'assurance d'observer fidèlement la sévérité primitive, et, s'il est permis de le dire, ils se soumirent au superflu pour ne jamais s'affranchir du nécessaire.

Nous ne parlerons pas ici des trois vœux d'obéissance, de pauvreté, de chasteté, essentiels à la vie monastique, et par où tous les ordres religieux se rapprochent et se ressemblent : nous voulons seulement expliquer les caractères particuliers qui distinguent les Cisterciens des autres Bénédictins, et qui effrayèrent utilement les relâchés de leur temps.

Saint Benoît place au premier rang des devoirs du moine le service divin, le chant de l'office pendant la nuit et pendant le jour. Les Cisterciens gardèrent fidèlement les heures marquées ; ils se levaient au plus tard à deux heures après minuit pour chanter matines. A l'office ordinaire de chaque jour ils ajoutaient, au moins pendant une partie de l'année, l'office des morts, selon l'usage de Cluny, et, pendant toute l'année, le petit office de la sainte Vierge, qui avait été recommandé à la piété des fidèles par le pape Urbain II au concile de Clermont¹. Nous avons déjà vu que, sauf les vases sacrés, ils retranchèrent du service de

¹ *Annales de Cîteaux*, t. I, ann. 1103, chap. III.

l'autel l'or, l'argent et la soie ; ils y substituèrent le fer et le bois, le fil ou la laine. Cette simplicité parut nécessaire pour conserver la pratique de la pauvreté : *Pauvres, s'écriait saint Bernard, dites-moi ce que fait l'or dans le lieu saint ? dicite, pauperes, in sancto quid facit aurum ?* Il n'en est pas des moines comme des évêques ; ceux-ci se doivent aux insensés comme aux sages, et il faut bien, pour exciter la dévotion d'un peuple charnel, qu'ils aient recours aux objets matériels quand les pensées spirituelles ne suffisent pas. Il ajoutait que la magnificence dans les églises des moines est un instrument de vanité, un aliment à la cupidité, et il reprochait justement à ceux de Cluny le luxe qui avait passé de l'autel dans l'habillement des religieux¹.

Ce luxe devenait en effet scandaleux. Des étoffes précieuses, des lits parés, tout cela déguisé sous le nom de convenance, contrastaient trop avec l'abnégation nécessaire aux moines : c'est pourquoi les Cisterciens ne portèrent que des vêtements de laine, et rejetèrent les matelas pour coucher sur la dure.

Saint Benoît mortifie le corps du moine par de longs jeûnes et par l'abstinence perpétuelle. Il défend la chair de quadrupèdes ; il permet l'usage modéré du vin, tout en exhortant les forts à s'en priver ; il permet deux repas par jour depuis Pâques jusqu'aux ides (14^e jour) de septembre, mais un seul repas pendant le reste de l'année. Les autres Bénédictins pratiquaient mal ces préceptes : ils ne s'abstenaient que de quadrupèdes, mais ils abusaient du poisson et des œufs. Ils se dédommageaient de la privation de la chair par l'abondance et la recherche de la nourriture maigre².

Saint Bernard les accuse encore de ne plus connaître l'usage de l'eau dans le vin : *Depuis que nous sommes moines, dit-il, nous avons tous l'estomac faible*, afin de pouvoir user de la permission de l'apôtre. Les Cisterciens, pour prévenir ces excès, s'abstinrent même de plusieurs des aliments que la lettre de la loi n'interdisait pas. La ferveur, la pauvreté, leur enseignèrent d'abord cette réforme : la persévérance en fit, dans les années suivantes, une loi écrite. En même temps qu'ils gardaient exactement tous les jeûnes, ils ne mangèrent que du pain noir, ils s'interdirent le poisson, même en voyage ; et le pape Innocent II, voulant les imiter pendant son séjour à Clairvaux, refusa le poisson qu'on lui offrait³. Ils ne voulurent d'autres portions que les herbes et les légumes de leurs jardins. Ils ne supprimèrent pas entièrement le vin, mais ils n'en buvaient que rarement, et en petite quantité ; ils se contentaient de bière, et même d'eau quand la bière leur manquait. Aussi les contemporains s'étonnaient que la vie humaine ne succombât pas à tant d'efforts extraordinaires. Ils faisaient contre Cîteaux les objections que nous avons souvent entendu reproduire contre la Trappe : *Comment, disait Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, comment des solitaires vivant de légumes et d'herbes, qui ne donnent aucune force au corps, et soutiennent à peine la vie, peuvent-ils entreprendre des travaux quelquefois intolérables aux hommes des campagnes, et résister aux chaleurs de l'été, aux neiges et aux glaces de l'hiver ?* Mais ce raisonnement était détruit alors, comme

¹ Saint Bernard, *Apologie*, chap. IX et II.

² Saint Bernard, *Apologie*, chap. VIII. *Fercula ferculis apponuntur, et pro solis carnibus a quibus abstinetur, grandia piscium corpora duplicantur..... Quis dicere sufficit quot modis sola ova versantur et vexantur, quanto studio evertuntur, subvertuntur, liquantur, durantur, diminuuntur, et nunc quidem frixa, nunc assa, nunc farsa, nunc mixtim, nunc singillatim apponuntur.*

³ Statuts du chapitre général de 1131. Guillaume de Saint-Thierry, *Vie de saint Bernard*, liv. II, chap. I.

il l'est aujourd'hui, par l'évidence incontestable des faits ; et quand on voyait saint Bernard supporter depuis trente ans, dans un corps à moitié mort, toutes les austérités du nouvel ordre, qui avait le droit de se plaindre et de déclarer impossible ce qui s'accomplissait tous les jours ?

Saint Benoît ordonne le silence ; il retranche absolument les conversations inutiles, les propos plaisants, la gaîté bruyante ; la parole, toujours accordée pour l'accomplissement des devoirs religieux, doit être refusée à l'agrément particulier. Mais le silence, pour certains moines, était tristesse ; le bavardage, le rire éclatant, étaient affabilité et grâce : l'oubli de la règle s'excusait par le prétexte si commode de la charité¹. Les Cisterciens reprirent les coutumes antiques, et le silence, observé selon saint Benoît, fut une des marques distinctives auxquelles les contemporains les reconnaissaient². Ils allèrent même jusqu'à substituer les signes aux paroles, toutes les fois que les signes pouvaient suffire à l'expression de la pensée. Aussi l'étranger qui approchait de leurs monastères n'entendait d'autre bruit que le son des différents ouvrages des mains, ou la voix des frères chantant les louanges du Seigneur. La régularité et la renommée de ce silence inspiraient un si grand respect, que les séculiers mêmes, témoins de ces vertus, craignaient de dire, non-seulement des paroles mauvaises et inutiles, mais des paroles étrangères à la gravité ou à la sainteté du lieu³.

La journée du disciple de saint Benoît est partagée en deux grandes occupations : l'œuvre de Dieu, et le travail des mains. La loi est formelle ; les heures de travail sont comptées : sept ou six par jour, selon les saisons. *Que si les frères se trouvent obligés, par la disposition du lieu ou par la pauvreté du monastère, de s'employer à faire la moisson, cela ne les doit point affliger, puisqu'ils ne seront véritablement moines qu'alors qu'ils vivront du travail de leurs mains, comme nos pères et les Apôtres*⁴. Certains interprètes concluaient sans doute de ces dernières paroles, que les soins agricoles ne sont exigés que dans certains cas ; qu'une disposition favorable des lieux, ou la richesse d'un monastère, peuvent en dispenser les religieux, et qu'une vie toute spirituelle est plus méritoire que des soins matériels et vulgaires : *Quoi ! disaient-ils, retourner la terre, couper du bois, transporter des fumiers ! quelle est cette religion-là ?* et l'oisiveté s'appelait contemplation⁵. Les Cisterciens, convaincus que la vie spirituelle n'est pas toute dans les livres ; que les bois, les forêts et les rochers renferment des leçons qu'aucun maître n'a jamais enseignées⁶, voulurent cultiver la terre et vivre uniquement du travail de leurs mains, afin d'être véritablement moines. Dans ces sentiments, ils décrétèrent, sous saint Alberic, et plus tard au chapitre général de 1134, qu'ils n'accepteraient point de dîmes provenant du travail d'autrui⁷. Ils décidèrent aussi explicitement que, s'ils admettaient des convers, ce n'était pas pour soulager les religieux, mais pour

¹ Saint Bernard, *Apologie*, chap. VII.

² Voir les témoignages d'Orderic Vital, de Guillaume de Malmesbury, d'Étienne de Tournay, de Jacques de Vitry, etc., recueillis par Pierre Lenain dans son *Histoire de Cîteaux*, t. I.

³ Guillaume de Saint-Thierry, lib. I, cap. VII, n° 35.

⁴ Règle, chap. XLVIII.

⁵ Saint Bernard, lett. 4, n° 4 ; *Otiositatem contemplationem nuncupat..... Qualis vero est religio fodere terrain, sylvam excidere, stercora comportare.*

⁶ Saint Bernard, lett. 106. *Aliquid amplius invenies in sylvis quam in libris. Ligna et lapides docebunt te, quod a magistris audire non possis.*

⁷ Statuts de saint Alberic et du chapitre général de 1134.

assurer à la culture un nombre de bras suffisant, et des gardiens aux fermes éloignées. Ils se complaisaient donc à ces occupations humbles, que saint Benoît relève comme la vraie vie monastique. Ils allaient au travail ou ils en revenaient marchant les uns après les autres, comme une armée rangée en bataille, et couverte des armes de l'humilité. On les voyait dans le jardin la bêche à la main, dans les prés avec la fourche et le râteau, dans les champs avec la faucille, dans les forêts avec la cognée. Saint Bernard donnait l'exemple : il bêchait la terre, coupait du bois, le portait sur ses épaules ; puis, quand sa faible nature n'y pouvait plus suffire, il recourait aux ouvrages les plus vils, et suppléait à la fatigue par l'humilité. Ce grand docteur, cette lumière du monde, ce pacificateur tout-puissant de l'Église et des empires, trouvait un charme infini dans ce noble abaissement¹. Sur la fin de sa vie, lorsque des infirmités multipliées le réduisirent à ne plus travailler, ses co-abbés, réunis au chapitre général, lui enjoignirent, ce qu'ils ne se permettaient pas à eux-mêmes, de substituer, à l'exemple qu'il ne pouvait plus donner, des instructions quotidiennes. Il se soumit à cet ordre ; mais il déplorait, dans ses discours, la nécessité singulière qui faisait de lui un serviteur inutile : *Je ne vous parlerais pas, disait-il, si je pouvais travailler avec vous ; cette parole-là vous serait plus efficace, ou serait du moins bien plus rassurante pour ma conscience*. Et il craignait toujours de prolonger son instruction au-delà du temps prescrit, et de laisser passer l'heure à laquelle la pauvreté et les constitutions de l'ordre, et l'abbé commun des abbés et des moines, saint Benoît, appelaient ses frères au travail².

Cependant la charité accompagnait partout l'humilité, dont elle est inséparable. Les infirmes, les faibles, conservèrent les adoucissements que la règle leur accorde. On pourvoyait au salut des âmes, sans refuser au corps les soins qu'il réclame³. Quoique tous les monastères de l'ordre fussent établis loin de l'habitation des hommes, dans des solitudes inconnues, cependant la porte était toujours ouverte aux pèlerins, aux voyageurs, que la piété, la curiosité ou l'ignorance des chemins y conduisaient. Les moines de Cîteaux accueillaient les étrangers comme Jésus-Christ lui-même ; ils assistaient les pauvres, ils leur donnaient du pain et des vêtements, ne se réservant que la moindre part ; semblables, dit Jacques de Vitry, au bœuf laborieux et sobre qui ne mange que la paille, et laisse le grain pour la nourriture de ses maîtres.

Notre ordre, disait saint Bernard, c'est l'abjection, l'humilité, la pauvreté volontaire, l'obéissance, la paix et la joie dans le Saint-Esprit. Notre ordre, c'est la soumission à un maître, à un abbé, à la règle, à la discipline. Notre ordre, c'est la pratique du silence, du jeûne, des veilles, des oraisons, du travail des mains ; c'est, par-dessus tout, la charité, qui est une vie plus excellente encore⁴. Il aurait pu ajouter comme une conséquence nécessaire : Notre ordre, c'est la réparation de la vie monastique. Ce témoignage que l'humilité l'empêchait de

¹ Guillaume de Saint-Thierry, liv. I, chap. IV, n° 23.

² Saint Bernard, in psalmum *Qui habitat*, sermo XI : *Neque enim modo loquerer vobis, si possem laborare vobiscum. Illud forte vobis efficacius verbum foret, sed et conscientiae meae magis acceptum... vereor deprehendi : nempe horam hanc magnus ille et communis abbas noster et vester non vacationi sermonum, sed operi manuum noscitur assignasse..... Id., in cantica sermo primus : Sed praeterit hora qua nos exire urget ad opera manuum et paupertas, et institutio regularis.*

³ Saint Bernard, lett. 110 et 319. *In hujus modi domibus, animabus sic consulitur, ut, pro aetate et imbecillitate, congrua cura corporibus non negetur..... Ego omnia sic temperabo, et sic dispensabo, ut et spiritus proficiat, et corpus non deficiat.*

⁴ Saint Bernard, lett. 142.

rendre aux siens, leur était déjà venu du dehors, et l'éloge ne saurait être suspect dans la bouche de Pierre-le-Vénérable. Vous êtes, écrivait l'abbé de Cluny à saint Bernard, de nouveaux Esdras, qui avez rétabli la loi, de nouveaux Macchabées qui avez relevé les ruines du temple de Dieu, c'est-à-dire de l'ordre religieux, dont les mœurs et la discipline étaient ruinées en beaucoup de monastères. Vous en avez banni les condescendances que la délicatesse plutôt que la nécessité y avait introduites, et vous travaillez à faire revivre l'ancienne ferveur des siècles passés. La divine Providence vous a choisis pour être les fermes colonnes qui soutiennent tout l'édifice de l'ordre monastique, et elle vous a donné, non-seulement aux religieux, mais encore à toute l'Église, comme une brillante lumière pour éclairer le monde par la sainteté de vos exemples¹.

A l'époque où nous sommes parvenus (1148), l'ordre de Cîteaux se composait de cinq cents monastères. Un demi-siècle de ferveur avait produit ce résultat incroyable. Les Cisterciens eux-mêmes s'effrayaient de leur prospérité. Le chapitre général de 1150 défendit, mais en vain, de fonder de nouvelles maisons. Les princes, les évêques, obtinrent des dispenses qui triplèrent ce nombre déjà si considérable. La Trappe était confondue, et comme perdue, dans cette multitude glorieuse. Qui pouvait prédire alors son importance future ? Qui eût pensé, du temps de saint Bernard, qu'un jour viendrait où l'ordre de Cîteaux serait emporté par une tempête impie ? que la Trappe, échappée seule au déluge, renouvellerait la race monastique par son heureuse fécondité, et que les chrétiens du XIXe siècle, retrouvant au milieu d'eux les mœurs chrétiennes du moyen âge, substitueraient au nom de Cîteaux le nom de la Trappe ? *En vérité, en vérité, je vous le dis ; si quelqu'un garde ma parole, il ne mourra pas.*

¹ *Histoire de Cîteaux*, par le père Lenain, t. I.

CHAPITRE II

Histoire de la Trappe depuis son admission dans l'ordre de Cîteaux jusqu'à la réforme de l'abbé de Rancé (1148-1663). - Nomenclature des abbés de la Trappe. Protection des souverains pontifes. Pauvreté et ferveur des Trappistes. - Abbayes commendataires ; décadence de la Trappe

L'histoire de la Trappe ne peut présenter, pendant cinq cents ans, qu'un intérêt secondaire ; nous traverserons donc vite cette époque plus longue que curieuse, afin de ménager pour les deux siècles suivants l'attention du lecteur. Toutefois, ces commencements modestes ne sauraient être entièrement omis, car ils servent, comme les premières années d'un grand homme, comme les premiers essais du génie, de point de comparaison avec des temps ou des travaux plus glorieux. Le récit d'ailleurs ne se bornera pas à une simple nomenclature d'abbés. Nous verrons la Trappe grandir à l'ombre de la protection pontificale ; nous la verrons, persécutée, mais fidèle, conserver dans une indigence honorable une grande régularité, jusqu'à l'époque néfaste où les abbayes, étant livrées en commende à l'avidité des séculiers, la Trappe elle-même tomba dans une décadence déplorable.

ALBOLD, premier abbé de la Trappe, avait reçu les donations de Rotrou, obtenu la bulle d'Eugène III, et adopté la règle de Cîteaux, comme nous l'avons déjà raconté : il est donc véritablement l'abbé fondateur. Ce fut encore de son temps que, selon une tradition respectable, saint Bernard visita la Trappe, et prit ainsi possession d'un monastère qui s'est toujours fait gloire de le reconnaître pour père et de lui appartenir. Il est assez vraisemblable, en effet, que l'abbé de Clairvaux voulut visiter par lui-même les monastères de Savigny récemment placés sous sa surveillance, et que la Trappe ne fut point oubliée. Les Trappistes se plaisent à le croire, et ils montrent encore aujourd'hui, sur leurs terres, une grotte qui a toujours porté le nom de saint Bernard, soit qu'elle ait servi d'habitation au saint voyageur, soit qu'elle lui ait été dédiée, dès le commencement, par la piété filiale de ses disciples. Albold demeura pendant trente-quatre ans à la tête de la communauté (1137-1171 ?). Mais nous sommes réduits aux conjectures pour le reste de sa vie. Nous ne savons rien des premiers travaux des moines, quoiqu'ils aient dû certainement défricher eux-mêmes le sol désert et naturellement ingrat qui leur avait été concédé, et prendre part à la construction de leur cloître, qui dura longtemps. Nous voyons seulement que, trente ans après sa fondation, la Trappe commençait à être connue et appréciée, puisque le roi d'Angleterre, Henri II, lui donna une terre dans la paroisse de Maheru, en expiation du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry¹.

GERVAIS-LAMBERT remplaça dom Albold. Sous cette nouvelle administration (1171-1183), l'importance du monastère augmenta ; on en peut juger par le grand nombre de donations qui accrurent alors ses revenus. *Beaucoup de fidèles de Jésus-Christ, beaucoup de nobles*, témoignèrent par leurs offrandes de la confiance que la Trappe inspirait à la contrée : hommage spontané et irrécusable, que l'instinct populaire ne rend qu'au mérite ; car si le peuple donne pour recevoir, s'il demande des prières en retour de ses dons, il n'attend de prières efficaces que de la vertu éprouvée. D'un autre côté, le pape Alexandre III, par une bulle adressée à Lambert (1173), ajouta aux privilèges déjà accordés par Eugène III. Il confirma aux religieux la propriété de leurs biens, exempta de la dîme le fruit du travail de leurs mains, et tout ce qui servait à l'entretien de leurs bestiaux. Il les autorisa à recevoir à la profession religieuse tous les clercs

¹ Nos principales autorités pour ce chapitre sont les bulles des papes, et un vieux manuscrit latin, conservé dans les archives de la Trappe, qui nous a été communiqué. Nous les citons une fois pour toutes.

ou laïques qui voudraient fuir le siècle, sans s'arrêter aux contradictions¹. Il défendit aux profès de quitter le monastère sans la permission de l'abbé, et aux autres abbés d'accueillir ces fugitifs. Cette bulle commençait par une prescription qui est en même temps un éloge : *Nous ordonnons avant tout, dit le pontife, que la vie monastique selon Dieu, selon saint Benoît et les constitutions de Cîteaux, soit observée dans votre monastère, à jamais, inviolablement, comme il est notoire que vous l'observez aujourd'hui*². Ces paroles ne sont-elles pas, par avance, la justification de ceux qui, après les temps de relâchement, se sont attachés à reprendre les observances antiques, et la condamnation de leurs adversaires ?

Cependant la Trappe était encore cachée, et, pour ainsi dire, ensevelie sous l'épaisseur des forêts du Perche. Il était réservé à son troisième abbé de la faire sortir de cette obscurité, et de lui donner un nom célèbre entre les noms de tant de maisons recommandables.

ADAM GAUTIER fut ce troisième abbé (1188-1243). Par un dessein particulier de la Providence, l'homme dont les mérites firent connaître son monastère à toute la Gaule, est peu connu personnellement. Son souvenir est resté célèbre, mais les actions qui lui ont acquis cette célébrité échappent aux recherches de l'histoire. Il est du nombre de ces âmes saintes auxquelles Dieu conserve, jusqu'à la fin des temps, la pratique de l'humilité qui les a sanctifiées. Tout ce que l'on sait de l'origine d'Adam, c'est qu'elle était noble. Il dédaigna les grandeurs du monde, l'illustration et les richesses de sa famille, il distribua tout aux pauvres, et ne rougit pas d'embrasser la vie monastique. Moine de la Trappe, il édifiait ses frères depuis plusieurs années, lorsqu'il fut élu abbé à la place de Lambert. Tout ce qu'on sait de sa sainteté, c'est qu'il avait le don des miracles. De nombreuses guérisons opérées par lui pendant sa vie, et sur son tombeau après sa mort, attestèrent la puissance de son intercession auprès de Dieu. Il est compté au nombre des saints de l'ordre de Cîteaux³. Voilà ce qui le distingua parmi ses contemporains, et ce qui le tira quelquefois de sa solitude pour le faire intervenir dans les affaires générales de l'ordre ou de l'Eglise, et dans celles des rois eux-mêmes. Si les détails nous manquent, nous savons au moins qu'il fut envoyé par le chapitre général de Cîteaux, en Palestine, avec l'abbé de Vaux de Cernay (1202), au moment où Innocent III confiait aux Cisterciens la charge de prêcher la guerre sainte. Plus tard, Philippe-Auguste l'envoya à Rome pour terminer les affaires de son divorce.

La bonne renommée du père commença l'illustration des enfants. Le nom de la Trappe devint populaire par celui d'Adam. Il en résulta même une erreur que détruit le plus léger examen des faits : ce fut d'attribuer à Adam la fondation de

¹ Bulle d'Alexandre III : *Liceat quoque vobis clericos vel laicos e seculo fugientes, liberos et absolutos, ad conversionem recipere, et in vestro monasterio absque contradictione aliqua retinere.*

² Bulle d'Alexandre III : *Imprimis statuentes ut ordo monasticus qui secundum Deum et beati Benedicti regulam, et institutionem fratrum Cisterciensium in eodem monasterio institutus esse dinoscitur, perpetuis ibidem temporibus inviolabiter observetur.*

³ Ménologe de Cîteaux, 7 mai : *Beatus Adam.... multorum miraculorum patrator mirificus..... postquam..... proprio exemplo et crebris exhortationibus multos ad eandem (vitam monasticam) amplectendain invitasset, ex hoc sæculo migravit.* — Philippe Séguin : *Compendium sanctorum ordinis cisterciensis*, liv. III, chap. XLVIII : *Adam, vir cum multis miraculis tum imprimis pictatis operibus clarus, atque montra honestate insignis extitit.*

la Trappe ; ceux qui entendirent parler pour la première fois de ce monastère, crurent sans peine qu'il n'était pas plus ancien que sa réputation. On voulut voir la solitude gouvernée par un abbé si vénérable. Bien des hommes furent touchés des exhortations qu'il leur adressait, et demeurèrent auprès de lui, comme dans un port assuré, pour vivre et mourir dans sa dépendance¹. Il ne faut pas douter que cette même vertu n'ait grandement contribué aux accroissements de la Trappe, aux donations, aux privilèges nouveaux que les dates des pièces authentiques rattachent à cette époque. Les comtes du Perche, qui se succédèrent pendant la longue durée de l'administration d'Adam, furent tous les bienfaiteurs de la maison. Cette famille chevaleresque et pieuse semblait se transmettre, comme un héritage, la croisade et le soin des pauvres de Jésus-Christ ; elle aimait à *donner dans le siècle présent, pour thésauriser dans le ciel*². Rotrou III surpassa la générosité de son père. Ami des religieux, il avait établi les Chartreux au Val-Dieu, les moines de Grandmont dans sa forêt de Bellême, et une maison d'aumônes à Nogent-le-Rotrou. En 1189, il confirma les donations faites par son père ou par ses vassaux à la Trappe ; il y ajouta les siennes, et déclara qu'il prenait le tout sous sa garde. Après cela, il passa en Palestine pour combattre Saladin, et mourut devant Saint-Jean-d'Acre.

Son fils Geoffroy l'imita dignement : il donna beaucoup et encouragea ses vassaux à donner comme lui. Pendant qu'il était encore en Terre-Sainte, il avait pris l'engagement de bâtir un nouveau monastère. Ce vœu, qu'il n'eut pas le temps d'accomplir, il le légua à sa veuve Mathilde, et le couvent des Clairets, dans le diocèse de Chartres, fut ouvert par cette princesse aux religieuses de Cîteaux (de 1200 à 1213). Il fallait à cette communauté un père immédiat. Adam fut investi de ce titre, qu'il devait transmettre à ses successeurs. Depuis ce temps, l'abbé de la Trappe exerça au dehors un pouvoir respecté ; Adam lui-même eut bientôt à prononcer entre l'abbesse des Clairets et le prieur de Nogent-le-Rotrou. Thomas, fils de Geoffroy et de Mathilde, ne voulut pas rester en arrière. Ce fut lui qui acheva la construction de l'église de la Trappe (1214), et qui, après quatre-vingt-dix ans, accomplit tout-à-fait le vœu du fondateur. Alors il fut possible de penser à une consécration solennelle. L'archevêque de Rouen, les évêques d'Evreux et de Sées, appelés par Adam, firent la cérémonie. L'Eglise fut placée de nouveau sous l'invocation de la sainte Vierge, et on y déposa les reliques rapportées de Palestine par Rotrou II. Enfin Guillaume, évêque de Châlons, oncle et successeur de Thomas, et le dernier comte de cette famille, fit par trois fois des donations importantes (1219, 1220, 1225).

La protection pontificale ne fut pas moins active que la libéralité des grands. La Trappe avait subi des violences, des déprédations audacieuses ; l'exemption de dîmes accordée par les papes n'était pas respectée. Un malheur plus grand encore, c'était l'insouciance des évêques de la province de Rouen, qui ne voyaient pas ces prévarications, ou n'accueillaient pas les plaintes des religieux. Adam recourut à Innocent III. Ce grand vengeur de la justice outragée ne dédaigna pas cette petite affaire. Avec la même ardeur qu'il réprimandait les croisés, les monarques, les fauteurs des Albigeois, il prit en main la cause des

¹ Albédo des *Trois font.*, chr. ann. 1202.

² Charte de Rotrou III, en faveur de la Trappe, 1189 : *Quisquis pro Dei amore et spe retributionis æternæ aliquid indigentibus amministrat in præsentî sæculo, ipse sibi procul dubio thesaurisat in cœlo. Hac spe ductus bonæ memoriæ pater meus domum Dei quæ dicitur Trappa dilexit..... Consequenter igitur cadem intentione ego Rotrodus camdem abbatiam.....*

humbles moines qui réclamaient son intervention. Une première bulle (1203), adressée à l'archevêque de Rouen, à ses suffragants et à tous les prélats de la province, leur reprocha de faire chaque jour défection à l'opprimé ; elle leur enjoignit de frapper des sentences ecclésiastiques tous les coupables, laïques, ou clercs, chanoines réguliers ou moines ; les premiers devaient être excommuniés à la lueur des cierges ; les seconds suspendus de leurs dignités et de leurs bénéfices ; les uns et les autres devaient venir chercher l'absolution à Rome¹. Mais la cupidité, pour éluder la censure, prétendit interpréter à son profit l'exemption de dîmes, et soutint que ce privilège s'appliquait seulement aux noales, et non aux terres cultivées. Innocent III répondit promptement par sa bulle de 1204. Il déclara l'interprétation perverse, et contraire à la saine raison ; il signifia explicitement que l'exemption de dîmes s'appliquait non-seulement aux noales, non-seulement aux terres que l'on commençait à défricher, mais encore aux terres en plein rapport que les religieux cultivaient de leurs mains². Admirable vigilance du pasteur unique à qui tous les troupeaux ont été confiés comme un seul troupeau ; inépuisable tendresse du père commun qui a reçu l'ineffable don d'aimer, comme de gouverner, sans préférence, toutes les brebis et tous les agneaux. L'évêque ordinaire n'a pas vu ou n'a pas voulu voir ce qui se passait à côté de lui dans l'étroite circonscription de son diocèse, et voilà que le souverain pontife, malgré la distance des lieux, malgré la sollicitude de toutes les églises, a vu, a ressenti dans son cœur le tort dont une petite communauté a souffert, et le zèle ne lui manque pas plus que la puissance pour le réparer. On ne connaissait pas encore ces innovations gallicanes, qui, dans les siècles suivants, ont contrarié, restreint, presque détruit l'intervention du pape, et ces entraves apportées à la justice, qui se sont appelées libertés.

La bulle donnée par Honorius III, en 1224, n'est pas moins remarquable. Le pontife étend l'exemption de dîmes aux jardins, aux arbustes, aux poissons des étangs. Il interdit toute aliénation des biens du monastère, à moins que la chose ne se fasse du consentement du chapitre. Il ajoute aux privilèges précédents pour assurer l'indépendance et la sécurité de la communauté :

Qu'il vous soit permis, dit-il, dans tout procès civil ou criminel, d'user du témoignage de vos frères, dans la crainte que, par défaut de témoins, votre droit ne vienne à périr. Nous défendons, par l'autorité apostolique, à tout évêque, ou à toute autre personne, de vous appeler aux synodes, ou aux assemblées judiciaires, de vous soumettre aux jugements séculiers pour vos revenus et vos biens, de tenir dans vos maisons des assemblées publiques, ou d'y traiter des affaires, ou de s'opposer à l'élection régulière de votre abbé, à son institution ou à sa déposition, contrairement aux statuts de l'ordre de Cîteaux. Si l'évêque dans le diocèse duquel votre maison est située, après avoir été requis avec l'humilité et le respect qui conviennent,

¹ Bulle de 1203 : *Non absque dolore tordis et plurima turbatione didicimus quod in plerisque partibus ecclesiastica censura dissolvatur..... Abbas et conventus de Trappa tam de frequentibus injuriis quam de vestro quotidiano justitiæ defectu conquerentes.....*

² Bulle de 1204 : *Manifestum est omnibus qui recto sapiunt, interpretationem hujus modi perversam esse et intellectui sano contrariam, cum secundum capitulum illud a solutione decimarum tam de terris illis quas deducunt vel deduxerunt ad cultum, quam de terris etiam cultis quas propriis manibus vel sumptibus excelunt, liberi sint penitus et immunes.*

refuse de bénir votre abbé, et de vous accorder ce qui est du domaine de sa charge épiscopale, nous permettons à l'abbé, pourvu qu'il soit prêtre, de bénir ses novices et de remplir toutes les fonctions de sa charge, et à vous de réclamer d'un autre évêque ce que le vôtre aura injustement refusé. Que dans les professions des abbés bénits ou à bénir, les évêques se contentent des formes et des termes qui sont en usage depuis l'origine de l'ordre, de telle sorte que les abbés ne fassent jamais profession, sans réserver leur ordre, ni contre ses statuts. Que personne n'ose exiger de vous quelque redevance pour la consécration des autels ou des églises, pour les saintes huiles, ou pour tout autre sacrement ecclésiastique : vous devez recevoir ces choses gratuitement de l'évêque diocésain, sinon, adressez-vous à un autre pontife catholique, qui soit dans la grâce et la communion du Saint-Siège, et qui, par notre autorité, vous donnera ce que vous demandez..... Si un évêque ou quelque autre prélat porte une sentence d'excommunication, de suspense ou d'interdit, contre votre monastère, vos personnes, vos mercenaires mêmes, soit pour refus de dîmes, soit à l'occasion de quelqu'un de vos privilèges, ou contre vos bienfaiteurs, soit pour vous avoir rendu par charité quelque service, soit pour vous avoir aidés dans vos travaux à certains jours où vous travaillez, quoique ces jours soient chômés ailleurs, nous déclarons cette sentence nulle, comme contraire aux concessions du Siège apostolique. Enfin, lorsque le territoire qui vous entoure sera frappé d'interdit, qu'il vous soit permis de célébrer l'office divin à l'intérieur de votre monastère.

Adam mourut en 1243 ; il fut inhumé dans le chapitre ; une inscription courte, mais précise, *Clarus miraculis*, fut placée sur son tombeau, et préserva ses cendres de toute insulte jusqu'à la révolution française.

Après la mort d'Adam, la prospérité de la Trappe continue pendant plus d'un siècle. Par l'extinction de ses anciens comtes, le Perche avait été réuni au domaine royal ; et devait rester la propriété du roi ou l'apanage de princes de la maison régnante¹. Ces héritiers de la famille de Rotrou succédèrent aussi à sa bienveillance pour le monastère qu'elle avait fondé. Désormais les rois partageront avec les souverains pontifes le soin de protéger la Trappe ; aux bulles pontificales se joindront les privilèges royaux. Ce nouveau patronage prépare sans doute de grands abus : un jour viendra où le bienfaiteur se croira maître, où le protecteur prétendra gouverner, où l'auteur des privilèges détruira la liberté. Mais, à l'époque où nous sommes encore, l'intervention de l'autorité

¹ Le Perche revint au roi de France Louis VIII, en 1226. Les seigneurs qui réclamaient cet héritage abandonnèrent leurs prétentions à saint Louis en 1237. Ce roi donna le Perche à, Pierre, son cinquième fils, qui mourut sans postérité. Philippe-le-Bel, en 1291, le donna à son tour à son frère Charles de Valois. Ce prince, père du roi Philippe VI, transmet le Perche (1325) à son second fils Charles II de Valois, qui fut lui-même remplacé, en 1316, par son fils Charles III. Cette famille conserva la province jusqu'au règne de François Ier.

royale ne fut qu'utile, et non oppressive : elle servit à réprimer, par la crainte de la puissance humaine, des violences que la crainte de Dieu n'arrêtait pas toujours ; elle appuya du glaive temporel les censures ecclésiastiques. Déjà quelques princes ou nobles, ou gens du roi, s'attribuaient sur l'abbaye de la Trappe et sur ses fermes certains droits de patronage, d'avouerie, de garde, afin de tirer parti de leurs bons offices pour leur cupidité ; quelques prélats même persécutaient ceux qu'ils auraient dû défendre ; laïques ou clercs réclamaient. ainsi des religieux du blé, du vin, des voitures, des bestiaux, et d'autres prestations pour subvenir à des usages séculiers, à des constructions de châteaux, à des prises d'armes, des tournois, des expéditions¹. Il était bon ici, pour le repos du monastère, pour la conservation de ses biens, qu'un suzerain respecté s'opposât aux exactions de ses vassaux, et le roi saint Louis en donna l'exemple.

Ainsi JEAN HERBERT, quatrième abbé, reçut deux diplômes de saint Louis (1216 et 1269). Le roi prenait en sa main, et sous sa garde, l'abbaye et tous ses biens, la déclarant libre de tout devoir féodal et de toute justice séculière et laïque. Le pape Alexandre IV (1254) accorda aussi aux Trappistes la permission de célébrer l'office divin dans les chapelles de leurs granges.

GUILLAUME reçut une bulle de Jean XXI. Il ne gouverna la communauté que pendant quatre ans (1276-1280).

ROBERT Ier (1280-1297) reçut des bulles de Nicolas III et de Martin IV, un diplôme de Philippe-le-Bel, et une charte du frère de ce roi, Charles de Valois, comte du Perche.

NICOLAS Ier (1297-1310) reçut les mêmes faveurs de Philippe-le-Bel et de Charles de Valois, avec les bulles de Boniface VIII, de Benoît XI et de Clément V. La reine de France, Jeanne de Navarre, réclama les prières de la Trappe, et y fonda un service annuel pour le repos de son âme. Cette famille, si coupable d'ailleurs envers l'Église, semblait chercher, dans l'intercession des moines, un refuge contre la justice de Dieu.

RICHARD Ier est à-peu-près inconnu ; il mourut en 1317.

ROBERT II (1317-1346) reçut les donations de Charles II de Valois. Ce comte du Perche recommandait aussi son âme et celle de Jeanne de Joigny, sa première femme, à la piété des religieux. Il confirma encore les donations de Robert de Tournay.

MICHEL est inconnu ; on ne retrouve rien de ses actions, ni dans les chartes, ni dans les traditions du monastère.

Enfin MARTIN Ier éprouva à son tour la générosité de Charles III de Valois, et de Marie, sa seconde femme. Cet abbé régnait vers 1360.

¹ Privilège de saint Louis (1246) : *Sane non possum quin dolorem patiar, ut enim gravis est nobis oblata querela, nonnulli principes ac nobiles, necnon et nostræ gentes, occasione juris et patronatus, advocaciæ, seu custodiæ quam in abbatia, grangiis, cellariis, vel domibus vestris se habere prætendunt, ac plerumque pro libito voluntatis, et quidam ecclesiarum prælati, a quibus non molestari, sed potius consolari deberetis, bladum, vinum, evectiones, animalia, ac res alias pro ædificatione ac munitione castrorum ac villarum, nec non pro tirociniis, torneamentis, expeditionibus, et aliis usibus secularibus..... exigere volunt..... Propter quod et quies monasterii ordinis, que perturbatur, et grangiis vestris et domibus grave imminet detrimentum.*

Les malheurs de la France arrêterent cette prospérité. Le XIV^e siècle, douloureuse époque de notre histoire, ne fut pas moins funeste aux monastères qu'aux rois, aux seigneurs, aux villes et aux campagnes. Nulle paix, nulle sécurité, nul respect des choses divines et humaines : la peste, et les Anglais vainqueurs, avaient étendu partout leurs ravages. Malheur aux religieux qui, comme ceux de Cîteaux, avaient choisi pour demeures les solitudes profondes, loin des villes et des moyens de défense, dans l'espoir d'échapper aux rapines ou à la curiosité ; il n'y avait pas de route introuvable, pas de retraite inaccessible pour les Gascons et les Malandrins : il fallait tout livrer aux pillards, même les vases sacrés ; souvent il fallait fuir, chercher un asile dans le inonde, vivre parmi les séculiers, et attendre, dans le trouble, le retour de la paix et de la régularité. Encore si ces fugitifs, rendus plus fervents par le malheur, avaient pu s'isoler au milieu du bruit, et se faire de leur propre cœur un monastère inaccessible à cette force humaine qui ne peut rien sur les âmes ! Mais déjà l'ordre de Cîteaux était bien déchu de sa vertu première. Ranimé deux fois par les constitutions de Clément IV et de Benoît XII, il penchait toujours vers les abus que ces deux pontifes avaient voulu extirper. Même après la réforme, la nourriture était beaucoup moins austère qu'autrefois, les travaux moins rudes et moins longs, les méditations plus courtes, la pauvreté méprisée, la charité fraternelle refroidie, la vigilance des supérieurs moins active, et dès-lors, le respect des peuples diminuant avec la vertu des moines, la fécondité de l'ordre sembla tarie, et les fondations cessèrent. Les guerres des Anglais rendirent le mal irréparable, en jetant les religieux dans le monde, d'où ils rapportèrent bien des pensées et des habitudes contraires à leur état.

Il est vraiment glorieux pour la Trappe d'avoir résisté à tant d'exemples et de prétextes de relâchement ; sa vertu se perfectionna dans la faiblesse et dans les épreuves auxquelles tant de maisons de Cîteaux succombèrent. En 1361, Charles III de Valois, pour réparer les ravages des Anglais, avait accordé à Martin le droit d'exploiter les mines qui appartenaient à la Trappe, et de fabriquer du fer. A peine cette ressource était trouvée, que les dangers reparurent ; la fuite sembla indispensable. Dans cette nécessité, au lieu de se disperser dans leurs familles, les Trappistes partirent tous ensemble pour un asile qui leur permettait de rester unis. Ils furent reçus dans le château de Bons-Moulins, à quelque distance de leur monastère. Ils y demeurèrent deux ans. Là, derrière de hautes et fortes murailles, ils purent conserver leur régularité, libres au milieu des fureurs de la guerre, et tranquilles dans le voisinage de leurs champs désolés. Au rétablissement de la paix, ils revinrent à leurs cloîtres ; ils profitèrent du repos que rendit à la France la sagesse du roi Charles V ; ils reçurent encore quelques bienfaits des princes ; la comtesse du Perche, veuve de Charles III, fonda une chapelle dans leur église. Mais le temps des épreuves n'était point passé, ni leur patience fatiguée.

RICHARD II, successeur de Martin (1376-1382), trouva la Trappe pauvre à son avènement, et ne put réparer ses pertes. Le passage et le retour des boulines de guerre, les nouveaux ravages des Anglais, épuisaient toutes les ressources ; bientôt même le monastère fut brûlé : l'église et le chapitre échappèrent seuls.

Rien ne rebuta les religieux, ni la misère, ni le péril, ni leur petit nombre. Ils élurent, à la place de Richard, JEAN OLIVIER PARISY, un jeune homme qui devait gouverner la maison pendant soixante-quinze ans. Ils restèrent avec lui sur leurs terres, priant et travaillant, quoiqu'ils ne fussent pas plus de quinze, c'est-à-dire incapables de se défendre et presque de se suffire, suppléant au nombre par l'énergie. Au milieu de la décadence générale de l'ordre de Cîteaux, ils firent bien

voir, par une ferveur antique, que tout n'était pas désespéré. Le rapprochement se présente ici de lui-même : Les monastères de notre ordre, dit le chapitre général de 1390, sont si horriblement dérégés, et comme anéantis, tant au spirituel qu'au temporel, qu'il n'y reste aucune forme de religion, ni même aucun vestige de vie honnête et réglée. Les fondateurs, voyant que le service divin y est abandonné, et qu'il ne s'y observe plus ni règle, ni discipline, choisissent d'autres lieux pour leur sépulture, et enlèvent les ossements de leurs ancêtres. L'accusation est générale ; et précisément, dans cette même année, l'évêque de Séez atteste que la Trappe fait exception. Trop pauvres pour payer les annates que le pape Boniface IX réclamait des clercs et des moines, les Trappistes avaient encouru l'excommunication. Leur évêque vint à leur aide ; il certifia qu'il avait pleine connaissance de leur état misérable : Les revenus de cette abbaye, disait-il, sont modiques, car elle est située au milieu des bois, et ne possède que des champs, et elle a été ruinée par les Anglais, les hommes d'armes, et par d'autres calamités. L'abbé et les quinze religieux qui servent Dieu et l'Église dans cette maison, et y résident fidèlement, ne trouveraient pas dans leurs revenus de quoi vivre s'ils ne gagnaient, par le travail des mains, les choses nécessaires à la vie. L'éloge est complet : pauvreté, stabilité, culte régulier, travail assidu, tout ce qui fait le moine se retrouve dans ce certificat de quelques lignes. Deux légats apostoliques vinrent, en conséquence, relever les Trappistes des censures dont ils avaient été frappés.

Quelle que fût la constance des religieux, les malheurs de la Trappe se renouvelèrent trop souvent pour être réparés. Olivier Parisy était encore abbé lorsque, en 1434, d'impies ravisseurs envahirent le monastère, et enlevèrent non-seulement une quantité assez considérable d'airain, d'argent et d'or, mais encore les vases sacrés, les ornements ecclésiastiques et les reliques. Une bulle du pape Eugène IV, adressée à l'official de Séez, réclama l'excommunication contre les auteurs de ce crime. Une chartre de Jean d'Alençon, comte du Perche (1456) semblait aussi permettre pour l'avenir plus de sécurité ; mais ni l'autorité religieuse, ni l'autorité temporelle n'étaient dès-lors suffisamment respectées.

ROBERT III LAVOLLE (1458-1476), quatorzième abbé, souffrit de la guerre civile comme de la guerre étrangère. La ligue féodale des seigneurs contre Louis XI n'était pas moins redoutable que la rivalité nationale des Anglais. En 1469, au moment même où René d'Alençon prenait les armes contre le roi de France, la Trappe fut forcée de nouveau, l'église pillée, le chartrier violé, et un grand nombre d'actes, de pièces authentiques, de contrats soustraits ou détruits. Ces déprédateurs du bien d'autrui faisaient disparaître les titres qui les auraient confondus. Paul II, invoqué comme Eugène IV, ordonna à l'official de Séez de frapper les coupables d'excommunication ; malheureusement ces menaces, ces châtiments, si souvent réitérés, prouvent, par leur nombre même, leur insuffisance.

Une spoliation plus grave encore se fit sentir après l'abdication de Robert (1476). Il ne s'agissait plus d'une violence partielle et passagère, mais d'une usurpation complète et permanente : c'était déjà l'odieux système des commendes qui essayait de s'introduire. Les religieux avaient élu HENRI HOBART. Un audacieux concurrent se présenta : Auger de Brie, chanoine du Mans, prétendit que Robert avait abdicé en sa faveur ; il en produisit pour preuve un acte passé par-devant notaire en 1463 : il voulait cumuler le titre de chanoine avec le titre et les avantages d'abbé commendataire. Le misérable réussit un moment ; il s'installa au détriment de l'élu, et, pour satisfaire sa cupidité, il aliéna aussitôt une partie des biens de l'abbaye. Toutefois, sa témérité fut punie. Henri Hohart l'accusa

devant le parlement de Paris, le convainquit, avec son notaire, d'imposture et de faux, le fit condamner à une amende, et le notaire à la dégradation et à l'emprisonnement. L'abbé régulier rentra dans tous ses droits ; mais le mal était fait, les biens aliénés, et l'exemple donné aux séculiers avides.

Henri Hohart avait relevé les chapelles détruites autrefois par la guerre. ROBERT IV RAVEY, son successeur (1518) recouvra, dans les paroisses de Sainte-Céronne et de Soligny, les biens aliénés par Auger de Brie. Il maintint énergiquement sa suprématie de père immédiat sur le couvent des Clairets, malgré la résistance des religieuses, qui bravèrent un moment l'autorité même de l'abbé de Cîteaux. De graves infirmités, et la perte de la vue, le décidèrent à donner sa démission (1527). Il fut le dernier abbé régulier de la Trappe avant l'abbé de Rancé. Nous entrons dans l'époque des commendes et de la décadence.

Les commendes étaient, dans le principe, une institution utile. Commende, *commenda*, veut dire garde, surveillance, protection. Donner en commende un bénéfice ecclésiastique, c'était le confier, pour son plus grand bien, et pendant un temps assez court, à un gardien qui en prît soin, qui le défendît contre l'iniquité, la violence ou les abus des possesseurs eux-mêmes ; c'était, par exemple, confier une abbaye à un évêque ou à un clerc séculier, quelquefois même à un laïque, pour y mettre la réforme, ou réorganiser l'administration, ou surveiller l'emploi des revenus. Mais, dans tous les siècles, les biens ecclésiastiques avaient excité la convoitise des mondains et des princes. On avait vu Charles Martel distribuer aux leudes d'Austrasie les évêchés et les abbayes ; sous Charles-le-Chauve, un grand nombre de seigneurs, se disant abbés quoique laïques, s'établissaient dans les monastères avec leurs femmes, leurs chiens de chasse et leurs chevaux, conservant les moines comme des travailleurs utiles, et prenant pour eux-mêmes le produit du travail. Cette cupidité brutale, réprimée au XI^e siècle, avec les abus les plus criants de la féodalité, reparaisait de temps en temps, moins hardie, mais non moins dangereuse ; elle trouva, dans la décadence des ordres monastiques, un prétexte spécieux, et, dans l'usage des commendes, un moyen commode et presque légitime de se satisfaire. Quand on voyait les abbés réguliers étaler un luxe de princes, mener un grand équipage et tenir une table de mauvais riches, on se demandait s'il n'était pas urgent de soumettre les monastères à une autre administration, qui, par une sage économie, les préservât d'une ruine inévitable, et, par une surveillance sévère, fit revivre la vertu. Par ces motifs, un grand nombre d'abbayes furent données en commende dans le cours du xv^e siècle ; mais les commendataires, évêques, magistrats ou seigneurs, ne tinrent pas leurs promesses : au lieu d'être des économistes fidèles, ils s'approprièrent une partie des biens qu'ils devaient conserver aux moines. Ils ne furent pas davantage des réformateurs ; comme ils n'étaient pas religieux eux-mêmes, comme ils ne résidaient pas dans les abbayes, ils ne mirent pas plus d'ordre aux choses spirituelles qu'aux temporelles. Les rois et les grands encouragèrent ce système déplorable, qui suppléait à l'épuisement de leurs finances, qui leur permettait d'enrichir, sans rien déboursier, leurs serviteurs dévoués ou les cadets de la noblesse qui entraient dans le clergé. Au XVI^e siècle, le mal fut porté au comble. On sait qu'en Allemagne et en Angleterre, l'espérance d'usurper les biens ecclésiastiques fut la cause la plus active des progrès du protestantisme. Henri VIII, après avoir rompu avec Rome, fut libre de donner à son cuisinier un monastère pour un bon plat ; en Allemagne, les princes luthériens trouvèrent, dans la confiscation des domaines du clergé, les ressources nécessaires pour lutter contre Charles-Quint ; partout où ils purent détruire l'Église catholique, ils sécularisèrent entièrement

ses possessions. Dans les provinces et les villes où l'Église subsista, les protestans essayèrent au moins de partager. Laissant aux évêques et aux prêtres la juridiction et les fonctions spirituelles, ils réclamèrent pour eux-mêmes le titre d'administrateurs des bénéfices, et le droit d'en percevoir les revenus. Un roi de Danemark sollicita, pour ses fils luthériens, l'administration du temporel de l'archevêché de Brême et des évêchés de Minden et de Verden, et, sur le refus de l'empereur, se jeta dans la guerre de trente ans. Il se fit en France une usurpation analogue. Par le concordat de 1516, le roi fut investi du droit de nommer aux évêchés et aux abbayes, c'est-à-dire de disposer à son gré des biens ecclésiastiques. Alors le système des commendes fut organisé en grand, il s'étendit même aux évêchés. Ici, comme au-delà du Rhin, les guerriers, les magistrats, les hommes de cour, purent jouir, à titre d'administrateurs, des bénéfices de l'Église, et, tandis qu'ils les faisaient desservir par des clercs appelés *custodinos*, ils prenaient pour eux-mêmes les revenus. C'est ainsi que Crillon, le compagnon de Henri IV, reçut l'archevêché d'Arles, les évêchés de Fréjus, de Toulon, de Sens, de Saint-Papoul, et l'abbaye de l'île Barbe. On peut donc définir les commendes la sécularisation des biens de l'Église par les princes catholiques. Mais hâtons-nous de justifier Léon X. Le concordat de 1516 a peut-être sauvé l'Église catholique en France. Ce ne fut pas un acte de faiblesse, mais de haute prévoyance. Le pape satisfit la cupidité par une concession opportune, au moment où *la cupidité était la racine de l'hérésie* ; il céda une partie pour ne pas perdre le tout : il abandonna des terres pour conserver la foi. Les abus qui ont résulté du concordat doivent retomber sur la tête de l'autorité temporelle.

La Trappe tomba en commende en 1527. Les religieux venaient d'élire JULIEN DES NOËS, et l'abbé de Cîteaux l'avait béni. Le roi François Ier n'agréa pas l'acte d'élection. Les religieux recommencèrent, et firent le même choix ; le roi fit le même refus, et nomma pour abbé commendataire Jean du Bellay, évêque de Paris. Il fallut se soumettre, au moins extérieurement ; car ils s'obstinèrent entre eux à regarder comme leur véritable supérieur Julien des Noës, et lui rendirent jusqu'à sa mort tous les honneurs et l'obéissance dus à l'abbé.

Martin Hennequin, conseiller au parlement de Paris, reçut à son tour la commende de la Trappe en 1538, et la garda dix ans. Quand il fut mort, les religieux tentèrent encore de faire une élection : ils pressentaient déjà les conséquences d'une longue interruption de l'autorité régulière ; ils se débattaient contre les tentations prochaines de relâchement : ils choisirent leur prieur François Rousserie. Mais le roi Henri II ne reconnut pas ce choix, et désigna lui-même *Alexandre Gœvrot*. Il fallut bien souffrir désormais en silence, et subir les volontés royales. On leur imposa successivement *Denis du Brèvedent*, chanoine de Rouen (1555-1573) ; *Jean Bartha*, qui donna sa démission en faveur de *Michel de Seurre*, chevalier de Malte et grand-prieur de Champagne ; mais ce dernier n'ayant pu obtenir de Grégoire XIII la commende qu'il ambitionnait, *Jacques-le-Fendeur* fut nommé par Henri III. Puis *Denis Hurault*, évêque d'Orléans, réunit la Trappe à ses autres commendes de Breuil-Benoist, de Palice et de Painpont ; il fut remplacé par *Nicolas Bourgeois*.

Ainsi livrée à l'ambition des étrangers, des hommes de cour, la Trappe, au XVIIe siècle, semblait être devenue une propriété particulière, un patrimoine transmissible par héritage. *Antoine Séguier*, aumônier de Louis XIII, conseiller au parlement, chanoine de l'église de Paris et abbé de Saint-Jean d'Amiens, fut encore abbé commendataire de la Trappe ; il la transmit à son neveu, *Dominique Séguier*, conseiller comme lui au parlement, chanoine de Paris, et de plus évêque d'Auxerre et ensuite de Meaux.

Aux Séguier succédèrent les Bouthillier. *Victor Le Bouthillier*, d'abord évêque de Boulogne, puis coadjuteur de Tours, garda quelque temps la commende de la Trappe ; il s'en démit en faveur de son neveu. Ce neveu, *François-Denis Le Bouthillier de Rancé*, était aumônier du roi, chanoine de l'église de Paris, abbé de Saint-Symphorien et de Sainte-Marie du Val. Il mourut en 1636. Il avait un frère âgé de dix ans, *Arnaud-Jean Le Bouthillier de Rancé*. Cet enfant succéda à tous les bénéfices que la mort de son aîné laissait vacants. Il fut donc chanoine de Notre-Dame de Paris, abbé de la Trappe, de Notre-Dame du Val, de Saint-Symphorien de Beauvais, prieur de Notre-Dame de Boulogne et de Saint-Clémentin. Avant d'avoir pu rendre à l'Eglise aucun service, il jouissait déjà de vingt mille livres de rente de revenus ecclésiastiques.

Ces scandales durèrent plus d'un siècle. Que pouvait-il en résulter pour un monastère, sinon la ruine complète du temporel et du spirituel ? Tel fut aussi le sort de la Trappe. Ce que les violences féodales, les guerres des Anglais ou les guerres civiles, l'exemple contagieux de tant de maisons dégénérées, n'avaient pu faire pendant quatre cents ans, la négligence des abbés commendataires le fit dans un espace de cent trente ans. Ces supérieurs infidèles, vrais mercenaires, ne se ressouvenaient de leur abbaye que pour l'argent qu'ils en retiraient. *Principes tui infideles socii furum ; omnes diligunt munera, sequuntur retributiones*. Les moines, laissés sans chef et sans règle, se pervertirent nécessairement. Quand le pasteur eut été ravi, les brebis s'égarèrent et périrent. On put dire de la Trappe, comme jadis de tout l'ordre de Cîteaux : on n'y trouve plus aucune forme de religion, ni aucun vestige de vie honnête et réglée. En 1660 il y restait sept religieux, c'est-à-dire, sept misérables qui scandalisaient toute la contrée, qui n'avaient de religieux que le nom, et dont l'habit ne faisait que mieux ressortir les dérèglements ; les revenus mêmes étaient dilapidés avec une audacieuse imprévoyance. Nous empruntons à un document officiel un tableau lamentable de cette dégradation :

Les portes demeuraient ouvertes le jour et la nuit, et les femmes comme les hommes entraient librement dans le cloître ; le receveur de l'abbé commendataire, avec toute sa famille, était logé parmi les moines. Le vestibule de l'entrée était si noir, si sale et si obscur, qu'il ressemblait beaucoup plus à une prison affreuse qu'à une Maison-Dieu. On voyait d'un côté une cave profonde, de l'autre un pressoir, avec tout ce qui sert dans de tels lieux. Ici il y avait une échelle attachée contre la muraille, qui servait à monter aux étages, dont les planchers étaient rompus et pourris : on n'y marchait pas sans péril. En entrant dans le cloître, on voyait un toit ruiné, qui à la moindre pluie se remplissait d'eau ; les colonnes qui lui servaient d'appui étaient courbées contre terre. Les parloirs servaient d'écurie ; le réfectoire n'en avait plus que le nom ; les moines et les séculiers s'y assemblaient pour jouer à la boule, lorsque la chaleur ou le mauvais temps ne leur permettait pas de jouer dehors. Le dortoir était abandonné et inhabité : il ne servait de retraite qu'aux oiseaux de nuit, et était exposé à la grêle, à la pluie, à la neige, aux vents et aux tempêtes, et chacun des frères se logeait comme il voulait, et où il pouvait. La chambre du trésor était entièrement vide ; on n'y voyait que poussière et saleté ; les titres et les papiers, qui devaient y être

conservés comme des choses précieuses, étaient confusément par terre et foulés aux pieds ; ils étaient pour la plupart dispersés par la province ; les curés et les paysans les avaient entre leurs mains, ce qui avait causé la ruine du temporel.

L'église n'était pas en meilleur état que la maison. On n'y voyait que pavés rompus, pierres dispersées, ruines, saletés, araignées ; les murailles menaçaient ruine : elles étaient fendues depuis le haut jusqu'en bas. Le clocher était près de tomber ; les poutres sur lesquelles il était bâti, et les chevrons et presque tout le bois étant pourris, on ne pouvait sonner les cloches qu'on ne l'ébranlât tout entier, ce qui faisait trembler de peur. Il y avait sur le maître-autel un tabernacle ; au côté droit, une statue de la sainte Vierge ; au côté gauche, une image de saint Bernard. Outre que l'ouvrage était fort grossier, la piété se trouvait blessée et scandalisée d'y voir des images brisées ou estropiées... La sacristie était petite, humide et obscure ; elle faisait pourrir les ornements et gâtait les vases sacrés...

Le monastère était sans jardin, et environné d'une terre ingrate, plantée d'épines, de buissons et d'arbres... Le grand étang ne servait plus de rien, parce que la chaussée était rompue ; les sept autres étaient ruinés.

Mais le comble des maux était que, par le moyen du grand chemin qu'on avait fait depuis environ cent ans auprès des murailles du monastère, on ne voyait que vagabonds, que scélérats, qu'assassins. Les hommes et les femmes s'assemblaient dans le bois voisin, et là, comme dans un asile assuré, ils se cachaient pour commettre toutes sortes de crimes¹.

La Maison-Dieu de la Trappe, tombée de si haut, et devenue l'*habitation des démons*, allait donc périr par la misère, le dernier châtiment du désordre. Un événement inattendu la sauva : la conversion subite d'un abbé commendataire expia et répara le mal que les commendes avaient fait.

¹ Extrait du procès-verbal présenté au chapitre-général de Cîteaux par l'abbé du Val Richer.

CHAPITRE III

**Étroite Observance de Cîteaux. - Conversion de
l'abbé de Rancé**

Ni les avertissements ni les réformateurs n'avaient manqué à l'ordre de Cîteaux depuis le commencement de sa décadence. Rome, toujours attentive aux intérêts des églises dont elle est mère, ne pouvait détourner les yeux d'une portion si chère et si considérable de sa famille. Dès le xiii^e siècle, les souverains pontifes protestèrent contre les premiers relâchements. Clément IV (1265) et bientôt Benoît XII (1335), par des constitutions admirables que nous avons encore, rappelèrent les disciples de saint Bernard à l'imitation de ses vertus. Le mal n'était pas alors très profond : le remède fut efficace : les supérieurs, plus négligents que dépravés, n'avaient pas perdu le sentiment de leurs devoirs ; ils concoururent de bonne grâce au rétablissement du bien. Les chapitres généraux accueillirent avec respect les ordonnances pontificales, et en procurèrent l'exécution par des règlements qui ranimèrent la ferveur.

Plus tard, lorsque les calamités du xiv^e siècle, les guerres des Anglais et le grand schisme, eurent renouvelé et multiplié les désordres, Rome protesta de nouveau avec l'énergie et la patience de la vérité, joignant la fermeté à la tendresse, les menaces et les châtiments aux conseils. Le grand-œuvre de la réformation de Cîteaux devint comme la pensée permanente du Saint-Siège, comme un héritage que se transmirent Martin V, Eugène IV, Nicolas V, Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI, Jules H, Léon X, Sixte Quint, Clément VIII et Paul V. Mais la corruption, cette fois, avait eu le temps de s'endurcir, et, dans cette seconde époque, elle résista avec opiniâtreté. Les abbés de Cîteaux et les premiers pères, gardiens naturels de la discipline, étaient devenus les auteurs intéressés du relâchement. Aux remontrances, ils répondaient en sollicitant des privilèges contraires à la sainteté de la règle, et des honneurs que l'humilité de saint Bernard avait toujours repoussés. Aux réformes les plus claires, ils substituaient les interprétations perverses des chapitres généraux. Ils ne faisaient plus servir leur suprématie qu'à entretenir dans les monastères de leurs filiations une complicité dont ils profitaient. Ce fut donc malgré les supérieurs majeurs, et en dépit de leur résistance, qu'une nouvelle réforme s'opéra dans le cours des xve et xvi^e siècles : ce fut aussi, par un juste jugement de Dieu, aux dépens de leur suprématie et de l'unité de l'ordre. Tandis que ces pères indignes abandonnaient le soin des âmes confiées à leur garde, leurs inférieurs, simples moines ou abbés particuliers, entreprirent de donner l'exemple qu'ils auraient dû recevoir, en reprenant d'eux-mêmes la pratique d'une règle que leurs maîtres ne leur enseignaient plus. Un grand nombre de monastères cisterciens rentrèrent volontairement dans la régularité. L'Espagne donna l'impulsion, qui se communiqua successivement aux autres contrées de l'Europe. Rome encouragea ces généreuses tentatives ; elle délégua sa toute-puissance aux réformateurs, elle approuva leurs statuts, elle prit les convertis sous sa garde immédiate. Considérant qu'il était dangereux de laisser les bons dans la dépendance des médians elle n'hésita pas à démembrement l'ordre de Cîteaux pour le sauver. Elle érigea en congrégations indépendantes les maisons régénérées. Ainsi furent constituées, en Espagne la *Congrégation de Castille* (1427-1437), en Lombardie et en Toscane la *Congrégation de saint Bernard* (1497-1511), en France et en Italie l'*Ordre des Feuillans* (1586-1592), c'est-à-dire trois ordres nouveaux et libres sous l'autorité pontificale, qui suivaient la règle de Cîteaux, sans reconnaître désormais l'abbé de Cîteaux pour supérieur. D'autres congrégations cisterciennes se formèrent, sur ce modèle, en Romagne, en Pologne, en Allemagne, en Flandre, en Irlande, en Aragon et Navarre (1616) ; et, quoique ces dernières rendissent encore quelques honneurs aux premiers abbés de France, en souvenir

de leur origine, elles jouirent par leurs constitutions intérieures d'une véritable indépendance : chacune eut son vicaire-général, son chapitre et ses élections.

Restaient en France et dans quelques provinces voisines plus de deux cents monastères que l'obstination des supérieurs retenait dans le désordre. Au commencement du XVII^e siècle, Dieu envoya un libérateur aux hommes de bonne volonté : ce fut l'abbé de Clairvaux, Denis Largentier, âme pieuse, esprit droit et mœurs pures. Tous les matins, après l'office, il allait faire sa prière au tombeau de saint Bernard, et méditer sur ce grand modèle, dont les héritiers n'avaient conservé que le nom. Un jour, comparant la vie du saint fondateur avec la vie de ses enfants, il s'écria : *O abbas et abbas !* c'est-à-dire qu'il y a loin d'un abbé à un abbé ; et il ajouta : *Que nous sert-il, mon saint père, de posséder ici votre corps, si nous ne possédons pas votre esprit, et pouvez-vous reconnaître pour vos enfants ceux qui mènent une vie si différente de la vôtre ?*

Dès ce moment, il conçut le projet de faire revivre la vertu primitive ; il se reforma lui-même afin de pouvoir dire à ses religieux : Soyez mes imitateurs. Il les attira presque tous à l'accomplissement de son entreprise. On laissa les faibles, en petit nombre, vivre à part dans ces habitudes commodes que le temps semblait avoir consacrées. Les autres, retournant aux austérités de saint Bernard, formèrent, sous la direction de leur abbé, une communauté édifiante. C'était beaucoup déjà, et plus que le réformateur n'avait osé espérer. Quelle ne fut donc pas sa joie lorsque, de l'enceinte de Clairvaux, ce zèle passa aux monastères de sa filiation. Huit d'entre eux embrassèrent en moins de trois ans la nouvelle observance : Longpont, Cheminon, Châtillon, Vaucler, La Charmoie, Prières, La Blanche, et Vaux de Cernay d'où la Trappe, était sortie. La régularité reparut sur les points les plus opposés, aux diocèses de Verdun et de Luçon, de Châlons et de Vannes. L'abbé de Cîteaux lui-même, Nicolas Boucherat, fut touché d'admiration et de respect ; il eut le courage d'approuver le bien qu'il n'avait pas la force de pratiquer ; il autorisa la réforme jusqu'au premier chapitre général (1618). Tels sont les commencements de *l'Étroite Observance de Cîteaux en France*.

Quelque louable que fût cette réforme, et quelque respect que l'historien des Trappistes professe pour elle, il est juste et nécessaire de dire qu'elle n'égalait pas les austérités des premiers Cisterciens. Elle avait retranché l'usage de la viande, mais elle permettait un régime maigre analogue à celui des séculiers. Elle rétablissait les jeûnes d'ordre, le jeûne perpétuel depuis l'Exaltation de la Sainte-Croix jusqu'à Pâques, mais elle autorisait en ces temps une collation ; elle imposait l'observation du silence, mais elle accordait chaque jour une heure de conversation. Tout en remplaçant l'office nocturne dans la nuit, elle rendait quelques moments au repos et au sommeil après matines. Du reste, elle prescrivait le travail des mains, les vêtements de laine, les couches de paille, et la pauvreté des individus. Il n'en fallait pas tant pour soulever contre elle tous les relâchés. Entreprise au centre même des dérèglements, dans le voisinage et à la face des premiers abbés, elle apparut à ces grands coupables comme leur condamnation et leur ruine, comme un ennemi qu'ils devaient anéantir sous peine de mort. Persécutée sans relâche, mal défendue par l'autorité royale, elle n'eut pas d'existence reconnue, elle ne put se constituer en congrégation. Malgré la puissance de ses protecteurs, le plus grand avantage qu'elle réussit à obtenir, ce fut d'être tolérée et de vivre par grâce, comme une étrangère suspecte, dans la patrie infidèle.

Si l'on veut comprendre les difficultés que rencontra l'Étroite Observance, et apprécier l'importance de la réforme qui va bientôt s'introduire à la Trappe, il faut savoir que ce qui s'appelait encore en France l'ordre de Cîteaux n'était plus même l'ombre d'un grand nom. Oh ! qu'auraient dit saint Étienne et saint Bernard s'ils eussent reparu aux lieux de leurs anciennes solitudes ? Plus de pauvreté : tous les religieux s'approprièrent l'argent des monastères, et achetaient à leur gré ce qui pouvait contribuer à leurs plaisirs. Les frères convers étaient fermiers, et, la ferme payée, ils disposaient de l'excédant des revenus. Plus d'abstinence de chair : il y avait cent ans que l'interprétation audacieuse, disons plutôt la falsification d'une bulle de Sixte IV, avait introduit l'usage de la viande dans tous les réfectoires. Ce pontife, confirmant d'ailleurs la règle de saint Benoît et les prohibitions de Benoît XII, avait donné aux pères du chapitre général, sous leur responsabilité, le pouvoir de dispenser de l'abstinence, dans les cas de nécessité et non autrement, les lieux et les personnes à qui cette pratique serait impossible. Et les chapitres généraux avaient vu des cas de nécessité dans tous les lieux et dans tous les temps, des infirmes dans tous les moines ; ils avaient autorisé l'usage de la viande trois fois par semaine, et leur conscience avait assumé effrontément cette responsabilité. Plus de jeûne d'ordre, mais seulement les jeûnes d'église, et encore dans ces jours des soupers abondants, au lieu de collations, où l'on servait du poisson interdit aux séculiers. Plus de vêtements de laine, plus de couchettes dures ; mais des chemises de toile, des matelas et des lits de plume. Plus d'offices de la nuit, le lever à cinq heures ou à quatre pour les moins relâchés. Plus de travail des mains ni de silence, ni de lectures ; mais hors les heures de l'office du jour, point d'autres exercices que la conversation avec les valets et les servantes, ou la promenade dans les cours, dans les jardins, ou les parties de chasse, ou les jeux de hasard. Tel était le témoignage accablant qu'auraient pu rendre les abbés commendataires ou les personnes graves qui habitaient dans le voisinage de ces faux moines. S'il y avait, à Cîteaux et dans quelques grandes abbayes, un peu plus de régularité extérieure, le mal n'était pas moins grand au fond. Les abbés de ces monastères se faisaient gloire d'avoir de bons carrosses à six chevaux, des tables somptueuses, de bons lits, véritable séjour de la mollesse, de la vaisselle d'argent, des valets de chambre portant l'épée et le galon d'or, et tout l'équipage des grands seigneurs¹. En même temps, ils abandonnaient à leur sens réprouvé toutes les maisons de leur dépendance, et ils se gardaient bien de choisir pour visiteurs des hommes capables de réprimer le scandale.

Lors donc que l'Étroite Observance s'éleva comme une sainte *diffamation* de ces débauches, elle fut *insupportable aux yeux* des prévaricateurs, *parce que sa vie ne ressemblait pas à leur vie, et que ses voies étaient changées*. Ils firent le complot de circonvenir et d'opprimer le juste² ; ils y procédèrent tour-à-tour par la ruse et par la violence. Ils louèrent les bons desseins de l'Étroite Observance, mais ils s'efforcèrent de la faire passer pour inutile. Ils ordonnèrent dans les chapitres généraux (1618, 1623) une réforme spécieuse, obligatoire pour tout l'ordre, qui, conservant une partie des abus, devait ainsi les rétablir dans les maisons qui les avaient abolis. Ce stratagème leur plaisait si fort qu'ils y revinrent souvent pendant un demi-siècle, et réussirent à éluder une réformation sérieuse. Quand ils virent que l'Étroite Observance ne s'y laissait pas prendre,

¹ Voir l'*Histoire générale de la réforme de Cîteaux*, Avignon, 1746, par dom Gervaise, ancien abbé de la Trappe.

² *Sagesse*, chap. II, v. 10, 12, 15.

qu'elle persévérât dans ses austérités, et se propageait encore par l'accession de nouveaux monastères, ils l'attaquèrent de front avec une fureur incroyable. Après la mort de Denis Largentier, ils la firent disparaître de Clairvaux, des lieux même où elle avait si heureusement commencé. Ils encouragèrent dans cette œuvre de ruine Claude Largentier, neveu et successeur indigne du réformateur. Vainement l'évêque de Langres fut délégué par l'autorité apostolique pour connaître de cette affaire ; les méchants fermèrent leur porte à leur évêque, et le renvoyèrent avec injures (1625).

Il y eut toutefois un moment où l'Étroite Observance triompha de ces odieux adversaires. Le cardinal de La Rochefoucauld, chargé par les papes Grégoire XV et Urbain VIII de réformer tous les ordres religieux de France, avait appris à connaître, par une expérience de plusieurs années, la mauvaise foi des relâchés de Cîteaux, et en particulier des supérieurs majeurs. Il crut avec raison que les religieux qui étaient rentrés d'eux-mêmes dans la bonne voie, étaient seuls capables d'y ramener le reste de l'ordre. Il rédigea dans ce sens les ordonnances de réformation (1634). Les abbés de Cîteaux et des quatre premiers monastères pouvaient conserver leur dignité et leur titre de supérieurs, mais il leur était adjoint des assistants, choisis dans l'Étroite Observance, sans le consentement desquels il leur était interdit de rien faire. Les religieux de ces cinq abbayes devaient être transférés ailleurs, et remplacés par des religieux réformés. Un vicaire-général était choisi dans l'Étroite Observance pour la gouverner à part, sans la séparer pour cela de l'unité de l'ordre, et en même temps pour exercer tous les droits de la supériorité sur tous les autres monastères. Les pouvoirs de ce vicaire-général devaient durer jusqu'à ce qu'un religieux réformé fût élu abbé de Cîteaux. Les monastères de l'Étroite Observance auraient seuls le droit de recevoir des novices ; les autres monastères n'en recevraient aucun, et ne se renouvelleraient que par l'introduction des religieux de l'Étroite Observance. Le collège des Bernardins de Paris, l'étude générale de l'ordre, devait être confié aux réformés, et le procureur-général près la cour de Rome choisi parmi eux.

Le coup était terrible pour les relâchés, et nul moyen de l'éluder. L'ordonnance du commissaire apostolique avait toute l'autorité d'une bulle pontificale, le chef de l'Église avait prononcé par son plénipotentiaire. D'autre part, l'autorité royale, à laquelle le concordat laissait le droit de terminer par sa justice les affaires religieuses, ne trouvait pas d'abus dans les décrets du cardinal de La Rochefoucauld. Celui-ci mettant à exécution ses règlements, réformait le collège des Bernardins, et érigeait l'Étroite Observance en congrégation. Les relâchés tentèrent un coup de désespoir. Ils recoururent au cardinal de Richelieu, premier ministre, et vrai roi de France à cette époque. Ils le supplièrent de se charger lui-même de la réformation de leur ordre, déclarant qu'ils aimaient mieux *être fouettés de Son Eminence, que caressés du cardinal de La Rochefoucauld*. Ils lui offrirent, pour le gagner, les titres de *chef et généralissime, perpétuel administrateur et protecteur de tout l'ordre de Cîteaux*. Ils ne savaient quels honneurs inventer pour les accumuler sur sa tête. Ils lui proposèrent enfin de le faire abbé de Cîteaux, quoiqu'il ne fût pas religieux, c'est-à-dire de combler la mesure de leurs désordres par cette monstrueuse irrégularité. Ils ne connaissaient pas ce grand cardinal tant calomnié ; ignorant combien il était ferme dans la foi, ils croyaient le corrompre par un revenu de 100.000 livres. Richelieu accepta leur proposition, mais à peine il fut devenu, par leur choix, leur chef et généralissime, qu'il déjoua leur complot sacrilège. Ces indociles demandaient à être fouettés par lui ; le bras tout-puissant qui avait brisé La Rochelle, qui décapitait la haute noblesse rebelle à l'autorité royale, châtia, selon

leurs œuvres, les moines rebelles à l'autorité apostolique. Continuant avec plus de vigueur ce que La Rochefoucauld avait commencé, Richelieu éleva en honneur l'Étroite Observance, désigna des noviciats communs, et chassa de Cîteaux les relâchés, à l'exception de dix dont il voulut bien avoir pitié ; il introduisit à leur place vingt-six religieux réformés avec un nouveau Prieur. On le vit avec admiration suivre à la lettre les ordonnances de La Rochefoucauld, et, maître par tout le royaume, reconnaître un supérieur dans le commissaire du souverain pontife. On vit le génie dominateur qui gouvernait l'Europe, se défiant de ses propres lumières, prendre les avis d'un comité d'archevêques, d'évêques, de docteurs, de conseillers d'état, et donner cette leçon aux abbés orgueilleux qui ne voulaient pas d'assistants. Aussi la réforme se propagea avec rapidité par toute la France ; elle comptait en 1642 plus de quarante monastères qui répandaient une agréable odeur de sainteté dans l'Église et dans le royaume.

Mais, hélas ! ce beau temps fut bien court. La mort de Richelieu laissa son œuvre sans appui (1642). Il l'avait prévu lui-même, et ce fut une des préoccupations de ses derniers moments. Comme tous les ennemis du cardinal, les relâchés de Cîteaux se sentirent délivrés ; pendant la minorité de Louis XIV, sous une régence troublée, ils n'avaient plus à craindre que la puissance temporelle ne vînt en aide aux ordonnances apostoliques. Ils se jetèrent donc avidement sur cette liberté qui leur était rendue. Le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, leur offrit ses services, et ils trouvèrent parmi eux un chef digne de représenter leur cause, et d'en assurer le triomphe par des moyens détestables.

L'homme qui se présenta pour détruire l'ouvrage de Richelieu s'appelait Claude Vaussin. Religieux à Clairvaux, il y avait pratiqué l'Étroite Observance, sous Denis Largentier, et s'en était même constitué le défenseur, sous le nouvel abbé, pendant quelques mois ; puis il était retourné honteusement aux anciennes prévarications. Cet apostat, justement odieux aux gens de bien, détestait d'autant plus les réformés qu'il méritait davantage leur mépris. Il eut l'ambition d'être abbé de Cîteaux. Ses visites au prince de Condé lui concilièrent la faveur insensée de ce grand personnage ; les lettres de recommandation qu'il en reçut encouragèrent son effronterie. Comprenant qu'il ne pourrait pas être élu par les religieux que le cardinal avait introduits à Cîteaux, il anima les relâchés à sortir des diverses maisons où le réformateur les avait relégués. Le temps de la tyrannie était passé, disait-il, il fallait se hâter de reprendre l'indépendance ; il se donnait pour le libérateur attendu. Il acheta, par de telles promesses, une élection subreptice. Claude Vaussin fut élu abbé de Cîteaux après Richelieu (1646).

Le destructeur de la réforme ne perdit pas un moment. Il molesta cruellement les religieux de l'Étroite Observance établis à Cîteaux, et les nouveaux profès de cette abbaye ; au bout d'un an, il les eut chassés par des procédés que l'énergique langage de l'Église qualifie de brigandages. Enhardi par ce résultat, il rassembla les premiers abbés à Clairvaux, et là — qui pourrait le croire, si Lucifer n'était pas tombé des splendeurs du ciel ? —, sur le tombeau même de saint Bernard, le successeur de saint Étienne leur fit jurer d'abolir l'Étroite Observance. Il résolut devant Dieu, c'est sa propre parole, de rétablir l'usage de la viande dans le collège des Bernardins, il s'empara du gouvernement de la maison, et en vola les revenus. Avant lui, les plus dépravés n'avaient osé violer le précepte de l'abstinence que trois fois par semaine : Claude Vaussin abolit hardiment l'abstinence du lundi, de son autorité privée, et par là contagion de son exemple. Il fit rentrer dans les maisons réformées les religieux qui en avaient été exclus. Il méconnut tous les droits que le commissaire apostolique avait donnés au vicaire-

général de la réforme. Enfin il affecta, ainsi que ses complices, de recevoir avec empressement les plaintes des religieux contre les supérieurs ; il troubla de cette manière, pendant plusieurs années, l'abbaye de Vaux-de-Cernay.

Tant d'audace et de despotisme lassa pourtant la patience la plus résignée ; l'autorité royale elle-même s'en émut. La réforme avait toujours une existence à part, un vicaire-général, des assemblées libres. Elle avait grandi sous le vent de la persécution, et comptait maintenant soixante monastères. Elle réclama si énergiquement, que Vaussin fut cité devant le conseil du roi (1651). Il y comparut, mais pour demander du temps ; il prétextait l'obligation de tenir le chapitre général ; on le laissa partir. On ne comprit toute sa pensée, que lorsque, au nom du chapitre, il interjeta appel comme d'abus, devant le parlement de Paris, des ordonnances de La Rochefoucauld. Le malheureux ! dans une affaire toute religieuse, il appelait des sentences apostoliques à un tribunal profane ; un moine abusait contre l'Église des droits que l'Église avait été forcée d'accorder aux souverains temporels. Cette fois, il se prit lui-même dans ses propres filets. Le simple exposé des faits allait assurer le triomphe de l'Étroite Observance. Ruses, perfidies, production de pièces subreptices, l'abbé de Cîteaux ne recula devant aucune manœuvre, et toutes ses manœuvres furent déconcertées. Plus il s'efforçait d'embarrasser la procédure, plus ses efforts éclaircissaient l'affaire à sa confusion. Il crut enfin avoir trouvé un moyen de salut ; pour regagner la confiance du public et l'indulgence des juges, pour conserver sa dignité, il promit solennellement d'embrasser l'Étroite Observance ; on le prit au mot, et, après dix ans de plaidoiries, l'arrêt du parlement (1660), ordonnant l'enregistrement des ordonnances dont appel était, ne laissa à Claude Vaussin le titre d'abbé de Cîteaux qu'à la condition d'embrasser la réforme¹.

Que va-t-il faire ? Il est condamné par les juges qu'il a choisis ; il ne peut plus trouver de protecteurs dans un pays où il s'est trop dévoilé ; il faut qu'il abdique ou qu'il fasse pénitence. Dans cette situation désespérée, en appela au pape, il entreprit de rendre le Saint-Siège complice de ses excès. Il gagna le cardinal, neveu d'Alexandre VII, il alla lui-même tromper le Saint-Père par un rapport mensonger. Il obtint successivement deux brefs (1662, 1663) : l'un qui cassait la réformation faite par le commissaire apostolique, l'autre qui déclarait que le Saint-Siège voulait faire lui-même la réforme de l'ordre. Louis XIV y consentit, et renvoya les parties à Rome.

Telle était la situation de l'Étroite Observance, lorsque l'abbé de Rancé se présenta pour l'introduire à la Trappe, pour la défendre auprès du Saint-Siège, du roi de France et des abbés de Cîteaux.

Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé naquit à Paris, le 9 janvier 1626. Son père, Denis Le Bouthillier, seigneur de Rancé, était maître des requêtes, président à la chambre des comptes et secrétaire de la reine Marie de Médicis ; sa mère, Charlotte de Joly Fleury, était originaire de Dijon. Un de ses oncles avait été surintendant des finances ; un autre était passé de l'évêché de Boulogne à l'archevêché de Tours, un troisième était mort évêque d'Aire. Il eut pour parrain le cardinal de Richelieu qui lui donna ses deux prénoms, et pour marraine la marquise d'Effiat.

¹ Voir *l'Histoire de la réforme de Cîteaux* par Gervaise, la requête dressée par les pères de l'Étroite Observance en 1656, et l'arrêt du parlement 1660.

Aux avantages d'une naissance illustre, il joignait de brillantes qualités naturelles qui auraient suffi à l'élever au premier rang dans l'Etat ou dans l'Eglise. Dès l'âge de six ans, il était si agréable à Marie de Médicis, que cette reine voulait toujours l'avoir auprès d'elle. Son père lui avait donné trois maîtres habiles chargés de lui enseigner, l'un le grec, l'autre le latin, le troisième les principes de la religion ; il les surprit par sa facilité prodigieuse ; à dix ans il connaissait les auteurs et les poètes grecs et latins. Le confesseur de Louis XIII entendant vanter ce savoir précoce, voulut en faire par lui-même l'expérience. Il présenta subitement un Homère au petit helléniste, et prit soin de couvrir de son gant la traduction latine qui était en regard du texte grec. Il resta stupéfait quand il vit que l'enfant expliquait sans secours et sans peine le passage indiqué. Il l'embrassa tendrement, et lui dit : **Vous avez des yeux de lynx, et un esprit plus perçant encore.** Comme son père le destinait à l'ordre de Malte, Armand-Jean, tout en étudiant les lettres, se préparait avec enthousiasme à l'état militaire. Il se fit une société d'enfants guerriers ; il s'exerçait avec eux au maniement des armes, ou bien il parcourait les salles d'escrime pour faire assaut contre les prévôts ; il montrait dans ce divertissement périlleux une adresse extraordinaire.

La mort de son frère aîné changea sa vocation. Ce frère avait possédé plusieurs bénéfices ; pour ne pas les laisser passer à une autre maison, sa famille songea à faire entrer Armand-Jean dans l'état ecclésiastique. On lui fit prendre la tonsure, vers la fin de 1635, à l'âge de neuf ans. On obtint pour lui un bref de Rome qui lui permettait de tenir des bénéfices dès l'âge de douze ans ; ce ternie une fois atteint, il fut nommé, comme héritier de son frère, chanoine de Paris, abbé de Notre-Dame-du-Val, de saint Symphorien, de la Trappe, prieur de Boulogne et de saint Clémentin. Est-ce à partir de cette époque qu'il eut à sa disposition quarante cures ou prieurés-cures, c'est-à-dire le droit de nommer à ces places, au détriment de l'autorité épiscopale ? Un tel scandale n'était pas impossible en ce temps-là.

Ainsi changé de chevalier en abbé, Armand-Jean se livra avec plus d'ardeur encore à l'étude ; il, comprit que la science était l'ornement de sa nouvelle condition et le gage infailible des plus brillants honneurs. On refuserait de croire à ses succès littéraires s'ils n'étaient attestés par d'irrécusables témoignages. W publia, en 1639, une édition grecque d'Anacréon, avec des notes historiques, mythologiques et grammaticales. Les érudits contemporains admirèrent dans un enfant une connaissance si exacte et un usage si facile de la langue grecque : il avait alors treize ans. Il publia ensuite un traité sur l'excellence de l'âme, réfutation savante des anciens philosophes, dans laquelle il établit que l'âme, créée par Dieu, ne peut trouver qu'en lui son repos et sa béatitude. Ici encore on admira, outre le travail de la méditation, l'emploi habile et énergique de la langue française. A l'âge de seize ans, il connaissait assez bien les Pères de l'Eglise, pour que l'archevêque de Paris lui permît de prêcher dans une des principales paroisses de la ville. Il brilla également dans l'École. Il soutint en 1643 sa thèse de philosophie ; en 1647 il devint bachelier en théologie. Mais son plus beau triomphe en ce genre fut, sans contredit, la victoire qu'il remporta sur Bossuet au concours pour la licence. L'abbé de Rancé eut la première place, Bossuet n'eut que la seconde¹. De remarquables ressemblances rapprochaient ces deux jeunes hommes, l'âge, les honneurs devançant l'âge, et le talent excusant des honneurs prématurés. Bossuet aussi avait été chanoine de Metz à

¹ Voir la *Vie de Rancé*, par Lenain, I. I, et la *Vie de Bossuet*, par le cardinal de Bausset, t. I. Gervaise : *Jugement critique, mais équitable, des vies de Rancé.*

treize ans ; il avait à seize ans étonné l'hôtel de Rambouillet par ses prédications. Ils ne se connaissaient que de loin, ils s'estimaient sur leur réputation. Ils se rencontrèrent enfin dans un combat de dialectique, et ils en sortirent amis fidèles.

Ces débuts éclatons éblouirent l'abbé de Rancé. Admiré partout, il se complut dans cette admiration. Il aima la gloire du monde, il la chercha dans toutes les vanités, grandes ou petites, qui peuvent la donner. La dissipation de la cour séduisit son imagination impétueuse ; l'ambition occupa sans peine un esprit fier de ses mérites a des éloges d'autrui. Enrichi par la mort de son père (1650), unissant désormais aux revenus de ses bénéfices la châellenie de Veret, dans la délicieuse Touraine, et la seigneurie de Claye, près de Versailles, il se sentit à l'aise pour tenir sa place dans la haute société, pour égaler et surpasser le faste des gentilshommes ses amis et ses approbateurs. Le luxe des équipages, les beaux chevaux, la bonne chère, la richesse des ameublements, les fêtes et surtout les plaisirs de la chasse, firent sa joie et presque son occupation habituelle. Engagé dans l'état ecclésiastique, il ne vit plus dans les différents degrés de cette carrière sainte qu'une succession d'avantages temporels. Il reçut le sacerdoce sans préparation (1651), le titre d'archidiaque de Tours comme une désignation à l'épiscopat, le bonnet de docteur de Sorbonne (1652) comme le complément de son illustration théologique. Il refusa l'évêché de Léon, non par respect ni crainte, mais par orgueil et mépris. Il aspirait à l'archevêché de Tours à titre d'héritier de l'archevêque ; les usages, le crédit de sa famille justifiaient ses prétentions : aurait-il pu, sans déroger, accepter un petit diocèse, mal situé, d'un revenu médiocre, loin de Paris et de la cour¹ !

Il était ami de tous les personnages de la Fronde, de Châteauneuf, de la duchesse de Chevreuse, de Montrésor, et de ce qui s'appelait alors le parti des importants ; intimement lié avec le duc de Beaufort, *le roi des halles*, et plus intimement encore avec le cardinal de Retz, cet archevêque *émeutier, l'âme la moins ecclésiastique de l'univers*². Il mena la vie des héros de cette époque folle. A la vanité de ses vêtements, il eût été presque impossible de reconnaître un prêtre. Un justaucorps violet d'une étoffe précieuse, un bas de soie de même couleur bien tiré, une cravate de point des plus à la mode, une chevelure longue toujours bien frisée et bien poudrée, deux grosses émeraudes à ses manchettes, et un diamant de grand prix au doigt ; tel était dès-lors l'habillement de l'abbé de Rancé. Lorsqu'il était à la campagne ou à la chasse, c'était toute autre chose : on ne voyait sur lui aucune marque d'un homme consacré au service des autels : l'épée au côté, deux pistolets à l'arçon de sa selle, un habit couleur de biche, et une cravate de taffetas noir où pendait une broderie. Si, dans les compagnies plus sérieuses qui l'y venaient voir, il prenait un justaucorps de velours noir avec des boutons d'or, il croyait beaucoup faire et se mettre régulièrement. Pour la messe, il la disait très rarement³. Il faisait de fréquentes parties de chasse avec Beaufort ; la chasse lui plaisait par-dessus tous les autres divertissements : il y passait quelquefois la nuit ; après une journée de courses, de fatigues, il couchait dans les bois, tête nue, et il remporta de ces imprudences une goutte sciatique. Un jour, dans sa seigneurie de Veret, il aperçut des gentilshommes qui attendaient à son gibier sur ses terres. Il s'élança vers eux ; mais un des

¹ Lenain, *Vie de Rancé*. Les autres historiens de Rancé, moins dignes de confiance, ne donnent d'ailleurs aucun détail qui ne soit dans Lenain.

² *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, chap. XII.

³ Gervaise, *Jugement critique, mais équitable, des vies de Rancé*.

maraudeurs, très fort et très célèbre dans les duels, le couche en joue : l'abbé saute sur lui, saisit son fusil, le désarme, et le fait reculer tout tremblant d'avoir connu la peur. Il se piquait aussi d'une grande habileté dans l'équitation. Un soir, après un grand festin, il voulut faire parade d'un cheval d'Espagne qu'il venait d'acheter : il le monta devant toute la compagnie, et le lança dans une grande allée ; un faux pas le jeta par terre, sur des cailloux qui le blessèrent à la gorge, et faillirent lui ouvrir la veine jugulaire. Cet accident ne le rendit pas plus sage ; quelque temps de là, un autre cheval fougueux le jeta sous lui dans un fossé. Toujours préoccupé d'un violent désir de se faire remarquer, fatigué d'ailleurs de plaisirs devenus monotones par la répétition, il crut avoir trouvé un projet capable de satisfaire une imagination insatiable. Il le fit partager à trois de ses amis ; chacun devait contribuer pour mille pistoles. Il s'agissait de courir le monde au hasard, en cherchant des aventures, tant que la somme commune y suffirait. Divers motifs, mais non le bon sens, mirent obstacle à l'exécution. A ces faits incontestables, faut-il ajouter une accusation plus grave ; faut-il croire que le jeune et brillant abbé succomba à d'autres séductions, qu'il perdit, dans une coupable liaison, la plus belle vertu du prêtre ? Il en courut un bruit vague de son temps, qui fut, aux esprits superficiels, l'explication de sa rude pénitence. Pour nous, avec les historiens graves de l'abbé de Rancé, nous rejetons un conte qui n'eut jamais d'autorité : nous croyons que l'amour de la gloire, l'ambition des honneurs temporels ne laissaient pas de place dans ce cœur à d'autres convoitises : la passion dominante est jalouse et ne partage pas. Pour expliquer une conversion dont toute la France s'émut, il nous suffit de savoir qu'il avait fait servir aux frivolités du monde l'argent des bénéfices ecclésiastiques, l'argent sacré du pauvre ; dissipé dans les divertissements inutiles les jours qu'il devait consacrer au ministère sacerdotal, et, par l'usage profane de ses nobles facultés, *guerroyé Dieu de ses dons*. Voilà les véritables remords de cette grande âme, et les excès qu'elle pleura pendant quarante ans¹.

Du reste, cet abbé chasseur, cavalier, aventurier, ne scandalisait pas extrêmement la cour et la société. Il y eut bien quelques personnes pieuses, quelques saints évêques qui exprimèrent à ce sujet des regrets mêlés d'espérance. *Monsieur l'abbé*, disait souvent l'évêque de Châlons à Rancé, *vous pourriez faire quelque autre chose que ce que vous faites, si vous le vouliez ; mais le temps n'est pas venu ; il faut attendre les moments de Dieu*. En attendant, Gaston, duc d'Orléans, oncle du roi, nomma l'abbé de Rancé son premier aumônier ; l'assemblée générale du clergé s'étant ouverte à Paris, l'archevêque de Tours y députa son neveu avec deux évêques (1655). Ce fut pour l'amour-propre du jeune abbé une belle occasion de triomphe et de satisfaction. Il défendit hautement le cardinal de Retz, son ami, malgré l'assemblée elle-même, malgré la présence et l'influence de Mazarin ; il repoussa toutes les offres qui lui furent faites pour prix de son silence, et força l'admiration du ministre lui-même. Aussi l'assemblée écrivit au duc d'Orléans pour le remercier d'avoir fait choix d'un si habile homme, et elle le choisit à son tour pour traduire en français les ouvrages de saint Éphrem.

¹ Lenain, Marsollier, Gervaise, omettent ou nient absolument le bruit qui courut des liaisons de l'abbé de Rancé avec la duchesse de Montbazou. Saint-Simon, *Mémoires*, t. II, chap. XII, dit expressément *qu'il n'y a rien de vrai en cela*. Il était ami de l'abbé de Rancé converti ; il osa lui demander ce qu'il en fallait penser, et les réponses qu'il reçut formèrent sa conviction.

Cependant tous ces honneurs, tous ces plaisirs ne remplissaient pas ce cœur. Je ne trouvais pas dans le monde, dit-il lui-même, ce que j'y cherchais ; j'y voulais un repos qu'il n'était point capable de me donner. Ses bonnes qualités naturelles n'avaient pas péri dans les égarements de sa jeunesse ; elles luttèrent en lui contre l'entraînement des plaisirs. Il aimait la vérité avec passion ; il la défendait avec ardeur partout, contre tous, contre lui-même, par une généreuse contradiction. Détenteur de cinq bénéfices ecclésiastiques, il parla une fois contre la pluralité des bénéfices si énergiquement, qu'il confondit ses adversaires, et jeta sa propre conscience dans un trouble salutaire. Sa droiture, sa grandeur d'âme, avaient horreur des bassesses ; il sut rappeler au devoir, devant Mazarin, un archevêque qui flattait ce ministre ; il repoussa des propositions qui auraient pu l'élever aux honneurs, parce qu'elles blessaient sa délicatesse. Je voyais, dit-il encore, quelle était la vie de plusieurs évêques, et je me disais : Quand je serai évêque, je ferai comme eux ; et quand même j'aurais plus de probité, cependant je ne ferais pas mieux qu'eux, puisque je n'entrerais pas dans l'épiscopat par les voies véritables. Il compatissait tendrement à la misère des pauvres qu'il rencontrait ; il leur donnait de l'argent, il les consolait par ses bons procédés, il partageait son cheval avec eux. Il délivra ainsi une pauvre femme d'une troupe de chiens furieux, et la ramena sur son cheval jusque dans la ville de Tours, sans s'inquiéter de ce qu'on en pourrait dire. Plus il avançait dans la vie, plus l'expérience le détrompait. Il ne voyait, dans la plupart des hommes, ni bonne foi, ni honneur, ni fidélité, et tous ses grands projets d'établissement, fondés sur des espérances humaines, lui paraissaient des choses vaines et creuses. Il estimait davantage, il enviait le bonheur des simples et des petits. Nous lui emprunterons le récit d'une aventure qui le toucha singulièrement :

Il m'arriva un jour de joindre un berger qui conduisait un troupeau dans une grande campagne, et par un temps qui l'avait obligé de se retirer à l'abri d'un grand arbre pour se mettre à couvert de la pluie et de l'orage. Lui remarquant un air qui me parut, extraordinaire, et un visage qui faisait voir que la paix et la sérénité de son cœur étaient grandes — il avait soixante ans —, je lui demandai s'il prenait plaisir à l'occupation dans laquelle il passait ses jours. Il me répondit qu'il y trouvait un repos profond ; que ce lui était une sensible consolation que de conduire ces bêtes simples et innocentes... que les rois n'étaient si heureux ni si contents que lui... et qu'il ne voudrait pas quitter la terre pour aller dans le ciel s'il ne croyait y trouver des campagnes et des troupeaux à conduire... J'admirai la simplicité de cet homme, et, la mettant en parallèle auprès des grands dont l'ambition est insatiable... je compris que ce n'était pas la possession des biens de ce monde qui faisait notre bonheur, mais l'innocence des mœurs, la simplicité et la modération des désirs, la privation des choses dont on peut se passer, la soumission à la volonté de Dieu, l'amour et l'estime de l'état dans lequel il a plu à Dieu de nous mettre.

Il est impossible de fixer précisément la date de la conversion de l'abbé de Rancé ; ce ne fut pas l'effet imprévu d'une surprise, mais le résultat d'un long combat entre la grâce de Dieu et la fragilité de l'homme. On voit seulement, par ses lettres, que dès l'an 1657 il pensait sérieusement à l'éternité ; en 1658 il visita son abbaye de Notre-Dame-du-Val : il y trouva de grands désordres, une décadence complète, et trois religieux pour communauté. Il y introduisit un commencement de réforme, et y rétablit l'office divin. Quelque temps après, il alla s'enfermer chez les Pères de l'Oratoire de Paris ; il y fit une retraite sérieuse et vraiment pénitente sous la direction d'un saint prêtre, s'interdit pour six mois la célébration des saints mystères, et se retira en Auvergne, chez sa sœur, afin

de se dérober aux yeux du monde. La mort de Gaston d'Orléans fortifia ces bons desseins (1660). Appelé auprès de ce prince, il y trouva de vrais amis qui lui firent voir, dans cet événement, une nouvelle preuve de l'inconstance des grandeurs humaines ; sur leur avis, il prit la résolution d'abandonner ses bénéfices, *avec lesquels il ne pouvait se sauver*. Il leur demanda un règlement de vie, et retourna à Veret pour le mettre en pratique.

En rentrant dans cette belle maison qu'il avait tant aimée jusqu'alors, il fut effrayé de sa magnificence : *Ou l'Évangile nous trompe, s'écria-t-il, ou c'est ici la maison d'un réprouvé*. Aussitôt il congédia une partie de ses domestiques, vendit ses chevaux de carrosse et sa vaisselle d'argent, et en donna le prix aux pauvres. Il revêtit l'habit ecclésiastique avec l'intention de ne plus le quitter, se condamna à ne plus manger d'autre viande que du bœuf, à dormir peu, à travailler des mains. Il s'habitua à se servir lui-même ; il s'habillait seul, sans feu, pendant les plus grands froids. Il avait retranché les divertissements bruyants qui l'avaient charmé jadis ; il s'interdit même le plaisir d'écrire des lettres ou d'étudier. Il n'eut plus d'autre étude que la méditation de l'Écriture et des Pères ; il ne se permit plus d'autres dépenses que des aumônes abondantes ; il nourrit dans un hiver cinq cents pauvres, auxquels il distribua en peu de mois 600 pistoles. Il ne songea plus à briller, par son éloquence, dans les assemblées savantes ; il se sentait entraîné à instruire les habitans des campagnes, à prêcher dans les bourgades inconnues. L'archevêque, son oncle, ne comprenait pas ce changement, ou n'y voulait pas croire. Il le manda à Tours, et le railla d'abord de ses vêtements simples et peu conformes à sa condition. Le converti était au-dessus des railleries comme des tentations sérieuses. L'archevêque lui offrit la coadjutorerie de Tours ; l'offre fut repoussée ; la direction des religieuses du diocèse : l'offre fut également rejetée. Aux sollicitations de l'oncle succédèrent les importunités des amis. Les anciens compagnons de l'abbé de Rancé vinrent en grand nombre à Veret, tous inquiets d'une résolution qui les condamnait, tous empressés de l'en détourner par des raisons différentes. Les uns alléguaient sa santé : comment pouvait-il embrasser une vie si dure, lui qui s'enrhumait au moindre vent ? Les autres vantaient ses talents : avait-il le droit de cacher sous le boisseau tant de lumières ? L'abbé pénétrait leurs intentions ; il souriait à leur bienveillance, puis il confondait leurs raisonnements par des raisons sans réplique. C'en était fait : un Bouthillier, un docteur de Sorbonne, un aumônier de cour s'obstinait à pratiquer la pénitence publiquement.

Et pourtant il ne connaissait pas encore sa vocation. Il savait même si peu à quelle perfection Dieu l'appelait, que, lorsqu'elle lui fut annoncée, il en eut peur, et *regimba contre l'esprit*. Il songeait bien sérieusement à réparer le mauvais usage que sa famille et lui-même avaient fait des biens de l'Église, à choisir un genre de vie qui fût une expiation continuelle de ses égarements ; mais, comme sa volonté flottante ne s'arrêtait à aucun moyen d'exécution, pour sortir enfin d'incertitude, il consulta trois évêques. Les avis qu'ils lui donnèrent successivement, renchérissant l'un sur l'autre de sévérité, furent comme trois degrés par où Dieu l'éleva, malgré lui, jusqu'à l'abnégation absolue. L'évêque d'Aleth lui conseillait de vendre son patrimoine pour en distribuer le prix aux pauvres, c'est-à-dire de restituer le bien d'autrui dissipé par l'abandon du sien propre, mais il lui permettait de retenir de ses bénéfices ce qui lui serait nécessaire pour vivre honorablement. A cette proposition, l'abbé surpris s'écria que la chose était impossible, que sa famille se soulèverait tout entière contre lui, qu'il n'avait pas le courage d'affronter cet anathème. Il écouta néanmoins avec respect les raisons du prélat, et se retira presque convaincu. L'évêque de

Pamiers alla plus loin. Il ne se contenta pas de conseiller la vente du patrimoine, il ajouta qu'il fallait encore sacrifier à Dieu ces bénéfices, dont la pluralité était contraire aux lois de l'Église, et n'en garder qu'un seul pour y vivre loin du monde. A cette nouvelle exigence, l'abbé réclama hautement : **Quoi , après avoir distribué en aumônes un patrimoine de cent mille écus, il faudra me réduire à un seul bénéfice ; je n'en ai aucun qui soit capable de m'entretenir selon ma condition. J'en ai cinq, mais ils ne valent pas ensemble quinze mille livres de rente. Peut-on se passer à Paris d'un carrosse et d'un certain nombre de domestiques ?** Néanmoins, l'évêque parlait si bien, il prouvait si énergiquement la nécessité du renoncement, qu'il fallut accepter sa sentence comme un oracle du Saint-Esprit. Au sortir de Pamiers, l'abbé alla visiter l'évêque de Comminges, son ami. **Vos deux voisins, lui dit-il, m'ont dépouillé, l'un de mon patrimoine, l'autre de mes bénéfices, dont il ne veut me laisser qu'un seul.** L'évêque de Comminges approuva ; mais il ne se contenta pas d'approuver ; il ajouta que les commendes étant contraires à l'esprit de l'Église, il fallait mettre en règle ce dernier bénéfice, prendre l'habit religieux, et vivre dans la pénitence de la vie monastique. A ce troisième coup, l'abbé ne put se contenir : **Moi ! s'écria-t-il avec indignation, moi me faire frocard ! J'ai eu toute ma vie une répugnance mortelle pour cet état.** L'évêque n'insista pas ; mais sa parole, quoique mal reçue, ne fut point oubliée.

Le sacrifice de l'abbé de Rancé fut complet. Il en sentait profondément toutes les rigueurs : il eut le mérite de dompter ses répugnances. Il revint chez lui avec la résolution de vendre son patrimoine et d'abandonner ses bénéfices. L'entreprise était difficile par les obstacles que sa famille et le roi y apportèrent. Sa famille voulait garder Veret ; pour l'empêcher de le vendre, elle lui proposait de l'acheter, et, abusant de sa déférence, se gardait bien de rien conclure. Tout en renonçant à ses bénéfices, l'abbé eût voulu les transmettre à des hommes dignes, capables d'y mettre la réforme ; il désignait respectueusement ceux qu'il souhaitait pour successeurs ; mais le roi voulait une démission simple et absolue sans condition ; la cour n'aimait pas qu'un bénéfice tombât de commende en règle. Ces difficultés durèrent plusieurs mois. Il fallut que l'œuvre de Dieu s'accommodât aux convenances du monde. Le pauvre abbé en ressentait des impatiences extraordinaires : **Je vis, dit-il dans une lettre, en attendant la fin de mes affaires, qui ne finissent pas... Il faut adorer la Providence, qui me laisse dans un état que j'ai appréhendé comme la dernière misère.** Cependant, le terme qu'il avait fixé pour la vente de Veret étant arrivé, il se crut libre de tout engagement vis-à-vis des siens. Il vendit Veret et tout son patrimoine, paya ses dettes, fit une part à son frère et à sa sœur, récompensa noblement ses domestiques, ne garda que ce qui était nécessaire pour réparer la Trappe, et abandonna tout le reste à l'Hôtel-Dieu de Paris. Il avait transmis son abbaye de Saint-Symphorien de Beauvais à son précepteur Favière ; il obtint enfin de transmettre l'abbaye de Notre-Dame-du-Val à un gentilhomme converti dont il connaissait la piété. Il se démit du prieuré de Saint-Clémentin, et rendit aux évêques la nomination aux quarante cures dont il avait été le présentateur (1661).

Il ne lui restait plus que son prieuré de Boulogne et son abbaye de la Trappe. Lequel de ces deux monastères choisirait-il pour retraite ? il l'ignorait lui-même, et personne alors n'y mettait d'importance. Les desseins de Dieu sur lui étaient cachés aux yeux de ses contemporains ; mais pour nous, qui les connaissons aujourd'hui par leur accomplissement, c'est un moment solennel que celui où l'abbé de Rancé hésita entre Boulogne et la Trappe. De sa détermination

dépendait l'avenir de l'ordre de Cîteaux, et, pour ainsi dire, de la vie monastique en France. Il manifesta d'abord quelque préférence pour Boulogne, dont la situation près de Chambord, au milieu des bois, lui plaisait par le silence. Il en aimait l'église solitaire ; il y fit même plusieurs réparations, et y demeura quelque temps. Cependant, la ruine spirituelle et temporelle de la Trappe lui revenait sans cesse à l'esprit. Depuis qu'il avait visité ce bénéfice délaissé, il sentait en lui un désir invincible de mettre fin au mal qu'il avait prolongé par sa négligence. S'il devait abdiquer la possession de cette abbaye, il voulait du moins la rendre en meilleur état qu'il ne l'avait reçue, comme il avait déjà fait Notre-Dame-du-Val et Saint-Symphorien. Il s'y présenta au commencement de 1662, avec la résolution d'y mettre la réforme. Ce n'était pas la moins pénible ni la moins dangereuse de ses entreprises. Nous avons dit plus haut (ch. II), qu'il y avait alors à la Trappe sept moines ennemis de toute règle, vivant au milieu des séculiers et des malfaiteurs : *Les onocentaures s'y rencontraient en toute liberté, les hiboux y hurlaient à l'envi les uns des autres, et les satyres y jetaient de grands cris, faisant leur joie des dérèglements.* Cette comparaison, empruntée au prophète par un des biographes de l'abbé de Rancé, n'est que trop justifiée par ce qui suit. Dès que les coupables eurent entendu parler de réforme, ils s'emportèrent en fureur contre l'audacieux qui venait troubler la tranquillité du crime. Ils protestèrent qu'ils ne céderaient jamais à ses prétentions ; que toutes les voies leur seraient bonnes pour y résister : ils le menacèrent même de le poignarder ou de le jeter dans un étang. Ce mot atroce, répété au dehors, fit frémir toute la contrée, tant on les savait capables de tenir parole. Un brigadier des armées du roi, ami de l'abbé, s'empressa de lui offrir ses services, et de mettre des soldats à sa disposition. Si le réformateur eût reculé, s'il fût sorti en secouant la poussière de ses pieds, c'en était fait de cette maison de pécheurs incorrigibles, livrée sans intercesseur à la vengeance divine. Mais Dieu lui avait donné un zèle et une constance égale aux difficultés. L'extrémité du mal ne lui fit que mieux sentir la nécessité du remède. Il refusa d'employer la violence ; il resta seul, sans autres gardes que deux domestiques au milieu de ces, forcenés. Il ne cessait de les exhorter avec une grande douceur à changer de vie, jusqu'à ce qu'enfui, la patience devenant une dérision, il leur signifia qu'il les dénoncerait au roi, et appellerait sur leurs têtes la justice des hommes. A ce nom, la résistance tomba tout-à-coup. Le réformateur, satisfait de cette soumission, ne leur demanda plus que de céder la place à des religieux réguliers, et de sortir du monastère, en retour de quoi il paierait à chacun d'eux une pension de quatre cents livres. Ils y consentirent. Ce premier point obtenu, il passa un contrat avec le vicaire-général de l'Étroite Observance de Cîteaux, à l'effet de mettre la Trappe aux mains des réformés, et le fit homologuer au parlement de Paris. En même temps, il commença les travaux nécessaires pour rendre le monastère habitable ; la part de son patrimoine, qu'il avait réservée pour cette destination, fut dépensée. à relever les ruines. Alors, considérant que les revenus laissés à la maison depuis l'introduction des commendes ne suffiraient pas à l'entretien d'une communauté, et au paiement de la rente promise aux anciens religieux, il s'imposa un nouveau sacrifice ; il détacha de ses possessions de commendataire le domaine du Nuisement, et l'unit à la mense conventuelle, avec cette clause expresse, qu'il n'en pourrait plus être séparé. Enfin, rien ne s'opposant plus au rétablissement de la régularité, il fit venir de l'abbaye réformée de Perseigne un nombre compétent de religieux pour commencer la réforme.

Plus son œuvre avançait, plus il s'y attachait par les peines mêmes qu'elle lui avait coûtées. Il en voulut suivre de près les développements ; aussi bien c'était

son devoir d'abbé commendataire dans le sens primitif du mot. Il oublia les agréments de Boulogne, il fit rebâter à la Trappe le logis abbatial, et vécut pendant six mois au milieu des religieux. Il trouva dans ce commerce un charme particulier, et bientôt une digne récompense. Ces moines qu'il avait appelés par estime, qu'il avait dotés à ses dépens, lui rendirent son bienfait en bons exemples. Leur ferveur, leur humilité, leur patience firent sur son esprit une impression profonde. Il essaya de les imiter ; et sans prendre aucun engagement, sans quitter l'habit séculier, il se mit à jeûner, à travailler comme eux, à partager leurs repas au réfectoire. Les religieux, admirant à leur tour sa foi et sa piété, s'habituaient à le respecter comme leur supérieur ; ils s'accusaient à lui de leurs fautes, lui demandaient ses conseils et sa direction. Il y eut même un novice qui osa lui dire : *En vérité, monsieur, il faut que je vous avoue que je souhaiterais de tout mon cœur que vous fussiez notre abbé régulier ; on serait assurément bien heureux de vous avoir pour maître et pour directeur dans la voie de Dieu. Vous êtes né, ce me semble, pour cet emploi ; et je ne sais si je serai prophète, mais Dieu me dit au fond du cœur que mes désirs seront un jour accomplis.*

L'abbé de Rancé n'avait plus que ce pas à faire, et le renoncement conseillé par les trois évêques était consommé. Il sentait lui-même qu'après avoir mis la main si énergiquement à la charrue, il ne pouvait plus regarder en arrière. Mais cette détermination lui coûtait encore plus que les autres. La répugnance qu'il avait autrefois manifestée pour la vie monastique durait toujours sous une autre forme : ce n'était plus du mépris, c'était une grande défiance de ses forces. Malheureux de ses irrésolutions, et craignant de rien résoudre, il combattait le tentateur, et cédait à ses ruses. Vainement il se disait : *Quoi, je ne pourrais supporter toute ma vie ce que j'ai supporté pendant six mois !* La nature luttant contre la grâce retenait son consentement. D'autres fois, se proposant pour modèle saint Bernard et ses frères, il répétait le mot de saint Augustin : *Tu ne pourras pas ce que ceux-là ont pu avant toi !* Un jour enfin qu'il était absorbé dans cette pensée, il entendit chanter au chœur ce verset du Psaume 124 : *Ceux qui se confient au Seigneur sont comme la montagne de Sion ; il ne sera jamais ébranlé celui qui habite Jérusalem.* Cette parole fut pour lui comme la lumière subite qui abattit Saul sur le chemin de Damas : *Pourquoi craindrais-je, se dit-il aussitôt, d'embrasser la vie monastique, en me confiant au Seigneur ; et à l'instant même sa résolution fut prise.* D'autant plus pressé d'en hâter l'accomplissement qu'il l'a plus longtemps retardé, il part immédiatement pour Paris ; il va demander au roi la permission de tenir en règle l'abbaye de la Trappe. Désormais aucune tentation n'ébranlera celui qui a mis sa confiance en Dieu. De pieux amis lui représentent que, s'il cherche le repos et la solitude, il ne les trouvera pas dans ses nouveaux devoirs, qu'il va devenir inévitablement le défenseur de l'Étroite Observance contre les relâchés, qu'il sera continuellement ramené dans le monde qu'il veut fuir pour le maintien de la règle qu'il veut embrasser. Il rejette toutes ces raisons, et fait reconnaître dans sa persévérance le doigt de Dieu. L'abbé de Prières, vicaire-général de la Réforme, auquel il vient demander l'habit de son ordre, le reçoit froidement, selon le précepte de saint Benoît ; lui objecte, comme autant d'impossibilités, sa science de docteur de Sorbonne, la noblesse de sa condition, ses habitudes déjà anciennes de luxe et de bonne chère, la faiblesse de son tempérament, l'expectative prochaine d'un évêché, toutes choses contraires au silence, à l'obscurité, à la pénitence, à l'abjection des moines. L'inflexible postulant répond : *Il est vrai, je suis prêtre, mais, mon père, j'ai vécu jusqu'ici d'une manière tout-à-fait indigne de mon caractère. J'ai eu*

plusieurs abbayes, mais au lieu d'être le père de tous mes religieux, j'ai dissipé leur bien et le patrimoine du crucifix. Je suis docteur, mais je ne sais pas l'alphabet du christianisme. Les ignorants ravissent le ciel, et moi je péris avec ma doctrine et mes connaissances. Il est vrai que j'ai fait quelque figure dans le monde, mais il est encore plus vrai que j'ai été semblable à ces bornes qui montrent le chemin aux voyageurs et qui ne remuent jamais. Enfin, mon père, c'est une affaire conclue devant Dieu ; je veux faire pénitence, accordez-moi la grâce que je vous demande.

Le roi ayant consenti à laisser tomber la Trappe de commende en règle, l'abbé de Rancé donna sa démission du prieuré de Boulogne, et alla commencer son noviciat à Perseigne (13 juin 1663). Là encore, une tentation l'attendait, la plus dangereuse pour un novice, la tentation de la maladie. Dans sa ferveur infatigable, il avait engagé le prieur et les religieux de Perseigne à compléter leur réforme par l'adoption des pratiques les plus dures, entre autres du travail des mains, et lui-même donnait l'exemple de ce qu'il enseignait. Le corps fut plus faible que l'esprit n'était prompt. Au bout de cinq mois, il fut pris d'une fièvre violente ; il tomba dans un tel état d'abattement que les médecins le déclarèrent perdu, s'il ne changeait de profession, Dans cette alternative extrême, le novice, obligé de choisir, répondit sans hésiter qu'il préférait la mort. Il aurait pu du moins accepter, pour le temps de sa maladie, quelques adoucissements ; la nécessité évidente, le désir légitime de revenir à la santé, l'espérance de refaire ses forces pour mieux pratiquer ensuite la pénitence, que de prétextes bien excusables pour une âme moins détachée d'elle-même. Plusieurs gentilshommes du voisinage lui offraient des mets de leur table. A cette époque, partout où il s'agit d'encourager le relâchement, on retrouve quelques gentilshommes. Ils ne triomphèrent pas de la résistance du malade ; il ne voulut rien accepter qui fût contraire à la règle : il recouvra la santé par la seule grâce de Dieu, sans avoir rien accordé aux infirmités de la chair. Cette épreuve décisive ne laissait plus aucun doute sur sa vocation, et donnait à sa vertu un si vif éclat qu'avant même de recevoir ses vœux, le supérieur de Perseigne le chargea de mettre la réforme dans l'abbaye de Champagne.

Il tenait encore au monde par quelques liens : de tout ce qu'il avait possédé autrefois, il lui restait sa bibliothèque, quelques meubles et un peu d'argent. Il comprit qu'avant d'embrasser pour toujours la pauvreté volontaire, il devait se dépouiller sans réserve. Il avait déjà disposé par testament de ces débris de fortune ; mais ce testament était encore ou inconnu ou resté sans 'exécution. Le Moment de la profession lui parut, comme l'heure de la môt, le plus convenable pour en déclarer le contenu. Il donna donc sa bibliothèque et ses meubles à la Trappe, mais avec cette condition, que si jamais l'Étroite Observance était bannie du monastère, le legs retournerait à l'Hôtel-Dieu de Paris. Il voulut aussi prouver sa gratitude à l'abbaye de Perseigne, école sainte qui lui avait fait tant de bien en le dirigeant dans la voie du salut, et il acquitta cette dette de la Piété par un don de 2.400 livres. Après une si digne préparation, pauvre et dénué comme saint Bernard, mais riche de sacrifices et de vertus, il fit profession le 26 juin 1664, et le 13 juillet suivant, il reçut à Sééz, dans l'abbaye de Saint-Martin, la bénédiction abbatiale, des mains de Patrice Plunket, évêque d'Arde en Irlande. Le lendemain il vint prendre possession de son monastère, pour oublier à jamais ses anciens honneurs, ses richesses, Sa gloire, et n'être plus que le frère Armand-Jean, abbé régulier de la Trappe.

Cette admirable conversion s'était opérée pendant que l'abbé de Cîteaux remuait la France et Rome pour abolir l'Étroite Observance. Quelle différence entre ces

deux hommes qui vont bientôt se trouver aux prises ! L'un moine, dès sa jeunesse, formé dans la liberté de la solitude, loin des atteintes du monde, par les exemples d'un saint abbé, se fatigue tout-à-coup de la vertu, succombe aux faiblesses de son cœur, et prend en haine le bien qu'il ne veut plus pratiquer. L'autre livré au monde, dès l'enfance, par l'illustration de son origine, par les habitudes de sa famille, par des talents extraordinaires, reconnaît la vanité des plaisirs qui s'attachent à ses pas et de la gloire que l'admiration lui prodigue, dompte ses plus fières répugnances, et s'enchaîne volontairement à l'état d'abjection qu'il croyait avoir toujours méprisé. Le premier, dédaignant la pauvreté et l'humiliation, aspire aux honneurs suprêmes de la hiérarchie monastique et s'arroe la propriété des richesses de l'Église. Il usurpe la crosse de Cîteaux par amour du commandement ; il se fait un patrimoine du bien commun par amour de la magnificence, et, sous l'habit d'un religieux, il marche l'égal des grands seigneurs. Le second, rejetant les dignités et la fortune, renonce à l'archevêché qui l'attend, restitue à l'Église les biens qu'il a reçus d'elle, se dépouille d'un patrimoine légitime en expiation d'un faste coupable, et, dans une obscure abbaye, ne veut être désormais que le père et le serviteur des pauvres. Claude Vaussin apostat de la pénitence, regrettant les viandes et les oignons de l'Égypte, ne recherche plus, dans le séjour des mortifications, que les commodités de la vie, la mollesse d'un repos prolongé, l'abondance et les délicatesses de la table qui appesantissent l'âme par la corruption des sens. L'abbé de Rancé, sorti de la captivité des sens, entre dans le désert pour y châtier son corps par les veilles, les jeûnes, les austérités du jour et de la nuit, et vivre de cette nourriture légère, véritable manne du Seigneur, qui donne à l'âme affranchie l'intelligence et la science. Claude Vaussin et l'abbé de Rancé ! ce n'est pas au hasard que nous avons rapproché ces deux noms, ces deux caractères opposés. Il y a dans ce contraste le secret de l'avenir de Cîteaux. Vaussin doit être le destructeur de son ordre, l'abbé de Rancé en sera le réparateur.

CHAPITRE IV

La Trappe sous l'abbé de Rancé. - Premières tentatives de réforme. - Voyage de l'abbé de la Trappe à Rome. - Bref d'Alexandre VII

Lorsque le frère Armand-Jean prit possession de la Trappe en qualité d'abbé régulier (14 juillet 1664), la communauté nouvelle, formée par ses soins et son désintéressement, n'atteignait pas même le nombre de douze exigé par les anciens usages pour l'érection d'une abbaye. On y comptait les six religieux ou novices venus de Perseigne après le départ des relâchés ; deux nouveaux profès qui avaient prononcé leurs vœux le même jour que l'abbé ; enfin l'abbé lui-même, et un autre novice appelé frère Antoine, son ancien valet de chambre, qui avait pris l'habit monastique avec lui, et qui, de son serviteur selon le monde, était devenu son frère en religion. Deux mois après (18 septembre) Joseph Bernier, un des anciens de la Trappe, un de ceux qui avaient si odieusement repoussé la réforme, touché de repentir, et impatient de faire pénitence, vint renouveler ses vœux entre les mains du réformateur pour édifier le monastère qu'il avait jadis désolé. Toutefois, cette conversion si touchante sembla rester sans effet au dehors ; elle n'eut pas d'imitateurs, et il se passa trois années entières avant qu'un seul postulant se présentât.



Onze religieux ! Voilà donc toutes les ressources du présent et toute l'espérance de l'avenir. Mais si le Dieu qui consola saint Étienne veille sur l'enfance de la Trappe nouvelle, quel obstacle pourra en arrêter les développements ? Le Sauveur n'a-t-il pas dit à ses Apôtres : *Ne craignez rien, petit troupeau, parce qu'il a plu au Père céleste de vous donner le royaume*. Encore un peu de temps, et cette petite famille sera un peuple ; Dieu va faire de sa grandeur la récompense de sa vertu. La Trappe, en effet, ne tarde pas à devenir le modèle de la vertu monastique. C'est elle qui donne à la réforme de Cîteaux ses défenseurs les plus éloquents en paroles et en œuvres. Régénérée par l'Étroite Observance, elle dépasse vite cette réforme si digne de louanges, mais incomplète ; elle reprend, dans toute leur rigueur, la plupart des austérités primitives, et, tandis que l'abbé élève la voix contre le relâchement auprès du Saint-Siège, des supérieurs-majeurs et du conseil du roi, ses religieux, formés à son imitation, démontrent, par une pratique infatigable, que la ferveur du moyen-âge convient à tous les siècles. Cette régularité brillante *comme l'étoile du matin au milieu des nuages*, la Trappe attire dès lors à elle les yeux et les cœurs des vrais amis de la pénitence. Les monastères de l'ordre qui veulent rentrer dans la règle lui demandent des leçons et des réformateurs. Les particuliers que la grâce appelle à la perfection, moines de Cîteaux ou des autres instituts, clercs séculiers ou laïques, grands pécheurs ou grands saints, viennent y chercher un refuge contre l'affaiblissement de la discipline ou les dangers du monde. En un mot, dans un temps de mitigation et d'ignorance des règles monastiques, la Trappe, quoiqu'elle n'atteigne pas encore à l'exactitude de la vie cistercienne primitive, apparaît à la multitude comme un ordre nouveau sans égal dans le passé, comme le dernier terme possible des rigueurs religieuses, et acquiert par là cette célébrité, imposante dont elle jouit depuis deux siècles.

La fondation de Cîteaux avait été une réaction contre le relâchement des moines bénédictins au XI^e siècle ; parce que la licence avait abondé ; les Cisterciens firent surabonder la pénitence. Les mêmes sentiments dirigèrent l'abbé de Rancé. Il lui sembla que les dérèglements extrêmes des moines de son temps ne pouvaient être efficacement combattus que par une régularité inflexible. L'Étroite Observance, toute redoutée qu'elle était des prévaricateurs, lui parut insuffisante ; il entreprit une réformation plus austère et plus conforme à l'esprit de saint Bernard. Il y procéda par degrés, à mesure qu'il comprit mieux, à la résistance toujours croissante des relâchés, la profondeur du mal et la nécessité de l'expiation. Plus il vit d'obstination dans les conservateurs du désordre, plus il mit de persévérance dans le rétablissement de la loi outragée. Cette pensée devint la pensée commune de ses religieux : le maître eut le bonheur de rencontrer dans le cœur de ses disciples une généreuse correspondance : toutes les volontés unies conspirèrent aux résultats que nous allons admirer. Disons-le, en effet, dès le commencement, comme une réponse péremptoire aux calomnies dont l'abbé de Rancé sera l'objet : il n'impose jamais aucune austérité à ses frères ; il propose, il conseille, il persuade, mais c'est l'adhésion de la communauté qui décide ; quelquefois même, au lieu d'exalter leur zèle, il en modère les élans : *Docet esurire et invenit discipulos*.

A peine installé dans son monastère, il commença de prêcher une pénitence plus rigoureuse que celle des autres réformés. Par ses conseils, la communauté s'interdit l'usage du poisson, afin d'entrer, comme les premiers Cisterciens, dans l'esprit de saint Benoît. Si le législateur se tait sur cet article, son silence ne pouvait être interprété d'une manière favorable à la sensualité ; l'abbé de Rancé

le démontre clairement dans un de ses écrits¹. On supprima également l'usage du vin, selon le vœu de saint Benoît et des fondateurs de Cîteaux ; et d'ailleurs, par une nécessité que la règle a prévue ; le pays où la Trappe est située ne produit pas de vin ; en acheter, c'était une dépense considérable. Ces fervents religieux embrassèrent la privation recommandée en pareil cas dans un esprit de paix et de bénédiction, et louèrent Dieu, qui dispose toutes choses par l'ordre de sa providence.

On s'occupa ensuite de régulariser le travail. Il n'y a pas d'exercice de pénitence qui ait été ni plus pratiqué ni plus recommandé parmi les moines que le travail des mains. Cependant il se trouvait aboli d'une manière tellement générale, qu'à peine en trouvait-on quelques vestiges dans les observances les plus exactes. L'abbé de la Trappe songeait à en rétablir l'usage, non pas comme un mémorial inoffensif de la pénitence des premiers siècles ; mais comme une mortification sensible. Il n'avait pas lu en vain les constitutions anciennes et l'histoire de son ordre. Les ouvrages qu'il composa plus tard pour l'instruction de ses religieux font voir quelles leçons il avait retirées de cette vaste étude, et quelle importance il mettait en particulier au travail. Il reconnaît dans cette pratique l'imitation de Jésus-Christ des Apôtres et des solitaires incomparables des premiers siècles². Il assure que le travail, bien mieux que la lecture, chasse la malice de l'oisiveté ; que pour quatre religieux qui liront avec fruit, il y en aura quatre cents qui le feront sans utilité, disons même à leur dommage et à leur perte, et des milliers qui, étant incapables de toute application, se laisseront aller à l'inutilité, à l'assoupissement, à la paresse³. Comme il répond énergiquement par les paroles des Pères, de saint Augustin et de saint Bernard à ceux qui prétendent que l'abandon du travail des mains rend la vie monastique plus spirituelle, ceux qui rejettent les emplois de Marthe, ajoute-t-il, ne se trouvent pas pour cela dans les occupations de Marie. Il sait la durée du travail fixée par saint Benoît pour toutes les saisons ; il en compte avec une exactitude scrupuleuse toutes les heures : sept dans l'été et dans le carême, six pendant l'hiver⁴. Il établit que toutes les règles antiques ont prescrit des travaux rudes : la maçonnerie, la menuiserie, la charpenterie, l'agriculture⁵ ; et, trouvant dans saint Benoît que, pour être véritable moine, le solitaire doit faire la moisson et vivre du travail de ses mains, il s'écrie⁶ : Si les moines, lorsqu'ils travailleront de leurs mains pour vivre, seront véritablement moines, c'est-à-dire conformes aux ordres de Dieu et au dessein qu'il a sur leurs personnes, y a-t-il rien qu'ils doivent aimer, ni à quoi ils doivent

¹ Rancé, *De la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique*, chap. XVIII, quest. 4 : Il est aisé de répliquer que saint Benoît n'a jamais entendu que ses disciples mangeassent de ces monstres (turbot, saumon, soles), ni qu'on leur servit des poissons qui engagent à la dépense, quoiqu'il n'ait pas absolument défendu l'usage du poisson ; mais son intention était qu'ils mangeassent des légumes, des herbes, de la bouillie, ou tout au plus des poissons petits et communs, *pisciculos*, c'est le terme qu'on voit dans quelques règles anciennes, et il n'aurait pas manqué de condamner cet excès et cette superfluité comme étant contraires à la pauvreté, à la simplicité, à la pénitence dont il voulait qu'ils fissent profession, ainsi que saint Bernard l'a fait depuis en parlant du luxe et de la bonne chère des moines de Cluny.

² Rancé, *Vie monastique*, chap. XIX, quest. 1.

³ Rancé, *Explication de la Règle de saint Benoît*, chap. XLVIII, § 1.

⁴ Rancé, *Explication*, chap. XLVIII, § 3, 4, 7, 8.

⁵ Rancé, *Vie monastique*, chap. XIX, quest. 11.

⁶ Rancé, *Explication*, chap. XLVIII, § 5.

s'appliquer davantage qu'au travail, puisqu'il leur attire un bonheur qui est toute la gloire et la bénédiction de leur état.

Les Trappistes, encouragés par les exhortations de leur abbé, crurent qu'ils ne pouvaient pas consacrer au travail moins de trois heures par jour. Après ce qu'on vient de lire, on s'étonnera peut-être qu'ils soient restés ainsi en arrière des prescriptions de saint Benoît et des us de Cîteaux. Mais dans un siècle malheureux d'oisiveté, où ces soins vulgaires étaient abandonnés aux convers seuls ou aux mercenaires du dehors, trois heures de travail par jour, c'était pour des religieux de chœur un end extraordinaire, une véritable révolution dans les coutumes ; c'était au moins un commencement bien hardi, au milieu de relâchés qui criaient à l'intolérance dès qu'on leur montrait la règle de saint Benoît et la carte de charité de saint Étienne. Du reste, s'il faut reconnaître que les Trappistes, sous l'abbé de Rancé, n'égalaient pas les anciens solitaires dans l'assiduité et dans la longueur de leurs travaux, ils essayèrent au moins de les imiter dans l'esprit et dans l'affection avec laquelle ces grands saints s'y appliquaient. Aucun genre de travail ne les rebuta. Préparer la nourriture de la communauté, faire les lessives de leurs propres mains, curer les étables, porter le fumier, bêcher la terre, cultiver leurs jardins afin d'en tirer leur subsistance principale, faire de la toile, des vitres, des cuillers, des paniers, des souliers, ils embrassèrent avec joie tous ces offices, si méprisables qu'ils fussent aux yeux des moines mondains¹. Ils voulaient même s'engager à cette pratique par un vœu particulier : l'abbé leur représenta qu'un pareil vœu serait une nouveauté inutile.

Les choses en étaient là lorsque l'abbé de la Trappe fut mandé à Paris par le vicaire-général de l'Étroite Observance. Une assemblée des Pères de la réforme devait se tenir au collège des Bernardins, le 1^{er} septembre 1664. Les circonstances étaient graves. Alexandre VII, trompé par l'abbé de Cîteaux, avait cassé les règlements de La Rochefoucauld et de Richelieu, et se chargeait lui-même de faire la réforme de l'ordre. Ces choses ont été racontées dans le chapitre précédent. Claude Vaussin, enhardi par ce premier succès, allait maintenant proposer au pape une réformation apparente, pour éluder la véritable, vieille ruse des chapitres généraux, trop bien connue en France depuis cinquante ans. Dès-lors il serait aisé de faire passer l'Étroite Observance pour inutile, et d'en réclamer l'abolition sous prétexte d'uniformité et de charité. Convenait-il à l'Étroite Observance de se taire dans un si grand danger, et de laisser le champ libre aux manœuvres de ses ennemis ? Telle était la question de vie ou de mort que le Vicaire-général voulait soumettre à ses confrères. L'assemblée comprit que le silence serait une trahison : elle décida qu'il fallait envoyer à Rome des députés et des mémoires pour combattre l'intrigue par la vérité, pour faire connaître au saint Père les désordres trop réels des monastères relâchés, et la nécessité d'un remède prompt et efficace. On devait donc solliciter d'abord une réforme sérieuse, obligatoire pour tout l'ordre ; mais, s'il était impossible de l'obtenir, on s'efforcerait du moins de conserver aux monastères réformés l'existence et l'organisation qu'ils devaient aux deux cardinaux. Laissant les ténèbres aux aveugles endurcis, les hommes de bonne volonté réclameraient le droit et la liberté de faire leur salut.

¹ Rancé, *Vie monastique*. chap. XIX, quest. 11. Tout ce passage est emprunté presque littéralement à cette savante dissertation.

Lorsqu'il fut question du choix des députés, toutes les voix se réunirent d'abord sur l'abbé de la Trappe. Sa science théologique, Son éloquence depuis longtemps célèbre, s'oh habitude des affaires, et surtout l'importance de son nom et de sa conversion étonnante, le désignaient pour cette ambassade, où il fallait unir la diplomatie à la sainteté, la résistance au respect et à la soumission. Vainement il représenta que, tout nouveau dans l'ordre, il en connaissait peu les intérêts, et n'était capable que de les compromettre par son ignorance : l'assemblée le désigna pour premier député, et le chargea de porter la parole en son nom, dans toutes les occasions difficiles, auprès des personnages influents. On lui adjoignit, pour second et pour conseil, l'abbé du Val-Richer, religieux d'une grande vertu, qui, de commendataire, s'était fait moine, et, après une vie édifiante dans le clergé, avait embrassé, par surcroît de zèle, la pénitence du désert.

Voilà donc l'abbé de la Trappe constitué officiellement le défenseur de l'Étroite Observance, et détourné subitement de ses projets de solitude et de réforme intérieure. L'honneur inattendu qu'il n'avait pu décliner l'enlevait à sa communauté pour quelque temps, pour plusieurs années peut-être. La séparation, toujours si pénible aux moines réguliers, devait l'être bien davantage dans les premiers temps d'une conversion, où les néophytes, encore incertains de leurs forces et de leur zèle, ont besoin des regards et de la parole du maître, pour affermir leurs pas et soutenir leur volonté. C'était le plus grand sacrifice que la Trappe pût faire au bien général de l'ordre ; mais c'était aussi le commencement de son importance extérieure. Ce résultat, que l'abbé et ses religieux ne prévoyaient ni ne recherchaient, fut, en effet, la récompense de la privation mutuelle qu'ils s'imposèrent. L'homme qui avait été choisi pour défendre auprès du Saint-Siège les intérêts de la pénitence, fut désigné dès-lors comme le docteur de la vie monastique, et l'énergie qu'il déploya contre ses adversaires, jusque sur les marches du trône pontifical, lui donna le droit de les combattre hautement, soit dans leur définitoire et leurs monastères, soit en face des courtisans et des princes leurs protecteurs.

Le voyage de Rome commença favorablement. Épuisée par un long procès de cinquante années, l'Étroite Observance ne pouvait, sans une gêne considérable, défrayer les deux représentants qu'elle députait auprès du Saint-Siège. L'abbé de Rancé fut prié par le vicaire-général de faire cette dépense. On ne savait pas encore qu'il était pauvre simplement et absolument comme ses religieux ; qu'après avoir donné tous ses biens sans restriction, il ne possédait plus que sa part des revenus communs et modiques de son monastère. Il s'engagea néanmoins au sacrifice d'argent qui lui était proposé, espérant de la Providence les moyens d'exécution. Revenu à la Trappe, afin d'en régler le gouvernement pour le temps de son absence, il se montra à la tête de la communauté dans tous les exercices réguliers. A la préoccupation des intérêts généraux dont il était maintenant chargé, il joignait sans effort tous les soins domestiques du père de famille ; il prêchait la persévérance par ses œuvres. Un jour qu'il conduisait ses frères au travail, le prieur voulut lui représenter que la pluie ne permettait pas de sortir ; mais l'abbé, le regardant d'un œil sévère : **Toutes ces délicatesses, dit-il, ne conviennent pas à des pénitents ; allons donc !** et, la bêche à la main, il les mena dans une terre en friche. Au premier coup qu'il donna, il sentit de la résistance ; il soulève la terre avec force, regarde, et aperçoit des pièces d'or ; il creuse plus profondément, et en découvre soixante autres : c'étaient des écus d'Angleterre d'un métal très pur, reste sans doute des guerres du XIV^e siècle ; la valeur totale s'élevait bien à cinq cents livres. Jamais hasard ne fut plus

providentiel : Dieu avait voulu contribuer le premier aux frais du voyage ; la Trappe fournit le reste. Le soir même, le cellérier rapporta une somme pareille qu'il avait recueillie des différents fermiers de la maison. Il n'y avait pas alors d'autre argent dans le monastère ; on n'en réserva rien.

La confiance en Dieu n'exclut pas la prudence, que Dieu lui-même recommande à ses serviteurs dans les entreprises qu'ils font pour sa gloire. L'abbé de la Trappe sollicita et obtint des lettres de recommandation de la reine-mère, de la duchesse d'Orléans, du prince de Conti, de mademoiselle de Montpensier. Ces lettres, adressées au pape, aux cardinaux ou au grand-duc de Toscane, contenaient le témoignage de l'opinion publique en faveur de l'Étroite Observance, et en réclamaient le maintien au nom de tous les honnêtes gens. Les Feuillants écrivirent pour lui au père Bona, premier assistant de leur général, saint religieux, fort aimé du pape pour sa piété et son savoir, qui lui méritèrent plus tard le chapeau, et toujours consulté sur les affaires graves. L'abbé visita encore le cardinal de Retz, son vieil ami, revenu comme lui des égarements de la jeunesse : il le trouva tout prêt à user de son crédit auprès du Saint-Siège en faveur de la réforme. Il en reçut de bons conseils sur la conduite qu'il devait tenir dans une négociation aussi délicate, et pour adieu ces paroles encourageantes : *Allez, monsieur ; et, si votre affaire traîne en longueur, comptez que j'irai moi-même la solliciter en personne.*

Sur toute leur route, l'abbé de la Trappe et son collègue firent de vains efforts pour se cacher. A Lyon, à Turin, leur piété édifiante les tira de l'obscurité où ils auraient voulu se tenir. Les grands honneurs qu'on leur rendit se rapportaient, non-seulement à leur mérite personnel, mais encore à la justice de la cause qu'ils allaient défendre. L'ambassadeur de France en Savoie les conduisit dans son carrosse à l'audience du souverain, qu'il avait prévenu de leur arrivée. A Florence, le grand-duc les traita comme les ambassadeurs des rois : il ne voulut pas permettre qu'ils restassent découverts devant lui ; il mit à leur disposition un carrosse, dont ils n'usèrent que rarement ; il leur envoya des vins et des rafraîchissements, qu'ils distribuèrent à l'hôpital. Les princes de la famille ducale ne se montrèrent pas moins empressés que leur chef. La grande-duchesse invita l'abbé de Rancé à dire la messe dans sa chapelle ; mais il s'en excusa sur l'obligation d'un prompt départ. Enfin, le 16 novembre 1664, après un voyage de six semaines, les deux députés arrivèrent à Rome.

Alors apparurent toutes les difficultés de leur mission. L'abbé de Cîteaux, arrivé le premier, leur avait cherché des adversaires, et s'était fait à lui-même des partisans et des amis. Déjà, en France, il avait gagné le cardinal Chigi patron de l'Ordre, et neveu du pape, lorsque ce prélat fut envoyé par son oncle pour faire amende honorable au roi : On sait que pour une querelle privée de la garde corse et des laquais de l'ambassadeur français, le roi très-chrétien avait exigé du souverain Pontife une satisfaction qu'un prince temporel plus puissant n'aurait jamais accordée. Dans cette affaire pénible Claude Vaussin aperçut et saisit l'occasion de s'assurer un protecteur. Il prodigua les honneurs et les témoignages de déférence au légat humilié par la dignité hautaine du jeune monarque : il le reçut à Dijon et à Cîteaux avec une magnificence royale mais respectueuse ; il lui fit même présent d'un attelage de six chevaux semblables à ceux qui traînaient le carrosse de Louis XIV. Le jeune cardinal, ami du faste, exprima hautement sa reconnaissance, et promit avec serment de n'oublier jamais les gracieusetés de l'abbé de Cîteaux. Il tint parole.

A Rome, Claude Vaussin n'omettait rien pour faire de sa cause la cause de la vérité, de l'Église, de la cour pontificale. Tous les moyens lui étaient bons pour décrier ses adversaires. A l'entendre, l'Étroite Observance était une grave atteinte à la charité ; depuis cinquante ans, les réformés condamnaient publiquement le reste de l'Ordre par leurs plaintes calomnieuses, par la singularité pharisaïque de leurs œuvres : une grave atteinte à l'unité ; les réformés s'étaient fait donner par le cardinal de La Rochefoucauld un vicaire-général, des assemblées particulières, une indépendance schismatique. Il avançait les raisons les plus opposées avec une assurance qui en dissimulait la contradiction. Tantôt l'Étroite Observance était une réforme impossible, une exagération impraticable au XVIIe siècle, pour laquelle les corps monastiques n'étaient plus faits ; que n'adopteraient jamais les religieux étrangers à la France, et il produisait les protestations des Cisterciens allemands et suisses ; tantôt c'était une réforme illusoire et inutile qui avait eu plus de renommée que de bons effets : elle ne différait des autres monastères, d'ailleurs assez réguliers, que par l'abstinence de viande si peu importante dans la cause, si indifférente à la gloire de Dieu, qui exige surtout la mortification du cœur, misérable résultat d'une querelle si longue et si animée !

La duplicité de cet homme excellait principalement à faire intervenir dans le débat le nom de la puissance temporelle, afin d'irriter tour-à-tour et d'effrayer le Saint-Siège. La cour de Rome ne pouvait être en ce moment bien favorable au roi de France, dont elle venait de subir les prétentions superbes. Exploitant habilement cette défiance légitime, Claude Vaussin représentait les réformés, soutenus par l'arrêt du parlement, comme les amis de l'autorité séculière qui avait humilié le chef de l'Église. Cet appel comme d'abus qu'il avait interjeté lui-même devant les juges royaux, il osait l'attribuer à ses adversaires ; il les accusait d'avoir soustrait leur cause à la juridiction apostolique. La réforme était donc en état flagrant de rébellion au Saint-Siège, et de complicité avec les hommes du roi. Mais, si on lui objectait que la réforme avait en France de puissants protecteurs, qu'on ne pouvait la détruire sans exciter une véhémence opposition, alors, retournant ses arguments avec la même audace, il affirmait que ces protecteurs étaient peu redoutables et peu nombreux. La réforme n'avait plus pour appui que la reine-mère ; après la mort de cette princesse, le roi et son conseil la détruiraient : le Saint-Siège ne pouvait donc la maintenir sans un conflit dangereux avec la volonté royale. Ainsi, dans tous les cas, l'Étroite Observance devait périr, tantôt parce que le roi la protégeait, tantôt parce que le roi ne la protégerait plus.

Tous ces discours, adroitement répandus par la ville, prévenaient contre la réforme un grand nombre de personnages. Blue leur position appelait à influencer sur la détermination du pape. Le cardinal Chigi appuyait de son autorité l'abbé de Cîteaux, son magnifique complice, auprès des cardinaux et des prélats, mais il ne pouvait engager son oncle dans sa fausse voie. Le pape, défenseur incorruptible de la vérité et de la vertu, aimait l'Étroite Observance, et le disait hautement. Il signifia à Claude Vaussin qu'il voulait entendre ses adversaires avant de rien décider. Malheureusement sa santé déclinait de jour en jour, et le forçait de remettre à ses conseillers l'examen et la conduite des affaires longues et difficiles.

L'abbé de la Trappe et son confrère, aussitôt après leur arrivée, furent avertis par le Père Bona des dispositions diverses des esprits. Ils acquirent ensuite par eux-mêmes la triste certitude que la cabale de l'abbé de Cîteaux était trop puissante pour être vaincue. Ils firent leurs visites officielles aux cardinaux et aux

autres prélats de la cour romaine. Au milieu des politesses italiennes qu'on rendait à leurs personnes, ils reconnurent facilement une opposition formelle à la cause dont ils étaient les représentants. On admirait les belles manières, la capacité évidente de l'abbé de la Trappe, mais on blâmait son zèle excessif, on tournait en dérision ses austérités. On lui disait : Dieu ne demande que le cœur ; il ne veut pas la destruction des corps ; manger de la viande ou n'en pas manger est une chose fort indifférente ; et comme si déjà le Saint-Siège eût prononcé contre lui, on lui recommandait par-dessus tout la soumission au Saint-Siège.

A ce langage trop significatif, l'abbé de la Trappe comprit que les relâchés étaient sûrs d'échapper à une réforme exacte et sérieuse. Désespérant de sauver ces opiniâtres malgré eux, il crut qu'il devait consacrer désormais tous ses efforts à sauver au moins l'Étroite Observance. Il vint trouver l'abbé de Cîteaux malgré la répugnance qu'il ressentait pour cet ennemi du bien, et lui offrit une transaction ; Qu'on nous conserve, disait-il, notre vicaire-général, nos assemblées particulières, et nous ne parlerons plus d'introduire la réforme dans le reste de l'ordre, que vous gouvernerez selon votre bon plaisir. Cette proposition aurait pu satisfaire un relâché moins orgueilleux, puisqu'elle lui laissait le droit de vivre à son gré avec ses dignes partisans. Mais Claude Vaussin, jaloux d'une supériorité qui lui avait coûté tant d'intrigues, s'écria : Vous voulez donc faire un schisme et vous soustraire à mon obéissance. — Il n'y a pas de schisme, répliqua l'abbé de la Trappe, là où il n'y a qu'un chef quoique les membres ne mènent pas une vie uniforme ; autrement il faudrait dire que toute l'Eglise est dans le schisme, puisque les particuliers qui la composent ne mènent pas tous la même vie. Nous vous reconnâtrons pour le général de l'ordre, nous recevrons de vous la confirmation de nos vicaires, et nous assisterons à vos chapitres généraux. C'est ainsi que se gouvernent les ordres de saint Dominique et de saint François, où il y a des réformés ainsi que dans le nôtre. L'abbé de Cîteaux remit sa réponse à un autre jour, afin d'avoir le temps de consulter ses protecteurs ; puis quand le cardinal neveu lui eut promis l'abolition de l'Étroite Observance, il vint déclarer à l'abbé de la Trappe qu'il ne pouvait accepter l'accommodement proposé.

Les deux députés, repoussés de toutes parts, virent qu'ils n'avaient plus de ressources que dans la bonne volonté du pape. Le Père Bona, qui en quinze jours leur avait déjà donné toutes les preuves d'une affection dévouée, leur ménagea encore une audience du Saint-Père. Ils s'y rendirent le 2 décembre. L'abbé de la Trappe porta la parole en latin. Il exposa l'objet de sa mission, le désir qu'avaient l'Étroite Observance, les princes et les gens de bien, de voir s'introduire la réforme dans l'ordre de Cîteaux, et la confiance que leur inspirait la piété, l'esprit, la science du Pontife. Le mal est invétéré et opiniâtre, disait-il, mais depuis que Votre Sainteté a déclaré qu'elle voulait ordonner elle-même le rétablissement de la règle, l'Eglise a banni sa tristesse, les saints ont essuyé leurs larmes. La grande réputation de Votre Sainteté attire sur elle les yeux et l'attention de tout le monde, et ne permet pas de douter du succès d'une si grande entreprise. Nous n'attendons pas moins d'Alexandre VII que de Grégoire-le-Grand, dont l'amour et la tendresse pour l'ordre de saint Benoît sont connus de toute la terre. Il finit en priant le pape d'établir une congrégation de cardinaux pour l'examen du procès, et il lui remit les lettres que la reine-mère et les princes lui avaient confiées, et toutes favorables à la réforme.

Le pape répondit avec un air de bonté, que non-seulement leur arrivée lui était agréable, mais qu'il l'avait attendue avec impatience, qu'il estimait l'Étroite Observance et s'était réjoui de ses progrès, qu'il aurait bien voulu voir tous les monastères de l'ordre rentrer ainsi d'eux-mêmes dans la bonne voie, et qu'il

l'avait déclaré à l'abbé de Cîteaux : Enfin, ajouta-t-il, assurez la réforme que je l'aime et que je lui accorderai toujours ma protection. L'abbé de la Trappe, encouragé par cet accueil paternel, reprit aussitôt la parole, afin de disculper ses mandataires de l'appel au parlement qu'on osait leur imputer : c'était, en effet, l'accusation la plus accablante, et l'offense la plus sensible à la cour romaine : On a voulu nous desservir auprès de Votre Sainteté, dit-il, en s'efforçant de lui persuader que, nous avons tiré nos affaires de la juridiction ecclésiastique pour les porter aux tribunaux séculiers ; cependant voici la vérité pure : ce sont nos parties, qui nous ont traduits malgré nous au parlement de Paris, en y appelant comme d'abus des sentences apostoliques, nous n'avons fait que nous défendre, et le parlement n'a fait que déclarer qu'il n'y avait pas d'abus. Le pape prit alors un air sérieux, et manifestant son indignation contre ceux qui avaient essayé de le surprendre : J'ai deux oreilles, dit-il, et je n'accorde jamais la bonne à ceux qui veulent me tromper. Puis il promit à l'abbé de la Trappe de le recevoir aussi souvent que cela serait nécessaire, et il leur donna sa bénédiction.

Les deux députés emportèrent de cette entrevue une grande espérance. Ils avaient touché le siège de Pierre, qui ne fut jamais l'organe de l'erreur, et ils avaient vu de leurs yeux que les passions humaines peuvent bien s'agiter autour de ce trône de la vérité, mais qu'elles expirent à ses pieds. Leur joie augmenta lorsqu'ils apprirent au bout de trois jours que la congrégation était déjà nommée pour l'examen de leur affaire. On les félicitait d'avoir obtenu en une semaine ce que d'autres auraient sollicité pendant un an ; l'abbé de Cîteaux commençait à redouter l'activité de leur crédit. Malheureusement le cardinal-neveu avait choisi les juges, et il n'avait choisi que des partisans des mitigations, à l'exception d'un seul, par lequel on connut toutes les intrigues les plus secrètes du complot contre la réforme. Les difficultés qu'on croyait aplanies se redressèrent donc tout-à-coup, et les députés de l'Étroite Observance durent se préparer à de nouveaux combats.

Les membres de la congrégation ne dissimulaient pas leurs mauvais desseins. Un d'eux entendant l'abbé de la Trappe réclamer le rétablissement de la vie cistercienne primitive, osa lui répondre : Vous êtes animé de l'esprit des hérétiques. — La réforme, disait un autre, il n'en faut plus parler, le pape l'a cassée par ses brefs ; ainsi cet homme ne savait pas même qu'il était chargé de faire la réformation de l'ordre. Un troisième répétait dédaigneusement, que ce grand démêlé qui durait depuis un demi-siècle, était une affaire à terminer en un quart d'heure, que l'abstinence de viande, une fois supprimée, on aurait bientôt réuni sous les mêmes lois et dans une même régularité l'Étroite et la commune Observance.

La réplique officielle de l'abbé de la Trappe et de son confrère troubla cependant l'assurance de ces juges prévenus. Le pape était malade ; le bruit courut subitement que sa santé ne se rétablirait jamais, que sa mort même était prochaine. A cette nouvelle, l'abbé de Cîteaux s'alarma ; il ne pouvait espérer d'avoir à sa disposition le neveu d'un autre pape ; un changement de pontificat ruinait son entreprise. Il avait donc hâte d'obtenir la conclusion, avant que son protecteur déchût de son importance. Il fit à son tour proposer aux députés de l'Étroite Observance un accommodement à l'amiable qui simplifiât la procédure. Ceux-ci ne se laissèrent pas prendre ; ils démêlèrent trop bien sa véritable pensée, mais ils reconnurent avec lui la nécessité d'en finir promptement. En conséquence, ils rédigèrent avec une grande activité un mémoire sur la réforme universelle de l'ordre, pour le présenter à la congrégation. Ils y demandaient que l'ordre de Cîteaux fût ramené à la pratique de sa règle primitive, c'est-à-dire à la

pratique littérale de la règle de saint Benoît, pour laquelle il avait été fondé. Ils rappelaient les statuts des fondateurs, les recommandations formelles des souverains pontifes, les définitions des anciens chapitres généraux, témoignages imposants par le nombre, qui tous s'accordaient, malgré la distance des temps et des lieux, à proscrire les dispenses et les mitigations. C'était prouver par l'histoire que l'ordre de Cîteaux cessait d'être lui-même dès qu'il cessait d'observer la pénitence de saint Benoît. Venant ensuite à la question particulière de l'abstinence, ils détruisaient toutes les allégations de leurs adversaires. Était-ce donc là une chose indifférente à la gloire de Dieu, comme le répétaient les relâchés : mais toutes les lois monastiques condamnent une pareille proposition ; le vœu du religieux l'engage aux pratiques spéciales de son institut, comme le baptême enchaîne le chrétien à l'Évangile. Aussi bien pourquoi les abbés de Cîteaux se donnaient-ils tant de mouvement pour faire légitimer cette infraction à la loi : auraient-ils pris tant de peine pour une chose indifférente ? On produisait, comme une excuse sérieuse, la pauvreté de l'ordre ; mais, en vérité, à qui persuadera-t-on que des racines, des légumes et du laitage, entraînent plus de dépenses que des viandes et des mets recherchés ? Enfin cette violation de l'abstinence, cet attachement des relâchés à leur sens propre, est-ce autre chose que sensualité et orgueil, et n'a-t-on pas appris, par une triste expérience, que, de ce premier désordre, tous les autres sortent comme une conséquence irrésistible ? Ces raisons déduites avec une grande force de logique, une éloquence ferme et touchante, ne pouvaient manquer de faire une impression profonde. Les commissaires eux-mêmes en parurent convaincus. Investis de la confiance du souverain pontife, ils n'osaient pas la trahir en présence de la vérité connue ; ils reculaient devant une prévarication prouvée d'avance ; et quoi que l'abbé de Cîteaux pût craindre de la maladie d'Alexandre VII, ses partisans hésitaient à donner tort à ses adversaires.

Sur ces entrefaites il survint à Paris un petit événement qui aurait passé inaperçu dans une autre circonstance, mais qui, dans celle-ci, commenté par la haine, devint l'argument le plus triomphant de l'abbé de Cîteaux. Un religieux de l'Étroite Observance soutint une thèse en Sorbonne, où il nia l'infailibilité du pape d'après les décrets du concile de Constance et du conciliabule de Bâle. Ce religieux fit une faute : mais que fallait-il en conclure ? Cette erreur était l'opinion personnelle d'un homme. Que prouvait cette thèse dans l'affaire de la réforme de Cîteaux ? Elle prouvait, contre les relâchés, que celui qui sort de la voie s'égare, et que les religieux de cet ordre, destinés au travail des mains par le législateur, ne devaient pas s'occuper d'études. Les ennemis de la réforme ne raisonnèrent pas ainsi. Ils imputèrent l'opinion du religieux bachelier à tous ses confrères, afin de perdre tout le corps pour la faute d'un de ses membres. Le vicaire-général assistait à la discussion de la thèse ; il n'avait pas imposé silence au soutenant : ou en conclut qu'il était complice. Il représenta pour se justifier que ce religieux appartenant à l'abbaye de Perseigne, de la filiation immédiate de Cîteaux, c'était à l'abbé de Cîteaux de le punir ; que dans la situation présente, à la veille d'un jugement, la moindre entreprise sur les droits de cet abbé pourrait compromettre ses adversaires. On réclama donc de l'abbé de Cîteaux la punition du coupable. Claude Vaussin s'empressa de tirer parti de cet incident. Il écrivit en France qu'il désapprouvait la conduite du religieux et le silence du vicaire-général ; à Rome il allait partout racontant ce qui s'était passé, accusant l'Étroite Observance de vouloir détruire l'autorité du pape tandis qu'il apparaissait lui-même comme le défenseur des droits et des prérogatives du Saint-Siège. Cette nouvelle perfidie rétablit ses affaires, et rendit le courage à ses juges. Vainement

les abbés de la Trappe et de Val-Bicher rejetèrent sur un individu une faute individuelle ; vainement ils protestaient, par leurs actes autant que par leurs paroles, du respect et de la soumission des réformés pour le Saint-Siège. On méprisait leur justification ; et comme si l'erreur d'un réformé rendait la réforme moins nécessaire, on ne parlait plus, dans la congrégation, que de la nécessité d'abolir l'Étroite Observance. L'éloquent mémoire des deux députés ne troublait plus les consciences ; les irrésolutions avaient cessé. Dès le 20 janvier 1665 on rédigea le bref qui devait donner raison à Claude Vaussin, et punir ses adversaires. L'abbé de la Trappe, averti de ce danger imminent, sollicita sans succès une nouvelle audience du saint père. Le cardinal-neveu intercepta la demande, et fit répondre que la santé du pontife pouvait être compromise par une visite.

Toutefois, l'exécution n'était pas aussi facile que le mauvais vouloir était impatient. Le pape, sentant sa langueur et se défiant de sa vigilance, n'adoptait aucune proposition sans la renvoyer à l'examen et au contrôle d'un autre juge. Quoiqu'il eût établi une congrégation pour l'affaire de la réforme, il ne lui accordait pas une confiance aveugle. Il soumit le projet de bref au père Bona. Cet honnête conseiller y fit des modifications qui contrariaient le plan des rédacteurs, et ralentirent leur marche. Il survint ensuite des lettres de la mère de Louis XIV, qui réclamait d'un ton significatif, et peut-être même trop impérieux, la conservation de l'Étroite Observance : *Si l'on nous refuse justice à Rome, disait-elle, nous saurons bien nous faire justice nous-mêmes*. Les commissaires comprirent alors que tant que la reine-mère vivrait, son influence sur l'esprit de son fils empêcherait leur bref d'être reçu comme loi du royaume. Ils ne renoncèrent pas à leurs desseins ; mais ils résolurent de temporiser et d'attendre la mort de cette princesse, qui ne pouvait plus vivre longtemps. Cependant le pape, qu'ils espéraient gagner par son neveu, pouvait mourir le premier ; et, avec la faveur du jeune cardinal, périssaient toutes leurs pensées ; ils se résignèrent néanmoins à ce retard dangereux, mais inévitable. Triste condition des artisans d'iniquité ! ils étaient réduits à spéculer sur l'opportunité de deux morts ; à désirer l'une, à craindre l'autre ; à supputer avec inquiétude les jours de vie qui restaient à deux malades. La vérité et la justice ne composent pas ainsi avec la peur ou l'espoir, et n'attendent pas, pour agir, la complicité de la mort.

Le plan des ennemis de l'Étroite Observance était de se taire désormais absolument, de ne rien laisser connaître de leur projet d'attaque, afin de prévenir toute défense, et d'écraser inopinément, au jour favorable, leurs adversaires surpris et désarmés. Il se fit donc un grand silence sur la question de la réforme. Aux menaces succéda une réserve polie ; toutes les fois que les deux députés visitaient leurs juges, ils les trouvaient très aimables et très discrets. Ils ne pouvaient obtenir une parole sérieuse touchant leur cause : on répondait à leurs questions par des civilités sur d'autres sujets. Ce calme leur fit soupçonner quelque tempête, et, bientôt ils connurent par leurs amis toute la gravité de la situation. La découverte les contrista : dans le premier moment ils se crurent perdus, et déjà ils adoraient la main de Dieu prête à les frapper. Mais, se défiant de leurs propres émotions, ils prirent conseil de ceux qui avaient jusque-là soutenu leur courage ; ils demandèrent si tout était désespéré, et quelle ressource pouvait leur rester encore. Après une délibération vraiment grave, on convint que l'abbé de la Trappe quitterait Rome et reviendrait en France. Dès que cette résolution fut arrêtée, l'abbé de la Trappe l'annonça par lettres au vicaire-

général, à ses amis et à sa famille, et partit sans prendre congé de personne (4 février 1665).

Pourquoi fuyait-il si précipitamment ? Était-ce le dépit de l'amour-propre humilié qui l'emportait loin de ses contradicteurs ? Était-ce plutôt l'amour de la solitude, de la pénitence, et de ses enfants en Jésus-Christ, qui le ramenait à son monastère ? Car il n'était venu à Rome que malgré lui, par obéissance, et il disait avec saint Bernard : **Mon âme est triste jusqu'au retour**. Était-ce enfin la conviction de son insuffisance ? Il semblait donner lui-même cette raison dans sa lettre au vicaire-général :

Mes péchés sont un obstacle invincible au succès de la réforme ; jamais elle ne réussira tant que ses affaires seront en de si mauvaises mains que les miennes. Il faut ici des gens qui sachent plier et se transformer en mille manières, pour s'accommoder au goût des personnes de qui nous dépendons ; la vérité leur est odieuse, et cependant je n'ai pu gagner sur moi, jusqu'à présent, de la dissimuler... Vous voyez donc, mon révérend père, que je ne suis nullement propre pour cette négociation.

A la nouvelle imprévue de ce brusque départ, il y eut étonnement d'abord, puis explosion de jugements téméraires à Rome et en France : C'est là, disaient les Italiens, *la furie française* ; c'est de la colère et du désespoir. Les plus modérés se contentaient de reprocher au fugitif son intégrité inflexible ; trop d'attachement à son propre sens : on avait espéré de lui plus de patience et de modération ; à force de vouloir pousser les choses trop loin, on ne vient à bout de rien. Attiré à Lyon, l'abbé de la Trappe trouva un grand nombre de lettres du vicaire-général, lettres de ses amis, lettrés de sa famille. Tous semblaient s'être entendus contre lui ; c'était un concert de blâme, de sarcasmes, et m'ente d'imprécations : un homme d'esprit comme lui avait-il pu commettre une pareille faute ; ignorait-il donc qu'il faut de la patience et de l'adresse dans les affaires ; il avait ruiné sa réputation par trop d'empressement. **Tous mes proches, écrivait-il lui-même, commencent à être d'un même avis sur mon sujet, et je reçus hier une lettre de M. B..., qui vous surprendrait si vous l'aviez vue. Pour peu qu'ils continuent, je ne doute pas que l'excès ne passe jusqu'à avoir horreur de ma personne Dieu est bon de m'ouvrir les voies qui ont sanctifié ses élus.** La lettre du vicaire-général était plus modérée ; mais, sous des termes obligeants, elle réfutait toutes ses raisons, et le conjurait, avec autorité, de retourner sur ses pas.

C'était là précisément ce que les conseillers de l'abbé de la Trappe à Rome avaient voulu. Ils avaient espéré saisir fortement tous les esprits par un coup de tête éclatant, éveiller l'attention générale sur le procès, ranimer les tièdes, et inquiéter l'ennemi : **Qui sait, avaient-ils dit, si vos juges et vos parties, voyant un départ si prompt, n'y soupçonneront pas du mystère ? Ils croiront que vous allez les dénoncer en France ; ils laisseront l'affaire en suspens, et ce retard sera du temps gagné contre eux ; ou bien, pour démentir les alarmes que cette révolution va répandre, ils modifieront leur projet de bref, et il n'est pas de changement qui ne doive vous être favorable.** L'abbé avait compris ce conseil, qui ne venait pas de lui, et, sans humeur ni passion, il avait déféré au sentiment

des autres. Ces prévisions se réalisèrent¹. Claude Vaussin apprit avec effroi le départ de l'abbé de la Trappe. Il s'imagina que son adversaire allait soulever la cour de Louis XIV contre lui ; et, pour parer les coups qu'il redoutait, il sortit promptement de Rome. Son éloignement rendit l'espoir aux partisans de la réforme. Les juges, affranchis de l'influence qui les avait longtemps dominés, devinrent plus abordables ; leur partialité, jusque-là scandaleuse, fléchit devant les représentations ; de meilleurs desseins, ouvertement manifestés, annoncèrent que l'Étroite Observance ne périrait pas. Ainsi, tandis que l'opinion, toujours légère, jugeait l'abbé de la Trappe sur l'apparence, et le condamnait par des clameurs, se trouva que sa désertion n'était qu'une habile tactique ; il avait *fui pour mieux combattre* ; en reculant jusqu'à l'entrée de la France, il avait tiré son ennemi de la position avantageuse qu'il occupait depuis six mois, et qu'il ne recouvra plus.

Au moment de reprendre la route de Rome, l'abbé de Rancé rencontrait un nouvel embarras : il n'avait pas d'argent. Mais la Providence, qui avait pourvu aux frais de son premier voyage ; pourvut au second en lui adressant un inconnu qui lui remit une bourse pleine d'or. Avant d'accepter, il voulait connaître le nom du bienfaiteur, afin de se réserver le droit et le pouvoir de rendre. Toutes ses instances étant inutiles, il se résigna à recevoir l'aumône, et prit quatorze louis, qui paraissaient une somme suffisante. Puis, ranimé par cette nouvelle marque de la protection divine, il se mit en marche, malgré les rigueurs de la saison et l'affaiblissement de sa santé. Tourmenté de la fièvre, il avait à traverser des routes couvertes de neige ; il ne s'arrêta pas à ce misérable obstacle, et il reparut à Rome le 1er avril 1665.

Les cardinaux et les prélats témoignèrent une joie sincère de son retour ; ceux mêmes qui s'étaient montrés peu favorables à sa cause ne pouvaient s'empêcher de l'estimer. Il leur remit les lettres des évêques de France en faveur de la réforme, que le vicaire-général lui avait envoyées, et il reçut pour réponse l'assurance qu'on ne prendrait aucune résolution avant de l'avoir entendu. Cet encouragement le porta à formuler aussitôt quatre demandes : 1° Que l'abstinence de viande fût rendue obligatoire pour tout l'ordre ; 2° Qu'il fût permis à l'Étroite Observance d'avoir un chef particulier sous le nom de vicaire-général, sans préjudice de la supériorité majeure de l'abbé de Cîteaux ; 3° Qu'il fût permis aux abbés réformés de tenir des assemblées entre eux pour le bien et la régularité de leurs monastères ; 4° Qu'on laissât à ces mêmes abbés le droit de mettre la réforme dans les Maisons de la commune observance sous de certaines conditions. Cette requête était sage ; elle sauvait l'Étroite Observance, et préparait la réforme générale pour l'avenir, en ménageant le présent.

Plusieurs circonstances augmentèrent les espérances de l'abbé de la Trappe d'abord l'indiscrétion de l'abbé de Cîteaux. Revenu en France, Claude Vaussin s'était un peu remis de sa frayeur ; il commençait à parler beaucoup de ce qu'il

¹ Rancé, lettres : Ce que j'ai fait quand je suis sorti de Rome ayant pu recevoir différentes explications, ceux qui n'étaient pas de nos amis y en ont donné de désavantageuses... Cependant le bien de notre cause, et la disposition des choses qui nous étaient en ce temps-là très peu favorables, m'y obligea. Je ne le fis ni par humeur ni par passion ; l'avis n'en vint pas de moi : je déférai en cette rencontre-là au Sentiment des autres, et véritablement mon départ fit quitter Rome à M. de Cîteaux, qui nous était un très grand obstacle, lequel croyant me devoir suivre en France, sursit dans l'esprit de nos juges les desseins qu'ils avaient formés sur noire affaire, et leur fit faire des réflexions qu'ils n'avaient pas encore faites.

avait fait à Rome ; il se vantait arrogamment d'avoir obtenu un jugement décisif contre les réformés : il en citait les principaux articles, et montrait les copies que son secrétaire en avait faites. Cette nouvelle arriva aux députés de l'Étroite Observance à Rome, qui allèrent immédiatement se plaindre au cardinal président de la congrégation. Puisqu'on leur avait donné parole de ne rien prononcer sans les en avertir, comment en France pouvait-on montrer copie d'un jugement définitif qui ne leur avait pas été communiqué ? Le prélat s'emporta contre l'abbé de Cîteaux, le traita de fourbe et d'imposteur, et protesta qu'il n'y avait pas de jugement rendu. Le bref n'était, en effet, qu'un projet, et on le modifia pour démentir la jactance compromettante de Claude Vaussin ; *et mentita est iniquitas sibi*.

En second lieu, le cardinal de Retz, conformément à sa promesse, vint à Rome pour soutenir ses amis. Il avait dans cette ville un grand crédit, une considération très puissante, qui balançait au moins celle du cardinal-neveu. C'était lui qui avait décidé l'élection d'Alexandre VII ; le pape l'avait reconnu, en lui disant à la cérémonie de l'adoration : *Seigneur cardinal, voilà votre ouvrage !* Aussi quand il demanda une audience du Saint-Père, les intrigues qui avaient prévalu contre l'abbé de la Trappe ne purent lui fermer les portes. Cette audience fut très favorable. En présentant au Pontife de nouvelles lettres de la reine-mère, il ajouta en son propre nom les raisons les plus fortes et les plus convaincantes. Le pape lui répondit : *Assurez la reine, dont j'ai toujours estimé la piété, que je n'ai pas d'autres intentions qu'elle ; que j'aime l'Étroite Observance de Cîteaux, et que je la maintiendrai.* Et comme le cardinal insistait en disant : *Vous me permettrez donc, Saint Père, lorsque j'irai rendre visite aux cardinaux de la congrégation, de leur dire quelles sont vos intentions.* Le pape répondit : *Vous pouvez leur expliquer les intentions de la reine ; pour les miennes, ils en sont assez informés.*

S'il fallait encore aux commissaires une autre recommandation, celle que les deux députés de l'Étroite Observance se donnaient eux-mêmes par leur vie édifiante était bien faite pour émouvoir et détruire les préventions les plus rebelles. Loin de leurs monastères, livrés à des fatigues inaccoutumées, ils ne relâchèrent rien de leur régularité ; ils ne se permirent pas même le soulagement régulier des moines en voyage. Le réformateur de la Trappe surpassa encore la piété de son confrère : il vivait, comme au milieu de sa communauté, de légumes et de riz. Le cardinal de Retz put bien lui faire accepter une demeure dans son palais, mais non lui imposer quelques adoucissements, quoiqu'il parlât au nom de l'obéissance, en vertu des pouvoirs que le vicaire-général lui avait transmis. Tout le temps qui n'était pas absorbé par les négociations fut donné à la retraite et à la prière. De toutes les merveilles de Rome ancienne et moderne, ils ne virent que les églises, pour y prier sur les tombeaux des saints, et ils les trouvaient moins admirables par la majesté de leur architecture que *par la vertu secrète de ce nombre infini de martyrs dont les ceps y attendent la résurrection universelle*. Les vaines curiosités n'attiraient pas ces voyageurs ; mais ils sortirent de la ville pour visiter Sublac : ils voulurent s'animer à la pénitence au berceau même de leur ordre, dans cette grotte sauvage où saint Benoît commença une vie qui a fait l'admiration du monde. Tant de mortifications au milieu de leurs grands travaux, tant de recueillement dans le tumulte des affaires, frappaient tous les yeux et tous les cœurs. S'ils excitèrent quelques censures, ils emportèrent à leur insu l'admiration générale. Les abbés allemands, que Claude Vaussin avait appelés à Rome, ne pouvaient les voir sans dire : *Isti*

abbates sunt veri abbates. Ces abbés-là sont de véritables abbés. Et c'était le sentiment public.

Cependant la conclusion si impatiemment désirée se faisait attendre indéfiniment. L'abbé de la Trappe en éprouvait d'autant plus d'ennui, qu'il lui était survenu quelques inquiétudes sur l'état de son monastère. Séparé trop tôt des siens, avant d'avoir pu affermir leur vertu, il avait toujours craint que son absence ne laissât les faibles sans appui. Il déplorait son exil comme saint Bernard : *Les petits enfants ont été retirés de la mamelle avant le temps ; ceux que j'ai engendrés par l'Évangile, il ne m'est pas permis de les élever moi-même*¹. Il apprit bientôt que le prieur établi par lui avait porté le trouble dans la communauté, en voulant introduire du poisson au réfectoire, que le sous-prieur et les autres religieux s'y étaient opposés. Cette brouille retentit au dehors ; l'abbé de Prières crut devoir intervenir, et donnant tort au supérieur qui avait changé de lui-même la discipline de la maison, il le fit passer dans un autre monastère. Le révérend Père apprit tout à-la-fois le mal et la réparation. Il voulut néanmoins, en félicitant les religieux de leur fidélité, les animer plus que jamais à *ces pratiques exactes, à cette conduite étroite dont il avait essayé de leur faire connaître les avantages, et prévenir le retour du désordre en combattant le principe*. Il leur écrivit donc² pour leur recommander la charité autant que la pénitence, et l'intelligence spirituelle de la règle autant que la pratique extérieure :

Que vous gardiez le silence, leur disait-il, autant avec vous-mêmes qu'avec les autres ; que votre solitude soit autant dans l'esprit et dans le cœur que dans la retraite extérieure de vos personnes ; que vos veilles soient spirituelles, et que lorsque vos corps sortent de leurs lits comme de leurs tombeaux, vos âmes ne demeurent pas ensevelies dans la langueur du sommeil ; que vos jeûnes ne soient pas seulement l'effet d'une obéissance régulière, mais encore d'une juste conviction que vos péchés vous rendent indignes, non-seulement des viandes dont la règle nous défend l'usage, mais même de celles dont elle vous le permet. Enfin, mes chers confrères, si vous allez au travail, sanctifiez-le par vos réflexions, et par des intentions expresses d'imiter, au moins pour quelques instants, la vie laborieuse que Jésus-Christ n'a jamais interrompue pendant qu'il a été sur la terre ; et lorsqu'on vous applique aux exercices les plus abjects du monastère, que vous devez être contents....

Il terminait par l'espérance de les revoir bientôt :

Je m'assure que dans peu de temps Dieu nous accordera la consolation que nous lui demandons incessamment dans nos prières, qui est celle de vous revoir et de finir avec vous et ma vie et ma pénitence : *Tristis est anima mea usque dum redeam, et non vult consolari usque ad vos*. Je ne saurais mieux finir cette lettre, que je vous écris le jour de saint

¹ Saint Bernard, lett. 144 : *Parvuli ablactali sunt ante tempus ; ipsos quos per Evangelium genui, mihi non licet educare*.

² Rancé, lett., 20 août 1665.

Bernard, que par les paroles de ce grand saint, puisque Dieu permet que j'aie pour vous des dispositions et des sentiments qui ressemblent à ceux que ce bienheureux père avait pour ses enfants...

Qu'on juge par ces adieux de la peine qu'il dut ressentir lorsqu'il apprit que de nouvelles difficultés allaient encore reculer ce retour, que l'Étroite Observance était toujours menacée, et que, malgré les modifications réelles introduites dans le projet de bref, l'abbé de Cîteaux aurait satisfaction sur les points principaux.

Le cardinal-neveu n'oubliait pas son ami absent, et semblait réussir enfin à incliner vers ce parti l'esprit de son oncle. Comme il avait soin d'éloigner les contradicteurs, il parvenait à persuader. A force de répéter que la conservation d'un vicaire-général de l'Étroite Observance créait un ordre particulier dans l'ordre, il faisait craindre au pape une division schismatique capable de soustraire à l'autorité du Saint-Siège un grand nombre de monastères. A force d'assurer que la reine-mère protégeait seule l'Étroite Observance, il démontrait l'inutilité d'une réforme qui, après la mort de cette princesse, serait exposée aux attaques du pouvoir royal ; telles du moins parurent être les inquiétudes du Saint-Père dans la seconde audience qu'il accorda au cardinal de Retz (6 décembre 1665). Et quoiqu'il dît encore qu'il aimait l'Étroite Observance, on put conclure de ses dernières paroles que fatigué d'une contestation si longue, il s'en remettait absolument à la congrégation qu'il avait établie.

Des nouvelles précises arrivées de France, qui ne permettaient plus de douter de la mort prochaine de la reine-mère, augmentèrent les craintes des députés et confirmèrent les ennemis de la réforme dans leurs desseins. Le moment d'agir étant venu enfin, le cardinal-neveu apporta à la congrégation un bref tout rédigé selon les vues de Claude Vaussin, et les commissaires eurent la faiblesse de le signer aveuglément : dès le 14 décembre le jugement fut rendu. Ce bref contenait une réforme générale qui ne réformait rien d'important ; mais qui régularisait les mitigations introduites depuis trois siècles. Les différents titres étaient mis en regard des chapitres de la règle qu'ils adoucissent ou dénaturent, comme pour mieux attester la décadence et l'obstination des relâchés. Voici les articles les plus saillants.

Abolition de l'abstinence de viande.

L'usage de la viande est permis trois fois par semaine, excepté pendant l'avent et la septuagésime (Bref d'Alexandre VII, art. XXIV, circa caput XXIX Regulæ).

Abolition du silence.

Tous observeront la louable coutume de garder le silence depuis les complies jusqu'au temps du chapitre du jour suivant, en tous lieux ; et toujours dans les lieux réguliers, avec pouvoir néanmoins de demander à voix basse les choses nécessaires, sans scrupule de conscience.

N'est-ce pas détruire la pratique du silence perpétuel ordonné par saint Benoît, et autoriser les conversations pendant le jour, partout hors des lieux réguliers ; cependant cet article XVI est mis en regard du chapitre VI de la Règle.

Abolition du travail des mains.

Les supérieurs prendront soin que les jeunes religieux qu'ils trouveront n'avoient pas assez d'inclination pour les études, apprennent quelque honnête métier, par l'exercice duquel ils puissent éviter l'oisiveté et l'ennui de la solitude. (Art. XXX, circa. Caput LVII Regulæ).

Les articles mêmes qui prescrivent quelque réforme, qui répriment des abus odieux, sont encore un adoucissement de la règle, et sont exprimés en termes vagues qui permettent de les éluder.

Ainsi les jeûnes d'ordre sont rétablis, mais la collation permise, et les supérieurs autorisés à dispenser quelquefois des jeûnes de la règle, en considération des personnes, des lieux, des pays et des saisons de l'année (Art. XXV, circa caput XLI Regulæ).

L'office de la nuit est rétabli, et le commencement en est fixé à deux heures après minuit, mais seulement pour les fêtes solennelles ; on se lèvera plus tard les autres jours, et le soin d'en fixer l'heure est remis au chapitre général. Or, une expérience de plusieurs siècles nous a fait comprendre ce que vaut une interprétation du chapitre général (art. XIX, circa caput. VIII usque ad XX Regulæ).

Tout en prescrivant à tous les religieux sans exception de coucher dans le dortoir commun, on laisse subsister l'usage des cellules :

Les lits seront disposés dans ces cellules selon la règle, et l'ameublement sera tel qu'il convienne à l'état de pauvreté que les religieux ont professé ; il n'y aura rien de superflu, comme aussi *rien n'y manquera des choses nécessaires* (art. XX, circa caput XXII).

Le vice de la propriété particulière est retranché ; mais le vice de la possession privée se ménage une grande liberté par l'article VII :

On ne fera aucun partage des biens, des fruits, des rentes, et des revenus des monastères entre les abbés réguliers et les communautés ou les officiers ; mais le tout sera employé à leurs usages communs, suivant la constitution du pape Benoît XII, si ce n'est que le chapitre général ou l'assemblée intermédiaire en jugeât autrement, pour un meilleur gouvernement, et *pour la plus grande utilité de certains monastères*, afin d'empêcher les dilapidations.

L'article XL, en termes non moins vagues, charge le chapitre général de compléter cette réformation :

Afin qu'à l'avenir on vive partout d'une même règle, d'une même charité et de mœurs uniformes, on fera une brève et claire compilation et réduction de toutes les constitutions apostoliques et des statuts qui n'ont pas été abrogés *par un usage contraire*, ou par quelque autre raison, lesquels seront distribués en certains chapitres qui seront approuvés et publiés par le chapitre général, et mis à la suite de la règle de saint Benoît, afin que dans chaque monastère on en lise successivement quelques-uns après la lecture de la règle.

Quant à l'Étroite Observance, le bref du cardinal Chigi n'en faisait mention que pour la soumettre immédiatement aux supérieurs de la commune, et la diviser en deux provinces, à chacune desquelles le chapitre général donnerait un visiteur réformé. Le vicaire-général, les assemblées particulières, le droit de mettre des prieurs dans les maisons tenues en commende, étaient passés sous silence et abolis de fait.

Tel était le témoignage de reconnaissance que le cardinal-neveu réservait à Claude Vaussin, tel le présent qu'il se proposait de lui rendre. Ses protégés, grâce à lui, sauvaient d'un même coup leur corruption de la pénitence et leur réputation de la censure publique. Le même jugement leur servirait à éluder la réforme, et à prouver qu'ils l'avaient désirée. Leur orgueil n'y trouvait pas moins d'avantages que leur mollesse : ils n'auraient plus à craindre d'être mis sous la tutelle des réformés et de recevoir de leurs inférieurs l'exemple et la direction. Ce digne patron s'applaudissait d'avoir si heureusement vengé leur cause ; malgré le secret imposé à la congrégation, il avait peine à ne pas se vanter de son triste succès. Lorsque enfin on apprit la mort de la reine-mère (20 janvier 1666), la joie des ennemis de la réforme éclata : ils commencèrent à parler, à faire pressentir les dispositions du bref les plus défavorables à l'Étroite Observance. Les deux députés tombèrent dans la consternation, comprenant bien que les monastères réformés, livrés sans recours à l'autorité de leurs ennemis, ne conserveraient pas longtemps leur régularité. Ils frémirent pour leur propre salut. L'abbé de la Trappe n'hésita pas à manifester hautement ces prévisions, et il sollicita un bref qui lui permît de se retirer chez les Chartreux dans le cas où la tyrannie des supérieurs relâchés ne lui permettrait pas de pratiquer la pénitence dans son monastère.

Tout semblait perdu ; mais les deux députés ignoraient encore une partie du résultat ; on leur laissait entrevoir le danger, on leur cachait l'espérance. On ne faisait connaître que le jugement de la congrégation ; s'ils eussent connu la décision souveraine du pape, ils auraient compris que leurs plaintes avaient été entendues malgré les cris de leurs adversaires. C'est bien ici le lieu d'admirer la vigilance du vicaire de Jésus-Christ. Le cardinal Chigi n'avait pu abuser par tant d'intrigues de la confiance de son oncle. Cette longue conspiration d'un ministre infidèle contre la religion d'un vieillard malade n'avait pu arracher une faute au chef de l'Église. Lorsque le bref fut présenté à l'approbation d'Alexandre VII, le souverain pontife avec cette prudence de la vérité, qui est la politique romaine, considéra que l'ordre de Cîteaux dégradé et tombé si bas n'était pas capable de supporter une réforme plus rigoureuse. Tant de résistance qu'il avait vue dans les relâchés et dans leurs défenseurs, le convainquit avec raison qu'il serait déjà fort difficile de leur imposer un peu de régularité ; la suppression des plus graves dérèglements, le rétablissement d'un genre de vie au moins honnête et uniforme, était un progrès notable, et certainement une première expérience par laquelle on jugerait de l'avenir. Il approuva donc les articles de réformation, quoiqu'ils fussent bien plutôt un adoucissement qu'une réparation de la règle. Mais tout en ménageant les faibles ou les lâches, il ne prétendit pas trahir la vertu courageuse. Il signifia que le bref ne remplissait pas ses intentions à l'égard de l'Étroite Observance, qu'il avait promis davantage, et qu'il voulait tenir sa parole. Par ses ordres, et sur le conseil du père Bona, on ajouta que l'Étroite Observance aurait le droit de recevoir des novices indépendamment des supérieurs de la commune, on déclara bons tous les actes et contrats passés jusqu'à ce jour par les réformés, afin que personne ne pût leur disputer la possession des abbayes qui avaient abandonné le relâchement. En vertu de

l'article XLII, l'abbé de Cîteaux devait convoquer le chapitre général au mois de mai de l'année suivante ; il fut réglé qu'au chapitre, sur les vingt définiteurs choisis par les premiers abbés, il y en aurait dix de l'Étroite Observance ; ce qui réduisait en quelque sorte les relâchés à l'impuissance de rien décider sans le consentement des réformés, puisque aucune décision ne pouvait être prise qu'à la majorité des deux tiers. Enfin le pape déclara ouvertement sa pensée dans ce dernier article : **Nous voulons que ladite Étroite Observance demeure en sa force et vigueur, comme si ces lettres n'avaient jamais été données : notre intention est de maintenir ladite Étroite Observance dans sa louable façon de vivre, et d'employer gracieusement et favorablement, pour la conserver et pour l'accroître, les devoirs de notre charge pastorale. C'est pourquoi nous avertissons et exhortons sérieusement l'abbé de Cîteaux, et les quatre premiers abbés, et nous leur commandons et ordonnons étroitement, en vertu de la sainte obéissance, de s'étudier de tout leur pouvoir, non-seulement à protéger et à chérir par un zèle de charité ladite Étroite Observance, mais aussi à l'étendre et à la dilater, afin que par la bénédiction du Seigneur elle porte de jour en jour des fruits plus abondants en l'Église militante.**

Les abbés de la Trappe et de Val-Richer ne surent rien de ce jugement définitif, tenu secret par ordre du pape ; croyant leur présence inutile à Rome ; ils avaient fait demander à l'abbé de Prières la permission de rentrer en France. Convaincus de la ruine prochaine de l'Étroite Observance, ils étaient impatients de revenir à leurs monastères pour les préserver d'un si grand malheur. L'abbé de Rancé particulièrement se sentait animé du désir de faire revivre toutes les austérités antiques, afin de prouver par des actes la possibilité d'une pénitence déclarée impossible. Dès que la permission demandée leur fut parvenue, ils ne songèrent plus qu'à prendre congé de leurs amis, des cardinaux et du pape. L'audience d'adieu que le pape leur accorda, aurait pu leur rendre quelque confiance ; Sa Sainteté, tout en gardant le silence sur les affaires de la réforme, leur témoigna sa haute estime et une véritable tendresse, se recommanda à leurs prières, et leur donna sa bénédiction pour eux et pour les moines qu'elle avait mis sous leur conduite : le lendemain elle leur envoya des reliques précieuses et considérables. Les autres visites se passèrent en politesses insignifiantes, excepté pourtant celle qu'ils rendirent au cardinal neveu. L'abbé de la Trappe, se voyant en présence du plus redoutable adversaire de la réforme, ne put contenir son zèle ; il osa lui reprocher le bref dont il était seul l'auteur, l'honneur du Saint-Siège sacrifié aux intérêts personnels de Claude Vaussin, et cette nouvelle joie donnée aux hérétiques. Le cardinal s'offensa de cette noble hardiesse, et se levant de son siège : **Vous perdez le respect,** dit-il ; mais l'abbé de la Trappe ne se déconcerta pas ; il répliqua sans colère qu'il parlait comme saint Bernard aux prélats de son temps, que les véritables amis du Saint-Siège n'étaient pas ceux qui lui dissimulaient la vérité. Le cardinal resta interdit et passa du mécontentement à l'estime. Il disait quelques heures après : **Je ne puis m'empêcher d'admirer la fermeté de cet abbé de la Trappe, et ce don inimitable qu'il a reçu de dire la vérité en présence des grands, quoiqu'elle doive leur déplaire.**

Ce fut le 25 mars 1666, que les deux députés quittèrent Rome. Ils évitèrent autant qu'il leur fut possible les honneurs qu'on voulait leur rendre sur la route. Rentrés en France, ils visitèrent Clairvaux. L'abbé de la Trappe pleura dans cette maison au souvenir de saint Bernard, surtout quand on le conduisit à l'Etable de Bethléem, à ce monastère pauvre, maintenant délaissé, où ce grand saint avait vécu. Il s'agenouilla et resta en prières jusqu'à la nuit. Le lendemain il sollicita, mais en vain, de l'abbé de Clairvaux, la permission de rétablir à ses frais ce

réduit vénérable qu'on appelait le *petit Saint-Bernard* ; il aurait voulu y vivre et mourir au milieu de quelques pénitents fidèles.

Après avoir rendu compte de leur mission à l'abbé de Prières et aux autres supérieurs de la réforme réunis à Paris, les deux voyageurs se séparèrent. L'abbé de la Trappe arriva le 10 mai à son monastère, et malgré les tristes préoccupations qu'il y rapportait, ce dut être pour son cœur une joie sensible de retrouver ses enfants et de rentrer dans le repos de la solitude après vingt mois d'absence et d'agitations.

CHAPITRE V

**Commencements de la réforme de la Trappe.
Rétablissement de l'abstinence primitive.
Suppression des études. Rétablissement de la
clôture et du silence. - Influence extérieure de
cette réforme. Lutte de l'abbé de la Trappe
contre l'abbé de Cîteaux, Claude Vaussin.
Chapitre général de 1667 ; réforme des
abbayes de Septfonds, d'Orval et de Saint-
Antoine de Paris**

L'esprit de réaction qui dirigeait l'abbé de la Trappe venait de s'animer encore par le mauvais succès de son ambassade. Il en avait fait la confidence, avant de quitter Rome, au père Bona : Puisque je ne peux avoir la consolation d'obtenir la réforme générale de l'ordre, et de voir rétablir partout les pratiques usitées du temps de saint Bernard, pourquoi n'aurais-je pas le courage d'essayer cette œuvre de Dieu dans une maison particulière dont je suis le maître ? Je ne puis douter que Dieu ne demande de moi que je vive comme mes pères ont vécu, et comme ils nous ont ordonné de vivre. Nos obligations sont les mêmes, et Dieu me demandera compte de l'autorité qu'il m'a mise entre les mains, si je ne l'emploie à réparer son culte et à soutenir le grand ouvrage de nos saints fondateurs.

Le père Bona, admirant cette ferveur, lui représenta néanmoins qu'un si beau dessein pouvait entraîner de fâcheuses conséquences : Ne craignez-vous pas, lui dit-il, les violences des supérieurs-majeurs qui vous traiteront de singulier, et qui, pour vous assujettir à l'uniformité, emploieront les censures contre vous. Je crains que vous ne vous attiriez tout votre ordre sur les bras. L'Étroite Observance elle-même, qui vous regarde aujourd'hui comme son appui et sa plus ferme colonne, pourra bien se soulever contre vous, parce que vous aurez dépassé ce qu'elle a fait ; vous serez seul alors, et comment tenir contre tant d'ennemis ?

— Ce que vous dites peut arriver, répliqua l'abbé de la Trappe ; mais, dans ce cas, mon parti est déjà tout pris. Content d'avoir fait ce que Dieu demande de moi, je me servirai du bref que Sa Sainteté m'a accordé pour aller vivre et mourir à la Grande-Chartreuse. L'unique grâce que je sollicite de vous, c'est votre protection et vos soins auprès du Saint-Siège, au cas que j'en aie besoin.

Il rapportait donc de Rome une détermination inflexible ; rendu à la Trappe, il se mit en mesure de l'exécuter. Les religieux adoptèrent encore ses propositions. L'usage du vin et du poisson avait été supprimé précédemment ; cette fois on supprima les œufs, comme aux premiers temps de Cîteaux et pour les mêmes motifs ; on ne les permit plus qu'aux malades. On supprima encore le beurre, les assaisonnements sensuels, les herbes fortes, le thym, par exemple, et même les légumes moins utiles que délicats, moins substantiels qu'agréables au goût¹. Plusieurs de ces privations paraissaient dures au commencement, et soulevèrent quelques observations ; le révérend père ne voulut rien prescrire sans expérience préalable, et il s'imposa à lui seul l'épreuve de la nouvelle pénitence. Son exemple convainquit et entraîna la communauté. Ce qu'il avait supporté courageusement et sans dommage parut dès-lors praticable pour tous, et fut converti en règlement définitif².

Ce n'était pas assez que de rétablir les mortifications corporelles, si l'on ne mortifiait en même temps l'orgueil de l'esprit. Depuis longtemps les études réglées s'étaient introduites dans les monastères de Saint-Benoît, et avaient usurpé le temps destiné au travail des mains. Cette substitution ne manquait pas de beaux prétextes. Le travail nécessaire aux moines pauvres était devenu inutile depuis que la charité des fidèles avait pourvu aux besoins des moines. Saint Benoît ordonnant le travail pour éviter l'oisiveté, et l'occupation de l'étude faisant le même effet, on pouvait s'appliquer à l'étude sans s'écarter de

¹ Règlements de la Trappe, sous l'abbé de Rancé, chap. III.

² Gervaise, Histoire générale de la réforme de Cîteaux. Lenain, Vie de l'abbé de Rancé, t. I.

l'intention et de l'esprit de saint Benoît. N'était-il pas à craindre que les moines, par la suppression des études, ne tombassent dans une ignorance grossière, et ne fussent considérés au dehors comme des hommes inutiles au monde ?

L'abbé de la Trappe ne s'arrêtait pas à ces objections : Les monastères, disait-il, sont des lieux qui doivent servir de retraite à ceux qui, touchés du Saint-Esprit, s'y réfugient pour s'y consacrer à la pénitence, à la mortification du corps et de l'esprit dans le repos et dans le silence. On y reçoit les grands et les petits, les pauvres et les riches, les nobles et les artisans, les spirituels et les simples ; et comme il y en a très peu qui soient capables d'une lecture longue et d'une étude assidue.... l'étude par nécessité leur deviendra désagréable ; ce sera pour eux un exercice d'amertume et de dégoût, et il arrivera que cette occupation, qui ne leur aura été donnée que comme un moyen de les conserver dans la pureté de leur état, fera un effet contraire.... Ils chercheront à se désennuyer dans les divertissements qui sont incompatibles avec la pureté de leur profession... Les autres n'auraient pas un sort ni une destinée plus heureuse, car, se trouvant dans des dispositions plus propres pour l'étude, ils briseraient leur vaisseau contre un autre écueil. La vanité, l'orgueil, la présomption, le désir de plaire, la recherche de l'estime et de la distinction, ne leur donneraient que du mépris pour les actions régulières, de l'éloignement de la discipline, et de tous les assujettissements dans lesquels les religieux sont obligés de vivre. Pourquoi, dans un siècle où il y avait tant de moines savants, les monastères sont-ils tombés d'une chute si profonde ? C'a été principalement parce que la doctrine a étouffé la piété, que l'enflure de la science a détruit l'humilité, et que la lumière, au lieu d'éclairer les solitaires, n'a servi qu'à les éblouir et à leur ôter toute vue et toute connaissance des voies par les quelles ils se devaient conduire. L'exemple de quelques grands saints appelés à instruire le monde, tels que saint Bernard., n'est qu'une exception qui se justifie par une vocation extraordinaire. Mais en général c'est aux ecclésiastiques que Jésus-Christ a donné la charge d'instruire les peuples ; c'est à eux de porter la lumière par la prédication de la parole : leur condition les engage à savoir les questions de la théologie, et à pénétrer la profondeur des dogmes et des secrets de la tradition... Pour ce qui est des solitaires, ce n'est pas par l'étude et par les sciences, mais par le silence, par la retraite et par leurs travaux, qu'ils sont obligés d'édifier et de servir l'Eglise¹.

En vertu de ces principes, l'abbé de la Trappe bannit de sa maison les études réglées ; il abolit les leçons de théologie qu'il avait tolérées avant son voyage, mais qui dégénéraient quelquefois en controverses tumultueuses. Il ne laissa à ses religieux que la lecture prescrite par saint Benoît, c'est-à-dire l'Écriture sainte, les Vies des Saints, les ouvrages des Pères qui traitent des devoirs monastiques, étude bien suffisante pour préserver les moines de la seule ignorance qu'ils doivent craindre, et que l'Église ait condamnée. Par une conséquence naturelle, il retira ses religieux du ministère des confessions et des prédications ; les fermiers mêmes qui demeuraient dans la première cour, il les remit sous la conduite du curé de Soligny. J'ai toujours cru, dit-il, que rien n'est plus dangereux aux personnes retirées comme nous, que d'avoir des commerces avec les gens du monde... Le pape Eugène II, parfaitement instruit des devoirs des religieux de Cîteaux, les avertit et leur déclare qu'il ne leur convenait pas de

¹ Rancé, *Vie monastique*, t. II, chap. XIX, quest. 4 et 5 ; et éclaircissements ; XXIe difficulté. J'ai fait un ensemble de ces divers extraits.

s'ingérer du ministère des pasteurs ni de se mêler des fonctions ecclésiastiques¹. Ce fut sous l'influence de ces pensées, et probablement à cette même époque, qu'il supprima la table de l'abbé. D'après la règle (chap. LVI), l'abbé doit recevoir les hôtes à sa table, et jamais les abbés de Cîteaux n'avaient violé cet article. Mais leur fidélité n'était qu'un artifice de relâchement. Au lieu d'être, selon l'esprit du législateur, le modèle, le frein et l'édification des hommes du monde, ils avaient pris des étrangers, sous prétexte de convenance, les manières sensuelles et mondaines. Ils servaient aux hôtes des mets délicats, tout ce que l'on peut trouver de plus délicieux dans la mer et dans les rivières, *des pyramides d'oiseaux de toute espèce*, des ragoûts, des entrées, des entremets. Loin de la régularité du cloître et des regards de leurs religieux, ils partageaient cette abondance et cette superfluité ; par là ils compromettaient leur honneur au-dehors, et perdaient au-dedans le droit de prêcher l'abstinence à leurs frères instruits de leurs excès. Ainsi la convoitise, contrefaisant à son profit les devoirs de la charité, les usages établis pour le maintien de la foi n'avaient plus d'autre effet que la perte de la vertu. Le révérend père n'hésita donc pas à supprimer un chapitre de la règle, en disant pour se justifier : *Si saint Benoît vivait, et qu'il vît à quel point on a abusé de ses intentions, il changerait, non pas d'esprit, mais de sentiment, et il défendrait pour jamais aux abbés de manger avec les hôtes*².

Tandis que l'abbé de la Trappe ébauchait par ces premières tentatives sa grande œuvre de régénération, l'abbé de Cîteaux touchait au moment de consommer l'œuvre de ruine, qu'il avait si laborieusement conduite à la conclusion désirée. Le fameux bref, expédié au nonce en France par le cardinal-neveu, avait été examiné par le chancelier Séguier, et, malgré les protestations de l'Étroite Observance, enregistré comme loi de l'État. Claude Vaussin était impatient de faire connaître à l'ordre assemblé cette réforme bénigne, qui allait mériter à son auteur tant de reconnaissance, et de ressaisir en maître l'administration des monastères auxquels il avait ravi leur vicaire-général. Il avait convoqué le chapitre pour le mois de mai 1667 ; c'était là qu'il devait promulguer le bref, et le faire accepter comme la loi suprême de l'ordre. Les Pères de l'Étroite Observance hésitèrent d'abord à se rendre à la convocation : la supériorité du nombre de leurs adversaires leur faisait craindre un échec complet. Toute protestation paraissait désormais inutile : le bref serait reçu avec empressement par les relâchés ; nulle raison ne prévaudrait, dans l'esprit de la majorité, sur l'influence de l'abbé de Cîteaux, et sur l'intérêt personnel.

L'abbé de la Trappe ne partagea pas ce découragement. Nous l'avons déjà dit, le réparateur de la Trappe est en même temps le propagateur le plus actif de l'Étroite Observance, comme les pénitents formés par lui sont le modèle de ceux qui veulent rentrer dans la pénitence. Non content d'introduire la réforme dans sa maison, il voulait, s'il était possible, la propager au-dehors, et défendre la faiblesse des bons contre la malice des puissants. Ces deux œuvres sont unies comme une seule dans sa pensée ; il les mène de front pendant longtemps avec un succès inégal, mais avec une égale ardeur. Il représenta que les réformés devaient se rendre au chapitre, sinon pour faire le bien, au moins pour empêcher le mal. On les accusait de tendre au schisme, de braver l'autorité du pape et du roi ; leur présence démentirait cette calomnie. Le bref leur accordait la moitié des définiteurs ; il fallait profiter de cet avantage pour entraver les décisions

¹ Rancé, *Lettres*.

² Rancé, *Explication de la Règle de saint Benoît*, t. II, chap. LVI. *Id.*, *Vie monastique*, chap. XVIII, quest. 9 et 10.

contraires à la gloire de Dieu. Enfin, leur présence suffirait certainement à contenir l'audace de leurs adversaires dans les limites que le bref lui-même leur traçait. Cet avis, approuvé par le premier président Lamoignon, décida les plus irrésolus.

Le chapitre général s'ouvrit le 10 mai 1667. Il y vint des abbés de toutes les nations de l'Europe ; depuis longtemps on n'avait pas vu d'assemblée si nombreuse. L'importance de l'affaire en délibération n'avait permis d'indifférence à personne. Le définitoire fut formé comme le pape l'avait prescrit, et l'abbé de la Trappe fut choisi pour définiteur. Tous les officiers étant nommés, un des secrétaires fit la lecture du bref, et le promoteur en requit l'acceptation et l'exécution. Aussitôt Claude Vaussin descendit de son trône, s'agenouilla, prit le bref des mains du lecteur, le baisa, le serra sur son cœur, comme un fils docile et respectueux reçoit avec humilité les réprimandes et les leçons paternelles, et déclara qu'il l'acceptait avec toute la soumission due au Saint-Siège, et qu'il emploierait toute son autorité pour le faire observer par ceux que la Providence avait placés sous sa juridiction. Cette parodie d'obéissance fut immédiatement reproduite par les quatre premiers abbés.

Lorsque le tour de l'abbé de la Trappe fut venu, il prit gravement la parole, et annonça qu'il avait plusieurs observations à présenter. Personne ne connaissait la cause mieux que lui, puisqu'il avait surveillé pendant dix-huit mois, sur le lieu même, toutes les manœuvres des auteurs du bref. Cette pièce avait été fabriquée par le cardinal-neveu, sans la participation réelle des commissaires, sans qu'on en donnât communication aux parties intéressées, contrairement aux intentions et sans le concours du pape, comme le démontrait la date du 19 avril 1666, époque à laquelle le souverain pontife était hors d'état de s'occuper d'affaires. Elle était, en second lieu, contraire à la règle de saint Benoît, aux anciens statuts de l'ordre, à la carte de charité, et aux sentences du cardinal de La Rochefoucauld, qu'elle cassait sans examen. Il protestait, en conséquence, contre la réception du bref, et annonçait le dessein de se pourvoir en cour de Rome.

L'assemblée avait écouté attentivement, et avec un plaisir manifeste, ce discours sérieux, que relevait encore l'emploi facile et brillant de la langue latine. Claude Vaussin, effrayé de ce silence, qui semblait une approbation, espéra intimider l'orateur, et ceux qui seraient disposés à l'imiter, par une apostrophe arrogante : Il est vraiment extraordinaire, dit-il, qu'un homme si jeune et si nouveau dans l'ordre parle avec tant de liberté ; à peine le souffrirait-on d'un autre qui aurait blanchi sous la discipline. Pour vous, il vous convient mieux d'écouter que de parler.

— Je suis jeune dans l'ordre, répliqua l'abbé de la Trappe, mais je suis assez vieux docteur de Sorbonne pour apprécier la valeur d'un bref. Oui, je soutiens que depuis la dernière audience que le pape m'accorda le 21 février 1666, jusqu'au 19 avril suivant, qui est la date de ce bref, Sa Sainteté ne l'a vu ni ne l'a pu voir, et j'offre d'en faire venir de Rome plus de dix mille attestations par écrit. Ainsi ce bref, tel qu'on vient de le lire, ne peut être que faux, et porte en vain le nom d'Alexandre VII... Au reste, je ne parle point ici comme particulier, je ne fais qu'exprimer les sentiments de tout un grand corps dont j'ai l'honneur d'être membre. En même temps les abbés de Prières, de Foucarmont, de Cadouin, etc., se levèrent, et, avouant l'abbé de la Trappe de tout ce qu'il avait dit, protestèrent comme lui contre la réception du bref.

Il s'agissait de rédiger cette protestation. Le notaire du chapitre avant d'écrire, prenant l'abbé de la Trappe à partie, lui demanda s'il prétendait s'opposer aux ordres du roi. C'est ainsi, que l'année précédente, le chancelier Séguier demandait aux Pères de l'Étroite Observance s'ils prétendaient s'opposer à l'ordre du pape. Tous ces fauteurs du relâchement s'efforçaient de réduire la question de la réforme une simple question d'obéissance, pour couvrir leurs vices du nom de la première vertu monastique : **Non**, répondit l'abbé ; **j'espère, au contraire, que Sa Majesté aura ma conduite pour agréable, lorsque j'aurai en l'honneur de lui expliquer mes raisons, et qu'elle ne nous refusera pas de nous pourvoir en cour de Rome.** Ensuite, pendant que le notaire écrivait, il s'approcha de lui pour surveiller la rédaction, et s'aperçut que le malheureux changeait les termes et le sens de la protestation. L'abbé de Cîteaux voulut défendre son agent, et cria bien fort, contre l'abbé de la Trappe, à l'indiscrétion et à l'inconvenance. Mais, lorsqu'il fut donné lecture publique de cet acte, tous les abbés réformés se levèrent pour se plaindre hautement de l'infidélité du notaire, et réclamer une autre rédaction, qui fut accordée enfin.

Un scandale si patent, et les manœuvres des auteurs du bref si clairement dévoilées, auraient dû émouvoir les assis-tans, les frapper de terreur, et leur inspirer le désir de la pénitence. Mais un juste jugement de Dieu avait endurci les cœurs : tous les abbés de la commune observance acceptèrent, à l'exemple de leur général, le bref qui ménageait leur lâcheté, avec l'intention de n'en pas même observer les prescriptions si faciles, comme la suite le fit bien voir. Ce complément de réforme, dont le bref confiait le soin au chapitre général, ne fut pas même commencé. Et, quant aux mesures à prendre pour soutenir et dilater l'Étroite Observance, conformément aux ordres du pape, il n'en fut pas question, si ce n'est que l'abbé de Cîteaux offrit à l'abbé de la Trappe les fonctions de visiteur-général des provinces de Normandie, de Bretagne et d'Anjou. Claude Vaussin, revenu de son emportement, avait compris qu'il ne lui était pas honorable d'être brouillé avec un personnage d'un si grand mérite, et il cherchait à lui faire oublier, par une marque d'honneur, la rudesse de ses procédés. L'abbé de la Trappe, incapable de haine, mais libre de toute ambition, et d'ailleurs trop bien instruit de la duplicité de l'homme qui lui demandait son amitié, refusa un emploi qui, en le séparant encore de ses religieux, ne lui eût pas laissé la liberté de travailler au bien général sous une autorité ombrageuse et malveillante. Il se hâta de revenir à son monastère.

Les contradictions nouvelles qu'il avait éprouvées au chapitre général, loin d'amortir son ardeur, l'enflammaient d'un zèle nouveau. Les progrès du désordre appelaient le progrès de l'expiation. Entre toutes les pratiques anciennes, l'observation du silence paraissait être la gardienne la plus fidèle de la régularité. Saint Benoît a prescrit un silence absolu. Celui qui ne parle qu'à Dieu par le chant de l'office, ou à ses supérieurs pour l'accomplissement de ses devoirs, ou à ses frères assemblés pour leur édification, n'est pas exposé à connaître les affaires du monde et à garder *sous l'habit de la religion un cœur séculier*. Il ne se laisse point aller à juger ce qui se passe dans le monastère, à blâmer les hommes ou les choses, à improuver les règlements. S'il s'interdit même la discussion des matières de doctrine et de religion, il ne contestera pas, il ne s'échauffera pas dans la dispute, il ne conservera pas d'aigreur ou de mépris pour ses contradicteurs¹. Les premiers moines de Cîteaux l'avaient bien compris. L'Étroite

¹ V. Rancé, *Explication de la Règle de saint Benoît*, t. I, chap. VI ; et *Vie monastique*, chap. XVII.

Observance, tout en retournant aux vieux usages, avait permis toutefois une heure de conversation ou de conférence par jour, et n'avait pas aboli les spacimens, ou sorties hors du monastère, qui s'étaient introduits dans presque toutes les congrégations et observances monastiques, sous prétexte de nécessité, comme un délassement et une consolation.

Le révérend père sur lequel semblait s'être reposé l'esprit de saint Bernard, comme celui de saint Benoît sur le fondateur de Clairvaux, résolut de rétablir exactement l'Observation du silence. Il ne fut plus permis aux religieux de se dire un seul mot en particulier. Le nom de conférence fut conservé, et celui de récréation aboli : il n'y a pas de récréation pour les moines dont la vie est une vie de larmes et de gémissements, et si l'on permet aux religieux de se trouver quelquefois ensemble, ce n'est qu'afin qu'ils s'animent les uns les autres, qu'ils se fortifient dans le bien, et qu'ils s'échauffent par des paroles de feu. La conférence fut rendue moins fréquente ; elle ne devait plus se tenir que le dimanche et aux fêtes gardées qui tombaient dans la semaine. On n'y devait point parler des affaires de la maison, encore moins des affaires extérieures. Ce n'était point une conversation, mais, pour ainsi dire, une méditation en commun ; chacun y rapportait à son tour les pensées édifiantes qu'il avait rencontrées dans ses lectures. Les spacimens furent retranchés ; il fut seulement permis aux religieux de sortir de temps en temps *tous ensemble pour aller tenir la conférence dans les bois, mais d'une manière et avec des circonstances qui la rendaient utile, et qui en empêchaient tous les mauvais effets* (2)¹. Lorsque tant de mesures étaient prises contre la dissipation intérieure, il était rigoureusement nécessaire de prévenir toutes les émotions, toutes les distractions qui pouvaient venir du dehors. En conséquence, après s'être retirés du ministère ecclésiastique, les religieux s'abstinrent encore de tout commerce de visites et de lettres.

Ce fut aussi en ce temps² que la dureté des couches fut augmentée. Jusqu'alors les paillasses n'étaient point piquées, on pouvait en remuer la paille tous les jours, et se faire une espèce de lit assez doux ; on les réduisit à la dureté où on les voit aujourd'hui ; elle est telle qu'une planche tout unie serait plus supportable ; à cette incommodité on ajouta celle de coucher avec la coule, ce qu'on ne faisait pas auparavant. Enfin, ces bienheureux pénitents ne pensèrent plus qu'à regarder leur monastère comme un tombeau où ils voulaient s'ensevelir pour se réunir plus tôt à Jésus-Christ. L'abbé par ses exhortations pleines de feu entraînait tout.

Trois années avaient suffi pour distinguer la Trappe de toutes les autres maisons de Cîteaux. Ces austérités, nouvelles pour un siècle qui ne connaissait plus l'antiquité monastique, attiraient sur elle l'attention générale. Mais on observait cette entreprise extraordinaire plutôt avec étonnement qu'avec admiration ; dans l'Étroite Observance même on en croyait à peine le succès possible ou durable. Il s'agissait de savoir si le hardi réformateur trouverait de nouveaux disciples pour soutenir et perpétuer ses institutions. L'abbé de Prières semblait en douter ; l'ancien vicaire-général qui devait bien connaître ceux qu'il avait gouvernés déclarait assez nettement qu'il ne fallait rien attendre du côté de l'ordre. Le révérend père lui ayant demandé quelques religieux, reçut de lui cette réponse :

¹ *Règlements de la Trappe, sous L'abbé de Rancé, chap. VIII et IX.*

² Je suis presque toujours l'ordre et la chronologie indiqués par Gervaise, dans son histoire de la réforme de Cîteaux, préférablement aux biographes de l'abbé de Rancé qui ont peu de méthode et peu de savoir des époques.

Assurément vous ne trouverez guère de personnes dans notre ordre poussées de ce même esprit de pénitence que Dieu vous donne, et très peu qui aient la force et le courage de pratiquer l'austérité que vous observez. Pour moi je n'en connais pas, et comme cette austérité, au point que vous la portez, surpasse l'obligation de notre règle, encore qu'elle n'en surpasse pas la perfection, je ne pourrais obliger aucun religieux de l'aller embrasser contre son gré.... Je crois bien que notre lâcheté attire sur nous la colère de Dieu, et que nous méritons très justement ses châtiments. Jusqu'à présent je puis vous dire ce qu'on disait de nos premiers pères : vous aurez beaucoup d'admirateurs, mais très peu d'imitateurs. Il faut de nécessité que - vous vous serviez des personnes que vous avez, et que vous receviez des novices animés du même esprit lorsqu'il plaira à Notre-Seigneur de vous en envoyer¹.

Les événements ne tardèrent pas à démentir les craintes de l'abbé de Prières. Il avait plu à Dieu d'éprouver la foi des Trappistes par la patience, comme jadis les saints fondateurs de Cîteaux, et de leur faire mériter la prospérité par la privation. Lorsque l'épreuve chrétiennement soutenue eut amené le temps de la récompense, les postulants se présentèrent tout-à-coup en grand nombre comme autrefois les compagnons de saint Bernard. Alors se vérifièrent de nouveau les paroles d'Isaïe : *La solitude tressaillit ; celle qui était stérile put dire en voyant ses nouveaux en-fans : j'étais abandonnée et seule, qui donc m'a engendré ceux-ci.... et ceux-là où étaient-ils donc ? Celle qui était aride se changea en lac et en source vive qui arrosa les autres religions. Les nations vinrent de loin pour la voir, et remporter sous d'autres cieus des semences de vertu.* C'est ici en effet que la Trappe devient, ce que nous avons annoncé plus haut, le refuge des particuliers qui cherchent la pénitence, et le modèle des monastères qui veulent se réformer.

Deux mois après le chapitre général (juillet 1667), Rigobert Levesque, ancien prieur de Haute-Fontaine, et actuellement maître des novices à Clairvaux, effrayé des désordres de la commune Observance ; demanda la permission de se retirer à la Trappe. Comme son dessein était de se consacrer entièrement à la pénitence et de réparer les défauts de sa vie passée par l'austérité de celle qu'il embrassait, il ne trouva rien qui surpassât ni son attente ni ses devoirs. Il commença par renoncer à sa volonté propre, il remit sa personne et son âme entre les mains du père abbé, et lui en abandonna sans réserve la direction et la conduite². Quelques mois après un gentilhomme également distingué par les qualités du corps et de l'esprit, Benoît Deschamps, après une jeunesse passée dans l'innocence, vint réclamer un asile contre le monde dans la communauté qu'il édifia pendant six ans. L'histoire de ses souffrances et de sa mort commence le recueil des *Relations* de la Trappe.

Les autres observances fournirent à leur tour d'excellents novices. Depuis plusieurs mois, Jacques de Puipéron, Célestin, suppliait le révérend Père de lui ouvrir les portes de sa maison. Il obtint cette faveur au mois de septembre 1668. Au mois de novembre de la même année, Pierre Lenain quitta la communauté de Saint-Victor pour embrasser la vie de la Trappe. Pierre Lenain était fils d'un magistrat sous-doyen au parlement de Paris, et frère de ce Lenain de Tillemont, si célèbre par ses longs et patients travaux d'érudition historique. Une éducation savante développa les qualités naturelles de son esprit ; mais sa simplicité, sa

¹ Lenain, *Vie de l'abbé de Rancé*, t. I.

² *Relation de la mort de Dom Rigobert*, t. I, des *Relations*.

douceur dès l'enfance, la régularité de ses mœurs dans l'âge des premières passions, le distinguaient bien davantage encore et lui méritèrent cet éloge, qu'à l'exemple de Jésus-Christ, il croissait tous les jours en grâce et en sagesse devant Dieu et devant les hommes. Redoutant les dangers du monde, il alla demander sûreté et protection aux chanoines réguliers de Saint-Victor, et tel était son amour de la solitude, qu'il supplia le supérieur de ne pas lui donner de manteau, afin de n'avoir jamais occasion de sortir ; telle était son humilité, qu'il ne reçut le sacerdoce que malgré lui et par obéissance. Mais la règle de Saint-Augustin ne suffisait pas à l'ardeur de son zèle ; la réputation de la Trappe l'attira. S'il n'avait point de désordres à expier, il savait qu'une vie austère et mortifiée est la voie droite du ciel. A peine admis, il s'attacha étroitement au révérend père, qui lui donna en retour une entière confiance¹. Il fut le défenseur intrépide de la réforme pendant la vie et après la mort du réformateur ; malgré la faiblesse de sa constitution, il supporta toutes les austérités pendant quarante-cinq ans. Il a composé plusieurs ouvrages, entr'autres une *Vie de l'abbé de Rancé*, et une *Histoire de l'ordre de Cîteaux*.

En même temps que des hommes du monde tels que Guillaume de Verolles — Frère Euthyme —, qui avait vécu jusqu'à vingt-trois ans sans connaissance et sans crainte de Dieu, le révérend père vit arriver à lui Pierre Aubert, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui ne trouvait pas assez rigide la règle qu'il avait embrassée, quoique cette congrégation, formée par le cardinal de La Rochefoucauld, fût encore très édifiante. Il le nomma dom Maur, et trouva en lui, avec une grande simplicité, un amour de la pénitence qui ne se démentit pas pendant vingt-quatre ans. Paul Hardy, théologal d'Aleth et directeur du séminaire, après avoir donné vingt mille écus aux pauvres, fit à pied le voyage de la Trappe, et obtint l'habit par sa persévérance malgré les refus affectés de l'abbé. Il se quitta tellement lui-même, il renonça si patiemment à ses propres sentiments, que, sur les moindres difficultés, il venait prendre l'avis du père abbé, lequel était surpris qu'un homme plein de lumières, qui avait longtemps conduit et enseigné les autres avec bénédiction, lui demandât des éclaircissements sur les choses et sur les manières les plus ordinaires et les plus communes². Urbain le Pennetier, prieur de Perseigne, de l'Étroite Observance de Cîteaux, sollicita pendant plusieurs années la permission de se démettre de cette charge, et dès qu'il l'eut obtenue, il vint à la Trappe ; il y fut quelque temps simple religieux, puis il fut élevé aux fonctions de prieur qu'il exerça jusqu'à sa mort.

Mais c'était surtout l'ordre des Célestins qui semblait destiné à perpétuer la Trappe. Il s'en présenta sept en trois jours, dont cinq persévérèrent (1670) : dom Augustin Chappon, qui marcha dans ses voies nouvelles à pas de géant ; peu de mois après le renouvellement de ses vœux et de sa profession, il n'y avait personne qui ne le regardât avec vénération, et qui ne reconnût dans toutes ses actions une règle et un modèle parfait de sa propre conduite³. Dom Benoît Pisseau, qui eut toutes les qualités d'un vrai religieux, et une égalité si continuelle dans tous les temps, et dans les occupations les plus dissipantes que l'on pourrait dire que toute sa vie n'aurait été qu'une seule action⁴. Dom Claude d'Estrée, en qui toutes les vertus chrétiennes et religieuses se trouvaient à un

¹ *Relation de la vie et de la mort de Dom Pierre Lenain*, t. VI des *Relations*.

² *Relation de la mort de Paul Hardy*.

³ *Relation de Dom Augustin*.

⁴ *Relation de Dom Benoît II*.

degré si éminent qu'il serait difficile de les exprimer telles qu'elles étaient¹. Enfin, dom Placide et dom Joseph ; les deux autres retournèrent en leur première Observance, et remportèrent au moins de leur séjour une estime extraordinaire de l'abbé et un grand regret de n'avoir pu égaler sa vertu.

Nommons encore dom Charles Denis, prêtre de l'Oratoire ; dom Arsène, ancien curé du diocèse de Sens, autrefois engagé dans les querelles qui avaient troublé l'Église, mais qui voulait se condamner à un éternel silence. 4, Le père abbé lui-même fut surpris qu'un homme de cet âge, et qui avait paru avec distinction dans des occupations si contraires à l'état qu'il voulait embrasser, prît un parti si extraordinaire ; et il eut peine à croire qu'il pût réussir dans son entreprise. Le postulant triompha néanmoins de ces doutes par ses larmes, par son humilité, et devint dans le monastère le plus parfait modèle d'obéissance. Telles furent les prémices de cet esprit de pénitence qui a porté si loin la réputation de la Trappe. L'Étroite et la commune Observance de Cîteaux, les chanoines réguliers, le siècle, la congrégation de Saint-Maur, le clergé séculier, les Oratoriens, les Célestins avaient contribué à cet accroissement rapide. A la fin de l'année 1671, le nombre des Trappistes était triplé.

Ce n'est pas que le révérend père n'eût *souffert les douleurs de l'enfantement pour former Jésus-Christ dans ces cœurs*. La contradiction est le signe auquel se reconnaît l'œuvre de Dieu. Tous ces prêtres, tous ces religieux abandonnant leurs diocèses ou leurs règles pour la solitude de la Trappe, excitèrent les plaintes des évêques et des supérieurs ; ces derniers surtout voyaient dans ces pieux fugitifs autant de juges et de dénonciateurs de leur propre vie. Il fallut défendre contre l'autorité ecclésiastique ou contre le relâchement les droits de la perfection. Pierre Lenain fut réclamé par son ordre et par l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe ; dom Maur par sa congrégation. Le premier fut justifié de sa démarche par une lettre énergique du révérend père, et la réclamation n'eut plus de suite ; le second ne put être conservé que par une transaction ; il fut convenu que la Trappe ne recevrait plus aucun religieux de Saint-Maur, ni la congrégation de Saint-Maur aucun religieux. de l'Étroite Observance de Cîteaux. Paul Hardy suscita bien d'autres embarras ; l'évêque d'Aleth fut mécontent, et beaucoup de gens en prirent occasion de parler de l'abbé de la Trappe avec une rigueur qu'il accepta, comme une injustice, en esprit de pénitence. mais les plaintes des Célestins surpassèrent toutes les autres. Dès l'arrivée de dom Jacques, ils publièrent que ce religieux était excommunié, ils sommèrent l'abbé de le leur rendre, alléguant les privilèges de leur ordre. Lorsque ensuite sept religieux Célestins se présentèrent en trois jours, les supérieurs ne surent plus se contenir. A leurs réclamations ils joignirent les injures et la calomnie, attaquant sans scrupule la religion et la catholicité de celui qui dépeuplait leurs monastères. Le révérend père leur répondit avec le calme d'une fermeté véritable et de la charité bien comprise : *Je n'ai point, leur écrivait-il, sollicité vos religieux, je n'ai fait aucun pas, ni par moi ni par autrui, pour les attirer dans notre maison ; mais je puis vous dire que la plupart d'entre eux m'ayant écrit leurs dispositions, il y a déjà très longtemps, ouvert leurs cœurs et témoigné leurs désirs, j'ai refusé de leur répondre. Cependant le temps de Dieu étant arrivé, ils nous sont venus trouver, et son doigt nous a été si sensible dans l'exécution de leur dessein, que je n'ai pas cru pouvoir, en conscience, rejeter ceux qui nous ont paru conduits de sa main. — Je souhaite de tout mon cœur que vous les laissiez jouir en paix de la liberté que Dieu leur a donnée, et que l'Eglise leur conserve, afin qu'ils ne soient*

¹ V. *Le Nécrologe de la Trappe*, par le chevalier d'Espoy, t. V, des *Relations*, éd. de 1755.

pas contraints, pour leur justification, de rendre publiques des choses qui sont secrètes, et auxquelles on ne pense pas... et qui feront connaître à tout le monde l'obligation dans laquelle ils ont été de vous quitter et nous de les recevoir. Quelque piquantes que soient les lettres que vous nous avez écrites, elles ne tireront aucune réponse de moi, qui ne soit dans les règles de la charité chrétienne, et je garderai sur cette affaire un éternel silence, jusqu'à ce que la gloire de Dieu et le salut de nos frères nous obligent de parler¹.

Les supérieurs ne cédèrent pas encore. Ils envoyèrent deux religieux chargés d'obtenir de vive voix ce qui avait été refusé par lettres. Ces négociateurs, trouvant l'abbé inflexible, demandèrent à parler aux confrères qu'ils venaient réclamer : ils les trouvèrent aussi inflexibles dans leur vocation que l'abbé dans ses refus. Alors les supérieurs recoururent à Rome, et, sur un exposé peu sincère, obtinrent un décret favorable ; ils en avertirent le révérend père, qui ne s'en émut pas davantage. Désespérant de vaincre cette résistance inébranlable, ils déclarèrent qu'ils consentaient à perdre leurs religieux, pourvu que le révérend père s'engageât à n'en recevoir désormais aucun sans leur agrément. Avant de répondre, le révérend père consulta les plus habiles docteurs de Sorbonne, et en reçut cette décision (3 juillet 1671) : Les docteurs en théologie soussignés, sont d'avis que les religieux d'une observance exacte, dans laquelle on vit selon la règle de saint Benoît, ne peuvent en conscience, même pour le bien de la paix, s'engager avec d'autres religieux d'une observance relâchée, à ne recevoir à l'avenir aucun desdits religieux dans leur monastère pour en embrasser la vie et la discipline, à moins qu'ils n'aient une permission écrite de leurs supérieurs, laquelle il est évident qu'on ne leur accordera jamais. Cet avis est fondé sur les raisons rapportées dans l'exposé, nonobstant le bref qu'on dit avoir été obtenu par lesdits religieux d'une observance relâchée, qui défend à ceux de cette observance de passer dans celle qui est exacte ; tel bref étant nul parce qu'il est subreptice. La décision des théologiens, conforme aux sentiments du révérend père, mit fin pour quelque temps à la querelle, et les Célestins réfugiés firent profession.

Tandis que certains ordres déchus disputaient à quelques particuliers le droit de passer à une vie meilleure, d'autres supérieurs, touchés de la grâce, songeaient à se convertir eux-mêmes et à convertir leurs religieux, et venaient demander à l'abbé de la Trappe ses conseils, et le secours de son zèle et de son expérience : nous voulons parler des abbayes de Septfonds et d'Orval, dont la réforme, qui s'opéra dans ce temps, est une conséquence de la réforme de la Trappe.

Septfonds, fille de Fontenay, fille de Clairvaux, avait été fondée en 1132 par Guichard et Guillaume de Bourbon, dans le Bourbonnais, à sept lieues de Moulins. Comme le plus grand nombre des maisons de Cîteaux, elle était tombée dans une déplorable décadence. Au milieu du XVI^e siècle, il y avait à Septfonds quatre religieux qui ne faisaient, dit un contemporain², que vagabonder, tout occupés à chasser dans les bois, le fusil sur le bras, les chiens en queue, et le cor au côté. L'abbé demeurait en pension à Moulins ; il ne venait au monastère que rarement et pour prendre ce qui lui convenait, et le vendre à son profit, n'épargnant pas même le bétail. Les séculiers, les femmes, entraient à leur gré dans l'église. Le jour de la Translation de saint Benoît attirait au monastère une

¹ Rancé, *Lettres*, 15 juin 1670.

² Ces détails sont extraits d'un manuscrit rédigé à Septfonds en 1759, sur les Mémoires d'un religieux qui avait vécu pendant trente ans avec le réformateur.

grande multitude : c'était comme le rendez-vous général de la province, et une occasion de grandes débauches. Les bâtiments, négligés, n'étaient pas habitables ; les terres étaient incultes. Des mares d'eau croupissantes servaient de retraite aux grenouilles et aux crapauds ; les épines et les ronces cachaient le sol en beaucoup d'endroits ; les serpents, les vipères, les hérissons, les lézards, semblaient en avoir pris possession : *et orientur in domibus ejus spinæ, et urticæ et paliurus, et erit cubile draconum... et possidebunt illam ericius, ibis et corvus* (Isaïe, 34).

Eustache de Beaufort, nommé abbé de Septfonds en 1656, mena d'abord une vie déréglée. Rappelé à la vertu par les prières et les instances de son frère, il fit une retraite à Nevers, chez les Carmes déchaussés. Il sortit de là, déterminé à réformer son monastère, précisément dans cette année 1663, où l'abbé de Rancé était entré au noviciat. Il ne trouva aucune bonne volonté dans les relâchés qui habitaient Septfonds. Il lui fallut attendre que la ferveur et le zèle de la pénitence vînt du dehors. Quand les postulants se présentèrent, il ne sut où les recevoir, tant le délabrement de la maison était affreux ; il ne put leur donner qu'un galetas, et pour lit un peu de paille. Un d'eux, ayant perdu courage, l'abbé crut nécessaire d'envoyer les plus fidèles à la Trappe pour y faire leur noviciat de réforme, soit parce qu'il n'avait pas où les loger, soit parce qu'il n'avait personne qui pût les instruire dans leur nouveau genre de vie. Enfin il vint lui-même, après le chapitre général de 1667, pour prendre les leçons de l'abbé réformateur, et voir les œuvres qu'il devait imiter. Ce qu'il reconnut de sagesse, de discrétion, de piété, dans cette âme extraordinaire, lui inspira le désir de rester à la Trappe ; et, abdiquant sa dignité et son pouvoir, de vivre et de mourir simple religieux sous un si grand maître. Mais le révérend père n'y consentit pas ; plus empressé d'étendre aux autres monastères le bienfait de la réforme, que d'acquérir pour le sien un excellent religieux, il dit à dom Eustache : *Vous vous sauvez seul en restant ici, tandis que vous vous sauvez avec beaucoup d'autres si vous retournez à Septfonds*. Dom Eustache suivit ce conseil, malgré les répugnances de son humilité ; il fit, avec l'abbé de la Trappe, le plan de sa réforme, et emmena les religieux qui avaient été formés pour sa maison.

La réforme de Septfonds ne prospéra que lentement ; car nous voyons qu'en 1680 il n'y avait encore que dix ou douze religieux, quelques novices, peu de frères convers, et trois frères donnés : mais elle fut complète autant que celle de la Trappe. Les mortifications furent les mêmes, à l'exception de l'usage du beurre, qui fut conservé, et de l'usage du vin, qui ne fut pas aboli par une résolution spéciale, mais seule, ment par la pauvreté. Le silence y fut étroitement gardé, et des punitions infligées à ceux qui parlaient trop haut des choses nécessaires. Le travail des mains fut remis en honneur. Ici, comme dans tous les autres exercices, dom Eustache donnait l'exemple avec une ardeur infatigable : *Avec quelle ferveur, dit un de ses religieux, il curait les étables des vaches, et portait le fumier sur des brancards ! Avec quel zèle faisait-il rouler les brouettes pleines des immondices dont nous avons été près de quinze ans à purifier la terre, afin de la mettre dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, et d'en tirer par ce moyen la principale partie de notre subsistance. Combien de fois l'a-t-on vu, sans rien perdre de son recueillement intérieur, traîner avec les autres de petits tombereaux pleins de fumier ou de terre, tantôt poussant les roues par derrière, tantôt attaché au timon par une bricole*¹. Les conférences, les veilles furent réglées aussi comme à la Trappe. En un mot, les règlements de

¹ Manuscrit cité plus haut.

Septfonds, tels que nous les trouvons dans une histoire manuscrite, sont rédigés souvent dans les mêmes termes que les règlements de l'abbé de Rancé. Septfonds, c'est la Trappe, disaient les séculiers, et il est juste d'ajouter que c'est la Trappe qui a fait Septfonds. Dom Eustache aimait à le reconnaître. Quand on louait devant lui sa communauté, il répondait : **Nous ne sommes rien ; louez la Trappe et son abbé, lui seul est digne de louanges.**

Orval, en latin *Aurea vallis*, fille de Trois-Fontaines, fille de Clairvaux, avait été fondée en 1131, dans le Luxembourg. Le premier auteur de l'Étroite Observance, l'abbé de Clairvaux, Denis Largentier, y était mort en odeur de sainteté dans le cours de sa visite régulière, et son tombeau y était révéré des religieux et des séculiers. Henri de Bentzerat, abbé d'Orval, après avoir essayé selon ses lumières d'y introduire la réforme, s'arrêtait devant les difficultés, et désespérait du succès, lorsque la pensée lui vint d'écrire à l'abbé de la Trappe (1669). Il lui demandait, non-seulement ses avis, mais encore une entrevue, tout en reconnaissant qu'il lui était bien difficile d'obtenir cette grâce. Comment pouvait-il, en effet, au commencement d'une entreprise encore incertaine, quitter son monastère pour un long voyage ; il laissait à la prudence de celui qu'il consultait le soin d'accorder tant de choses incompatibles. L'abbé de la Trappe n'hésita pas à faire au moins une partie du chemin¹. Il était appelé à Commerci par le cardinal de Retz, qui, tenté à ce moment d'embrasser la vie monastique, désirait s'entretenir avec lui de cette vocation singulière. Il indiqua pour rendez-vous à l'abbé d'Orval l'abbaye de Haute-Fontaine, dans le diocèse de Châlons. Arrivé là, il reçut une nouvelle lettre qui le priait de pousser jusqu'à Châtillon, au diocèse de Verdun. Il n'hésita pas à prolonger sa course pour abrégé celle de l'homme qui réclamait son aide. L'abbé d'Orval lui exposa ce qu'il avait déjà fait, ce qu'il avait dessein de faire encore, mais l'abbé de la Trappe ne put approuver son plan : **Une telle réforme, disait-il, n'aura pas de consistance, il faut aller au fond, et bâtir sur des bases plus solides,** et là-dessus il exposa le plan qu'il suivait avec succès. Le néophyte resta stupéfait, et ne pouvant se résoudre à suivre ce géant dans la rapidité de sa course, il s'écria : faites-vous donc réflexion que ce sont des hommes revêtus d'un corps mortel que nous avons à conduire et non pas des anges Ainsi sans penser que, dans ces sortes d'entreprises, il faut plus compter sur le secours du ciel que sur les forces de la nature, il s'en retourna.

Mais Dieu qui avait résolu de faire dans Orval, par le moyen de ce vertueux abbé, d'aussi grandes choses que celles qu'il avait faites à la Trappe, ne le laissa pas long temps dans ces dispositions : il comprit parfaitement qu'on ne ferait rien de solide pour le rétablissement de l'ordre, qu'en y faisant revivre les premières pratiques des fondateurs ; que toute autre réforme ne serait pas l'ordre de Cîteaux, puisqu'elle n'en aurait ni les maximes, ni les usages ni le caractère ; ainsi il résolut de les embrasser, et envoya dans la suite un de ses plus fervents religieux à la Trappe pour les étudier et s'en instruire à fond, et à son retour il régla son monastère sur le pied qu'on le voit à présent, c'est-à-dire qu'il en fit la maison la plus sainte et la plus édifiante qu'il y ait dans ce pays. Elle s'est même étendue plus loin, et a envoyé des colonies en plusieurs endroits ; Duceldal, en Allemagne, et Beaupré, en Lorraine, sont des essaims d'Orval où l'on vit avec la même exactitude². Et c'est encore la Trappe qui a fait Orval.

¹ Rancé, *Lett. spirit.*, t. I, 24 mars 1669.

² Gervaise, *Histoire générale de la réforme de Cîteaux*, liv. VI.

Il ne faut pas croire que l'abbé de la Trappe bornât orgueilleusement son zèle à ces grandes entreprises, qui font la gloire de leur auteur en changeant la face de la terre. Sa foi était trop vive pour dédaigner les œuvres plus obscures qui n'intéressaient pas moins la gloire de Dieu. Tout effort des relâchés pour revenir au bien, tout commencement de réforme, si imparfait qu'il fût, trouvaient en lui un promoteur infatigable. Avec la même fermeté qu'il défendait l'Étroite Observance, ou prêchait à ses moines l'accomplissement des lois antiques, il prêchait aux faibles l'observation du bref d'Alexandre VII ; car enfin ce bref si indulgent, dans l'état de ruine où gisait l'ordre de Cîteaux, était encore une réforme, et il pouvait être méritoire d'en mettre à l'exécution certains articles qui retranchaient de scandaleux abus. La commune Observance ne pouvait d'ailleurs s'y soustraire, sous peine de renoncer à la seule autorisation qu'elle pût alléguer. Quoique ce bref soit défectueux en plusieurs choses, écrivait l'abbé de la Trappe, cependant il est reçu ; il est confirmé de toutes les autorités nécessaires pour lui donner force ; personne n'en peut exempter les religieux ou religieuses de l'ordre sans des raisons légitimes et canoniques, comme serait celle de la maladie, et la volonté des supérieurs n'a rien de suffisant pour dispenser d'une observance qui est ordonnée par une autorité souveraine. Le seul titre que peuvent produire ceux qui mènent la vie commune est ce bref. C'est leur unique appui ; ils l'ont demandé eux-mêmes avec instance. L'autorité du roi s'y trouve jointe ; le chapitre général, c'est-à-dire les pères de la commune Observance, l'ont reçu à genoux comme leur étant venu du ciel. Il n'y a donc aucun lieu de douter qu'on ne soit obligé, en conscience, de le faire exécuter dans les monastères, et que les particuliers ne soient dans l'obligation de s'y soumettre.

Les supérieurs-majeurs ne se mettaient point en peine de faire observer leur règle nouvelle ; ils se seraient bien plus volontiers opposés à son admission. Ils avaient juré de s'amender, afin qu'on leur laissât le soin de se réformer eux-mêmes, et, libres de toute surveillance, ils jouissaient de la confiance trompée de l'Église et du public. Quelques religieuses cisterciennes du monastère de Saint-Antoine, à Paris, ayant eu connaissance du bref, comprirent la nécessité de le mettre en pratique (janvier 1670), et en formèrent le généreux dessein. Leur confesseur n'osa pas les confirmer de lui-même dans une résolution qui soulevait de grandes difficultés, mais il sollicita les conseils de l'abbé de la Trappe, qui était déjà reconnu pour la lumière de l'ordre. Celui-ci crut, avec raison, qu'il lui était permis de remplir le devoir des supérieurs malgré eux et contre eux. Il encouragea par ses lettres le confesseur à entretenir la piété de ses pénitentes, et les religieuses à entrer dans le véritable esprit de pauvreté et de simplicité de leurs pères. Animées par ses exhortations, ces filles de bonne volonté ne craignirent plus de déclarer ouvertement à leurs supérieures qu'elles étaient déterminées à vivre plus sévèrement désormais, et conformément aux prescriptions du pape. Aussitôt l'abbesse et les autres relâchées les accusèrent de singularité et de jansénisme ; on les châtia comme des coupables, on leur interdit le parler, on leur retira leurs charges, on ne leur confia que les emplois vils et humiliants, dans l'exercice desquels les faux moines de ce siècle ne savaient plus trouver la perfection religieuse ; enfin, pour leur ôter tout appui et les dompter par l'isolement, on leur interdit le commerce des lettres. L'abbé de la Trappe, qui en fut averti, leur fit savoir qu'elles n'avaient point à s'inquiéter de cette défense : Comme on s'oppose au dessein que Vous avez de servir Dieu, disait-il, les commerces de lettres que vous aurez pour ce sujet seront toujours très légitimes devant Dieu et devant les hommes s'ils regardent les choses dans la vérité. Ce que vous demandez est dans l'ordre de Dieu, et l'on ne peut vous le

dénier en conscience... Il y a des temps auxquels Dieu permet qu'il arrive des scandales, celui-là ne sera point sur votre compte : vous n'en rendrez point à Dieu d'une conduite si juste, mais vous le pourriez bien rendre de votre silence. Les bonnes religieuses tinrent donc ferme contre la persécution ; ni le visiteur ni l'abbé de Cîteaux ne purent les fléchir : leur faiblesse, appuyée du bon droit, demeurait plus forte que toute la puissance des prévaricateurs. Alois on publia de mauvais écrits contre elles ; on les y accusait de porter atteinte à la charité, de s'élever au-dessus de leurs sœurs par une vie singulière : c'est l'éternelle calomnie du vice dévoilé contre l'intolérance de la vertu. On les accusait surtout de désobéissance, et l'on citait saint Bernard. L'abbé de la Trappe se chargea encore de réfuter ce pamphlet. Il établit victorieusement qu'il n'y a pas de charité tut profit de la corruption, ni d'obéissance au détriment de la règle ; que les supérieurs ont le pouvoir pour la conservation, et bon pour la violation de la loi. Et quant à l'autorité de saint Bernard si odieusement invoquée, il la vengea par les proies même de ce grand saint qui écrivait à un religieux de Morimond, complice de l'iniquité de son supérieur : *Si mon abbé ou même un ange me commande quelque chose qui soit contraire à ma règle, je lui refuserai une obéissance qui me rendrait transgresseur de mon propre vœu.* Il ne rossa, pendant près de trois ans, d'encourager ainsi la pieuse résistance des religieuses, et de combattre l'opposition de leurs ennemis. Tant de patience fut enfin récompensée. Le roi nomma la principale de ces saintes filles à une abbaye de Bénédictines où elle fut suivie de toutes celles qui voulaient la réforme. Les autres, frappées de cette retraite, en ressentirent une salutaire confusion ; elles comprirent à leur tour l'impiété de leur obstination, et le bref d'Alexandre VII fut mis en pratique dans le monastère de Saint-Antoine.

Déjà l'importance de l'abbé de la Trappe renouvelait, dans les proportions du XVIIe siècle, l'influence universelle que saint Bernard avait exercée au XIIe. Il commençait à devenir, hors de son ordre, comme dans son ordre, le réparateur de la vie monastique. Les religieux de Saint-Symphorien de Beauvais lui demandaient (1671) ses avis pour introduire dans leur maison les Bénédictins de Saint-Maur, et il s'empressa de correspondre à ce désir auquel la persévérance manqua malheureusement. L'évêque de Pamiers demandait, de son côté, des religieux de la Trappe (1671) pour établir dans son diocèse cette vie édifiante dont la bonne odeur se répandait jusqu'aux extrémités du royaume. Le révérend père y avait consenti, et indiqué à l'évêque la marche à suivre auprès des supérieurs de Cîteaux dont l'approbation était nécessaire, lorsque le roi défendit d'établir aucune réforme, dans aucun lieu, sans une permission spéciale, qu'on jugea utile de ne pas solliciter¹.

Cette opposition n'était pas la seule que le révérend père rencontrât dans l'accomplissement de ses projets. Une guerre plus redoutable se préparait dans Cîteaux contre lui et contre son ouvrage ; de violentes attaques allaient être dirigées contre sa réforme. Le temple n'était pas encore achevé, et il fallait tirer l'épée pour le défendre, construire d'une main et de l'autre repousser les ennemis d'Israël. Cette seconde époque, plus laborieuse que la première, ne sera pas moins honorable pour la Trappe, ni moins utile à l'ordre monastique.

¹ Lenain, *Vie de Rancé*, t. I.

CHAPITRE VI

**Progrès de la réforme de la Trappe :
Rétablissement de la pauvreté monastique, des
humiliations, des jeûnes. - Influence extérieure
de cette réforme. Lutte de l'abbé de la Trappe
contre le nouvel abbé de Cîteaux, Jean Petit.
Requête au roi en faveur de l'Étroite
Observance. Réforme du monastère de Leyme**

Claude Vaussin était mort au commencement de 1670. L'infortuné ! après un triomphe de quelques mois, il était allé rendre compte à Dieu des vingt ans d'efforts qu'il avait consacrés à la ruine de la réforme. Jean Petit le remplaça. Ce nouveau général inspira d'abord quelque confiance par les bonnes intentions qu'il avait manifestées. L'abbé de la Trappe, en le félicitant de son élection, lui témoigna franchement l'espoir de trouver en lui un protecteur de l'Étroite Observance et le réparateur de l'ordre. Quelque temps après, le félicitant de nouveau sur sa guérison après une maladie dangereuse, il lui faisait voir, dans l'incertitude et la brièveté de la vie, l'obligation de songer à l'éternité, et de régler son administration sur les coutumes antiques plutôt que sur les usages introduits par la décadence. Jean Petit recevait favorablement ces avis d'un inférieur, et ne s'offensait pas de ces remontrances respectueuses sous forme d'hommages d'ailleurs sincères. Il paraissait disposé à commencer la réforme générale par sa propre maison de Cîteaux, lorsqu'un crime abominable l'en détourna pour toujours. Quelques-uns de ses religieux, effrayés de ses projets, complotèrent contre sa vie, et son secrétaire l'empoisonna. Le crime reconnu à temps manqua son effet ; le contrepoison sauva l'abbé ; le coupable convaincu périt, à Dijon, sur un échafaud. Jamais la malice des relâchés n'avait été démontrée si clairement, jamais le besoin d'une régénération complète ne s'était mieux fait sentir. Si l'abbé de Cîteaux eût voulu profiter de cette circonstance, la cour indignée, l'opinion publique émue, l'Étroite Observance enfin appréciée, tout aurait concouru à soutenir ses efforts, et le rétablissement de la vertu aurait été la vengeance chrétienne d'un grand attentat. Mais Jean Petit raisonna tout autrement. Il eut peur de la mort, et, sous l'influence de cette peur, il abandonna ses premières résolutions. Il se persuada que toute tentative de réforme ne servirait qu'à irriter les incorrigibles et compromettrait de nouveau sa vie, et que le seul moyen de désarmer la licence, c'était de supprimer la loi. Ainsi changé, il mit tous ses soins à obtenir grâce des coupables, en leur donnant des garanties de complicité. Il se fit l'ennemi de l'Étroite Observance qu'il estimait, et, dans cette lâche effronterie, il surpassa Claude Vaussin.

A la Trappe, l'abbé et les religieux, véritables hommes de progrès, avançaient, par expériences successives et heureuses, vers la perfection. Ils réduisaient leur église à la pauvreté des anciens temps, se conformant aux décrets de saint Etienne, aux définitions des chapitres, et aux recommandations si explicites de saint Bernard dans son apologie¹. On vendit en conséquence une chapelle d'argent qui avait été offerte au monastère par la marquise d'O, composée de six chandeliers, une croix, un calice et une patène, deux burettes, un bassin, et une lampe garnie de chaînes ; le tout pesait 41 marcs ; on en retira 1.200 livres tournois, qui furent réservées aux pauvres (1672). On reprenait en même temps un vieil usage que l'orgueil des moines corrompus avait aboli et ne pouvait plus comprendre. A l'imitation des Pères de l'Orient, on rétablissait la pratique des humiliations, des proclamations au chapitre, des réprimandes publiques. Il fut réglé que chacun viendrait s'accuser devant la communauté de ses fautes extérieures, se soumettrait à être accusé par ses frères de ce qu'il aurait pu commettre d'irrégulier sous leurs yeux, et recevrait en leur présence les reproches du supérieur. Ce n'était pas la moindre des entreprises du réformateur. Cette nouvelle mortification de l'esprit, bientôt connue au dehors, anima le zèle des défenseurs de l'orgueil. L'abbé commendataire de Haute-Fontaine, ancien ami du révérend père, crut prendre le parti des moines, en

¹ Rancé, *Vie monastique*, chap. XXI, quest. III.

parlant, en écrivant contre l'usage des humiliations. Il calomnia même ce qu'il n'avait pas compris, en affirmant que l'abbé de la Trappe mortifiait ses religieux par des fictions, qu'il leur attribuait des fautes qu'ils n'avaient pas commises, et qu'il les réprimandait de ces fautes supposées avec une dureté au moins imprudente et peu conforme à la douceur de Jésus-Christ. Il en résulta une querelle qui dura encore cinq ans après (1672-1677), et qui ne se termina que par la médiation de Bossuet¹. Mais aucune contradiction ne pouvait prévaloir contre la générosité des pénitents de la Trappe.

Depuis longtemps les religieux s'entretenaient, dans les conférences, des vertus de leurs pères et de leur propre infériorité. Ils trouvaient fort insuffisantes les mortifications qu'ils s'étaient imposées jusque-là ; de fervents désirs les pressaient de tenter de nouveaux efforts ; ils sollicitaient humblement du révérend père la permission de passer le carême selon l'exemple des anciens. Le révérend père, après avoir éprouvé leur persévérance, y consentit enfin. Le 7 mars 1672, au commencement du carême, on régla qu'on ne ferait qu'un seul repas, sans collation, aux jeûnes de ce saint temps, et qu'on prendrait ce repas unique à quatre heures après-midi² ; la règle de saint Benoît se trouvait sur ce point rétablie à la lettre. Ce n'était pas encore assez ; le chapitre XXXIX de la même règle n'accorde aux moines pour leur dîner, à tous les jours de l'année, même aux jours d'un seul repas, que deux pulments ou portions cuites, et par tolérance, quelques fruits ou légumes nouveaux qui se mangent crus en Italie³. Les premiers Cisterciens avaient observé rigoureusement ce précepte : *Que les moines se contentent, disent-ils, de deux pulments composés des herbes qu'ils cueillent dans leurs champs, ou des légumes que le jardin leur rapporte*. Les Trappistes ne restèrent pas en arrière. Considérant que le potage était un véritable pulment, ils se retranchèrent une des deux autres portions cuites qu'ils s'étaient précédemment accordées selon l'usage commun. Le même jour qu'ils fixèrent les jeûnes du carême, ils décidèrent que, pendant toute l'année, le dîner se composerait d'un potage et d'une portion, et que le souper, au temps où le souper est permis, se composerait d'une portion avec un peu de fromage et quelques noix.

Cependant l'abbé de Cîteaux préméditait contre l'Étroite Observance le coup qui devait la détruire. Le bref d'Alexandre VII, en accordant aux réformés dix définiteurs sur vingt dans le chapitre général, ôtait aux relâchés le pouvoir de prendre aucune résolution contraire au bien public de l'ordre et aux intérêts particuliers de la réforme. Ce n'était pas le compte de Jean Petit, désormais engagé au service des méchants : il lui fallait abattre cette barrière élevée d'avance contre ses envahissements. Par l'entremise de son procureur-général à Rome, il soumit au pape Clément X une requête des abbés allemands, une protestation spécieuse contre le tort que causait à l'Étroite Observance le bref d'Alexandre VII : on y faisait valoir que si l'égalité des définiteurs était maintenue, la commune Observance, beaucoup plus nombreuse que l'autre, ne serait pas représentée en proportion de ses membres, et tomberait dans la dépendance de la minorité⁴. Cette affaire fut conduite avec un grand secret.

¹ Bossuet, *Lettres diverses*, L.

² Lenain, *Vie de Rancé*, tome Ier.

³ Rancé, *Explications de la Règle*, chap. XXXIX.

⁴ Bref de Clément X : *Existentes abbates Germaniæ protestati sunt... si ad futura sequentia capitula traheretur ejusmodi æqualitas definitorum ex utraque Observantia*

Personne en France ne soupçonnait les démarches du procureur ; les parties intéressées ne furent ni entendues ni même averties ; l'intrigue, non contredite, réussit pleinement. Le pape, mal informé, décida que l'égalité des définiteurs n'avait été accordée que pour le chapitre de 1667, et n'aurait plus lieu à l'avenir¹. Toutes les précautions furent prises pour que personne n'eût connaissance du nouveau bref, et n'en pût préparer la réfutation avant l'ouverture de l'assemblée où il devait être promulgué. Le chapitre général était indiqué pour le 15 mai 1672 ; le bref de Clément X ne fut délivré que le 22 avril.

L'abbé de la Trappe s'étant mis en route pour se rendre à Cîteaux, fut arrêté en chemin par une maladie grave. Il ne put assister au chapitre, et s'en excusa par une lettre de quelques lignes, où il exprimait du moins le vœu que le Saint-Esprit éclairât le général et ses assistants. Quelle ne fut pas sa douleur, lorsqu'il apprit que jamais chapitre n'avait été plus tumultueux ni plus irrégulier. D'abord les quatre premiers Pères prétendirent que l'assemblée, convoquée sans leur consentement, était nulle ; ils protestèrent d'après ce principe, et sortirent immédiatement. Ensuite, quand on en vint au choix des définiteurs, et que l'abbé de Cîteaux produisit le bref qu'il avait obtenu à l'insu de tout l'ordre, les Pères de la réforme protestèrent à leur tour, et sortirent pour en appeler comme d'abus. Jean Petit n'en demeura pas moins ferme sur son trône ; avec le petit nombre d'abbés qui lui restaient, il continua les délibérations, et nomma des visiteurs. Comme il importait au succès même de sa cause, de la dissimuler à l'opinion publique, il affecta quelque bienveillance pour la réforme, et choisit l'abbé de la Trappe pour visiteur des provinces de Bretagne, Normandie, Anjou, Maine et Perche. L'envoi de cette nomination fut prompt, et accompagné d'une lettre assez aimable en apparence.

Un esprit moins perçant, un cœur moins détaché des honneurs s'y serait peut-être laissé prendre. L'abbé de la Trappe, tout en conservant le respect pour un supérieur, et la charité pour un homme qui avait pêché plus encore par faiblesse que par corruption, repoussa les offres du tentateur, et confessa énergiquement la foi et la vérité trahies par leurs défenseurs naturels. Sa lettre à Jean Petit est un admirable mélange de modération et de force, de reproches et de tendresse filiale (1er juin 1672). Il commence par regretter la nécessité qui le condamne à se plaindre : Il est bien difficile, qu'ayant autant de respect que j'en ai pour votre personne, et que ne me sentant pas moins porté par ma propre inclination que par mon devoir à rendre une soumission entière à tous vos ordres, j'aie pu apprendre sans une douleur très sensible ce qui s'est passé à Cîteaux sur le sujet de notre Observance. J'avais espéré, mon Révérendissime Père, qu'elle trouverait un nouvel affermissement sous votre autorité, que vous lui tiendriez lieu de père et de défenseur, et que vous prendriez plaisir à employer ce que Dieu vous a donné de puissance pour sa conservation : cependant, il faut que vous me permettiez de me plaindre et de le dire : elle n'a point reçu de blessure plus profonde depuis quarante ans, que celle qui vient de lui être faite par le nouveau bref qui a paru au commencement de votre chapitre... Il lui fait voir en second lieu que de la conservation de l'Étroite Observance dépend sa réputation et le salut de l'ordre en général, et que ruiner l'une, c'est condamner l'autre à ne se relever jamais : Il y a plus de trois cents ans que notre ordre commence à

assumendorum, id abbatibus communis Observantiæ, quippe qui in longe majori sunt numero quam abbates Strictæ Observantiæ, grave nimis esset.

¹ *Prænarratam dispositionem super sequalitate numeri definitorum... sat impletam fuisse unica vice in capitulo celebrato, nec officere in futurum... declaramus.*

déchoir... depuis ce temps-là on n'a parlé que de réformes et presque sans fruit ; on a fait mille et mille règlements différents qui n'ont eu ni suite ni succès, parce qu'on a pris des voies irrégulières... L'on s'était figuré que cette réformation dernière, ordonnée sous Alexandre VII, changerait la face des choses ; mais elles sont dans une situation plus déplorable qu'elles n'étaient auparavant. Le bref n'a été exécuté de personne, et quoiqu'il adoucisse la règle en tous ses points, on n'en a pas moins d'éloignement que de l'austérité primitive ; la corruption a eu son cours ordinaire, c'est tout dire... Il ne s'est rien formé dans tout l'ordre, depuis la naissance des relâchements, que la seule Étroite Observance, et quoiqu'elle ait ressenti des affaiblissements et des diminutions, elle n'a pas laissé de conserver jusqu'à présent, par la protection que Dieu lui a donnée, de la piété, de la régularité, de la discipline ; mais si on achève de l'éteindre, que peut-on penser autre chose, sinon que notre ordre est entièrement rejeté de Dieu, que l'iniquité est consommée, que le mal a gagné partout, et qu'il n'y a plus aucune apparence de ressource..... Enfin, il en vient à l'objet même de sa lettre, au refus des honneurs qui lui sont offerts : Je vous fais mes plaintes, je vous ouvre mon cœur comme à mon supérieur et à mon père ; et au moment que j'ai l'honneur de vous écrire, toutes mes pensées naturelles me portent à entrer dans tous vos intérêts, mais celui de la vérité m'en retire, et tant que je serai persuadé, comme je le suis, que la cause de l'Étroite Observance est celle de Dieu, je ne saurais m'en séparer, ni faire ce que vous m'ordonnez dans la rencontre présente, en me servant de l'institution de visiteur et vicaire-général que vous m'avez envoyée..

Il y avait encore dans l'ordre de Cîteaux, et même dans la commune Observance, des cœurs assez honnêtes pour tolérer et pour encourager cette franchise du serviteur de Dieu. L'abbé de Clairvaux, qui, au dernier chapitre, avait subi les injures des relâchés pour s'être permis quelques mots favorables à la réforme, demanda de lui-même les conseils de l'abbé de la Trappe pour régler sa propre conduite, et lui fit un devoir rigoureux de parler sans ménagement. Il entendit sans colère des avertissements tels que ceux-ci : Votre autorité n'est point à vous, elle est à Dieu ; celui qui vous l'a mise en main comme en dépôt vous en demandera compte, et vous n'en serez déchargé qu'après vous être servi de tous les moyens permis et légitimes pour la maintenir. Mais non-seulement cette autorité, lorsqu'elle vous sera conservée, ne vous servira de rien ; elle vous produira même des déplaisirs et des dommages infinis, si vous n'en faites ce que Dieu veut que vous en fassiez, c'est-à-dire, si vous ne l'employez tout entière à la réformation des maisons qui vous sont soumises, à rétablir son service en tant de lieux où vous savez qu'il est si peu connu, et à votre propre sanctification. En même temps, un des premiers abbés, coupable d'avoir gardé entre les deux partis une neutralité funeste, lorsque ses inclinations bien connues le portaient à protéger l'Étroite Observance, recevait avec docilité les reproches que le réformateur adressait à sa faiblesse, et s'apprêtait à les mettre à profit.

Mais l'âme de Jean Petit, avilie par la peur, n'était plus capable de comprendre ces nobles sentiments. Il ne vit dans le refus de l'abbé de la Trappe qu'un acte d'hostilité, et il y répondit par la haine. La Trappe lui devint odieuse ; en attendant qu'il pût déployer contre elle toute son autorité, il anima ses partisans à la décrier comme une-maison schismatique ; on commença à faire courir le bruit que les nouveautés inouïes introduites à la Trappe étaient désapprouvées également des Pères de la réforme et des Pères de la commune Observance, qu'ils en avaient parlé dans ce sens au chapitre général, et que les uns et les autres étaient également intéressés à sa suppression.

Le révérend Père voulut savoir s'il était vrai que l'Étroite Observance, dont il se montrait le plus fidèle défenseur, désavouât ses œuvres et abandonnât sa cause. Les lettres qu'il reçut de toutes parts en quelques jours commencèrent à l'éclairer sur les intrigues de ses ennemis. L'abbé de Foucarmont lui écrivait : C'est à tort qu'on a voulu faire croire que les abbés de notre Observance improuvaient votre forme de vie ; je les ai tous vus au chapitre général, et je n'ai rien remarqué dans leurs sentiments qui y eût le moindre rapport. Tous témoignent qu'ils voudraient pouvoir faire ce que vous faites, et regrettent infiniment de ne le pouvoir pas : en mon particulier, je n'ai que des sentiments de vénération pour la vie que vous menez, si conforme à celle de nos anciens fondateurs, et pour votre chère personne..... L'abbé de Cadouin disait à son tour : C'est le mauvais homme qui a voulu jeter cette zizanie, c'est une astuce du démon pour affaiblir le lien de charité qui nous tient tous si saintement unis. Pour moi, je vous avoue que j'ai un si grand respect et une vénération si particulière pour la pratique fidèle et exacte de notre sainte règle, et pour tous ceux qui en font profession, qu'il n'y a rien au monde que je ne quittasse du meilleur de mon cœur pour m'attacher à l'une et imiter les autres. L'abbé de Prières, et plus de dix autres abbés de la réforme, confirmèrent ces premiers témoignages. L'ancien vicaire-général se réjouissait en particulier de la conservation du bon accord entre tous ceux qui avaient la même foi : Si vous avez eu de la consolation, disait-il, d'apprendre les sentiments d'estime qu'ont tous nos révérends Pères de votre Observance, je vous assure que je n'en ai pas une moindre, de savoir que vous avez eu la bonté d'ajouter foi à ce que je vous ai mandé, en quoi vous n'avez pas été trompé, comme vous le reconnaîtrez, s'il plaît à Dieu, encore plus clairement, par les lettres de nos abbés qui ont été présents.

Rassuré de ce côté, le révérend Père ne cessa pas de veiller au danger qui menaçait toujours de l'autre. Sa lettre, devenue publique malgré lui, avait obtenu l'estime générale, et redoublait le dépit de l'abbé de Cîteaux. Jean Petit s'était promis une vengeance. Son parti était pris, disait-on, de venir à la Trappe pour y faire lui-même la visite régulière, et abroger, en vertu de la supériorité, tout ce qui s'y pratiquait au-dessus des constitutions de l'Étroite Observance. Il prétendait avoir le droit de déclarer schismatique et superstitieux l'accomplissement fidèle de la règle, et il parlait de sanctionner ses ordres par l'excommunication. Le révérend Père connaissait trop bien l'esprit de l'Église pour croire qu'un pareil abus de l'autorité pût engager l'obéissance des inférieurs. L'Église romaine, a dit le pape saint Léon IX, ne défend à aucun monastère de conserver la tradition paternelle ; elle en recommande bien plutôt, elle en prescrit l'observation. Mais, soit qu'il voulût prémunir ses religieux contre une timidité scrupuleuse, qui plus d'une fois avait ruiné le bien par la soumission, soit qu'il espérât prévenir les entreprises de son ennemi en s'entourant des autorités les plus graves en théologie, il consulta douze docteurs de Sorbonne, le curé de Saint-Etienne-du-Mont, le chancelier de l'Université de Paris, le général de la congrégation de Saint-Maur, le prieur du grand couvent des Jacobins, un père de l'Oratoire, et enfin l'abbé de Prières. Ces hommes, tous également recommandables par la piété et par l'érudition, s'entendirent parfaitement, et donnèrent la réponse suivante : Les docteurs en théologie soussignés sont d'avis, sur la difficulté proposée, que les religieux qui ont fait profession selon la règle de saint Benoît et qui l'ont exprimé dans la prononciation de leurs vœux, dans les termes mêmes qui sont portés dans la règle, peuvent s'obliger de vivre selon les pratiques prises de cette règle ; comme aussi qu'ils peuvent s'obliger de vivre selon la pratique des us de Cîteaux, ou les définitions des anciens

chapitres qui sont conformes au premier esprit de l'Ordre, en sorte que nulle autorité supérieure ne peut les obliger de s'en séparer, l'autorité ayant été donnée pour l'édification et non pas pour la destruction, et pour porter les âmes à garder la règle exactement et à conserver le premier esprit de l'Ordre autant qu'il se peut, et non pas à être moins exactes et à s'éloigner du premier esprit. — Délibéré à Paris, ce 15 de juillet 1672.

Ainsi confirmés en liberté, et certains de leur droit contre l'iniquité des supérieurs, les Trappistes ne s'inquiétèrent plus des menaces de l'abbé de Cîteaux. Tout au contraire, selon leur généreuse coutume d'opposer un redoublement de ferveur aux recrudescences du désordre et de la persécution, ils travaillèrent, d'un accord entraînant, à perfectionner leur pénitence. Ils avaient bien rétabli les jeûnes du carême, mais non pas tous les jeûnes d'ordre, ces jeûnes qui commencent au 14 de septembre, pour aller sans interruption rejoindre ceux du carême, et qui se renouvellent deux fois par semaine après la Pentecôte jusqu'à l'exaltation de la sainte Croix. Saint Benoît ne permet qu'un seul repas en ces jours, et il en fixe l'heure après l'office de None. Avec quelle ardeur les Trappistes réclamaient l'observation de cet article ; avec quelle sainte envie ils se remettaient devant les yeux et admiraient le courage de leurs ancêtres ! Le révérend Père, pressé par leurs longues sollicitations, leur permit enfin d'essayer leurs forces. Il fut décidé qu'on suivrait la règle de saint Benoît pour les jeûnes d'ordre, que le fruit et le laitage seraient retranchés pendant l'avent, le carême et les jeûnes d'Eglise, que les trois premiers vendredis du carême on se contenterait d'une seule portion, et les trois derniers, de pain et d'eau, pour le repas unique¹. On commença cette observance le jour de la Toussaint 1672, et la constance de ces parfaits pénitents ne se démentit pas jusqu'à la fête de Pâques suivante (1673).

Il est vrai que le révérend Père ne crut pas devoir maintenir ces nouvelles dispositions. A travers la persévérance et la joie de ses religieux, il avait remarqué de la fatigue et de l'épuisement. Craignant de ruiner leurs santés s'il les abandonnait à leur zèle, il n'hésita pas à retrancher quelque chose de l'austérité de la règle. Ceux qui ont osé dire ou écrire que l'abbé de Rancé chargeait ses moines du prix de ses péchés et les punissait de ses fautes, ne savaient pas sans doute que la sévérité de ses règlements fut toujours devancée par les désirs de ses frères, et que les adoucissements apportés à la lettre de la loi primitive furent l'œuvre de sa vigilance paternelle dès que l'exactitude rigoureuse lui parut nuisible à la faiblesse des hommes de son temps. On arrêta donc que le repas aurait lieu à midi dans les jeûnes d'ordre, et à midi et demi dans les jeûnes d'Eglise, et qu'il y aurait dans ces jours une collation avant Complies, composée de deux onces de pain. Ce modeste soulagement fut accepté de tous comme un motif de confusion, avec le regret que Dieu ne leur eût pas donné la force d'égaliser leurs saints fondateurs (2)².

Afin de se dédommager un peu, les Trappistes ajoutèrent à leur pénitence du carême une pratique autrefois en usage dans l'Ordre, et qu'on peut mettre au rang des plus grandes mortifications. Elle consiste à rester pieds nus, le vendredi saint, depuis Prime, qui commence à quatre heures et demie, jusqu'à la fin de la

¹ Gervaise, *Histoire générale de la réforme de Cîteaux*. — Lenain, *Vie de Rancé*, tome I, chap. XI. — Rancé, *Lettres spirituelles*, tome I ; 1672.

² Rancé, *Lettres choisies*, tome II, p. 20 : Cette austérité, qui, par rapport à la lâcheté de notre temps, est quelque chose de considérable, est supportable presque à toutes sortes de personnes, et c'est maintenant la vie commune de notre monastère.

messe des présanctifiés, et à psalmodier les cent cinquante psaumes entre Prime et Tierce, sans préjudice du chant des petites heures, qui sont doublées ce jour-là. On régla en même temps la durée du sommeil et l'heure du lever. d'une manière précise, en prenant pour base les paroles de saint Benoît, qui accorde au sommeil un peu plus de la moitié de la nuit, et fixe le lever pour les jours ordinaires à la huitième heure — deux heures du matin —, et un peu plus tôt pour les dimanches et les fêtes. Il parut à la communauté que sept heures de sommeil étaient suffisantes, et qu'on garderait l'esprit de saint Benoît, si on dormait, dans l'hiver, depuis sept heures du soir jusqu'à deux heures après minuit ; dans l'été, depuis huit jusqu'à deux, en prenant dans cette saison la méridienne accordée par le législateur¹. Les Matines des jours ordinaires furent en conséquence mises à deux heures du matin ; celles des dimanches, à une heure ; celles des jours solennels, qui sont rares, à minuit : dans ces deux dernières circonstances il resta permis de prendre un peu de repos sur les couches après Matines.

De la réforme intérieure de son monastère, le révérend Père passa encore une fois à la défense de la réforme générale. Quoiqu'il connût parfaitement la haine personnelle que lui portait l'abbé de Cîteaux, il ne craignit pas d'irriter cet ennemi en plaidant publiquement la cause de l'Étroite Observance, en accusant les relâchés et leurs chefs de s'obstiner dans leurs dérèglements, malgré tant de belles paroles et de protestations. L'appel comme d'abus formé au dernier chapitre général, par les Pères de la réforme, contre le bref de Clément X, avait été porté au grand-conseil, et les hommes du roi, par un arrêt du 2 avril 1673, avaient renvoyé les parties à Rome. L'Étroite Observance avait accepté déjà ce parti, et nommé l'abbé de Châtillon pour son délégué auprès du Saint-Siège, lorsque les avis de l'abbé de la Trappe changèrent ces dispositions. Il y a des circonstances extraordinaires où les hommes de Dieu se sentent entraînés à sortir des voies naturelles et communes. Dans le siècle précédent, [sainte Thérèse voyant la réforme, qu'elle avait instituée avec tant de forces et de travaux, détruite en un moment par l'autorité du Saint-Siège mal informé, avait eu recours à la puissance royale. Dieu l'inspira de s'adresser à Philippe II, et elle trouva, dans la piété et dans la sagesse de ce grand roi, ce qu'elle en avait espéré pour la dissipation d'une tempête qui lui avait été suscitée par l'envie et la violence de ses ennemis. L'abbé de la Trappe, se réglant sur cet exemple, donna aux Pères de la réforme le conseil de s'adresser immédiatement à Louis XIV, afin d'obtenir, par cette entremise, la conservation de leur observance. Cette proposition fut acceptée, et pendant que l'abbé de Châtillon devait présenter une requête au nom de tous ses confrères, l'abbé de la Trappe se chargea d'en rédiger une autre en son nom personnel \(septembre 1673\).](#)

La requête de l'abbé de la Trappe au roi est une pièce trop importante pour ne pas être au moins analysée dans cette histoire. L'énergie des pensées et la solennité du style rappellent la manière de Bossuet, dont l'abbé de Rancé avait été l'émule. L'auteur commence par justifier sa démarche : [Les anciens solitaires dont je ne mérite pas de porter le nain ni l'habit, n'ont point fait de difficulté de sortir de leurs déserts lorsqu'ils y ont été obligés pour le service de Dieu et les nécessités pressantes de son Église : on les a vus dans les villes impériales et les palais des empereurs, quand ils ont cru que les ordres de Dieu les y engageaient. C'est ce qui fait que l'on ne doit pas trouver étrange que, m'étant consacré au repos de la solitude, et ayant résolu de passer ma vie dans un continuel silence,](#)

¹ Rancé, *Explication de la Règle*, ch. VIII.

j'élève aujourd'hui ma voix contre toutes mes intentions, et j'ose la porter jusqu'au trône de Votre Majesté, puisque j'y suis comme forcé par de semblables considérations, et que je ne puis me dispenser de le faire sans abandonner une cause que je crois celle de Dieu, et sans manquer au plus essentiel de mes devoirs. Ce qui fait en cela, Sire, la plus grande de mes peines, c'est que je ne parle que pour me plaindre ; que celui qui m'ouvre la bouche et aux ordres duquel il ne m'est pas possible de résister, ne me met sur les lèvres que des paroles de douleur et d'amertume, et que la charité qui veut presque eu toutes rencontres que l'on cache les fautes et les faiblesses de ses ennemis, me contraint dans celle-ci de découvrir celles de mes frères. Mais j'espère que Dieu, qui est la lumière des rois, et qui n'a pas donné à Votre Majesté moins de sagesse et de discernement que de grandeur et de puissance, ne souffrira pas qu'elle juge mon action autrement qu'il la juge lui-même, ni qu'elle regarde comme l'effet d'un mauvais conseil ce que je n'entreprends qu'avec beaucoup de réflexions, et par le pur mouvement de ma conscience.

Après avoir rappelé l'origine de l'Étroite Observance, l'utilité indispensable de cette institution, et la faveur que l'autorité royale lui avait d'abord accordée, il dénonce hautement les dérèglements et la tyrannie des adversaires du bien : Votre Majesté sera, s'il lui plaît, avertie que l'on a surpris sa bonté, et que, contre les espérances qu'on lui avait données de travailler avec application et avec effet au rétablissement général de l'ordre..... le dernier bref obtenu sous Alexandre VII, pour l'institution de cette nouvelle réforme, est demeuré sans exécution, ses règlements n'ont été reçus dans aucun lieu, quoiqu'ils adoucissent la règle et qu'ils en retranchent l'austérité dans tous les points. On a vécu pourtant dans la licence accoutumée ; il n'a servi que de matière et de prétexte à ceux qui ont l'autorité principale entre les mains, pour attaquer l'Étroite Observance, et travailler à sa ruine avec plus de succès ; afin qu'ayant ôté toutes les différences qui se trouvent entre elle et la vie qu'ils mènent, c'est-à-dire en détruisant la piété, la pénitence, la discipline et l'esprit de religion, les maux de l'Ordre fussent moins connus et ses dérèglements moins sensibles..... On trouble la tranquillité de nos monastères par des changements injustes ; on intimide ceux en qui on voit de la vigueur et du zèle pour la manutention de la régularité ; on dépose les gens de bien, on leur ôte le gouvernement des maisons, on en met à leur place qui sont incapables de conduire. On vient de faire paraître un nouveau bref qui abolit ce qui avait été établi pour la conservation sous le pontificat d'Alexandre VII..... ce que Rome n'aurait jamais fait, si, pour me servir des termes de saint Bernard, elle n'avait été surprise par les artifices, ou par les pressantes sollicitations de nos adversaires ; et la contestation mue sur l'appel comme d'abus du second bref ayant été portée devant Votre Majesté et renvoyée par Elle en son grand-conseil, on nous oblige de retourner à Rome, et on nous engage par là dans une suite presque infinie d'affaires, de procès et de dépenses, si Votre Majesté ne daigne étendre la main sur nous.

Il ne craint pas d'avancer que l'État lui-même est engagé pour sa propre conservation à réprimer la licence des moines : Pendant que les solitaires et les moines ont vécu dans la perfection de leur état et selon la pureté de leur règle, on les a regardés comme des anges visibles et tutélaires des monarchies ; on les a vus défendre des villes contre des armées nombreuses qui les attaquaient, ils ont soutenu, par le pouvoir qu'ils avaient auprès de Dieu, la grandeur et la fortune de l'empire, ils ont gagné des batailles et remporté des victoires comme ils les avaient prophétisées, et les empereurs chrétiens ont eu plus de confiance dans les prières de ces grands saints que dans leur propre valeur, et la puissance

de leurs armées... Mais si la piété des saints religieux a causé tant de biens et de bénédictions, il est vrai de dire que l'irréligion des mauvais moines n'a pas produit de moindres confusions et de moindres maux. Les saints ont autrefois attribué les persécutions de l'Église, les ravages que les Barbares ont faits dans l'Italie et le saccagement de Rome, aux dérèglements des ecclésiastiques de leur temps. N'a-t-on pas sujet de craindre que Dieu ne s'irrite de voir que tant de maisons religieuses, qui devraient être comme autant de sanctuaires, ne servent plus que de retraites à des personnes dont il semble que l'emploi principal soit d'attaquer la gloire de son nom, et de violer la sainteté de sa loi ? qu'il ne châtie une licence si scandaleuse et si publique par des punitions éclatantes, et que ceux qui ont été autrefois les colonnes des États et de l'Église par la sainteté de leur vie, n'en deviennent comme le malheur et la malédiction par le dérèglement de leurs mœurs ?

Il va plus loin ; avec cette noble liberté des enfants de Dieu qui instruit les rois, face à face, de leurs obligations, sans insolence comme sans flatterie, il trace à Louis XIV ses devoirs de roi très-chrétien : Entre tant de titres différents que les grands rois reçoivent de la libéralité de Dieu, il n'y en a pas qui leur soit si avantageux, ni qui les approche si près de la Divinité, dont ils doivent être les plus vivantes images, que celui de père des peuples ; mais cette qualité, que Dieu même a bien voulu prendre pour lui préférablement à toutes les autres, les engage à ne s'appliquer pas moins au salut et à la sanctification de leurs sujets qu'à la conservation de leurs biens et de leurs fortunes, et Voire Majesté, qui veut sans doute s'acquitter de toutes ses obligations envers ceux que la divine Providence a voulu confier à ses soins, et soumettre à son autorité, ne doit pas moins travailler à les rendre heureux dans le temps que dans l'éternité.

Il termine enfin en demandant une commission qui abrège les difficultés et donne à cette longue querelle une conclusion équitable et utile : Je supplie donc avec larmes Votre Majesté, qu'il lui plaise de nommer quelques personnes auxquelles nous puissions proposer des moyens innocents, qui ne donnant nulle atteinte véritable à l'autorité des supérieurs auxquels nous sommes soumis, ne laissent pas d'avoir ce qui est nécessaire pour empêcher l'entière dissipation de notre Observance. Votre Majesté procurera par là le salut de tant d'âmes dont la perte est tout assurée, si elles ne sont soutenues de sa protection. Elle maintiendra le service de Dieu dans un grand nombre de monastères dont la piété et la discipline commencent à s'affaiblir, et qui sont sur le point de tomber dans de plus grands égarements. Elle finira des contestations qui durent depuis cinquante ans avec mi scandale public, qui se raniment tous les jours par de nouveaux incidents, et qui ne se termineront jamais par des jugements et des décisions de rigueur ; elle étouffera dans son royaume la cause d'une infinité de malheurs, et attirera, par une conduite si chrétienne et si sainte, la bénédiction du ciel sur son empire. et sur sa personne.

Un si magnifique langage devait plaire à l'âme élevée de Louis XIV. On remarque avec satisfaction qu'il ne trouva pas la requête trop longue, que non content de l'écouter attentivement, il s'en fit relire plusieurs passages plusieurs fois, et demanda les explications nécessaires pour la parfaite connaissance du procès. Le lendemain, il nomma les commissaires les plus honorables et les plus intègres, tels enfin que l'abbé de la Trappe lui-même aurait pu les choisir. Le public jugea comme le roi : la requête imprimée, sans la permission de l'abbé, fut lue et admirée partout, en France et hors de France : on y reconnut un chef-d'œuvre d'éloquence, de zèle et de piété ; on écrivit des lettres de félicitation à l'abbé ; on ne doutait pas du succès de sa réclamation ; lui-même se laissait quelquefois

aller à l'espérance¹. Il n'y eut que les relâchés qui contredirent le sentiment du grand nombre, avec le dépit furibond de coupables convaincus. Ils sentirent bien que depuis l'origine de ces débats ils n'avaient pas reçu de coup plus grave que cette requête, parce qu'elle empruntait de la bonne renommée de son auteur une influence irrésistible sur l'opinion publique, et qu'elle était en même temps la dénonciation la plus explicite qui, dissipant les ténèbres où ils se cachaient, eût découvert à tous les yeux leurs infidélités. Cet homme, dont la parole portait son autorité avec elle, n'avait rien épargné, ni les artifices de l'abbé de Cîteaux à Rome, ni l'oppression des justes par les supérieurs, ni la licence des particuliers survivant au bref d'Alexandre VII. Ils auraient voulu répondre ; mais comment répondre à des faits évidents cependant ils ne consentirent pas à se taire, dans la crainte que leur silence ne passât pour un aveu ; ils prirent le parti de récriminer par des injures extravagantes. Ils décrièrent leur adversaire par leurs discours et par les écrits de leurs affidés.

Plusieurs libelles furent publiés contre l'abbé de la Trappe. Dans l'un, sa démarche auprès du roi était expliquée par l'orgueil, la présomption, le ressentiment de l'affront qu'il avait reçu à Rome. On l'accusait de chercher des moyens purement humains, contraires à l'ordre de Dieu, de se mêler de procès, de chicanes et d'intrigues, de s'élever contre les brefs et les décisions du Saint-Siège, de soutenir avec opiniâtreté son sens propre contre les papes, dont il méprisait l'autorité, d'agir contre la doctrine des Pères, des canons, des conciles et l'exemple des saints ; et ces reproches venaient de gens qui avaient acheté par des présents la mitigation de la règle, qui avaient plaidé pendant dix ans devant le parlement de Paris, qui opposaient sans cesse l'autorité du pape à celle du roi, et l'autorité du roi à celle du pape ! On ajoutait : **Ne se pourrait-il pas trouver quelque petit amour-propre en cette affectation si ardente de ressembler aux grands saints dans leurs actions brillantes, comme aussi lorsque vous écrivez des lettres d'instruction et de correction aux personnes de condition, et qui sont au-dessus de vous, peut-être même en mérite et en vertu, comme celle que vous avez écrite à monseigneur notre révérendissime abbé de Cîteaux.**

Dans une autre production de même valeur, l'abbé de la Trappe était représenté comme coupable d'avoir violé les lois de la solitude et du silence, comme rebelle à l'autorité du pape, au jugement duquel il avait préféré le jugement du roi, comme un vil sycophante qui trafiquait de la diffamation de son ordre en faisant vendre sa requête ; enfin comme la seule cause qui avait empêché le bref d'Alexandre VII d'être mis à exécution. Les insensés, ils avouaient ainsi la vérité des accusations portées contre eux, pour rejeter leur faute sur l'accusateur ! La vertu de l'abbé de la Trappe était trop haute et trop humble pour s'émouvoir de ces infamies : **Je ne sais pas, disait-il, si l'écrit qu'on a publié contre moi m'a fait quelque mal dans le monde, mais je sais bien qu'il ne m'a point fait de peine ; par la miséricorde de Dieu, je ne veux et je ne connais de gloire que celle de Jésus-Christ ; si j'avais à choisir, j'aimerais beaucoup mieux les censures que les applaudissements des hommes. Il ne m'est point utile qu'ils aient bonne opinion de moi ; mais, au contraire, il nie peut être très avantageux qu'ils en pensent mal, qu'ils le témoignent et qu'ils le publient. Après tout, si ma réputation était bonne à quelque chose, et qu'elle pût contribuer à l'édification de l'Église, ce que je n'ai garde de croire, Dieu ne manquerait pas de nie la conserver, malgré l'envie et la passion de ceux qui voudraient la détruire. Il ne répondit donc pas**

¹ Lettre à l'abbé Testu, janvier 1671 : Les choses ont été mises entre les mains de personnes dont on peut se promettre toute sorte de justice.

aux calomnies, ou plutôt il répondit victorieusement par les actes les plus dignes de son grand cœur. Il établit deux messes quotidiennes à perpétuité, dans son monastère, l'une pour la conservation du roi et la prospérité de l'État, l'autre pour les amis et les ennemis de la Trappe. Ensuite, tandis que les supérieurs-majeurs lui faisaient imputer leur propre infidélité, et le mépris où ils avaient laissé tomber le bref d'Alexandre VII, il s'occupait de faire recevoir ce bref dans un monastère éloigné, malgré la résistance des supérieurs (1674).

Leyme était une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Cahors, également célèbre par la haute naissance de ses habitantes et par ses dérèglements. Il y avait déjà sept ans que le bref d'Alexandre VII avait été reçu par le chapitre général, lorsque l'abbesse apprit par hasard qu'il existait un bref d'un pape qui prescrivait aux moines et aux religieuses de Cîteaux une vie plus régulière. Tels avaient été l'exactitude et l'empressement des supérieurs à propager la réforme qu'ils avaient eux-mêmes sollicitée. Surprise, effrayée de son ignorance, l'abbesse exprima ces sentiments aux confesseurs et aux visiteurs ; mais ces hommes, qui lui devaient la vérité et la direction, sourirent de ses scrupules, et lui firent entendre que le bref, destiné à sauver les apparences, obligeait les ennemis du relâchement à se taire, mais non les relâchés à se corriger. Peu rassurée par une morale si libre, elle prit le parti de s'adresser à l'abbé de la Trappe, dont la sagesse et la vertu étaient une garantie de la pureté de sa doctrine : elle voulut savoir de lui quel était le bref, à quoi il obligeait, ce qu'elle avait à faire elle-même pour s'acquitter de ses devoirs. L'abbé de la Trappe, ainsi appelé au secours, ne manqua pas plus à l'abbesse que Leyme qu'aux religieuses de Saint-Antoine. Il lui répondit qu'elle était obligée en conscience de faire garder dans son monastère le bref d'Alexandre VII, qu'il n'y avait pas d'autre genre de vie permis, ni autorisé pour la commune Observance, et que quiconque n'observait pas ces prescriptions n'était pas en voie de salut. Si les visiteurs enseignaient autre chose, ils ne devaient pas être reçus dans la maison ; si les premiers Pères soutenaient les visiteurs, ils perdaient tout droit à l'obéissance. Il ajoutait que le bref, loin d'être inutile, n'était pas même suffisant, que c'était le commencement et non la perfection de la réforme, un premier degré au-dessus duquel il faudrait s'élever ensuite, par de nouveaux et plus courageux efforts, jusqu'à l'observation complète de la règle que les saints avaient donnée à l'ordre de Cîteaux.

Cette lettre changea tout-à-coup la face du monastère de Leyme. L'abbesse, commençant par elle-même, quitta la magnificence mondaine qu'elle avait apportée de sa famille dans le cloître, et jusqu'aux marques de sa dignité, sa croix et son anneau, qui ne reparurent plus que dans les grandes fêtes. Elle imposa à ses religieuses le bref pontifical, l'office de la nuit, l'abstinence quatre fois par semaine, la laine à la place du linge. Elle resserra les grilles, et au lieu qu'auparavant l'entrée du monastère était permise aux hommes comme aux femmes, on n'admit plus que les personnes dont la conduite ne pouvait être suspecte ; cette interdiction s'étendit même aux confesseurs, hors le cas de droit. Mais les mauvaises passions, arrêtées subitement dans leur cours, s'élevaient en frémissant contre la digue que le repentir leur opposait. Un grand nombre de religieuses murmurèrent, gagnèrent leur confesseur, et, se déclarant sans honte, appelèrent hautement le visiteur pour sortir d'oppression. La révérende mère, de son côté, recourut à celui qui seul avait su lui faire connaître ses devoirs ; elle puisa de nouvelles forces dans les encouragements qu'il donnait à ses premières tentatives : **Continuez, lui écrivait-il, à instruire vos sœurs plus par vos exemples que par vos discours, à leur être autant supérieure**

par la régularité de votre vie, que vous l'êtes par le rang et l'autorité que Dieu vous a donnés sur elles ; faites en sorte qu'elles voient dans toutes vos actions, comme dans un livre vivant, ce qu'il faut qu'elles évitent ou qu'elles embrassent... Le comble des maux et la marque la plus sensible de la colère de Dieu, est de voir que ceux qui doivent agir en son nom et par ses ordres, et dont l'unique devoir est de procurer sa gloire, d'éclairer les âmes et de les fortifier, se servent de leur autorité ou de leur ministère pour leur inspirer, ou par ignorance ou par iniquité, des conduites qui déshonorent son nom et engagent leur conscience.

Le visiteur arriva, et son premier soin fut d'approuver la résistance des religieuses ; l'autorité applaudit à la révolte. Il prétendait que le bref d'Alexandre VII ne regardait pas les personnes engagées dans l'ordre avant son apparition, mais seulement celles qui s'y engageraient dans la suite. Un effet rétroactif donné à une loi — c'est ainsi qu'il considérait le retour à une loi violée — indignait cet adversaire de la tyrannie. Il ne permettait pas même qu'on parlât de réforme, et, pour en prévenir jusqu'à la pensée, il voulut interdire la lecture d'un livre intitulé *le premier Esprit de Cîteaux*. Dans une telle extrémité, quel parti prendrait l'abbesse ; Entendrait-elle si mal l'obéissance, qu'elle aimât mieux obéir aux hommes qu'à l'esprit de Dieu ? Fortifiée par les conseils qu'elle avait sollicités, et sûre de la sainteté de sa cause, elle ne trembla pas ; elle ne fléchit pas : elle ferma ses grilles, et signifia au loup ravisseur qu'il n'entrerait plus dans sa bergerie. Celui-ci, exaspéré, lança une sentence d'excommunication, et se retira en protestant qu'il aurait raison de l'insulte. Un tel procédé n'était que ridicule. L'abbé de Cîteaux lui-même le comprit : il leva l'excommunication ; mais il aurait eu peur, selon sa coutume, de donner tort aux doctrines de ses agents : il ordonna que le visiteur rentrerait dans le monastère pour achever sa visite, c'est-à-dire réglerait toutes choses pour le plus grand mal de la réforme. L'abbesse, aussi intrépide devant le chef de l'ordre que devant ses représentants, ne céda pas davantage aux injonctions perfides de l'autorité souveraine : elle tint ses portes constamment fermées. Déterminée à tout braver, à tout tenter pour l'accomplissement de ses obligations, elle voulut savoir s'il lui était possible de se soustraire à la juridiction de l'ordre, et de se mettre dans la dépendance de son évêque. L'abbé de la Trappe, consulté pour la troisième fois, la confirma dans ce dessein. Il ne fit ici que reproduire une doctrine qu'il avait plusieurs fois défendue, mais avec plus de netteté et de précision que jamais : Dieu vous a soumises aux supérieurs de l'ordre pour votre sanctification ; ils doivent vous tenir lieu de pères, de médecins et de pasteurs ; mais... s'ils ruinent la vie et la santé de vos âmes, augmentent vos maux, et détruisent en vous ce qu'ils devraient édifier, ils cessent d'être vos supérieurs, ils perdent à votre égard le pouvoir dont ils font un si mauvais usage ; vous ne leur devez plus rendre une obéissance qui ne peut subsister avec celle que vous devez à Dieu, et vous êtes dans le droit, et même dans l'obligation, de chercher, sous une autre autorité, les moyens de travailler à votre salut, puisqu'il est impossible de le faire sous leur conduite... Ceux que l'on vous donne pour confesseurs dérèglent l'esprit de vos filles, les remplissent de mauvaises maximes, étouffent les bons sentiments que vous essayez de leur inspirer ; ce sont même des religieux qui vivent dans le scandale. Les visiteurs, qui devraient mu pêcher ces désordres, les entretiennent, et ruinent, dans une visite de trois jours, plus que vous ne pouvez établir par l'étude, l'application et la vigilance de plusieurs années. Le mal étant venu à cette extrémité, et pouvant même avoir des suites plus fâcheuses, on ne

doit pas douter que vous n'ayez de très justes raisons de vous soustraire à la juridiction de l'ordre, et de vous mettre sous celle de l'ordinaire.

Ce fut l'abbé de Cîteaux qui se rendit ; désespérant de vaincre, et craignant pour l'honneur de ses amis l'éclat d'une séparation, il accorda d'autres confesseurs et un visiteur qui eût plus de piété. L'abbesse, enfin libre, adopta l'Étroite Observance, et fut imitée d'une partie de la communauté ; les autres furent astreintes à l'observation du bref. L'abbé de la Trappe continua de diriger celle qu'il avait formée à la pratique de la règle ; à sa prière il traduisit en français les anciens us de Cîteaux, et les lui envoya pour le gouvernement de sa maison. Depuis ce temps le monastère de Leyme fut l'édification de la province.

Battus sur ce point, les relâchés se défendaient plus avantageusement sur un autre. La commission nommée par le roi, à la requête de l'abbé de la Trappe, passa plus d'un an sans pouvoir commencer l'examen de l'affaire. Cités devant elle, les premiers Pères ne comparaissaient pas ; ils gagnaient du temps, soit pour fatiguer leurs juges et se faire oublier par la lenteur, soit pour ranimer le zèle et augmenter le nombre de leurs partisans. Ils étaient peu scrupuleux sur le choix des protecteurs et des moyens ; sentant que leur cause n'était pas celle de Dieu, ils n'hésitaient pas à faire concourir à son triomphe les passions humaines. L'abbé de la Trappe leur donna, en cette occurrence, une grande leçon de dignité chrétienne. On lui apprit qu'une dame de la cour lui offrait ses services, et n'attendait pour agir que quelques mots d'estime et de considération. C'était une de ces femmes qui envahissent le domicile conjugal des rois, qui avouent leur honte par les flatteries qu'elles acceptent des courtisans, par l'importance qu'elles se donnent dans les affaires publiques, par les titres de princes qu'elles laissent donner à leurs enfants. Celle-ci avait dit : **Pourquoi l'abbé de la Trappe ne m'en écrit-il pas, j'aurais déjà fait son affaire.** Quelques personnes honorables, mais familiarisées par l'usage du monde avec certains scandales, s'étonnaient même que cette proposition ne fût pas acceptée. **Il ne m'est pas possible,** répondit le chaste abbé, **d'écrire la lettre que vous me demandez, la sincérité est une vertu que l'on ne doit pas plus violer que la chasteté j'offense assez Dieu par mes imprudences et mes promptitudes, sans le faire de propos délibéré. Il faut, pour traiter les affaires de Dieu, que les mains soient aussi pures que les intentions.** Il n'accepta que l'entremise des cardinaux de Retz et d'Estrées, la protection de l'abbé Colbert auprès de son père, le grand ministre, celle de Bossuet auprès de Michel Letellier, et celle des Carmélites de Saint-Jacques. Voilà comment, sans affectation, sans se préférer à personne, il instruisait par ses actes, et montrait leur devoir à ses supérieurs en l'accomplissant le premier. Dans ce voyage encore, comme dans les précédents, il rappela ces fils dégénérés de saint Bernard à la simplicité de leur père, et proscrivit leur luxe par sa pauvreté. Laisant aux ennemis de la réforme leurs carrosses à six chevaux et leurs équipages de princes, l'abbé de la Trappe se détournait des grands chemins pour éviter les regards, s'arrêtait dans les hôtelleries inconnues, et se faisait conduire par un paysan dans une charrette. Il se trouvait même trop honoré de rester assis pendant que son guide marchait à pied, et regrettait que la bienséance ne permît pas à un pécheur convaincu de céder la première place à l'homme de bien.

Obligé de se présenter enfin, l'abbé de Cîteaux déconcerta un instant la fermeté des commissaires. Il reproduisit cette inévitable requête des abbés étrangers, qui depuis vingt-cinq ans servait de réplique ou de contrepoids à tons les arguments de la réforme. Tout récemment, avec ce nom des étrangers, il avait établi que l'égalité des définiteurs, au chapitre général, était bien plutôt l'inégalité et

l'injustice, et il avait dérobé le bref de Clément X. Aujourd'hui il ajoutait, devant les commissaires de Louis XIV, que cette égalité était une insulte aux étrangers, une atteinte à la gloire du roi ; que les étrangers exclus du définitoire cesseraient de venir au chapitre, et que leur absence ravirait au royaume l'honneur d'être le centre d'un ordre universel ; au roi, l'honneur de recevoir avec distinction les représentants des autres royaumes. L'objection était fort habile, à une époque, où, la France se résumant dans le roi, l'idolâtrie antique reparaisait dans le royalisme, impie et superbe rival de la religion du Dieu jaloux¹. Les commissaires — faut-il le dire ? — s'arrêtèrent gravement devant cette puérité. Ils ne voulurent pas même entendre qu'il venait à peine au chapitre général cinq ou six abbés allemands, et que les monastères des autres contrées, érigés en congrégations, avaient leurs chapitres particuliers. L'abbé de Cîteaux avait touché l'endroit sensible, et aucune raison ne pouvait rassurer ces dévouements timorés.

L'abbé de la Trappe trouva un expédient qui conciliait tous les intérêts. Il déclara que l'Étroite Observance renoncerait au droit d'avoir dix définiteurs dans le chapitre général, si on voulait lui accorder plusieurs conditions empruntées en partie aux ordonnances de La Rochefoucauld : 1° les abbés réformés présenteraient au chapitre général, ou à l'abbé de Cîteaux, deux abbés de leur corps en qualité de visiteurs et vicaires-généraux, entre lesquels ledit chapitre, ou ledit abbé de Cîteaux, choisirait celui qui lui conviendrait pour régir les monastères de ladite Observance pendant trois ans, avec l'autorité de supérieur ordinaire ; 2° les abbés de l'Étroite Observance nommeraient également, sous l'approbation du chapitre général ou des premiers Pères, les prieurs des monastères de l'ordre qui étaient en commende ; 3° ces mêmes abbés auraient la liberté de s'assembler une fois par an, dans un monastère à leur choix, pour traiter des nominations à faire, et des règlements relatifs au maintien de la discipline ; 4° si l'on interjetait appel devant les premiers Pères des jugements rendus par le vicaire-général, les premiers Pères ne pourraient juger de l'appel que conjointement avec les supérieurs de l'Étroite Observance les plus voisins, etc., etc.

Si l'abbé de Cîteaux eût été de bonne foi, s'il eût voulu véritablement conserver aux étrangers leur place dans le définitoire, et non ruiner la réforme par l'exclusion des définiteurs réformés, cette transaction franche et équitable aurait mis fin aux démêlés des deux observances, et illustré son règne par le rétablissement de la concorde. Les commissaires en jugèrent ainsi. Leur foi politique, sortie d'embarras, accepta sans délai des propositions qui sauvaient tout ensemble l'honneur du roi et la cause de Dieu. Déjà l'arrêt qui devait tout conclure était rédigé ; les conditions en étaient agréées d'en haut : il ne s'agissait plus que de signer. Mais Jean Petit avait rejeté tout accommodement ; obligé de se démasquer enfin, il réclamait contre la ruine imminente de son autorité, et jurait qu'il saurait la prévenir. A la veille même du jugement définitif,

¹ Ces paroles sévères ne sont-elles pas surabondamment justifiées par des faits tels que celui-ci : On vit à Paris, à la face de Dieu et des hommes, une cérémonie fort extraordinaire : le maréchal de La Feuillade fit la consécration de la statue du roi, qu'il avait fait élever dans la place nommée des Victoires. La Feuillade fit trois tours à cheval autour de la statue, à la tête du régiment des Cardes, dont il était colonel, et fit toutes les prosternations que les païens faisaient devant les statues de leurs empereurs. (*Mémoires de l'abbé de Choisy*). On peut voir également ce que dit Saint-Simon de cette apothéose, à laquelle Louis XIV prit un plaisir infini.

à neuf heures du soir, quand tout semblait perdu pour lui, il trouva une protection puis - sante qui lui donna tout l'avantage.

Jean Saumon, abbé de Tamied, en Savoie, de la Commune Observance, était un homme disert, éloquent, très habile à s'insinuer auprès des personnes les plus importantes du royaume. L'éclat de ce mérite mondain lui avait gagné la confiance du grand Condé, gouverneur de Bourgogne, héritier des honneurs et de la légèreté de son père ; on se rappelle que l'Étroite Observance n'avait pas à se louer de l'intervention de cette famille dans les affaires de la réforme. Ce fut l'abbé de Tamied que Jean Petit lança, comme dernière ressource, auprès de monsieur le prince. Un ami tel que lui, qui entrait à toute heure, ne pouvait craindre une réception défavorable : l'intrigue devait triompher sans contradiction auprès d'un homme mal informé, dont l'esprit, tout occupé de la guerre, n'avait jamais étudié la constitution des ordres religieux. Le négociateur avança donc tout ce qu'il voulut ; il intéressa la fidélité du premier prince du sang, et la gloire du roi, au succès de la cause qu'il plaidait. Il fit valoir l'autorité du chapitre détruit, les moines étrangers déterminés à ne plus paraître en France, et demandant à Rome un vicaire-général, l'unité de l'ordre brisée par la décision royale qui allait être rendue. Ainsi l'imposteur retournait, contre les articles de l'abbé de la Trappe, toutes les difficultés que ces articles annulaient. Le grand Condé n'en demanda pas davantage : il se rendit immédiatement auprès du roi, et fut écouté. Le lendemain l'arrêt fut prononcé, au grand étonnement des commissaires, des évêques, et des gens de bien (19 avril 1675).

La sentence portait que le bref de Clément X serait enregistré, et que les choses demeureraient dans l'état où ce bref les avait réduites ; que les Pères de l'Étroite Observance auraient la liberté de s'assembler, mais sous la présidence de l'abbé de Cîteaux ; enfin, que l'abbé de la Trappe serait visiteur des provinces de Bretagne, Normandie et Anjou. Les conseillers royaux croyaient sans doute, et peut-être sur la foi de leur propre conscience, qu'un peu de vanité, un peu d'ambition, quelque besoin d'autorité et d'importance, avaient poussé l'abbé de la Trappe en avant, et qu'une petite distinction personnelle calmerait son ardeur et satisferait son amour du bien général : *O curvæ in terras animæ et cœlestium inanes !*

Cet arrêt de Louis XIV peut être considéré comme la destruction de l'Étroite Observance. L'abbé de la Trappe refusa le titre de vicaire-général ; les Pères de la réforme refusèrent également de s'assembler sous la présidence d'un supérieur ennemi, dont l'autorité ne pouvait servir qu'à ruiner tous leurs bons desseins. Force et liberté restèrent au désordre, et le juste fut abandonné à la discrétion des méchants. Laissons les vainqueurs jouir de leur triomphe et de la protection royale, jusqu'à ce que la vengeance divine emporte dans le même châtiment les relâchés et la monarchie, et revenons à la Trappe, avec le saint abbé, pour n'en plus sortir.

CHAPITRE VII

**Affermissement de la réforme de la Trappe. -
Approbations du pape, du roi, et des
supérieurs de l'ordre. - Affluence des
postulants (1675-1694)**

Après la sentence royale, l'abbé de la Trappe se renferma dans son monastère, résolu de ne retourner jamais à Paris, confirmé dans tous les dégoûts qu'il en avait déjà. Sa conviction fut dès-lors arrêtée, que Dieu rejetait entièrement l'Ordre de Cîteaux, puisqu'il dissipait, par l'anéantissement de la réforme, toutes les espérances que l'on pouvait avoir de son rétablissement. Il lui sembla même que l'Étroite Observance n'était pas seulement éprouvée, mais justement punie de ses infidélités, c'est-à-dire des affaiblissements qu'elle avait ressentis depuis dix ans au milieu de tant d'orages et qu'il serait inutile de ramasser les débris de ce corps mutilé et d'en réparer les ruines. **Il faut se retirer chez soi, écrivait-il à l'abbé de Septfonds et à quelques autres Pères de la réforme, se cacher dans la solitude jusqu'à ce que le temps de la colère de Dieu soit passé..... Il faut laisser l'Ordre et l'Observance entre les mains de Dieu, et penser uniquement à faire le bien et à nous sauver dans nos monastères**¹. Telle fut désormais la règle de conduite qu'il s'imposa. Il mit tous ses soins à perfectionner dans sa maison la régularité qu'il avait établie, à l'affermir par ses discours et ses exemples, à la défendre contre la malveillance de ses ennemis, ou les représentations irréflechies de ses amis, à lui assurer enfin la durée et la perpétuité par les approbations et les droits particuliers qu'il obtint du pape et du roi. On ne le vit plus quitter sa retraite pour le bien général de l'Ordre, paraître au chapitre de Cîteaux, ou intervenir par ses écrits auprès de Louis XIV comme défenseur officiel de la réforme ; mais les religieux, les abbés, qui, selon son sentiment, travaillaient dans le silence et la solitude à faire leur salut et celui de leurs frères, le trouvèrent toujours prêt à les soutenir de ses encouragements, de sa direction, et même de ses sacrifices. Jusqu'à la fin de sa vie il ne cessa pas d'être la lumière de l'ordre monastique.

Le triomphe inattendu, mais décisif, de l'abbé de Cîteaux avait rendu aux adversaires de la Trappe une confiance audacieuse. Il circulait un bruit sinistre, que les singularités de ce monastère déplaisaient à Rome elle-même, et que Rome devait se concerter avec les supérieurs de France pour réduire à des proportions convenables cette pénitence exagérée. La mort ayant enlevé en peu de temps un grand nombre de religieux, ce résultat pouvait être rapporté, par la prudence de la chair, à la rigidité de leur pénitence, et donner aux censeurs une apparence de raison. Le révérend Père comprenant le danger, voulut y opposer une sainte conspiration de zèle et de persévérance. Il fit connaître à ses frères le complot dont ils étaient menacés, gardant toutefois pour lui seul les inquiétudes les plus sérieuses, et ménageant, au milieu même des alarmes, la paix et la sécurité des siens. Il leur représenta que le sort de la Trappe était entre leurs mains, que sa conservation dépendait de leur fidélité, et que s'ils rendaient à Dieu un service qui lui fût agréable, ils triompheraient de l'injustice et de la violence des hommes. Au lieu donc de se laisser abattre humainement par la mort d'un si grand nombre de religieux, ils devaient se conduire par la véritable sagesse, et, suivant l'exemple et les instructions des saints, prendre de

1 Avant même que le jugement du roi fût prononcé, il écrivait : **Les commissaires sont les mieux disposés du monde... mais il est à craindre que les informations particulières qu'ils ont eues de l'état de notre Observance, de ce qui se passe dans les maisons, et du peu de régularité dans laquelle on y vit, ne leur ait donné des impressions fâcheuses, et je ne sais pas si je serai capable de les détruire, et d'en empêcher les mauvais effets par mes sollicitations... Je puis vous assurer que, si les choses ne réussissent pas à notre avantage, nous serons nous-mêmes les causes de notre malheur.** Rancé, *Lettres de piété*, t. II, 100. Voir aussi les lettres de Rancé aux évêques de Séez, de Grenoble, de Tournay, à l'abbé de Septfonds, etc.

nouveaux engagements pour l'observation de la règle. Toute la communauté approuva cette proposition ; en conséquence ils s'assemblèrent extraordinairement au chapitre, le 26 juin 1675. C'était le jour anniversaire de la profession de leur abbé, et pour ainsi dire, de la fondation de la Trappe nouvelle ; ils l'avaient choisi pour le renouvellement de leurs vœux qu'on peut regarder comme une seconde fondation de leur réforme. Après avoir entendu quelques paroles de piété, ils se mirent tous à genoux, et le révérend Père lut en leur nom la protestation qui suit :

Nous religieux de la maison Dieu-Notre-Dame de la Trappe, de l'Étroite Observance de Cîteaux, étant uniquement occupés des pensées des choses éternelles, que le dépérissement de nos santés nous met incessamment devant les yeux, aussi bien que le grand nombre de nos frères que Dieu vient de retirer du monde, et d'appeler à lui par une mort heureuse ; nous voulant préparer à ce grand événement qui ne sera pas moins exact pour les personnes qui ont passé leurs vies dans la solitude des cloîtres que pour ceux qui ont vécu dans le tumulte du monde : nous avons estimé que rien n'y pouvait contribuer davantage que de renouveler les promesses que nous avons faites à Dieu, lorsque nous nous sommes consacrés à son service par les vœux de religion, et d'entrer pleinement dans cet esprit qui a régné d'une manière si sainte et si absolue dans le cœur de nos saints Pères. C'est dans ce sentiment que nous protestons aujourd'hui de garder notre sainte règle dans toute son étendue, avec toute l'exactitude qui nous sera possible, et de réparer par une conversation plus religieuse et plus fidèle ce qui se rencontre de défectueux dans nos conduites passées ; d'observer jusqu'au dernier soupir de nos vies toutes les pratiques qui se trouvent établies dans cette maison, que nous reconnaissons conformes à l'esprit, aux statuts primitifs, aux instructions et aux exemples que nos saints instituteurs nous ont laissés, et de résister, par toutes sortes de voies permises et légitimes, à tous ceux qui voudraient, sous quel prétexte que ce pût être, y introduire les moindres relâchements, et en altérer en quoi que ce soit la pénitence et la discipline. C'est dans cette disposition que nous promettons à Dieu d'attendre l'avènement de Jésus-Christ, et c'est par elle que nous espérons trouver miséricorde dans le jour de la colère.

En même temps qu'il ranimait toute l'énergie de ses religieux contre les fautes du relâchement, le révérend Père enlevait aux adversaires de la réforme leur plus fier et plus utile partisan. L'abbé de Tamied, après avoir célébré avec Jean Petit l'avantage que la faveur des princes leur avait donné sur les enfants de Dieu, ne voulut pas retourner à son monastère sans voir cette maison de la Trappe, déjà si célèbre et si considérée, et ce réformateur si influent qu'il se glorifiait d'avoir vaincu. Il venait pour maudire, pour braver, pour chercher les moyens de détruire ; il ne s'attendait pas à l'heureuse défaite que la miséricorde divine lui réservait. La bienveillante hospitalité qu'il reçut du révérend Père l'étonna et commençait à le toucher, lorsque le saint abbé prenant le langage de la liberté chrétienne sans quitter le ton de la charité, lui reprocha le péché qu'il avait commis envers Dieu et l'Étroite Observance ; et lui remettant devant les yeux le bien que la réforme avait produit dans l'Ordre, il lui fit comprendre le mal dont il s'était rendu coupable en procurant la ruine d'une si sainte institution. L'effet de cette vigueur apostolique fut souverain. Le persécuteur sentit son assurance l'abandonner ; cet homme si disert ne put trouver une parole ; il resta muet et immobile dans sa confusion.

Le lendemain on vint rapporter au révérend Père, que l'abbé de Tamied avait passé toute la nuit dans les larmes et dans les gémissements. Il faut bien des

larmes, répondit-il, pour effacer un si grand péché ; il n'en saurait trop répandre. Bientôt le converti vint lui-même se jeter aux pieds du généreux adversaire qui lui avait ouvert les yeux. Il demanda pardon de sa faute, et promit de la réparer de toutes ses forces, et par tous les moyens qui seraient en son pouvoir. Il n'avait rien à faire de plus efficace que d'embrasser la réforme, et de donner à sa vie antérieure un éclatant démenti. Un tel changement, loin d'être suspect, ne pouvait que frapper utilement les esprits et les cœurs. Jean Saumon prit donc l'abbé de la Trappe pour guide, lui demanda quelques religieux et ses instructions. De retour à son monastère, il embrassa l'Étroite Observance, et par son exemple entraîna toute sa communauté dans la voie de la perfection. Tamied purifié des anciens désordres s'éleva presque à la même renommée que la Trappe, et reconquit le respect universel. L'abbé réformateur recevait de toutes parts les félicitations qui lui étaient dues, mais il les méritait mieux encore en les repoussant. Ses fautes passées toujours présentes à son cœur ne permettaient à son repentir aucune satisfaction. *Quoi que je fasse, disait-il, jamais je ne réparerai le tort que j'ai causé à l'Étroite Observance.* Devenu l'objet de la haine des relâchés, poursuivi comme un déserteur et un traître, il acceptait toutes ces peines comme autant d'expiations, et répétait ces paroles de David : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum.*

La Trappe venait d'être visitée par la mort ; en moins de dix mois sept religieux de chœur avaient succombé (du 20 août 1674 au 7 juin 1675). Quoique certain parti affectât d'en conclure que cette terre dévorait ses habitants, et que la réforme qui s'y observait était impraticable à quiconque n'avait pas fait le sacrifice de sa vie, ce raisonnement des lâches n'arrêtait pas l'œuvre de Dieu, et les vocations ne perdaient rien de leur nombre et de leur constance. De nouvelles professions remplissaient les vides et reformaient les rangs de cette milice immortelle. La Providence continuait à prendre ses élus dans toutes les conditions, dans les fidèles et dans les infidèles. Sur la tombe du frère Malachie, aimable jeune homme qui atteignit en une seule année le prix de la sainteté, dom Bruno Le Digue s'engageait par des vœux solennels à réparer les désordres de sa vie passée. Cet homme avait appartenu d'abord à l'observance du Val-des-Choux, autrefois très sévère, aujourd'hui très relâchée. Il y vivait dans une profanation continuelle, sans aucune connaissance de son état, lorsque quelques cloutes, et surtout la curiosité, le conduisirent à la Trappe. Il n'y parut pas d'abord à son avantage. *Le révérend Père l'ayant aperçu dans les cloîtres, fut surpris de voir un homme œ travesti en religieux, qui avait l'air, la démarche, la contenance d'un bandit, d'un goujat d'armée, et qui par tout œ son extérieur démentait la dignité de l'habit qu'il portait.* Il fut plus surpris encore quand on vint lui annoncer que l'étranger demandait à lui parler, et exprimait la pensée que cette entrevue ne serait pas tout-à-fait inutile. Il consentit donc à lui rendre visite, et le toucha si bien par ses paroles que le moine déréglé demanda la grâce du noviciat, pour pleurer ses péchés. Jamais promesse ne fut mieux tenue. Dom Bruno repentant *entra dans la pratique de toutes les vertus comme si elles lui eussent été familières... et on n'a pas vu en lui une seule faute qu'on ait pu regarder comme volontaire*¹. La même année, un autre Célestin vint se réfugier à la Trappe — frère Bernard, 1675 —, et y fut retenu, selon ses désirs, malgré les réclamations de son général. Ce chef d'ordre disait clairement que si la Trappe continuait à accueillir tous ceux de ses religieux qui voudraient s'y réfugier, la congrégation des Célestins ne pourrait plus subsister ni se réformer.

¹ Relation de dom Bruno ; tome II des Relations.

Aussi le révérend Père, ne voulant pas ravir à un supérieur les ressources que Dieu lui avait données pour la pratique du bien, consentit à un accommodement, et tout en gardant le frère Bernard, il promit de ne plus recevoir désormais de Célestins sans la permission du général. Cette concession faite à la charité et à la paix, et surtout à l'espérance qu'un ordre dégénéré allait travailler à devenir meilleur, au lieu de diminuer la prospérité de la Trappe, fut récompensée par de nouvelles faveurs du ciel. Mais de toutes les vocations qui se firent connaître en ce temps, il n'en est pas qui ait dû produire un plus grand effet que celle de l'abbé de Châtillon¹. Jacques Minguet, le plus ancien religieux de l'Étroite Observance, abbé depuis douze ans, et si considéré que la réforme l'avait choisi pour son représentant auprès du Saint-Siège, résolut, non-seulement d'abdiquer à l'exemple des Étienne et des Serlon, mais encore d'embrasser, à un âge pour lequel la règle adoucit quelques-unes de ses austérités, une pénitence plus sévère que celle dont il avait été le défenseur et l'édification. Il écrivit à l'abbé de la Trappe qu'il était disposé à se mettre entre ses mains comme une cire pour recevoir telle forme et telle figure qu'on voudrait lui donner. Malgré sa vieillesse il garda tous les règlements de la maison sans aucune dispense, et y ajouta même plusieurs mortifications particulières. Il fut le quarante-huitième profès de la Trappe depuis le commencement de la réforme.

Lorsque Dieu manifestait avec tant d'éclat sa protection, le révérend Père et les religieux sentaient de plus en plus le besoin de témoigner leur reconnaissance par un redoublement de piété. Ce fut dans cette pensée qu'ils rétablirent les lectures communes sous les cloîtres ou dans le chapitre (Toussaint, 1675). *Il n'y a rien qui soit plus selon la règle*, écrivait le révérend Père à un autre abbé, *que d'employer tout le temps qui reste après la psalmodie et le travail des mains à une lecture commune qui se doit faire selon l'ancienne pratique dans les cloîtres et dans le chapitre, pourvu que l'on donne aux religieux la liberté d'aller prier dans l'église, selon le mouvement et l'esprit de Dieu*². Jusqu'alors les lectures s'étaient faites en particulier dans chaque cellule. Il fut décidé que les cellules serviraient uniquement au repos ; les cloîtres furent remis en bon état, vitrés et lambrissés ; ils ne servirent plus de passage aux hôtes pour entrer dans l'église, mais de rendez-vous à toute la communauté, aux supérieurs et aux simples religieux, aux profès et aux novices, aux vieillards et aux jeunes gens qui s'assemblaient au nom de Jésus-Christ pour adresser en commun leurs prières à son père. La vue seule de cette réunion édifiante confirmait les postulants dans leur vocation.

Ce qui importait le plus maintenant, ce n'était pas de tenter de nouveaux progrès dans la vertu, d'ajouter à la sévérité des pratiques religieuses qu'il avait déjà été si difficile de remettre en honneur. L'abbé de Rancé semble comprendre, à partir de cette époque, qu'il en a fait assez pour son siècle corrompu. Il s'attache principalement à maintenir ce qu'il a établi, à le préserver de la censure et de l'autorité malveillante des supérieurs. Comme il avait refusé la charge de visiteur-général, le nouvel abbé de Prières, Hervé du Tertre, avait été choisi à sa place. Cet abbé, d'ailleurs rempli de bonnes intentions, s'était laissé prévenir contre la Trappe. Il avait cru que le révérend Père était le tyran de ses religieux. Il s'appêtait à recevoir bien des plaintes et à les admettre avec empressement. Bien plus, et c'est par son propre aveu que nous le savons, il avait l'intention de tenter les Trappistes, de les mettre sur la voie des dénonciations qu'il regardait

¹ *Relation* de Jacques Minguet ; tome I des *Relations*.

² Rancé, *Lettres spirituelles*, 94, t. II.

d'avance comme légitimes, et d'y faire droit en vertu de la supériorité. En un mot il venait pour ouvrir une prison et rendre la liberté à des victimes cloîtrées¹. Son étonnement fut extrême lorsque, à la parfaite charité qui unissait toute la communauté, il reconnut que le doigt de Dieu était dans la maison. Et aussitôt avec cette joie de l'homme de bien qui trouve la vérité, et lui immole victorieusement ses pensées propres et ses erreurs, il déclara dans sa carte de visite, qu'il n'avait jugé ni à propos ni nécessaire. de faire aucune ordonnance ni régiment, mais d'exhorter ces heureux cénobites à travailler tous les jours de plus en plus à s'avancer dans la perfection par le chemin de la pénitence qu'ils avaient embrassée. Et il voulut leur en laisser la recommandation par écrit, afin, dit-il², que ceux qui sont maintenant dans les saintes dispositions où nous les avons trouvés, s'encouragent de plus en plus à s'y affermir, et que ceux qui viendront après, en étant informés, apprennent quels ils doivent être en considérant l'heureux état où nous avons trouvé ceux que sa divine providence a choisis pour être les réformateurs et restaurateurs d'une aussi déplorable et misérable maison qu'était celle-ci, tant au spirituel qu'au temporel, avant que la réforme et Etroite Observance de notre sainte règle y eût été établie comme elle est à présent depuis quatorze à quinze ans par la vigilance et le travail continuel du révérend abbé.

Cette carte de visite qui fut renouvelée deux ans après dans les mêmes termes par le même abbé, était la première approbation que la réforme particulière de la Trappe eût encore reçue de l'autorité. L'avantage était grand, mais il ne suffisait pas. La régularité d'un monastère, la conservation de la discipline, dépend en grande partie de la régularité et de l'esprit de mortification du supérieur. Or, à quel supérieur la Trappe retournerait-elle un jour ? Le roi avait bien permis à l'abbé de Rancé de la tenir en règle, mais par un privilège personnel qui n'ôtait pas à l'autorité royale le droit de la faire retomber, après lui, en commende. Dans les abbayes commendataires, l'abbé n'ayant d'autre droit que celui de percevoir, à son profit, une partie des revenus, le gouvernement des moines appartenait au prieur, et le prieur était nommé par le premier père de la filiation. Ainsi, la Trappe retournant en commende, la nomination du prieur appartenait à l'abbé de Clairvaux, à un premier père relâché, qui pouvait ne pas faire un choix très favorable à la réforme. L'abbé de la Trappe, sans cesse tenu en présence de la mort par des infirmités continuelles et exténuantes, s'occupa de régler l'avenir (1677). Quoiqu'il remît docilement entre les mains de Dieu le sort de sa maison, il aurait craint de tenter la Providence en négligeant les précautions que la prudence chrétienne conseille. Il sollicita le droit, pour ses religieux, d'élire eux-mêmes le prieur qui devait les gouverner, au cas que l'abbaye fût livrée plus tard à un séculier. Il s'adressa directement au Saint-Siège, alors occupé par le grand Innocent XI. Ce pontife, si célèbre par la rigidité de ses vertus et la fermeté de son caractère, ne pouvait pas ne pas aimer la discipline rigoureuse de la Trappe et l'énergique constance de son abbé. Il donna un bref, le 2 août 1677, qui autorisait l'élection du prieur. Le roi, de son côté, se montra favorable ; comme ce bref ne paraissait porter aucune atteinte aux droits et à l'éclat de sa couronne, il en ordonna, sans hésitation, l'enregistrement au grand-conseil.

Toutefois, le révérend Père ne s'arrêta pas là. En adressant au souverain Pontife ses actions de grâces, il fit une seconde demande plus explicite, plus complète

¹ Lenain, *Vie de Rancé*, t. I, *sub. fin.*

² Première carte de visite de Hervé du Tertre, 7 février 1676.

que la première, qui déterminait les points essentiels et prévenait toute contestation. Il pria le Saint Père d'ordonner :

1° Qu'en quelque manière que l'abbaye retournât en commende, soit par la mort, soit par la démission de celui qui en serait pour lors abbé régulier, les religieux jouissent de la faculté que Sa Sainteté leur accorde d'élire un prieur ;

2° Que le prieur qui serait élu n'aurait l'autorité que pour trois années, lesquelles, étant expirées, on procéderait à une nouvelle élection ;

3° Que celui qui aurait eu la charge de prieur pourrait y être continué autant de fois que les religieux le trouveraient à propos, pour le bien du monastère ;

4° Que le prieur aurait pouvoir de recevoir des religieux à profession pour le monastère, autant qu'il serait nécessaire pour y maintenir la régularité et la discipline ;

5° Que celui qui se trouverait en charge après la mort ou la démission de l'abbé régulier, présiderait à la première élection, et le sous-prieur dans l'élection suivante.

Telle était la considération dont l'abbé de la Trappe jouissait à Rome, telle était aussi l'équité d'Innocent XI, qu'il suffit d'une lettre et d'un mémorial, tous deux adressés à Sa Sainteté, pour obtenir ces conditions importantes. Le pape n'attendit pas la recommandation des cardinaux ou des prélats, des rois ou des ambassadeurs : c'était un de ces nobles cœurs, auprès desquels la justice se recommande par elle-même. Par un second bref du 23 mai 1678, il accorda les cinq articles qui devaient garantir à la Trappe la liberté de servir Dieu. Il voulut même joindre à cet acte officiel une déclaration explicite et affectueuse d'estime et d'approbation. Par son ordre, le cardinal Cibo écrivit au révérend Père que Sa Sainteté louait et approuvait les constitutions qu'il avait établies à l'imitation de ses pères, et qu'elle avait la confiance que cette pratique de la vertu parfaite et de l'abstinence, serait un grand bien pour l'ordre, pour la France entière, et l'ornement du siècle¹. L'abbé Favoriti, prélat en cour de Rome, lui écrivit également pour lui faire connaître combien les intentions du pape étaient favorables à la conservation de son monastère. Le roi montra encore la même bienveillance que le Saint-Siège, et le second bref fut enregistré aussi promptement que le premier (24 juillet 1678).

Approuvé, justifié par l'autorité souveraine du pape, le réformateur de la Trappe avait le droit de mépriser désormais les mauvais desseins et les ordonnances de ses adversaires ; mais il ne s'endormait pas dans une confiance imprévoyante et inactive. Rien de ce qui pouvait nuire ou profiter au maintien de la discipline ne lui était indifférent. Quoique les deux brefs du Saint-Siège eussent d'avance détruit l'effet du retour des commendataires, il comprenait bien qu'il serait encore plus utile et plus prudent de mettre l'abbaye en règle. Ses amis, tous les amis de la vertu, le désiraient comme lui, et le pressaient de faire les démarches nécessaires. Rome était bien disposée, mais les intérêts du pouvoir temporel ne s'accordaient pas toujours avec les intérêts de Rome et de la religion. On fit

¹ *Zelus stabiliendæ in posteros disciplina quam in monasterio tuo ad priscae sanctimoniae normam, et ad insigne Cisterciensis ordinis documentum, cum magna bonorum omnium approbatione restaurasti...* Istam enim eximiae virtutis et abstinentiæ palestram non mediocri ordinis tui, imo totius Galliae bono et seculi nostri ornamento cessuram Sanctitas Sua in Domino confidit, qui te ante mundi constitutionem tam pii ac præclari operis auctorem designatum.....

savoir au révérend Père que le roi consentirait volontiers à mettre la Trappe en règle, pourvu qu'une autre abbaye tombât de règle en commende. Ainsi, les spoliateurs de l'Église ne voulaient rien perdre de leur butin. Ne leur parlez pas de restitution ; tout ce qu'ils pourront accorder jamais, ce sera un échange, œil pour œil, monastère pour monastère. Le génie du désordre laissait déplacer, mais non rétrécir son empire ; s'il reculait d'un côté, c'était pour avancer de l'autre. A cette proposition si peu chrétienne, le révérend Père répondit par le refus de tout avantage nuisible au prochain, et par l'abnégation la plus complète de l'esprit de corps qui est aussi un égoïsme. Il écrivit à Péllisson : *Ce serait assurément un bien de maintenir en règle notre abbaye, mais ce serait un mal à moi d'en vouloir mettre une autre en commende, et de la tirer pour cela de son état originaire et naturel. Et comme il n'est pas permis de faire un mal, quelque petit qu'il puisse être, même pour un grand bien, et que les biens auxquels nous ne saurions arriver par des moyens tout-à-fait légitimes, ne sont pas ceux que Dieu demande de nous, je vous confesse, monsieur, que je ne puis me résoudre de suivre l'expédient ni de passer par dessus mes maximes ordinaires, quelque intérêt que j'aie de m'en dispenser en cette occasion... Je vous assure, monsieur, que quand on considère les choses avec attention, et qu'on se donne le loisir de les mettre auprès des véritables règles, il y en a moins de permises qu'on ne croit. Saint Antoine avait raison de dire que le monde était couvert de lacets et de pièges. Il est très vrai que l'on ne sort jamais de sa place que l'on ne coure fortune de mettre le pied à faux, et bienheureux sont ceux qui n'ont aucun sujet de changer la situation dans laquelle Dieu les amis.*

Puisque la Trappe était toujours menacée de retomber en commende, le révérend Père ajouta aux précautions précédentes une nouvelle garantie de stabilité. Après avoir assuré à ses religieux un chef intérieur digne de les gouverner, il voulut les préserver même de la vue de l'étranger qui leur serait quelque jour imposé pour chef nominal. Le commendataire devait avoir un logis dans son abbaye, un lieu d'habitation sur sa ferme. Libre de tout engagement monastique, il pouvait y mener à son gré la vie du monde, recevoir ses amis comme dans un château, y établir son receveur avec sa famille, ainsi que nous l'avons vu au temps de la décadence. Aucun de ces droits, de ces abus n'était conciliable avec la solitude et le recueillement où le moine doit se renfermer. Si le commendataire venait encore installer sa maison dans les bâtiments du monastère, que d'irrégularités dans les lieux saints, que de distractions, que de tentations peut-être sa présence, ses habitudes, son ignorance des usages apporteraient dans le cloître ! Pour détourner ces funestes conséquences, le révérend Père fit élever assez loin du monastère même, hors de la clôture de la grande cour, un bâtiment spacieux qui existe encore et qui sert d'hôtellerie. Toutes les fenêtres en sont tournées vers la campagne ou sur une petite cour, et l'isolent complètement de l'habitation des religieux. Ceux qui l'occupent ne peuvent ni voir la communauté ni en être vus. Tel fut le logis abbatial que l'abbé légitime destina au séculier qu'il redoutait pour successeur. Grâce à cette heureuse transaction, chacun pourrait vivre chez soi, le commendataire sans exciter les plaintes ou les scrupules des religieux, et la communauté gouvernée par le prieur, sans rien connaître, sans rien entendre du tumulte ou du laisser-aller des mœurs mondaines. On admira cette prévoyance du révérend Père, et le roi lui-même lui donna des éloges.

Il semble que les brefs du pape ayant été enregistrés par le roi, cet accord des deux puissances ne devait permettre aucune inquiétude aux Trappistes sur l'exécution. Cependant, il restait encore à vaincre la résistance des supérieurs

directs, et leur droit de chicane qui, d'appel en appel, perpétuait tous les procès, en les portant indéfiniment du pape au roi, du roi au pape. L'abbé de Clairvaux ne consentit pas sans peine à reconnaître un bref qui lui retirait la nomination di' prieur de la Trappe. Il se sentait personnellement attaqué par la juste défiance qui avait sollicité cette mesure. En 1683, il refusait encore d'abandonner ses prétentions ; pour l'y décider enfin, le révérend Père lui proposa une condition qui levait toutes les difficultés : *Si jamais notre maison vient à se relâcher dans les points qui sont essentiels : savoir dans la séparation des gens du monde, dans le silence exact entre les frères, dans le travail des mains, dans les couches dures, et dans la nourriture ; c'est-à-dire, si les religieux venaient à user du beurre, manger du poisson et même des œufs, hors le cas de nécessité et de l'impuissance, nous voulons bien être privés du pouvoir que Sa Sainteté nous a accordé d'élire un prieur, et des autres grâces qu'elle y a attachées... Et pour dire le vrai, dès que nos frères se sépareront de la discipline et de la régularité qu'il a plu à Dieu d'établir dans ce monastère, ils mériteront de tomber dans le désordre et dans la confusion.* L'abbé de Clairvaux, Dom Pierre Bouchu, n'était pas un ennemi opiniâtre du bien ; quoiqu'il ne pratiquât pas la réforme, il ne pouvait s'empêcher d'estimer les réformés, et en particulier l'abbé de la Trappe. Il fut touché d'une foi si vive, d'une fidélité si sévère, et par un acte du 27 avril 1683 il consentit à l'exécution des deux brefs selon leur forme et teneur, ajoutant que *ce serait pour tant et si longtemps que durerait l'Étroite Observance dans la séparation des gens du monde, le silence exact entre les frères, le travail des mains, les abstinences et les mortifications régulières, comme elles se pratiquaient dans ladite abbaye, avec édification, à la plus grande gloire de Dieu.*

L'année suivante (1684), une autre contradiction menaça l'ouvrage du réformateur. Il se tint une assemblée des abbés de l'ordre au collège des Bernardins. On devait y proposer des mesures tendant à rétablir l'uniformité, en vertu desquelles la Trappe, Orval, Septfonds, Châtillon, ne pourraient plus dépasser ce qui se pratiquait dans le reste de l'Étroite Observance. Ainsi, la lumière offusquant les yeux malades, la jalousie entretenant la haine et l'esprit de destruction, il fallait que la vie des parfaits solitaires ne fût qu'une longue et persévérante défense. L'abbé de la Trappe ne manqua pas à ce nouveau combat, mais il ne crut pas devoir pour cela paraître à l'assemblée. Son absence même, en témoignant de sa confiance dans la justice de sa cause, pouvait donner plus de force aux réclamations qu'il fit présenter. Il connaissait l'abbé d'Orval dont le zèle s'animait par les obstacles, il le chargea d'être son interprète. La déclaration qu'il fit ainsi transmettre annonçait une volonté inflexible et indomptable à l'injustice. Elle contenait en substance qu'il avait pour tous ses supérieurs une soumission profonde, pourvu qu'ils ne désirassent rien de lui qui fût contre sa conscience et contre la fidélité qu'il devait à Dieu ; que ce qui se pratiquait à la Trappe était approuvé du Saint-Siège par deux brefs confirmés par le roi, que les visiteurs avaient estimé que la vie de la Trappe était conforme à la règle et aux exemples des anciens Pères ; que s'il avait cru ne pas mener une vie plus exacte ni plus pénitente que celle qui s'observait communément dans l'Étroite Observance, il n'aurait jamais eu la pensée d'y entrer. *Nos supérieurs, disait-il, peuvent bien nous élever, mais pour nous abaisser, ils ne le sauraient faire en conscience. Nous serions bien indignes de la grâce que Dieu nous a faite si nous nous rendions à une proposition si déraisonnable et si injuste. Les hommes n'ont pas le droit de nous séparer de ce que nous avons promis à Dieu. Il est le premier objet de notre obéissance, et il ne nous a point soumis aux hommes au*

préjudice de ce que nous lui devons. L'abbé d'Orval, soutenu par de tels arguments, repoussa avec succès une tentative qui l'avait d'abord alarmé, et la proposition de relâchement n'eut pas de suite. Bientôt, l'abbé de Val-Richer, nouveau visiteur, étant venu à la Trappe (1685), ne trouva rien à reprendre, et jugea inutile de faire aucune ordonnance ; admirant au contraire ce qu'il avait vu, les mérites et le bonheur des frères, le calme religieux et la prospérité du monastère, il demanda un état exact du spirituel et du temporel de la maison, pour le communiquer au chapitre général. Enfin la mort de Jean Petit, et l'élévation de Nicolas Larcher à la dignité d'abbé de Cîteaux, mirent fin aux persécutions des supérieurs majeurs (1686).

Pendant que la Trappe triomphait péniblement de la résistance des supérieurs relâchés, elle avait à se défendre contre une imputation grave qui, personnelle en apparence au révérend Père, intéressait également toute la communauté. D'autres ennemis, excités peut-être par les premiers, faisaient peser sur le réformateur une accusation de jansénisme, qu'il eût suffi de prouver pour compromettre, auprès du Saint-Siège et du roi, l'existence des moines, par les erreurs de l'abbé. Plusieurs raisons spécieuses semblaient fortifier les soupçons. L'ancienne liaison de M. de Rancé avec le docteur Arnaud dont il honorait la science, et avec les évêques d'Aleth et de Pamiers qui avaient décidé sa conversion, faisait dire qu'il partageait la doctrine de ses amis ; en même temps sa réforme renouvelée de saint Bernard, dans un siècle qui ne connaissait plus saint Bernard, paraissait procéder du rigorisme hérétique des nouveaux sectaires. Quoiqu'il eût adhéré aux constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, et signé le formulaire exigé des catholiques, on affectait de croire qu'il avait secrètement changé de sentiment à l'exemple de Nicolas Pavillon dont la rétractation déplorable avait affligé l'Église de France. Cette audacieuse calomnie prenant des forces et pénétrant à la cour, suscita à l'abbé de la Trappe des embarras qui durèrent plus de six ans (1678-1684). Le maréchal de Bellefonds, son ami, l'avertit du danger, et le pressa vivement de le conjurer par une déclaration authentique. L'humble solitaire, résigné à la calomnie, refusait d'abord de rompre le silence pour sa propre justification, disant qu'il ne devait compte de sa foi qu'à ses supérieurs, et priant ses amis de le défendre mieux qu'il ne pouvait le faire lui-même, par un simple exposé de ce qu'ils avaient vu et entendu, et par la gravité de leur témoignage et de leur caractère.

Cependant le maréchal de Bellefonds revint à la charge, et l'abbé de la Trappe consentit à lui adresser, sous forme de lettre, une exposition de sa foi, avec la liberté de la rendre publique s'il le jugeait convenable (1678). Il commençait par déclarer qu'il n'était d'aucun autre parti que de celui de Jésus-Christ et de son Église ; qu'il se soumettait à ceux que Dieu lui avait donnés pour supérieurs et pour Pères, c'est-à-dire au pape et à son évêque ; qu'après avoir signé le formulaire sans restriction, il avait écarté de sa communauté toute connaissance des querelles qui troublaient l'Église, et que le calme avait régné dans son désert pendant que le monde était dans l'agitation. La doctrine de la grâce et le rigorisme de la morale, tels étaient les deux objets du débat. Il répondait, sur le premier, que si on désirait connaître quelles étaient ses opinions, il n'en avait jamais eu de particulières, et qu'il avait toujours suivi celles de saint Thomas. Il répondait, sur le second, qu'il faisait profession publique de s'attacher uniquement à la doctrine que Jésus-Christ a enseignée dans son Évangile, eu la manière que les saints Pères qui sont ses interprètes, l'ont expliquée. Il se déclarait convaincu que, s'il faut se garantir des opinions excessives, et ne pas porter les choses à un point où personne ne puisse atteindre, il n'est pas moins

dangereux d'élargir les chemins au-delà des bornes que Jésus-Christ leur a prescrites, de donner le nom de bien à ce qui est mal, d'entrer dans des condescendances molles, de flatter les pécheurs dans leurs iniquités, et de mettre, comme dit le prophète, des coussins sous leurs coudes au lieu de couvrir leur tête du sac et de la cendre.

Cette lettre remua fortement les esprits, et déconcerta bien des opinions formées et tenaces. Les Jansénistes reprochaient à l'abbé de la Trappe de ne pas soutenir la cause d'Arnaud, son ancien ami ; quelques-uns l'excusaient de ce qu'ils appelaient une faiblesse par une nécessité de position. Une princesse disait dans ce sens : *væ nutrientibus*, malheur à ceux qui ont des enfants à nourrir, donnant à entendre que s'il n'avait pas eu sa maison à conserver, il aurait embrassé plus énergiquement leur parti. Les calomniateurs de leur côté confondus par une déclaration si explicite de docilité à l'Eglise, ne reculaient pas devant une nouvelle calomnie, et accusaient l'abbé de la Trappe d'avoir déguisé ses sentiments. Quelques-uns demandaient au moins qu'il déclarât qu'il avait lu les propositions dans Jansénius, d'autres qu'il reconnût l'utilité des ouvrages des casuistes. Ses défenseurs, enfin, rapprochant ses actes, l'adhésion au formulaire et la lettre au maréchal de Bellefonds, soutenaient avec avantage que sa foi n'avait jamais varié, et qu'il était resté pur des changements de ses anciens amis. Ces débats se prolongèrent assez pour rendre nécessaire une nouvelle déclaration. L'abbé de la Trappe la donna en 1684 ; c'est une pièce fort importante dont nous extrairons quelques passages.

Je déclare que j'ai signé simplement les constitutions des Papes touchant la condamnation du livre de Jansénius, sans distinguer ni séparer les matières, et j'ai cru, et je crois encore, que les propositions qu'ils ont condamnées sont dans les ouvrages de cet auteur et dans son sens, non pas pour le savoir par expérience, ni pour les avoir vues de mes propres yeux — comme on prétend que je doive le dire —, puisque je n'ai jamais lu les ouvrages de cet auteur, mais parce que les souverains pontifes l'ont défini de la sorte, et que j'estime que le chef de l'Église reçoit de la part de Dieu une assistance, une lumière et une particulière protection, non-seulement dans la décision des dogmes, mais encore dans les choses qui ont rapport à l'édification de la foi, et qui concernent la direction des peuples et le gouvernement de l'Église.

Secondement, je n'ai jamais eu la pensée de condamner les opinions, touchant la grâce, qui sont contraires à celles de saint Thomas, et je n'ai garde de croire que ceux qui les tiennent ne soient pas en sûreté de conscience, puisqu'on les soutient dans les écoles de théologie, et que l'Église veut bien qu'on les enseigne.

Troisièmement, pour ce qui regarde les casuistes, je ne puis pas dire — comme on témoigne le désirer — que je les crois utiles à l'Église, étant aussi persuadé que je le suis, qu'ils lui ont fait de très grands maux, et que plusieurs d'entre eux, par des subtilités métaphysiques, de faux raisonnements, et des inventions purement humaines, ont rendu soutenables quantité d'opinions contraires à la pureté des murs et aux vérités évangéliques. Ils ont appris aux hommes des dérèglements qu'ils ne connaissaient pas ; ils ont trouvé le secret d'étouffer les remords des consciences, et ont donné des expédients de violer sans scrupule et sans crainte les lois les plus saintes de la nature et de la religion...

Au reste, ce n'est ni mon goût, comme on le prétend, ni mon loisir, ni ma capacité — car je n'en ai point —, qui m'a fait dire que les directeurs doivent chercher dans l'Évangile de Jésus-Christ les règles de la conduite : mais la

conviction dans laquelle je suis, que c'est une obligation principale à tous ceux qui sont engagés dans le soin des âmes, de s'appliquer par-dessus toutes choses à la lecture et à la méditation des saintes Écritures... Si les pasteurs en faisaient ordinairement leur étude, et s'ils y joignaient la lecture des Pères, ils y trouveraient un fonds d'instruction, de lumière et de piété qui leur donnerait l'intelligence et l'ouverture dont ils auraient besoin pour l'exercice de leur charge... et pour ce qui est des cas difficiles et extraordinaires, ils auraient recours à leurs évêques ou aux docteurs catholiques et approuvés de l'Église...

Des paroles aussi énergiques, aussi précises, ne donnaient plus de prise aux subtilités malveillantes ; elles mirent fin aux accusations sérieuses. On dut savoir désormais que l'abbé de la Trappe était le fils docile du Saint-Siège, et qu'également éloigné du rigorisme et du relâchement dans la morale, il ne serait ni le partisan des hérétiques, ni le défenseur aveugle de toutes les opinions de leurs adversaires. Le nom de Jansénisme sera bien encore reproduit contre sa doctrine, mais sous la plume d'obscurs pamphlétaires, indignes et incapables d'obtenir aucun crédit ; et la calomnie, confondue d'avance, n'obtiendra pas même les honneurs de la réfutation. Il n'appartenait ni aux relâchés de Cîteaux, ni aux ennemis du dehors, de ruiner la réforme de la Trappe par les artifices d'un faux zèle, ou d'armer la puissance temporelle contre une œuvre protégée de Dieu.

L'opposition des ennemis n'est pas toujours la plus difficile à repousser. La guerre ouverte, par la franchise de l'attaque, par la manifestation de ses desseins, laisse au moins à la défense la liberté de ses coups, et à la victoire la force irrévocable de ses arrêts. Mais l'opposition des amis exige des ménagements qui la prolongent ; comme elle se recommande par ses bonnes intentions, il faut subir ses avis, et quelquefois en tenir compte ; comme on la repousse doucement, elle ne se croit jamais vaincue, et devient, par des instances réitérées, la tyrannie de la bienveillance. Depuis dix ans, le révérend Père n'avait pas moins à lutter contre ses amis que contre ses ennemis. Si les derniers le combattaient par haine, les premiers le contraignaient par leurs conseils, le pressant d'adoucir la pénitence de son monastère pour encourager les vocations, et de mutiler son œuvre pour la conserver. Ce fut l'évêque de Pamiers qui commença. Il visita la Trappe (1676) avec un docteur de Sorbonne, et l'un et l'autre supplièrent l'abbé d'adoucir ce qu'il avait établi pour le travail, pour les humiliations, et surtout pour la nourriture, qu'ils trouvaient insuffisante à une vie si laborieuse ; ils allèrent même jusqu'à le railler de ce qu'il laissait dessécher les étangs, dans la crainte, sans doute, que le désir de manger du poisson ne vînt aux religieux. Il est vrai que l'évêque de Pamiers n'insista pas contre des réponses dont il reconnut la sagesse : il voulait même se faire Trappiste, et il n'abandonna ce projet que sur les représentations de celui qui en eût retiré une grande utilité et une gloire nouvelle. Mais il n'était pas le seul dans le royaume qui redoutât les effets de la mortification. Un autre prélat, d'une vertu éminente, fit parvenir au réformateur, toujours dans son intérêt, des représentations du même genre. Il fallut lui répondre qu'il considérait comme extraordinaire ce qui n'avait rien que de très commun, et qu'il condamnait comme un excès ce qui était fort au-dessous de l'austérité que les fondateurs de l'ordre avaient enseignée à leurs descendants, et que les religieux de la Trappe, loin d'être contents d'eux-mêmes, trouvaient dans leurs œuvres de perpétuels sujets de s'humilier et de se confondre... C'en était assez pour faire connaître qu'ils étaient bien éloignés de vouloir rendre leur vie plus douce. La fermeté de cette déclaration n'empêcha pas un troisième évêque d'accueillir les discours de

quelques personnes pieuses, et de s'en faire l'interprète (octobre 1681) ; et cependant ce prélat unissait aux fatigues de l'épiscopat les austérités de la vie religieuse : imitateur des Basile et des Chrysostome, il édifiait et honorait l'Église de France par une sainteté antique¹. Sa lettre est pleine de petits détails, de conseils minutieux pour tous les jours de l'année ; il dit : La quantité des aliments que vous donnez à vos religieux contribue plus que toute autre chose à les rendre malades. Votre chant, votre travail, votre air humide et aquatique, épuisent les corps, sans parler de la solitude, du silence, et de la discipline. J'ai toujours cru qu'un demi-setier de vin servirait à soutenir leur estomac, au lieu que vos cidres l'affaiblissent et le relâchent. De même, une couple d'œufs à dîner, avec une portion de légumes, réchaufferait des poitrines languissantes ; et comme le repas est loin du coucher, cela ne peut produire les mauvais effets que l'on pourrait appréhender de ces aliments. Quand, au jour de votre saint, et aux quatre bonnes fêtes de l'année, vous donneriez de petits poissons à toute votre communauté, vous ne feriez rien qu'on ne fît dans les commencements de votre ordre et de celui des Chartreux ; et ces petites choses, qui ne paraissent rien, et qui ne peuvent causer ni intempérance ni relâchement, sont d'un secours merveilleux pour égayer l'esprit, ranimer le corps, et encourager à aller dans la voie de la pénitence avec plus de zèle et de ferveur. A ces observations, relatives à la règle, il joignait quelques avis personnels au révérend Père, et à une prétendue sévérité dont on parlait beaucoup, l'invitait à prendre un langage et des formes plus affectueuses, et à ménager quelquefois la faiblesse et la sensibilité de ses inférieurs.

Le révérend Père respectait trop le prélat pour ne pas lui répondre. Tout en réfutant les plaintes qui tombaient sur son administration, il se reconnut très imparfait et très incapable, et promit de recevoir avec une soumission profonde, pour sa propre correction, les avis qui portaient d'un esprit plein de lumières. Quant à la règle même, il déclara qu'il n'y pouvait rien changer ; la charité s'y opposait : adopter une vie plus commode et plus agréable, c'était ravir aux pauvres le pain quotidien que le jeûne religieux leur réservait. L'existence même de la Trappe y était intéressée ; car les deux brefs de Rome, supposant la pratique persévérante de l'austérité contre laquelle on réclamait, il n'était pas possible de la modérer sans perdre les grâces accordées par le Saint-Siège.

Le bon évêque resta convaincu. Mais la tentation se représenta plus forte en 1686. Ennemis et amis s'entendaient pour harceler de raisons spécieuses le zèle et la fidélité. Jusqu'alors l'intérêt de la censure s'était porté uniquement sur les religieux de chœur, dont la pénitence touchait plus particulièrement la haute ou la moyenne société, et ceux qui gouvernaient l'ordre de Cîteaux. Les frères convers eurent enfin leur tour. On découvrit à leur insu que l'austérité dans laquelle ils vivaient était trop grande, la privation de soulagements trop stricte, qu'il était à craindre que la nature ne s'en trouvât accablée, que le silence extrême pouvait les jeter dans un état dangereux, qu'une violence si continue les exposait à des mécontentements, et que le murmure leur ôterait le mérite qu'ils auraient pu tirer d'une vie plus modérée. Au milieu de ces attaques, le révérend Père avait besoin de rassembler toute son énergie et de ranimer sa conviction : Loin d'avoir rien à retrancher, disait-il, nous sommes encore fort au-dessous de la règle ; nous sommes des gourmands auprès de ceux qui nous ont précédés, et des lâches dans nos travaux et dans tous les exercices auprès de ces premiers hommes. Il faut travailler désormais à une fidèle observation de la règle ; il faut

¹ Lenain, *Vie de Rancé*, t. II. Ce prélat est l'évêque de Chartres, Godet des Marais.

resserrer les nœuds de la vie pour réparer la langueur et la faiblesse du passé... Je ne saurais m'imaginer qu'une observance qui s'affaiblit dans la pensée de durer davantage, et qui témoigne par cette précaution qu'elle n'a point en Jésus-Christ toute la confiance qu'elle y doit avoir, ne se rende indigne d'en obtenir cette protection qui lui est nécessaire, et sans laquelle elle n'aura jamais ce qu'elle désire... Ces sortes de relâchements et de mitigations n'ont jamais le succès qu'on en espère, soit que l'esprit de Dieu s'en retire, soit que le démon attaque avec plus de violence ceux qui sont moins en état de se défendre... Mon cœur ne me dit rien, sinon ces quatre paroles des Macchabées : *Moriamur in simplicitate nostra*... Nos amis, qui nous conseillent autre chose, quelque mérite qu'ils aient d'ailleurs, ne considèrent pas assez ce que demande l'engagement d'un solitaire. Ceux qui sont des saints dans les autres emplois de l'Église peuvent avoir des idées fort éloignées de celles qui conviennent aux religieux... Si les saints s'étaient conduits par de telles considérations, ils ne nous auraient pas laissé tous ces monuments si illustres de ce que l'amour de Dieu leur a fait entreprendre, leur vie serait ensevelie dans les ténèbres et dans l'oubli ; l'Église ne nous proposerait pas, comme elle fait, ces grands exemples qui sont à présent son ornement et sa gloire¹.

Il fit encore une fois trancher la question par sa communauté, et condamner le relâchement par ceux mêmes à qui la séduction était offerte. Les religieux de chœur commencèrent. Comprenant combien il leur était utile de s'engager de plus en plus dans les liens sacrés du Seigneur, ils renouvelèrent encore une fois leurs vœux le jour de Noël (1686) ; et pour donner à cet acte une authenticité plus significative, ils voulurent y apposer tous leurs signatures. Les convers n'avaient pas pris de part à cette solennité : ils furent appelés le second dimanche après l'Épiphanie (1687) à la conférence des religieux. Là il leur fut donné connaissance de ce qui se débitait dans le monde à leur sujet, puis le révérend Père ajouta : Je sais, mes frères, qu'il faut que l'offrande, pour plaire à Dieu, soit volontaire, et qu'elle parte d'une disposition du cœur qui soit pure. Je ne voudrais pas, pour rien au monde, désirer de vous quelque chose qui excédât vos forces ou vos intentions, ni vous obliger à des peines et à des travaux qui vous nuiraient beaucoup plus qu'ils ne vous seraient utiles. Ainsi, je vous ai fait appeler afin d'apprendre vos sentiments de vos propres bouches. Je vous exhorte seulement à dire vos dispositions présentes avec beaucoup de sincérité ; car vous parlez devant Dieu, et vous ne sauriez, sans l'offenser et sans lui déplaire, après l'ordre que je vous en donne, nous dire autre chose que ce que vous pensez. C'était là sans doute une expérience décisive. Sommés, au nom de Dieu, de révéler leurs plus intimes sentiments, et laissés maîtres de leur avenir, les bons frères convers pouvaient sans scrupule demander quelque mitigation. Mais tous, à l'exception d'un seul, déclarèrent simplement que s'il fallait modifier leur pénitence, c'était pour l'augmenter et la mettre en rapport avec leurs péchés. Le père abbé reprit : Je vois bien, mes frères, que vous n'auriez pas de peine à souscrire à tout ce que vous venez de déclarer, et à renouveler devant Dieu les promesses que vous lui avez faites. Et aussitôt ils se levèrent et témoignèrent unanimement qu'ils étaient prêts à renouveler leurs vœux. Le révérend Père leur promit de satisfaire leurs désirs, et désigna pour cette touchante cérémonie la fête de la Purification, qui approchait. Ce fut dans la

¹ Rancé, *Lettres* ; Lenain, *Vie de Rancé*, t. II, passim.

maison un jour de joie et de ferveur nouvelle qui ne devait plus laisser d'espérance aux censeurs de la Trappe¹.

A partir de ce moment le sort de la Trappe fut véritablement fixé. Les contradictions qu'elle éprouva encore ne furent que de basses injures, de plats libelles contre la personne de l'abbé, des calomnies si grossières qu'elles se réfutaient d'elles-mêmes. On essaya plus d'une fois de représenter la Trappe comme le rendez-vous des ennemis de la royauté ; le grand nombre de curieux de toutes les provinces et de tous les pays qui venaient la visiter donna lieu de dire qu'elle recevait des hommes suspects. Le marquis de Seignelay fut même chargé par le roi de prendre des informations à cet égard, et le révérend Père dut lui envoyer un mémoire des séculiers et des convers qui étaient dans la maison, de leur pays, de leurs mœurs, de leurs emplois (1688). Le roi fut satisfait de sa conduite et persuadé de sa fidélité². En 1690 un religieux d'une autre observance, après avoir instamment sollicité son admission, partit tout-à-coup, et publia, pour explication de ce changement, un écrit détestable où il accumulait les plus étranges accusations. A l'entendre, l'abbé de la Trappe était un supérieur mondain et impitoyable, sans esprit de pénitence et de retraite, qui accablait ses frères de mortifications qu'il ne partageait pas, un ennemi de l'orthodoxie qui communiquait avec les hérétiques, et mettait aux mains de ses religieux des livres condamnés par l'Église ; c'était, enfin, un sujet indocile qui ne tenait aucun compte des ordonnances du roi ni de celles de Louis XIII, d'heureuse mémoire. Et tandis qu'il lançait dans le monde cet ouvrage de la haine et du mensonge, le calomniateur, contrefaisant son écriture, mandait au révérend Père, sous le pseudonyme d'une servante de grande dame, que ses ennemis le dénonçaient au roi et à Louvois comme criminel d'État ; qu'une lettre de cachet était prête, qu'il allait être enlevé de son abbaye, et sa communauté dispersée comme le fut Port-Royal. Ces odieuses manœuvres firent quelque bruit ; le roi parut même y donner quelque importance, en invitant l'abbé de la Trappe à se justifier ; mais il ne voulait que mieux confondre le calomniateur par l'évidence de l'imposture. Le mémoire de justification fut digne du noble accusé. L'abbé de la Trappe livrait sa personne, à l'exemple de Jésus-Christ, aux passions de son ennemi, et se déclarait encore plus irrégulier, plus dissipé, plus impénitent que le libelle ne l'avait fait. Mais il vengeait la pureté de sa foi par des raisons tellement solides qu'elles ne laissaient rien à la réplique. Le roi n'en demanda pas davantage. Louvois, prémuni par son frère l'archevêque de Reims contre les intrigues dont on voulait le circonvenir, déclara qu'il ne se mêlait pas de ces sortes d'affaires, et conseilla aux supérieurs du coupable de le reléguer à cent lieues et de le mettre *in pace*. Le coupable lui-même, honteux de son isolement, écrivit au révérend Père pour lui demander pardon, et fit une rétractation publique.

Ceux qui essayèrent de soulever de nouveau, contre la Trappe, l'autorité de l'abbé de Cîteaux, ne réussirent pas mieux que les flatteurs de l'autorité royale. Le temps du mauvais vouloir était passé. Nicolas Larcher, nouveau général de l'ordre, ne ressemblait en rien aux Vaussin et aux Petit. Après avoir été contraint de dénoncer et de flétrir, dans ces deux abbés, tant d'actes opposés à la sainteté de leur caractère, qu'il nous est doux de rencontrer enfin, sur le siège de saint Étienne, un successeur plus digne de ce bel héritage ! Larcher n'était pas un de ces héros de la pénitence qui changent les temps, comme saint Bernard ou l'abbé de la Trappe, mais c'était un homme d'honneur, instruit de ses devoirs et

¹ Rancé, *Conférences*, t. I, p. 280.

² Rancé, lettre à l'archevêque de Paris, 1690.

déterminé à les remplir. Il vit le bien, il l'approuva, et il ne suivit pas la route du mal. Le bref d'Alexandre VII, négligé par ses prédécesseurs, devint, sous son règne, la loi de la commune Observance. Il le pratiqua le premier avec une exactitude exemplaire. Pauvrement vêtu, il ne portait même les insignes de sa dignité que dans les grandes cérémonies, et il se serait débarrassé de son carrosse, si le Père de La Chaise ne l'en eût dissuadé. Il renvoya du moins les valets de chambre, les médecins à gage, les gens de livrée, les maîtres-d'hôtel, les confituriers ; il ne garda que deux domestiques pour le service de son appartement et de sa table ; car, pour le service de sa personne, il savait y suffire, s'habillant et se déshabillant lui-même. Il ne posséda rien en propre ; il demandait de l'argent au cellérier pour ses aumônes, et lui remettait en rentrant ce qu'il n'avait pas donné. Jamais on ne viola à sa table, même en faveur des étrangers de considération, l'abstinence de l'Avent, de la Septuagésime, et de quatre jours par semaine. S'il n'embrassa pas l'Étroite Observance, il sut l'honorer, la protéger, la dilater conformément aux ordres du pape. Il lui accorda des assemblées triennales, il augmenta le pouvoir des visiteurs, il diminua celui des premiers Pères non réformés. Enfin, il eut toujours, dans sa maison de Cîteaux, une demi-douzaine de réformés pour soutenir, par leur exemple, la régularité du cloître, pour remplir les fonctions de sous-prieur, de maître des novices, de curé de la paroisse. Il les employait également dans la direction des religieuses, même de celles qui n'avaient pas embrassé la réforme, persuadé qu'on ne pouvait confier cette charge à des hommes trop spirituels ou trop éclairés.

Sous un tel général, la Trappe, au lieu d'être attaquée, fut énergiquement défendue. Un religieux avait fui, après plusieurs années de vertu, et son exemple avait ébranlé quelques âmes faibles, qui demandèrent la permission de se retirer en d'autres monastères. Fort de cette adhésion, l'apostat se mit à prédire la fin prochaine de la Trappe (1694). Plus de trente religieux, selon lui, étaient las de leur pénitence, et l'abbé de Cîteaux leur avait promis protection ; on envoyait même à ce dernier des lettres anonymes pour le conjurer de faire en personne la visite dans cette maison de mort, et d'affranchir les opprimés d'un joug insupportable. Mais Nicolas Larcher estimait trop le révérend Père pour céder à de pareilles suggestions. *Il y a partout, disait-il, des injustes et des mécontents ; tous ces bruits ne m'empêcheront pas d'autoriser l'abbé de la Trappe, en tout ce qui me sera possible, pour maintenir le bien qu'il a établi dans sa maison, et si cet abbé était moins âgé et moins infirme, je le ferais mon vicaire-général dans tout l'Ordre, et le dépositaire de mon pouvoir.* Il dit dans une autre circonstance : *L'abbé de la Trappe ne fait rien que de conforme à sa règle, en portant les religieux à une perfection à laquelle la règle les exhorte, et qui ne peut être qu'inférieure à celle des premiers siècles de l'Ordre. Aucune autorité ni séculière ni régulière ne prévaudra jamais contre l'attachement que j'ai pour lui, et je ne me laisserai séduire par aucun de ceux qui m'approchent. Loin donc de l'engager à une modération mal entendue, il l'autorisa à ne rien relâcher de la discipline par une lettre où se remarquent ces paroles : Celui qui s'est engagé par vœux librement et volontairement faits après une année de probation, ne peut raisonnablement se plaindre de la vie qu'il a embrassée, ni tâcher de s'en délivrer, sans crime et péril de son salut : *Nemo mittens manum ad aratrum*, etc. ; et j'aurais du scrupule de permettre à un religieux de la Trappe de descendre à une vie plus mitigée.* Les Trappistes répondirent à la pensée de leur général, en faisant, dans cette même année, un troisième renouvellement de leurs vœux.

Si toutes ces tentations, toutes ces menaces avaient échoué depuis dix-huit ans (1676-1694) contre l'inébranlable persévérance des Trappistes, il n'est pas moins admirable que les préjugés répandus dans le public, la crainte de la mort, l'incertitude de l'avenir, n'aient point découragé au dehors ni retenu les vocations. Cette période fut, en effet, la plus prospère par le grand nombre de postulants qui vinrent demander l'habit de la religion. Nous avons nommé, au commencement de 1677, le quarante-huitième profès de chœur. Après lui jusqu'à la mort de l'abbé de Rancé, on en compte cent quarante-neuf autres, dont quatorze prêtres, cinquante-cinq religieux de divers ordres, et soixante-dix-neuf hommes du monde. Quoique les supérieurs de plusieurs congrégations eussent obtenu des brefs de Rome qui défendaient à leurs religieux de passer à la Trappe sans leur permission, cependant le révérend Père, soit par des brefs personnels qu'il sollicita, soit par l'énergie avec laquelle il soutint les droits de la pénitence, put encore admettre neuf Cisterciens, quatre Prémontrés, douze Franciscains, quatre Dominicains, neuf Bénédictins, deux Feuillants, deux Carmes, quatre Oratoriens, trois Célestins, et beaucoup de chanoines réguliers. Le général des Prémontrés réclamant un jour deux novices, faisait valoir une ancienne convention passée en 1147, entre son Ordre et celui de Cîteaux, par laquelle les deux Observances s'engageaient à ne pas s'enlever leurs religieux : le révérend Père représenta que cet accord ne subsistait plus, parce qu'il était subordonné à la conservation de la régularité : *quandiu utriusque ordinis status vigerit*, et que les Prémontrés n'observaient plus la règle primitive. L'affaire fut portée à Rome, et promptement terminée, par l'entremise de l'archevêque de Paris, à l'avantage de la Trappe. Le clergé séculier fournit beaucoup moins de sujets, mais le monde en donna plus que les ordres religieux eux-mêmes, et de toutes les conditions, roturiers ou nobles, magistrats ou officiers, pécheurs scandaleux ou âmes saintes dès l'enfance. La Trappe était ouverte, comme le royaume des cieux, à toute heure, à tous les ouvriers qui demandaient leur part du travail.

Citons le frère Arcise, jeune homme pourvu de tous les avantages qui donnent l'estime et les joies du monde. Issu d'une des principales familles d'Orléans, mis en possession d'une fortune honnête par la mort prématurée de son père et de sa mère, malgré les succès que lui promettait au barreau une instruction brillante, il ne songea plus qu'à se faire une vie agréable et voluptueuse. Il se choisit un petit nombre d'amis de mérite auxquels il demanda et crut donner réciproquement le bonheur ; il partageait son temps entre eux, la comédie et l'Opéra. A vingt-six ans, la passion des voyages s'empara de lui : il passa deux ans en Italie ; les années suivantes, il parcourut l'Angleterre, la Hollande, la Flandre, et retourna en Italie, malgré les représentations de sa famille. La connaissance des langues, le souvenir de ce qu'il avait vu dans ces courses, lui assuraient une grande supériorité dans la conversation ; il cherchait, il prolongeait les entretiens où éclatait son mérite. Les qualités de son cœur répondaient aux facultés de son esprit. Sa générosité égalait son savoir, et sa bienfaisance les agréments de sa parole. Il ne fallait pas tant de séductions pour l'enchaîner au monde, et il avait en outre perdu toute connaissance de la religion. Le libertinage qu'il avait respiré comme l'air en Angleterre et en Hollande, mettant à l'aise son amour du plaisir, il avait voulu s'y affermir et se convaincre de la réalité de l'athéisme. Il lut beaucoup de livres impies, il en adopta les raisonnements, et se prouva à lui-même qu'il n'y avait pas de Dieu. Toutefois il sauvait encore les apparences, et de temps en temps il paraissait à l'église. Ce fut ce qui lui mérita miséricorde. Comme il assistait au salut le jour

de Pâques, il fut frappé de la dévotion des fidèles, et tombant à genoux, il prit la résolution de se réformer. Une maladie longue survint ensuite, qui lui donna le temps d'examiner le fond de son cœur ; et malgré les conseils de ses amis et le souvenir de sa famille, il prit le chemin de la Trappe¹.

Mettons en regard du frère Arcise, le frère Basile — Claude Auzoux —. Celui-ci ; fils d'un vigneron, élevé dans la piété et la crainte de Dieu, s'attacha, dès qu'il eut l'âge de raison, à conserver inviolablement l'innocence de son baptême. Un heureux mélange de qualités contraires tempérant sa vivacité par la docilité, la tendresse de son cœur par une horreur extrême du mal. Loin de laisser paraître dans l'enfance aucun trait de puérilité, il laissait Voir, dès l'âge de huit ans, toutes les vertus d'un solitaire, modestie, recueillement, amour du silence et détachement de soi ; dès qu'il entendait une parole libre, il rougissait et s'enfuyait. Son père, qui l'aimait sans l'apprécier, ne le destinait ni aux lettres, quoique l'enfant y eût beaucoup d'aptitude, ni à la vie sacerdotale ou religieuse : il en voulait faire un passementier ; il l'envoya travailler chez un maître qui entretenait un grand nombre d'ouvriers de l'un et de l'autre sexe. Le fils obéit dans l'espérance que Dieu bénirait sa soumission, et il lui fut donné en effet de vivre au milieu des périls, plutôt comme un ange que comme un jeune homme de dix-neuf ans ; il ne ressentit jamais la moindre atteinte d'une passion déréglée, et son imagination même n'eut jamais à souffrir d'une pensée contraire à la pureté. Cependant, déterminé à [ne plus fréquenter un sexe qui depuis si longtemps est en possession de chasser l'homme du paradis](#), il manifesta à son père le désir de se séparer du monde. Le bon vigneron ne savait pas consentir à perdre son fils : il lui proposa, au contraire, un mariage. Alors le jeune prédestiné crut qu'il lui était permis de fuir. Il vint à Paris. La Providence qui le conduisait comme par la main, l'adressa à un Père Cordelier qu'il avait entendu prêcher dans son village : il lui exposa qu'il était bien triste de ne pas savoir le latin, puisque cette ignorance l'empêchait d'être religieux. Le cordelier le rassura, lui promit de l'instruire, et de lui fournir, par la charité de quelques personnes, de quoi se loger et se nourrir pendant le cours de ses études. Les aumônes furent bien modiques ; l'étudiant n'avait souvent que du pain et de l'eau ; mais il recevait tous les jours une leçon du Père, et chaque pas qui le rapprochait de l'objet de ses vœux lui était plus cher que toutes les commodités de la grande ville. Le Cordelier admirant les facultés et les progrès de son élève songeait à le faire entrer dans son ordre : il l'exerçait aux vertus religieuses comme à la connaissance du latin, et n'admirait pas moins son humilité parfaite que son application savante. L'affaire était déjà conclue, et Claude Auzoux allait partir pour le noviciat d'Abbeville, lorsqu'un autre religieux de Saint-François lui fit observer que l'ordre des Cordeliers n'était pas assez retiré du monde, qu'il lui faudrait confesser, prêcher, qu'il ferait mieux d'embrasser la vie de la Trappe. A ce nom, le jeune homme reconnut la volonté de Dieu. Il s'enfuit une seconde fois sans calculer les difficultés du voyage, et véritablement il eut raison. A la porte de Paris, un inconnu l'aborde, lui demande où il va, et apprenant qu'il n'a sur lui que deux sous marqués, et qu'il ignore le chemin, se charge de le conduire, et de pourvoir à ses besoins². Claude Auzoux fit le trajet en deux jours, et après avoir quitté à Mortagne son charitable guide, il fut reçu à la Trappe où il devint frère Basile (1688).

¹ Relation du frère Arcise, t. IV.

² Relation du frère Basile, t. III.

Le Trappiste le plus célèbre en ce temps par les circonstances terribles de ses erreurs, fut sans contredit dom Muce, appelé auparavant Pierre Faure. Après une jeunesse toute pleine de dérèglements, de libertinages et de débauches, il s'engagea dans la profession des armes : il entra dans les troupes des grenadiers, que tout le monde sait être les plus déterminés entre ceux qui font le métier de la guerre... Il eut toutes les méchantes qualités qu'un homme de cette profession est capable d'avoir. Il était cruel, impitoyable, audacieux, intrépide, blasphémateur... Il ne connaissait pas de péril quand il était question de se satisfaire. Il reçut en diverses occasions des blessures qui devaient lui donner la mort, des coups d'épée qui lui fendaient la tête, des mousquetades au travers du corps... Enfin, lassé de commettre des crimes, lassé de tuer des hommes, et d'être toujours près d'être tué lui-même... il résolut de changer d'état... S'imaginant qu'il n'y avait qu'à changer d'habits pour changer de mœurs, il se fit religieux dans un monastère d'anciens Bénédictins ; et ses mains étant encore toutes fumantes de sang, il reçut le sacerdoce, et, par une profanation sacrilège, il osa toucher de ses doigts le saint des saints. Cette dernière témérité eut toutes les suites les plus malheureuses qu'elle pouvait avoir. Ses dérèglements ne firent qu'augmenter... et le mal vint jusqu'à un tel point, que, perdant toute pensée et toute espérance de sortir jamais de cet abîme... il succomba au désespoir qui le pressait. Il quitta son pays, incertain et sans savoir où son sort le conduirait... Tout était bon à cet homme, pourvu qu'il éteignît cette étincelle de foi qui lui restait encore, par une apostasie et par une désertion toute publique. La fureur dont il se trouvait agité était telle, qu'il regardait comme un bonheur ou comme une véritable fortune de se couvrir la tête d'un turban, de se jeter dans l'armée des Ottomans, et de se voir le chef d'une troupe de ces infidèles et de ces barbares... Mais Dieu voulut finir ses égarements, et l'arrêta tout d'un coup sur le bord du précipice. Un ecclésiastique que la Providence lui adressa sans doute, lui parla de la Trappe, et lui dit en peu de mots que c'était un monastère dans lequel on vivait privé de tout commerce avec le monde ; qu'on n'y buvait point de vin, qu'on n'y mangeait ni chair ni poisson, et qu'on n'y parlait jamais. Cette relation le pénétra, et, comme un aiguillon de feu, le perça jusqu'au fond du cœur. Il dit en lui-même : Voilà le lieu que Dieu lé m'a destiné, et où il veut que je fasse pénitence de mes crimes. Comme les trois passions qui l'avaient dominé davantage étaient l'impudicité, la débauche de vin et les excès de la parole, il crut qu'il viendrait à bout de ces trois ennemis par l'abstinence, par la retraite et par le silence. Il quitte dans l'instant tous ses projets énormes d'Angleterre, d'Allemagne, de Turquie, et ne pense plus qu'à se cacher dans le fond d'un désert¹. Arrivé à la Trappe, on le mena au banc des hôtes, à l'église. Sa vue seule effraya le révérend Père. Ces yeux hagards, ce sourcil fier, cette contenance rude et farouche, ne découvraient que trop le fond de son naturel. Cependant il demanda à faire pénitence, il pleura, il s'abandonna entre les mains du supérieur qu'il avait choisi. Il baissa cette tête indomptable pour recevoir le joug qu'on lui imposait. Il dépouilla cette férocité de tigre et de lion qui lui était si naturelle, et se revêtit de la simplicité de l'agneau et de la colombe. Et depuis ce temps on ne vit presque dans toutes ses actions que des marques sensibles de l'infinité des miséricordes de Jésus-Christ, et de la grandeur de sa reconnaissance (1688).

¹ *Relation* de dom Muce, t. II. Tout ce qu'on vient de lire est extrait de la relation rédigée par l'abbé de Rancé. Nous avons abrégé, mais nous n'aurions pas osé changer une seule lettre de cet admirable récit.

L'illustration de la naissance, une haute position sociale, et l'éclat d'un sacrifice magnanime, ont rendu également célèbre la conversion du comte de Santena. Fils du marquis de Tana, gouverneur de Turin, et un des plus grands seigneurs du Piémont, Santena suivait le parti des armes au service de la France. Le plaisir, la gloire, l'ambition, étaient ses idoles ; pour l'affaire de son salut, il n'y pensait même pas, et peu d'hommes, si on veut l'en croire, ont porté plus loin que lui l'iniquité. Une maladie commença à lui donner un trouble salutaire. Obligé de suivre en carrosse son régiment qui allait de Lille à Béthune, il lut l'histoire de Joseph, et ne put se défendre de quelques réflexions sur la grandeur et la puissance de Dieu. Vainement il crut s'en distraire, en reprenant, pendant le souper avec ses officiers, son air et ses discours habituels ; les mêmes pensées, ne le quittant pas, agitèrent son sommeil pendant plusieurs nuits. Surpris de retrouver Dieu au fond de son cœur, il fit part de ce qu'il éprouvait à un père Jésuite à qui les hommes de guerre avaient coutume de se confesser, et, confirmé dans la croyance que Dieu voulait lui faire miséricorde, il s'empressa de décharger sa conscience de ses fureurs, de ses emportements, et de ses extravagances passées. L'évêque d'Arras faisait alors une mission dans Béthune : Santena pressa ses officiers d'assister aux prédications, et d'accepter le temps et les jours de salut qui leur étaient offerts. Lui-même, rendu plus fervent par son assiduité à ces exercices, songeait déjà à se retirer chez les pères de l'Oratoire, lorsqu'il fit un voyage à cette Trappe, dont il avait entendu parler dans le monde. Ce qu'il vit le toucha jusqu'au fond de l'âme, et lui inspira le désir de revenir. A un second voyage, il assista aux funérailles d'un religieux, appelé frère Palémon, ancien capitaine d'infanterie, qu'il avait vu novice. Le visage de cet homme, rude et désagréable pendant la vie, avait été si bien changé par la mort, qu'il était devenu véritablement beau, soit pour le teint, pour les couleurs, ou pour la disposition des traits. Santena confondu par cette merveille, s'était retiré derrière le chœur, et là il disait avec effusion : Seigneur, je suis persuadé que vous n'êtes pas content de moi ! Mon frère Palémon, que je crois devant Dieu, obtenez-moi la grâce de connaître ce qu'il veut que je fasse ; et dans ce moment il crut entendre une voix qui lui disait intérieurement : Prends ma place et mon nom, et finis tes jours dans le lieu où tu es. C'en fut assez, il déclara immédiatement au révérend Père qu'il ne sortirait plus de son monastère. Il régla ses affaires avec un parfait dégagement d'esprit, et renonçant au nom, au rang, à l'importance de sa famille, il ne fut plus que le frère Palémon¹. Sa conversion précéda de quelques jours celle du chevalier de Montbel, et la notice publiée sur sa vie et sa mort amena quelques années après à la Trappe le chevalier d'Albergotti, que ni la faveur du roi, ni le titre de colonel obtenu à vingt-et-un ans, ni les richesses de ses oncles, ne purent aveugler sur la nécessité du salut².

¹ *Relation* du frère Palémon, t. II.

² *Relation* du frère Achilles, t. IV.

CHAPITRE VIII

**Influence extérieure de la réforme de la Trappe.
- Réforme des Clairets. - Publication du livre de
la Vie monastique (1677-1694)**

Dans la période que nous venons de parcourir, l'abbé de Rancé a perfectionné sa réforme, et par une persévérance infatigable il l'a sauvée de toutes les entreprises de ses ennemis. Un si brillant résultat suffirait à la gloire d'un autre, mais le zèle de cet homme de Dieu ne se borne pas aux murs de son monastère. Nous l'avons déjà constaté souvent, la vie du réformateur de la Trappe est double, pour ainsi dire ; le bien qu'il opère dans son abbaye porte toujours au-dehors un salutaire contre-coup. Pour compléter l'histoire des vingt dernières années, il nous reste à le montrer continuant à étendre au loin son influence, et à relever, sur tous les points de l'ordre monastique, les ruines du temple de Dieu profané par le relâchement.

Nous l'avons vu changer en sainte tristesse la joie coupable de l'abbé de Tamied, terrasser par la charité ce triomphateur scandaleux, et d'un persécuteur faire un apôtre. Depuis ce moment, jusqu'à la mort de Jean Petit, il ne s'accomplit aucun bien dans l'ordre de Cîteaux qui ne fût l'ouvrage de l'abbé de la Trappe. En 1677 les Pères de la réforme, contrariés de nouveau par les premiers supérieurs dans l'exercice des droits que le bref d'Alexandre VII leur accordait, députèrent à Home l'abbé de Foucarmont pour défendre leur cause. Quoique l'abbé de la Trappe eût blâmé cette démarche, il écrivit aux cardinaux, à plusieurs prélats de la cour romaine, pour leur recommander l'envoyé et les intérêts de l'Étroite Observance. Ses lettres assurèrent une réception favorable à son protégé. Le pape Innocent XI nomma des commissaires bien disposés, et expédia à son nonce, en France, un décret avantageux pour la conservation de la réforme. En France, la régularité s'affaiblissant dans plusieurs monastères, l'abbé de la Trappe leur vint en aide, aux dépens même de sa communauté. Il envoya quelques-uns de ses religieux à Chaloché, diocèse d'Angers, à Champagne, diocèse du Mans, au Pin, diocèse de la Rochelle. Il soutint également de ses conseils les religieuses de Sainte-Catherine, près d'Angers ; il dirigea l'abbesse du Gif dans la réforme qu'elle voulait entreprendre, l'engageant à procéder par la persuasion et par l'exemple, à rendre aimables à ses filles les pratiques de perfection, à leur en développer les avantages dans les entretiens particuliers, et dans les conférences communes, afin, disait-il, qu'elles les désirent et qu'elles les demandent, et qu'il paraisse plutôt que ce soit vous qui condescendiez à leurs désirs, que non pas elles qui se soumettent à vos volontés. L'abbesse de Maubuisson était sur le point de céder aux mauvais conseils, aux suggestions de directeurs perfides ou ignorants ; l'abbé de la Trappe la confirma dans la vertu par ces belles paroles : Quand Dieu vous demandera compte des âmes qu'il a soumises à votre direction, il vous jugera sur votre règle, sur les exemples et les instructions des saints, et non sur les coutumes et les imaginations des hommes, qui nous parlent d'ordinaire selon leurs idées et sans connaissance. Vous ne pouvez être déchargée au jugement de Jésus-Christ que lorsque vous n'aurez rien oublié de ce qui dépend de votre vigilance, de votre application, de vos soins, pour faire qu'on vive dans votre monastère dans une exacte observation de la règle que vous avez embrassée¹.

Le monastère des Clairets était depuis son origine sous la juridiction de l'abbé de la Trappe (v. ch. I), mais cette juridiction avait été suspendue par la longue durée des commendes. Depuis qu'un abbé régulier avait remplacé enfin ces étrangers sans caractère et sans pouvoir, les anciens droits recouvraient toute leur force, et les supérieurs-majeurs eux-mêmes pressaient le révérend Père de les reprendre. Les Clairets, après avoir subi la décadence générale, avaient été

¹ Gervaise, *Histoire générale de la réforme de Cîteaux* ; Lenain, tom. II, ch. II.

réparés par les soins, le zèle et l'exemple, de la révérende mère Françoise-Angélique d'Estampes de Valençay, et par la fidélité et la religion avec laquelle toute la communauté était entrée dans ses sentiments. Cette supérieure suppliait aussi l'abbé de la Trappe de ne pas négliger plus longtemps l'exercice de son autorité légitime, et de lui servir de père et de directeur. Mais il avait pour cet emploi un éloignement prodigieux. Résolu de se renfermer dans son cloître, comme dans un tombeau, il lui répugnait trop d'en sortir pour s'ingérer annuellement de la conduite d'une autre maison que la sienne. Il exprimait ses raisons avec beaucoup d'énergie aux abbés de Cîteaux et de Clairvaux, et il résistait à toutes les sollicitations des religieuses.

Les religieuses des Clairets ne se découragèrent pas. Leurs instances, unies à celles de leur supérieure, furent si vives, si touchantes que le révérend Père se sentit vaincu. Il crut reconnaître l'esprit de Dieu dans un concert et un consentement si général, et suivre sa volonté en cédant à celle de ses servantes. Dès qu'il leur eut annoncé que ses répugnances étaient domptées, elles chantèrent le *Te Deum*, et non contentes d'être maintenant sous sa direction, elles sollicitèrent une visite régulière. Malgré de cruelles infirmités, le révérend Père la leur accorda : il parut chez elles inopinément, le 14 février 1690. On se peindrait difficilement la joie que ce retour d'un Père si longtemps attendu répandit dans toute la maison. Pendant qu'il célébrait la messe, le chœur chanta ce répons : *Fuit homo missus a Deo cui nomen erat Joannes*, qui semblait avoir été choisi à dessein pour ce beau jour. Quand il arriva à la porte du chapitre, la révérende Mère, se mettant à genoux, lui présenta les clefs du monastère, en signe de dépendance et de soumission, et au milieu du chapitre, s'agenouillant de nouveau elle lui dit : Je vous promets obéissance jusqu'à la mort, à vous et à vos successeurs.

Le visiteur commença par une exhortation. Dès les premières paroles, l'homme de progrès se montra. Après avoir loué les intentions pures, les désirs ardents qu'il apercevait dans la communauté, il s'empressa de leur dire qu'elles ne tireraient aucune utilité ni aucun avantage de cette disposition, si elles en demeuraient là. Toutefois, comme sa prudence égalait son zèle, il se garda de rien précipiter, afin de ne rien compromettre. Il traça dans la carte de visite des règlements qui se rapprochent beaucoup du bref d'Alexandre VII. Il recommanda la modestie, la discrétion, dans les rapports que les sœurs pourraient avoir au parloir avec les personnes du dehors, mais il n'interdit pas ces communications. Il loua le silence, et rappelant à ce sujet la règle de saint Benoît, il exhorta les sœurs à essayer, autant qu'il leur serait possible, de le garder entre elles. Il permit les conférences ou récréations, pourvu qu'on en bannît les nouvelles du monde, les matières qui peuvent engager dans les disputes, les railleries capables de blesser ou d'altérer la charité. Puis il prescrivit expressément la pauvreté religieuse, et la conservation du travail des mains qui était déjà établi dans le monastère. Ce travail devait avoir lieu en public, et la révérende Mère devait s'y trouver pour l'édification et l'exemple. Il n'est point question, dans cette carte, de l'abstinence et des jeûnes¹.

Plusieurs des religieuses avaient spontanément témoigné le désir d'embrasser la réforme ; mais le révérend Père n'avait point accédé à ce vœu. Il voulait en éprouver la fermeté par la contradiction et le retard. Lorsqu'il revint l'année

¹ V. les exhortations faites aux Clairets et la carte de visite, imprimées à la suite des règlements de la Trappe.

suivante (20 juin 1691), il retrouva les mêmes dispositions, la même ardeur ; les plus touchantes instances furent employées pour le circonvenir. Les unes lui demandaient par écrit la grâce d'une pénitence plus rigoureuse, les autres la sollicitaient de vive voix et à genoux. Quelques-unes, qui croyaient l'adoption de la réforme incompatible avec leur santé, s'empressèrent de déclarer qu'elles ne voulaient pas être un obstacle à la sanctification de leurs sœurs, ni les priver de leur récompense. Mais le petit nombre regardait encore comme téméraire ce projet de perfection : elles ne voulaient pas tenter une entreprise qui leur paraissait insoutenable, ni commencer par un zèle imprudent ce que la faiblesse ne permettrait pas de continuer. Cette diversité de sentiments arrêta encore le révérend Père, soit qu'il craignît que la diversité des pratiques n'affaiblît la concorde et la charité mutuelle, soit qu'il reconnût dans l'opposition de la minorité une épreuve nécessaire et profitable à la bonne volonté des autres. Il promit seulement d'examiner cette affaire importante devant Dieu, et proposa à la mère abbesse quelques moyens qu'il croyait propres à ouvrir les voies.

Sa troisième visite eut lieu au mois de mars 1692. Il trouva l'œuvre bien avancée. Celles qui avaient toujours demandé la réforme étaient parvenues à décider celles qui s'y étaient opposées, et au lieu que ce petit débat eût apporté le moindre affaiblissement à la bonne intelligence, les sœurs avaient acquis un nouveau degré de soumission, de déférence et d'estime les unes pour les autres. La religieuse qui avait résisté la dernière, ayant été guérie en deux jours, contre toute attente humaine, d'une maladie grave, venait de se rendre par reconnaissance, et d'offrir à Dieu, eu retour de la santé, l'abandon de l'Observance commune. La résolution était prise de tenter un premier essai après Pâques. Cette fois le visiteur n'hésita plus. Cette unanimité, fruit de la persuasion, cette résistance fidèle aux refus affectés du Père immédiat, lui parurent l'ouvrage de l'esprit de Dieu. Il en témoigna sa joie, avouant qu'il avait toujours désiré un si beau résultat ; mais qu'il avait renfermé ce désir dans son cœur, pour ne point gêner la liberté. Il les autorisa donc à faire ce qu'elles avaient résolu, une tentative et comme un noviciat d'une année, qui permît de voir si leurs forces répondaient à leur ferveur : car il n'abandonnait pas son système de procéder par degrés ; au moment, il ne prescrivit, il n'approuva rien définitivement. Ce ne fut que six mois plus tard, que, l'expérience paraissant suffisante, il sanctionna l'engagement solennel. Le 4 octobre 1692, l'abbesse et les religieuses des Claires embrassèrent la réforme d'un commun accord, et dans une parfaite union.

Tous ces services, rendus par l'abbé de la Trappe aux autres monastères, étaient en quelque sorte individuels, isolés, malgré le grand nombre de maisons qui avaient senti sa bienfaisante influence. Mais il était destiné à instruire tout l'ordre monastique directement à-la-fois, à dissiper l'ignorance ou à convaincre l'iniquité des religieux relâchés du XVIIe siècle, à remontrer aux supérieurs, comme aux simples moines, combien étaient stricts les engagements, combien grande la perfection de leur état. C'est ce qu'il fit encore, malgré lui-même, en publiant son livre de *la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique*.

Le nouvel abbé de Châtillon étant venu passer quelques mois à la Trappe pour se préparer aux fonctions de sa charge, fut le premier qui eut la pensée d'un ouvrage de ce genre. Il entendit avec une grande édification les discours que le révérend Père faisait au chapitre ; et, dans le désir de rendre commune à tous les monastères et à tous les siècles l'instruction et la piété dont il profitait lui-même en passant, il le pria de mettre par écrit les principales vérités qui se rapportaient aux devoirs des religieux. Il demandait un livre court, un catéchisme

monastique, un résumé clair et fort de la doctrine des anciens sur la vie solitaire. Le révérend Père avait une trop grande horreur de la renommée et de la dispute, pour engager de lui-même la guerre, par une telle publication, avec tous les relâchés. Il lui suffisait d'attendre les attaques et de les repousser ; il ne voulait pas provoquer ses ennemis. Cependant, un jour que ses infirmités le privaient de prendre part au travail des mains, il dictait quelques lettres à dom Rigobert, malade lui-même. Ce religieux se hasarda à lui rappeler le conseil de l'abbé de Châtillon, lui représenta vivement le malheur des religieux qui vivaient en sécurité dans le mal, sans connaissance de leurs devoirs, et le supplia de laisser par écrit, à ses frères au moins, les vérités qu'il leur avait enseignées, afin que se survivant à lui-même, il pût encore leur parler après sa mort. Le révérend Père se laissa toucher par cette dernière considération. Il se mit à l'œuvre : aux heures du travail régulier dont ses souffrances le tenaient alors éloigné, il prenait la plume et rédigeait les pensées que son érudition lui suggérait. Il s'aperçut bientôt que la brièveté nuisait à l'intelligence de la doctrine, qu'un simple catéchisme mettrait la vérité à l'étroit ; que le sujet était vaste et méritait plus de développements. Il fit donc un livre savant et éloquent ; mais, quelque valeur que l'ouvrage acquît par ces améliorations successives, toujours ami de la paix, et convaincu de son incapacité, il ne le destinait qu'à sa communauté ; il l'appelait son testament, aux dispositions duquel les étrangers n'avaient rien à prétendre. C'était là son dessein formel, comme on le voit par ces paroles d'une lettre : *J'ai fait le livre de la sainteté et des devoirs de la vie monastique, dans la seule vue de le laisser à nos frères après ma mort, afin qu'il pût leur servir comme d'une peinture vive et fidèle de leurs obligations, et de leur mettre incessamment dans la mémoire ce que Dieu demande d'eux, aussi bien que de tous ceux qui se sont engagés à son service.*

Dieu en disposa autrement. D'abord un ecclésiastique ami du révérend Père, étant venu à la Trappe, obtint de lui une communication confidentielle de son manuscrit, et, par une négligence trop commune aux séculiers, même les plus graves, il le laissa exposé dans l'appartement des hôtes, aux yeux d'un protestant qui le lut avec avidité. Le révérend Père ayant découvert par lui-même cette indiscretion, craignit que l'amitié ou la haine n'allât divulguer, par l'éloge ou par le blâme, qu'il avait composé un livre contre la licence des religieux ; et aussitôt il prit lui-même ses cahiers et les jeta au feu, pour qu'il n'en fût plus question. Mais il se débattait en vain contre l'ordre de la Providence : il n'avait brûlé qu'une copie, le manuscrit original existait encore. Sévèrement réprimandé par un de ses anciens précepteurs pour un acte de vivacité qui avait dû *réjouir l'enfer*, il se résigna, toujours dans l'intérêt de sa communauté, à permettre qu'on transcrivît de nouveau son travail. Plusieurs copies en furent faites à son insu, et il en vint une aux mains de Bossuet. Dès que l'évêque de Meaux en eut commencé la lecture, son génie sévère se reconnut dans l'œuvre du réformateur, et il s'empressa de lui adresser d'énergiques félicitations. C'était à l'issue de la trop fameuse assemblée de 1682, où il avait été chargé, entre autres soins, de l'examen de la morale. *J'avoue, écrivit-il à l'abbé de Rancé, qu'en sortant des relâchements honteux et des ordures des casuistes, il me fallait consoler par ces idées célestes de la vie des solitaires et des cénobites. Je ressens, avec vous, notre siècle très éloigné, et peut-être très peu capable de ces instructions si naturelles au christianisme, si éloignées de l'esprit des chrétiens d'aujourd'hui. Qui sait si ce n'est point, dans un siècle si corrompu, jeter les perles devant les porceaux, que de montrer, même aux religieux d'aujourd'hui, ces maximes évangéliques que vous avez recueillies pour l'instruction de vos frères ? Qui sait*

aussi si ce n'est point le dessein de Dieu que ce levain renouvelle la masse corrompue ?¹ Mais, lorsqu'il eut achevé la lecture, il n'hésita plus ; il jugea que de si hauts enseignements devaient appartenir à l'Église entière, et il accourut à la Trappe (1682) pour avertir l'auteur qu'il était décidé à faire imprimer son livre. A ce discours, le révérend Père s'écria : Comment ! monseigneur, vous allez susciter contre moi tous les ordres religieux ! moi qui me suis consacré à la retraite et au silence, moi qui n'ai écrit ce livre que pour le mettre sous les yeux de mes religieux après ma mort, comme mon testament, il sera dit que j'aurai eu la démangeaison de paraître auteur, et de vouloir réformer les autres ! Non, je ne consentirai jamais à cela. — Il faut, reprit Bossuet, vous laisser conduire ; vous ne serez pas le maître ; vous y penserez devant Dieu. Mais plus le révérend Père y pensait, moins il acceptait le sacrifice proposé. Dans un second entretien, il redemanda son manuscrit, dans l'intention sans doute de le détruire ; mais l'évêque lui déclara qu'il en avait un autre exemplaire, et que toute résistance était inutile. Alors il recommença ses plaintes : Mon Dieu, monseigneur, est-ce que vous ne comprenez pas le trouble, les disputes, que cette impression apportera dans ma solitude ? Suis-je fait pour cela, et pour réfuter les écrits qu'on fera de toutes parts contre moi ? Bossuet répondit tranquillement : J'entreprends votre défense, demeurez en repos. Ne sachant plus comment échapper, le révérend Père demanda au moins le temps nécessaire pour communiquer son livre à l'évêque de Grenoble, et la permission de suivre l'avis de ce prélat. Son espérance était que l'évêque de Grenoble, son vieil ami, ne voudrait pas le contrister en lui imposant une publicité dangereuse ; mais ce dernier expédient lui faillit comme les autres, et le livre, imprimé par les soins de Bossuet, parut enfin au mois de mars 1683.

Si le livre de *la Sainteté et des Devoirs de la vie monastique* est l'ouvrage immortel de l'abbé de Rancé, il n'est pas moins l'ouvrage de l'Église, de l'antiquité chrétienne et des Apôtres ; et, loin de diminuer par là son mérite, nous en faisons le plus magnifique éloge, Le réformateur ne parle pas de lui-même ; il a tout reçu de l'Écriture et des Pères, de l'étude assidue des lois monastiques. C'est de cette érudition universelle que son génie, comme celui de Bossuet, emprunte son éclat et sa puissance. Dans la lutte qu'il soutient contre l'ignorance et la corruption de son temps, il appelle à son aide Cassien, saint Basile, saint Grégoire, saint Jean Climaque, saint Jérôme, saint Bernard, saint Éphrem, saint Chrysostome, saint Athanase, saint Benoît, saint Denis, saint Fulgence, saint Léon pape, saint Ignace martyr, saint Thomas, saint Macaire, saint Augustin, Innocent III, saint Cyprien, sainte Thérèse, le saint abbé Moïse, saint Bonaventure, saint Odon de Cluny, en un mot, tous ceux qui de près ou de loin, expressément ou même par simple allusion, traitent de la vie monastique, ou qui ont écrit la vie des solitaires. Il rassemble, il compare, il fait accorder les constitutions de Tabène, des moines de saint Basile, de saint Nil, de saint Benoît, de Cîteaux, des Camaldules, de saint Columban, des Chartreux, de Grandmont, de saint Aurélian, de saint Fructueux, de saint Aelrede, du Val-des-Choux, des Carmes déchaussés, et jusqu'à la règle anonyme d'un auteur incertain. Toutes ces autorités, parlant de nouveau par sa bouche, forment un admirable concert où la loi commande ce qui doit se faire, et l'histoire raconte ce qui s'est fait en vertu de la loi. Et tandis que au milieu de cette multitude céleste il n'aspire qu'au mérite de disciple fidèle, s'appropriant, par la méditation et par l'éloquence, les

¹ Bossuet, *Let. div.*, XCVI.

enseignements qu'il a reçus, il prend place parmi ses maîtres, et s'égale aux docteurs les plus consommés.

Qu'est-ce qu'un véritable religieux ? Telle est la question par où commence le livre, et la réponse résume tous les enseignements qui vont suivre, en disant que : C'est un homme qui a renoncé, par un vœu solennel, au monde et à tout ce qu'il y a de périssable et de sensible, et pour lequel les conseils que Jésus-Christ donne aux hommes en général sont devenus des préceptes indispensables. Après avoir établi que c'est Notre Seigneur lui-même qui a institué la vie solitaire par les conseils évangéliques, et que cette vie est la continuation de celle que menèrent les Apôtres et les premiers chrétiens, c'est-à-dire l'adoration en esprit et en vérité, il pose la distinction naturelle entre les anachorètes et les cénobites, et tout en accordant la préférence aux premiers, il console les seconds, pour lesquels il écrit, en leur montrant que Dieu n'a pas paru moins admirable dans les monastères que dans le désert, qu'il y a fait fleurir d'aussi brillantes vertus, et que ce sont les cloîtres qui ont formé les anachorètes. Il arrive ensuite à l'essence et à la perfection de la vie cénobitique. Il définit, et il prouve que la première obligation d'un solitaire est de s'appliquer à Dieu dans le repos et dans le silence du cœur, de méditer incessamment sa loi, de se tenir dans une désoccupation parfaite de tout ce qui peut l'en distraire, et de s'élever avec un soin et une application continuelle à la perfection. En conséquence, les conseils évangéliques deviennent pour lui des préceptes, car il a promis à Dieu de travailler à se rendre parfait, et il ne peut arriver à la perfection que par la pratique des conseils. Les trois vœux de chasteté, de pauvreté, d'obéissance doivent être pris, non pas à la lettre, mais dans toute l'étendue que les saints leur ont donnée. La chasteté n'est plus seulement la pureté des sens, ou la pureté de l'âme par rapport aux dérèglements extérieurs, mais encore une intégrité qui bannit toutes les convoitises, toutes les vues, toutes les passions, et généralement tout ce qui est capable de déplaire à Dieu. La pauvreté n'est plus seulement le renoncement aux richesses du monde, mais le renoncement à soi-même. Le religieux doit se mettre le premier au nombre des choses dont il faut qu'il se sépare : rien de créé ni de périssable ne doit tenir la moindre place dans son cœur ; ni la parenté corporelle, ni la familiarité humaine, ni la vaine gloire, ni les souffrances, ni la faim ou la soif, ni la chaleur ou le froid, ne doivent l'émouvoir désormais. Enfin, l'obéissance n'est plus une soumission vulgaire et commune qu'on réduit d'ordinaire à ne se pas élever contre les supérieurs, et à prendre quelques permissions de ceux qui gouvernent, dans les besoins et dans les rencontres : c'est une immolation absolue de la volonté propre, qui fait que le religieux accepte avec une soumission entière toutes les choses qui lui sont commandées dans l'étendue de sa profession, pour sa perfection, qui le porte non-seulement à éviter les choses mauvaises et déraisonnables, mais encore à ne pas entreprendre sans ordre celles qui sont dignes de louanges, et à tenter celles mêmes qui paraissent impossibles dès qu'elles sont ordonnées ; non-seulement à sacrifier son propre avis, mais à le condamner avec conviction, et par estime du jugement des supérieurs.

Il n'y a pas de profession à laquelle Dieu n'ait attaché les moyens nécessaires pour en accomplir les devoirs, et des grâces particulières. Les religieux s'élèveront au sommet de l'échelle mystique de leur patriarche saint Benoît : 1° quand ils seront fervents dans l'amour de Dieu ; 2° quand ils regarderont leur supérieur comme leur père, et qu'ils auront en lui une entière confiance ; 3° quand le supérieur les considérera et les aimera comme ses enfants ; 4° quand ils seront exacts à rendre à leurs frères la charité qu'ils leur doivent ; 5° quand ils

seront assidus à l'oraison ; 6° quand ils aimeront l'humiliation de l'esprit ; 7° quand ils conserveront la pensée de la mort, 8° la présence des jugements de Dieu, 9° cette componction de cœur si sainte et si salutaire ; 10° quand ils vivront dans la retraite, 11° dans le silence, 12° dans l'austérité de la vie et la mortification des sens, 13° dans les travaux corporels, 14° dans les veilles, 15° dans une pauvreté exacte ; 16° quand ils supporteront les maladies dans une disposition digne de la sainteté de leur état ; 17° s'ils se rendent exacts dans toutes ces pratiques, sans se dispenser d'aucun de ces points. Telle est la division de la seconde partie de l'ouvrage, et tels sont les titres des dix-sept derniers chapitres.

Nous avons déjà, dans le cours de notre récit, extrait de ces chapitres bien des pensées et des raisonnements relatifs au travail des mains, à l'observation du silence, à l'abstinence et aux jeûnes. Ici nous ne parlerons que de certains points, qui, en faisant la censure des désordres les plus chers aux relâchés, durent exciter les plus vives colères. Le chapitre de la retraite détruit toutes les allégations, toutes les excuses dont s'autorisaient les moines pour paraître dans le monde. Le réformateur compare le religieux qui sort de son monastère, pour se mêler aux conversations des hommes, à un magistrat qui monte sur le théâtre, à un soldat qui entre au barreau, à un manœuvre qui veut prendre part aux exercices littéraires d'une académie. S'il reconnaît que par ordre du supérieur, le religieux peut changer de monastère malgré son vœu de stabilité, il n'admet pas qu'il puisse sortir pour se délasser l'esprit, et chercher dans le monde quelque distraction innocente qui ne s'y trouve pas. Il n'admet pas même qu'il puisse sortir pour son soulagement, pour dissiper ses inquiétudes ou chercher des remèdes à ses maladies ; c'est dans la confiance en Dieu qu'il doit chercher le repos de l'esprit, et celui qui a peur de mourir rétracte le vœu de mort volontaire dont il a fait profession. Les procès ne sont pas un motif plus légitime ; il ne saurait appartenir à un homme qui s'est consacré à la retraite, à la régularité, au silence, de paraître devant les tribunaux et les justices séculières, où il n'y a que tumulte et confusion. S'il peut être permis à un religieux, en vertu de certains canons et avec l'agrément du supérieur, de défendre les affaires de sa communauté, cela ne doit s'entendre que dans les occasions légitimes, pour informer simplement les juges de son droit, de la justice de sa cause, et non pas pour s'engager dans la poursuite d'un procès, en faire les sollicitations, et passer des temps considérables hors de son cloître. Mieux vaudrait compromettre les biens du monastère par la négligence, que de perdre la fidélité, le recueillement, l'innocence, tous les biens spirituels, pour un morceau de terre, une portion d'héritage, un droit seigneurial, une mesure de grain.

Le chapitre IX, qui traite des obligations des supérieurs, était la condamnation directe des abbés mêmes auxquels l'auteur devait obéissance. Si le supérieur sent le poids de sa charge, s'il connaît l'étendue de ses devoirs, il sait qu'il n'est plus à lui, mais que son temps, sa personne et sa vie appartiennent à ses frères... Il faut que sa vie soit si exacte, qu'il observe sa règle avec tant de fidélité, et qu'il soit si ponctuel à s'acquitter de tout ce qu'elle lui prescrit, que ses frères puissent en apprendre tous les devoirs dans sa seule conduite... Il faut qu'il s'applique ces paroles du Saint-Esprit : *Rectorem te posuerunt, noli extolli, esto in illis quasi unus ex illis* ; qu'il soit parmi ses frères dans toutes les régularités communes, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes ; qu'il garde la même austérité dans la nourriture, la même simplicité dans les vêtements... Il doit se souvenir en toute occasion, à l'imitation de Jésus-Christ,

qu'il est destiné pour servir ses frères, et non pour en recevoir des services. S'il est des supérieurs qui aient des équipages et des carrosses, c'est un usage tellement contraire à toute la piété monastique, et aux maximes et à la conduite des saints, qu'on peut le regarder comme l'effet d'un extrême dérèglement. Vainement les supérieurs-majeurs allégueront la nécessité des visites régulières, il sera facile de leur répondre que plusieurs abbés généraux s'acquittent de ces fonctions avec une simplicité qui ne déroge pas à leurs devoirs. S'ils allèguent leurs infirmités, on leur dira qu'ils peuvent se servir de litières, se rappelant qu'au commencement du siècle il n'y avait qu'un seul carrosse dans la capitale du royaume, et que, cependant, les visiteurs infirmes remplissaient leurs fonctions. S'ils allèguent la bienséance, leur dignité, on leur répondra qu'il n'y a pas de bienséance à violer les lois de son état, et qu'on ne soutient pas l'honneur d'une profession, qui est toute pauvreté, abjection, pénitence, par un éclat et une magnificence humaine.

Enfin, dans le dernier chapitre, traitant des mitigations, il reconnaît que l'Église peut adoucir les règles ; que comme une mère charitable, touchée du malheur et de la chute de ses enfants, elle s'abaisse pour les relever, pour les soutenir et empêcher qu'ils ne tombent encore plus bas ; mais il ajoute qu'elle ne le fait qu'en gémissant et en témoignant le désir de voir revivre la perfection première. En conséquence, il n'admet pas que le supérieur d'un monastère soit une règle vivante, et puisse changer la règle établie, quand il lui plaît ; le pouvoir de la supériorité se borne à dispenser de quelques pratiques certaines personnes, et pour un certain temps. Les relâchés, depuis plus d'un demi-siècle, prétendaient se justifier par trois raisons : par l'obéissance ; les mitigations ayant été établies de l'autorité des supérieurs, les inférieurs ne devaient pas contredire ; par la coutume, l'ancienneté des mitigations et leur adoption universelle prescrivaient contre la loi ; par la bonne foi, chacun n'est obligé qu'à tenir ce qu'il a promis, et comme on n'a devant les yeux que les pratiques présentes, celui qui les garde satisfait à ses engagements. Le réformateur réfute victorieusement ces objections. L'obéissance doit être simple et sans limites quand elle est selon la règle et raisonnable, comme dit saint Paul. La coutume qui n'est pas sainte ne peut détruire une loi sainte. La loi subsiste malgré les abus anciens et invétérés ; Jésus-Christ a dit de lui-même : Je suis la vérité, il n'a pas dit : Je suis la coutume. La bonne foi n'est pas possible ; nul n'a pu prendre, pour le service de Dieu, un genre de vie qui n'est qu'une violation manifeste de sa loi, ni croire que Dieu accepterait comme un sacrifice de bonne odeur une offrande aussi impure. Tout homme qui fait des vœux dans une observance relâchée, se proposant de vivre conformément à ce qu'il voit, se moque de Dieu dans les vœux mêmes qu'il lui fait, et n'est pas moins obligé à une observation exacte de la règle que s'il eût fait profession dans une congrégation sainte.

Ce livre parut dans le public, avec l'approbation officielle de Charles-Maurice — Letellier —, archevêque de Reims, de Jacques-Bénigne — Bossuet —, évêque de Meaux, de Henri — de Barillon —, évêque de Luçon et d'Etienne — Lecamus —, évêque de Grenoble. Ces prélats se prononçaient hautement en sa faveur ; ils le proclamaient le guide des moines, l'instruction de tous les chrétiens, et la confusion des hérétiques. Bientôt l'auteur reçut des remerciements qui étaient autant d'approbations. Des évêques lui écrivirent qu'ils allaient faire lire son ouvrage dans leurs diocèses à tous les réguliers et à toutes les communautés religieuses ; des abbesses, qu'elles en embrassaient tous les sentiments et les maximes, qu'elles en feraient leur directeur ; des ecclésiastiques pleins de piété et d'érudition, qu'ils ne pouvaient se passer de le lire pour leur instruction, et

qu'il leur convenait aussi bien qu'aux moines ; des gens du monde et d'une profession à ne pas se soucier de ces sortes de choses, qu'ils le lisaient avec tant de plaisir qu'ils ne pouvaient s'en lasser¹. Enfin un ministre protestant de Genève lui fit dire par un chanoine de Dijon, qu'il était fort content de cet ouvrage, et qu'il y trouvait la doctrine de l'Église dans toute sa pureté².

La contradiction, quelque temps contenue par ces témoignages, éclata enfin, non sans fureur. La pénitence établie à la Trappe avait irrité les prévaricateurs, comment un livre qui exposait les principes de cette pénitence, n'eût-il pas mérité la même haine ? Il se trouva des hommes du monde, qui l'examinaient avec un esprit de critique, n'y découvraient rien qui ne fût exagéré. Les moines dont il dénonçait les scandales accusaient l'auteur de publier des injures contre des religieux qui valaient mieux que lui, et d'usurper une autorité qui ne lui convenait pas ; d'autres lui reprochaient au moins la vivacité de ses paroles. Les plus modérés lui faisaient un tort d'exiger dans les moines une trop grande perfection, de trop étendre la vertu de chasteté, et celle d'obéissance. Tin Bénédictin, dans un commentaire de la règle de saint Benoît, prétendit réfuter ce que l'abbé de la Trappe avait avancé de la solitude, des humiliations et du travail. Chez les Chartreux, les visiteurs défendirent la lecture de ce livre et le condamnèrent au feu pour sa méchante doctrine. Dom Lemasson, prieur de la grande Chartreuse, se distingua par la violence de ses plaintes, dans des lettres qui subsistent encore. Quelques ecclésiastiques prirent également parti pour les relâchés : un curé, homme d'érudition, avait été d'abord ravi de l'ouvrage ; il s'en était hautement déclaré le défenseur ; puis apprenant que beaucoup de personnes le censuraient, il le relut avec le désir de changer d'avis, et composa un volume de critiques.

Aux plaintes se joignirent bientôt les attaques personnelles et les menaces. Il parut à Cologne (1635) un libelle anonyme divisé en deux parties, qui, étrangères en apparence l'une à l'autre, n'en étaient que mieux disposées pour se confirmer mutuellement ; il avait pour titre : *les véritables motifs de la conversion de l'abbé de la Trappe, avec quelques réflexions sur sa vie et sur ses écrits*. Avant d'en venir à déprécier le livre, le libelliste commençait par déprécier l'auteur. Il attaquait la vie de l'abbé pour rendre sa doctrine suspecte. Il croyait, non-seulement aux égarements réels, mais aux calomnies qui avaient couru le monde, afin de confondre dans le même ridicule la jeunesse répréhensible et la pénitence admirable, les études frivoles et mondaines avec l'érudition grave et sacrée. La tactique était infâme, mais on ne peut y méconnaître une certaine habileté. En grossissant les fautes du vieil homme, on expliquait par un besoin personnel d'expiation la doctrine du pénitent régénéré. La sévérité n'était plus de sa part qu'une exagération du repentir inquiet, dont nul autre que lui n'avait à s'occuper. On sut que ce libelle était l'œuvre d'un religieux appartenant à un ordre célèbre. En même temps, l'abbé de la Trappe reçut des écrits anonymes dans lesquels on le menaçait de la colère du pape et de la colère du roi. A Rome, son livre allait être mis à l'index ; en France, le roi, mécontent des disputes que cette publication avait soulevées, devait interdire à l'auteur de composer de nouveaux ouvrages de controverse. Si cet obstiné, disait-on, méprise les conseils qu'on lui donne, on saura bien lui parler. On prétendait le faire trembler en lui montrant une armée de trois mille moines soulevés contre lui, et prêts à lui demander raison de sa parole. En un mot, la plupart des difficultés que les

¹ Lenain, tom. II ; Rancé, *Lettres*.

² Description de la Trappe, à la suite des règlements.

ennemis de l'abbé de la Trappe lui suscitèrent dans la suite, n'eurent pas d'autre cause que ce livre, qui avait rappelé leurs obligations à tant de chrétiens coupables. Les moines, dit l'auteur lui-même, au lieu de me savoir gré de leur avoir remis devant les yeux beaucoup de choses essentielles, regardent comme une injure la charité que j'ai eue pour eux, et le bien que j'ai voulu leur faire.

Le révérend Père, assuré de la pureté de ses intentions, et satisfait du bien qu'il avait pu procurer, avait pris le parti de laisser dire les hommes, et de demeurer dans le silence. Les hommes, écrivait-il, ne sauraient changer la couleur d'un seul de mes cheveux ; je ne serai ni justifié ni condamné par leur jugement ; ma cause est dans la main de Dieu : ce sera lui qui en décidera pour le temps comme pour l'éternité. D'ailleurs, l'autorité temporelle intervenait elle-même dans le procès, et le chancelier refusa le privilège d'impression à deux libelles composés contre l'abbé de la Trappe. Néanmoins, dans cette même année, il crut nécessaire de répondre à quelques objections, et il publia un volume d'éclaircissements. Loin de céder à la tempête, il renforça, par de nouveaux arguments, ce qu'il avait avancé de la nécessité de la retraite et du silence, de l'exactitude des jeûnes et de l'abstinence, du travail des mains et du danger de l'étude dans les cloîtres. On lui faisait un crime d'avoir parlé avec trop de force des dérèglements des religieux. Il répond : Il est vrai, mes frères, que nous avons parlé des désordres des cloîtres, mais nous avons été contraint de le faire. La charité, qui nous a obligé de vous parler des vérités selon lesquelles vous devez vous conduire, ne nous a pas permis de passer sous silence les raisons dont on pouvait se servir pour vous empêcher de les mettre en pratique, et comme entre ces raisons il n'y en a point de plus spécieuses, ni qui soient plus à craindre que celles que l'on tire des exemples et des usages, et il a fallu toucher la conduite de ceux qui les gardent, et vous en faire remarquer les abus, afin que vous fussiez incapables d'y ajouter jamais aucune créance...

On lui reprochait encore de s'être expliqué d'une manière trop vive. Il s'indigne éloquemment contre ces défenseurs mous et languissants de la vérité, qui n'osent se passionner pour elle. Peut-on trouver étrange que, la maison étant en feu, on s'écrie et on élève la voix, afin de se faire entendre, soit pour appeler ceux qui sont capables de l'éteindre, soit pour éveiller ceux qui dorment et qui n'y pensent pas ?... Peut-on avoir du zèle pour la gloire de Jésus-Christ, et souffrir que les libertins se servent des mauvais exemples et de la mauvaise vie des moines pour blasphémer son saint nom, en lui imputant le dérèglement de leur conduite, comme s'il en était l'auteur, comme s'il les avait formés dans son Église pour y faire seulement ce qu'on les y voit faire... Endurera-t-on patiemment et dans le silence qu'on dise que les moines sont des créatures fainéantes et inutiles ; qu'ils sont à charge au public ; que les cloîtres sont des lieux de bonne chère et de licence ; que tout y est dans le mouvement et dans la dissipation ; que la religion ne consiste que dans une figure extérieure ; et qu'en la réduisant au nom et à l'habit, on prive Jésus-Christ de l'honneur qu'il a prétendu retirer d'un état si relevé et d'une profession si sainte. Je demande si, pour remédier à un inconvénient si grand et si scandaleux, il peut y avoir un moyen plus naturel et plus assuré, que de faire connaître que les moines, pour la plupart, ne sont point ce qu'ils étaient dans leur institution ; qu'ils ont dégénéré, les uns plus, les autres moins, de la gloire de leur origine ; que l'éclat s'en est terni, et que les

enfants de Dieu ont perdu toute leur beauté par les commerces et les habitudes qu'ils ont eus avec les enfants des hommes¹.

Les *Eclaircissements* furent publiés en 1685 ; quatre ans après, l'abbé de la Trappe, sur de nouvelles instances de Bossuet², donna sa traduction et son explication de la règle de saint Benoît, où, dans une forme plus morale que dogmatique, il reproduit et confirme tout ce qu'il a soutenu dans l'ouvrage précédent.

De toutes les querelles que le livre de la vie monastique suscita au révérend Père, la plus célèbre est sans contredit celle qu'il eut à soutenir contre Mabillon. Ce Bénédictin, de la congrégation de Saint-Maur, se sentit attaqué, lui et les siens, par la doctrine de l'abbé de la Trappe sur les études des moines. Il publia en 1691 son *Traité des études monastiques*, et l'abbé de la Trappe y répondit l'année suivante. Mabillon répliqua, et son adversaire avait une seconde réponse toute prête, lorsque des considérations de paix et de charité le décidèrent à ne pas la publier. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette discussion brûlante. Comment donner gain de cause au père Mabillon, en présence de la règle de saint Benoît, qui recommande si expressément le travail des mains, et ne laisse aucun temps à l'étude ; et, d'autre part, comment condamner absolument, surtout de nos jours, ces moines savants qui ont rendu tant de services aux lettres, et que la religion catholique peut montrer avec confiance aux amis de l'érudition et aux ennemis de sa gloire ? Nous dirons seulement que tous les confrères de Mabillon ne partageaient pas ses sentiments, et qu'au plus fort de la querelle, plusieurs Bénédictins de Saint-Maur écrivirent à l'abbé de la Trappe pour l'encourager à la lutte, déclarant qu'une bonne partie d'entre eux demandaient à échanger le portefeuille contre une hotte et une bêche ; que la fainéantise dévorait les jeunes et les vieux, depuis qu'on s'était mis à l'étude.

En dépit des injures, des critiques et des violences, le livre de la sainteté et des devoirs de la vie monastique est demeuré comme un des monuments les plus glorieux du XVIIe siècle. Il fit tous les genres de bien qu'on en pouvait attendre ; le révérend Père lui-même fut forcé de se rendre ce témoignage. Il y a peu d'ouvrages, dit un contemporain, qui aient attiré de plus grands éloges à leur auteur, non-seulement en France, mais à Rome, en Italie, et dans tous les pays catholiques. Il y en a peu aussi qui aient produit de plus grands fruits. Sa lecture non-seulement a converti un grand nombre de particuliers, mais elle a fait changer de face à des communautés entières, et l'on peut dire que ce n'est que depuis qu'il a paru que les personnes religieuses de l'un et de l'autre sexe ont bien compris toute l'étendue des obligations de leur état³. Il réforma les abbés de Cîteaux eux-mêmes, Nicolas Larcher et son successeur Edme Perrot s'en appliquèrent les maximes. Le premier, nous l'avons vu, ne toléra plus d'autres mitigations que celles qui avaient été permises par l'autorité pontificale ; le second se retira de la table des hôtes pour partager la vie de ses religieux, et, quoique infirme, il ne fit plus ses visites régulières en carrosse, mais en simple litière. Ce livre, composé pour un seul monastère, devint donc le livre commun de l'ordre monastique ; il eut la même destinée que cette réforme particulière qui était devenue le modèle et le guide des autres réformateurs. Dépositaire des pensées et des préceptes du maître, il conserva dans la Trappe, et il étendit au

¹ *Eclaircissements*, 2e difficulté et suite.

² Bossuet, *Lett. div.*, CXLII, CXLIII.

³ Marsolier, *Vie de l'abbé de Rancé*.

dehors et jusque dans l'avenir l'influence de cette grande œuvre dont il est le résumé et le complément.

CHAPITRE IX

La Trappe sous l'abbé de Rancé, deuxième partie : Description de la Trappe. - Vie pénitente du supérieur et des religieux. - Leurs travaux, leur charité. - Hôtes illustres de la Trappe

La solitude fleurira comme le lis ; la gloire du Liban lui a été donnée, et la beauté du Carmel et de Saron ; eux-mêmes ils verront la gloire du Seigneur et la magnificence de notre Dieu (Isaïe, 35).

Ces paroles du prophète avaient reçu un nouvel accomplissement par la révolution sainte opérée à la Trappe depuis trente ans. Quelle glorieuse différence entre le temps des commendataires, et le règne de l'abbé régulier, entre les mercenaires et le pasteur légitime ! Depuis que le père était revenu pour prendre soin de ses enfants, la famille prospérait. Qui eût reconnu cet ancien séjour du tumulte et de l'abomination, dans l'asile du calme et de la piété, et la *demeure des serpents* dans *la verdure* renaissante *du jonc et du roseau* ? Le voyageur, parvenu au sommet des collines qui entourent le monastère, cherchait inutilement, pour y entrer, le grand chemin qui longeait autrefois le mur d'enclos, et par lequel tant d'hommes souillés avaient passé. Cette route, qui conduisait de Paris à Mortagne, avait été reportée à deux mille pas de l'abbaye, par arrêt du grand-conseil, sur la demande du révérend Père. Rien ne venait plus troubler la paix de ce désert. Le silence y régnait partout, et si l'on entendait quelque bruit, c'était l'agitation des arbres sous le vent, le murmure des ruisseaux sur les cailloux, ou le son de la cloche annonçant l'heure de la prière, ou le chant des psaumes et des cantiques : *et extra psalmos silentium est*¹.

Dès la première porte du monastère, l'étranger pouvait déjà comprendre par un seul regard qu'il marchait sur une terre sainte. Les murs eux-mêmes prenaient une voix pour raconter les œuvres de la réforme. Sur cette porte s'élevait une statue de saint Bernard, tenant une église de la main gauche, et une bêche de la droite, emblème de la prière et du travail qui doivent se partager la vie du moine Bénédictin. La première cour franchie, on entrait dans la cour des religieux, fermée de murailles et plantée d'arbres fruitiers. On n'y retrouvait plus, sur la droite, l'ancien colombier, bâti à l'époque de la décadence. Ce monument de luxe et de bonne chère avait été détruit en 1672, comme inconvenant dans une maison de pénitence, comme inutile à des pauvres, qui, même dans les maladies, ne faisaient point usage de volaille ou de gibier. Mais à gauche s'étendaient les écuries, les étables, les greniers, les celliers, les bergeries, et à l'extrémité de ces bâtiments un moulin mis en mouvement par un ruisseau qui forme une des branches de l'Iton. Les traces de la mollesse avaient été effacées, les insignes du travail agricole avaient été relevés avec honneur : *in Christi villula tota rusticitas*.

Au bout de la seconde cour, le monastère proprement dit, l'habitation et les lieux d'exercice des religieux, parlaient bien plus haut encore. Le vestibule, autrefois si sale et si horrible, entièrement renouvelé, remplissait les hôtes de joie et d'édification ; ce n'était plus le guichet d'une prison, mais la porte du paradis, comme disait un curieux dont la relation nous a fourni une partie de ces détails. Les inscriptions suivantes se lisaient en face de l'entrée et sur les deux côtés : *Sedebit solitarius et tacebit. In nidulo mea mariar et sicut palma multiplicabo dies meos* — Le solitaire s'asseoira et se taira ; je mourrai dans ma chère retraite, et je multiplierai mes jours comme le palmier. *Elegi abjectus esse in*

¹ Nous citons une fois pour toutes les principales autorités que nous avons consultées pour ce chapitre : deux descriptions de la Trappe publiées en 1671 et 1683 ; le procès-verbal présenté par l'abbé du Val-Bicher au chapitre général de Ciseaux ; *Histoire de Rancé* par Lenain ; les cartes de visite, les règlements de la Trappe, les relations de la vie et de la mort des religieux.

domo Dei mei magis quam habitare in tabernaculis peccatarum — J'ai mieux aimé une vie humiliée dans la maison de mon Dieu, que la société des pécheurs dans leurs tentes. *Melior est dies una in atriis tuis super millia* — Un seul jour dans vos sanctuaires vaut mieux que des milliers de jours. La première faisait entendre que le calme et le silence commençaient le bonheur du solitaire, et que la stabilité multipliait les jours heureux comme le palmier, qui n'est point transplanté, multiplie ses branches et ses fruits. Les deux autres exprimaient les joies de l'humilité volontaire, et la récompense du sacrifice.

L'église, autrefois caverne obscure et noire, avait été changée, contre toute espérance, en un lieu d'une clarté et d'une netteté surprenantes. Les travaux de réparation, commencés avec la réforme, furent repris plusieurs fois, en 1681, en 1688, et s'étendirent à tout l'édifice, depuis les fondations jusqu'à la hauteur du clocher. Ce siècle païen qui, dans son admiration du génie grec, flétrissait du nom de gothique les monuments de l'art chrétien au moyen âge, ne trouvait rien de beau dans l'architecture de cette église ; mais on reconnaissait au moins, dans la noble simplicité des ornements, dans l'heureuse distribution de la lumière, quelque chose d'auguste et de divin. Le sanctuaire était parqueté et entouré de quatre colonnes sommées de quatre vases de pierre ; les deux premiers, pleins de fleurs, signifiaient la lionne odeur que doit répandre la piété ; les deux autres, plus rapprochés de l'autel, jetaient des flammes pour dire que les cœurs des moines doivent brûler du feu de la charité. L'autel principal n'avait aucune de ces décorations riches que saint Bernard interdit aux églises monastiques ; point de chandeliers d'argent, point de soie dans les parements ; un petit crucifix d'ébène apparaissait au milieu, et à chaque extrémité du contre-autel une plaque de bois, d'où sortait une branche supportant un cierge : aux jours de fête seulement chaque branche était doublée. Mais à la place de l'ancien tabernacle et des images indécentes qui l'accompagnaient, la piété du révérend Père avait substitué une statue de la sainte Vierge, si belle et d'une si bonne main, qu'on la trouvait digne de l'antiquité. Il avait cru, dit Lenain, son secrétaire et son biographe, pouvoir déroger en ce point à la pauvreté qu'on observait en toute autre chose, afin de manifester plus dignement la piété filiale, et l'amour inviolable de l'abbé et de ses frères pour la mère de Dieu. La Vierge tenait d'une main l'enfant Jésus, et de l'autre une suspense qui renfermait le saint Sacrement, selon l'usage observé à Cîteaux pendant plusieurs siècles ; à ses pieds deux anges, dont l'un, étendant la main et regardant le saint Sacrement, sollicitait la divine miséricorde en faveur des assistants ; et l'autre, la tête et les mains baissées, semblait inviter les suppliants à se recueillir pour élever leurs cœurs et leurs esprits en haut. On lisait au bas ce mot grec, *θιοτόκω*, c'est-à-dire à la mère de Dieu, et quatre vers latins composés par le révérend Père pour répondre à ceux qui n'approuvaient pas que la main de la sainte Vierge soutînt le saint ciboire :

*Si quæras natum cur matris dextera gestat,
Sola fuit tanto munere digna parens.
Non poterat fungi majori munere mater,
Non poterat major dextera ferre Deum*¹.

¹ Vous demandez pourquoi la main de la mère porte le fils ; apprenez que la mère seule était digne d'un si grand honneur. Il n'était pas de plus noble fonction pour la mère ; il n'était pas de plus noble main pour porter un Dieu.

Le chœur des frères convers était orné de deux autels ; le premier sous l'invocation de la sainte Vierge, le second consacré à la mémoire des défunts, tous deux de bois et de fort belle menuiserie. Deux autres chapelles bâties à côté de l'église, et communiquant de plain-pied avec elle, étaient dédiées à saint Jean Climaque et à sainte Marie Égyptienne. Le révérend Père en avait voulu faire un monument de sa reconnaissance et une exhortation perpétuelle : *Quand nous eûmes le dessein, dit-il dans une lettre, de travailler au rétablissement de la Trappe, et d'y former une vie plus réglée... je vous avoue que rien ne nous a servi davantage, pour en venir à bout, que les sentiments que nous prîmes dans la lecture de saint Jean Climaque et dans la vie des saints Pères des déserts ; et afin d'en conserver un monument qui servît comme d'une exhortation perpétuelle à ceux qui nous doivent suivre, nous avons fait bâtir deux petites chapelles...* Il avait aussi composé deux offices propres à ces deux saints, qui ne contenaient rien que des passages des Prophètes et des autres livres sacrés qui lui parurent convenables à l'esprit de solitude, de retraite et de pénitence, et il les destinait à deux fêtes particulières qu'il eût établies s'il avait eu l'autorité compétente. Il fit placer dans la chapelle de saint Jean Climaque un tableau qui représentait l'abbé du Mont-Sinaï, au milieu des rochers et des forêts, appliqué à la prière ; afin d'apprendre à ses frères que l'action la plus conforme à leur état, c'est de gémir dans le désert en la présence de Dieu. Il plaça dans la chapelle de sainte Marie Égyptienne un autre tableau qui la représentait recevant de la main de saint Zozime le corps de notre Seigneur quelques instants avant sa mort ; et par là il enseignait à ses frères que Jésus-Christ lui-même essuierait leurs larmes, et qu'après avoir reçu son corps sacré comme gage d'une réconciliation parfaite, ils ne devaient plus avoir d'autre désir que d'aller se réunir à lui pour toute l'éternité¹.

Tous les autres lieux réguliers *sentaient* aussi *leur lieu saint*. Les cloîtres relevés, préservés de la pluie, étaient fermés par des vitres et garnis des sièges nécessaires pour la lecture commune. L'ancien dortoir, remis en état de loger des hommes, et le nouveau, bâti avec l'aumône considérable d'un inconnu, offraient l'aspect sévère de la bonne tenue et de la pauvreté religieuse. Chaque cellule, uniquement destinée au sommeil depuis que la lecture se faisait sous les cloîtres, contenait, dans un étroit espace, une petite couchette de bois, avec une paille piquée et une couverture, et une petite table de sapin ; à chaque porte était pratiqué un guichet par lequel on pouvait voir l'intérieur sans entrer. Les parloirs ne servaient plus d'écuries. Il y en avait un où le révérend Père recevait les religieux, soit pour entendre leurs confessions, soit pour leur donner ses conseils. On n'y pouvait lire sans attendrissement sa propre confession dans ces paroles de saint Augustin : *Retinebant me nugæ nugarum et vanitates vanitatum, antiquæ amicæ mec* — J'étais retenu par les frivolités des frivolités, par les vanités des vanités, mes vieilles amies — : *sero te cognovi, pulchritudo tam antiqua et tam nova, sero te amavi* — Je vous ai connue bien tard, beauté si ancienne et si nouvelle, je vous ai aimée bien tard —. Mais à ces regrets, à ce repentir correspondait cette autre inscription : *In me sunt, Deus, vota tua* — Mon Dieu, toutes vos volontés sont en moi —, par laquelle il exposait l'état présent de son âme et le changement qui s'était opéré dans ses désirs comme dans son monastère.

La vie pénitente de l'abbé et des religieux n'inspirait pas moins de respect et d'admiration. Lorsque l'abbé de la Trappe, dans son livre de la vie monastique,

¹ Lenain, tome II, liv. 3, ch. 7.

traça les devoirs d'un supérieur avec tant d'exactitude et d'inflexibilité, les hommes de bonne foi durent reconnaître qu'il s'était peint lui-même, et qu'il n'érigéait en règle pour les autres que les vertus pénibles qu'il pratiquait tous les jours. Il réduisait à quatre les obligations du supérieur envers ses frères : instruire par la parole, instruire par l'exemple, régler et soutenir l'ordre de la maison par la vigilance, et appeler la bénédiction de Dieu par la prière. Car la parole est infructueuse si elle n'est autorisée de l'exemple, et l'exemple est sec et languissant si la parole ne l'anime ; la vigilance est impuissante si la prière ne la soutient, et la prière n'est efficace que si la vigilance a mérité le secours du ciel. Ainsi le supérieur aura toute la science qui convient à sa profession, et il consacra tous les moments d'une vie qui ne lui appartient plus à l'instruction de ses frères. Il fera comprendre aux moines, par sa seule conduite, toutes les choses qu'ils doivent pratiquer, et n'y laissera apercevoir aucune de celles dont il faut qu'ils s'abstiennent. Celui qui garde Israël ne sommeillera ni ne dormira. Il se fera tout à toutes les âmes dont il a la charge ; il faut qu'il les soutienne par sa vigilance, qu'il soit présent à tous leurs besoins, et qu'il leur donne la main selon les états et les diverses dispositions dans lesquelles ils se rencontrent ; qu'il fortifie les faibles, qu'il éclaire les aveugles, qu'il relève ceux qui sont abattus, qu'il console les affligés, qu'il excite ceux qui sont dans la langueur, qu'il encourage les pusillanimes, qu'il arrête ceux qui marchent avec trop de vitesse, qu'il redresse ceux qui s'égarèrent, qu'il tempère le zèle qui n'est pas selon les règles¹. Enfin le supérieur priera sans cesse, par le sentiment de sa faiblesse, et des services multipliés qu'il doit rendre, des misères de tous qui sont les siennes, et des grâces que Dieu veut communiquer, par l'entremise du pasteur, au troupeau.

Ses enseignements racontaient sa propre histoire. Dans les premiers temps, la solitude avait tant de charme pour ce cœur fatigué du monde, qu'il avait fait commencer un logement à côté de l'église, séparé du monastère, afin d'y être seul avec Dieu. Il renonça bientôt à ce projet personnel, quand il considéra les besoins continuels de ses frères. Il resta au milieu d'eux, afin d'être toujours prêt à les soulager dans toutes les occasions où son ministère l'appelait : il fut le prédicateur perpétuel, au chapitre ou dans les conférences, comme le témoignent les ouvrages qu'il nous a laissés malgré lui ; il fut le directeur, le confesseur unique. A toutes les heures qui n'étaient pas occupées par les exercices communs, tous ceux qui avaient à lui découvrir l'état de leur âme, allaient à lui *comme à une source d'eau vive et salutaire*, et n'en sortaient jamais que fortifiés et remplis de nouvelles grâces par l'influence de sa parole. Quoiqu'il eût laissé à chacun la liberté de s'adresser à d'autres pour la confession, cependant personne ne profitait de cette facilité : tous n'avaient qu'un père et qu'un seul confident. Engagés à lui, dès leur entrée, par la confession générale qui devait servir à constater leur vocation, ils ne le quittaient plus, et revenaient chaque semaine demander ses réprimandes pleines de tendresse et de patience. Il recevait un grand nombre de lettres du dehors ; sa renommée portait beaucoup de personnes à lui demander ses avis sur l'état de leur conscience ; des inconnus même le harcelaient de leurs scrupules, de leurs doutes, de leur tiédeur. Il eût pu se prévaloir de ces embarras que d'autres recherchent, et, sous prétexte de charité universelle, négliger quelquefois le soin de sa maison ; mais tout entier à ceux que Dieu lui avait donnés, il ne répondait pas à ces importuns, ou attendait, pour répondre une fois, trois, quatre ou cinq lettres successives.

¹ Rancé, *Vie monastique*, ch. IX, question 9.

Dans les régularités communes, ses religieux le voyaient toujours à leur tête ; à l'église, il y entra le premier, et sortait après tous les autres ; au réfectoire, il vivait avec plus d'austérité que tous, ne mangeant pour l'ordinaire qu'une portion ; au travail, il choisissait la tâche la plus pénible, et s'épargnait, si peu que, dans l'été, il en sortait tout trempé de sueur. Mais outre les peines qu'il partageait avec ses religieux, il en souffrait encore de particulières, par le soin que prenait sa vigilance d'observer toutes leurs actions. Non-seulement, dit un contemporain¹, il va dans les lieux où ils sont occupés pour voir comment ils s'y comportent, de crainte que insensiblement quelqu'un d'eux ne tombe dans le relâchement, et ne vienne à se répandre dans les choses extérieures ; mais il a encore une application extraordinaire à les observer, lorsqu'ils sont dans le travail manuel. Il regarde ceux qui agissent avec trop de chaleur, et quand il voit qu'ils ont travaillé trop rudement à remuer la terre ou à porter quel. que fardeau, il les oblige de quitter pour prendre un râteau, ou faire d'autres choses moins pénibles. Ainsi, ayant continuellement les yeux sur eux, il excite les moins actifs, et retient ceux qui ont trop d'ardeur. Mais ce qu'il pratique à l'égard des exercices du corps, il l'observe aussi pour ceux de l'âme ; car s'il ne découvre pas dans ses religieux la moindre imperfection, sans les en corriger aussitôt, il a une discrétion admirable à ne pas les surcharger de pénitences, croyant qu'il serait également coupable devant Dieu de leur être trop rude ou trop indulgent.

Pendant douze ans à-peu-près, il conserva assez de forces pour suffire à tous ces travaux. Le corps, quoique naturellement faible, avait suivi les mouvements de l'esprit. Tout-à-coup la défaillance trahit l'épuisement qu'un zèle infatigable avait hâté et couvert jusqu'alors. A la fin du carême de l'année 1676, il fut réduit par un crachement de sang à se retirer à l'infirmerie, où il demeura jusqu'à la fête de saint Bernard. Ainsi commença une période de neuf ans (1676-1685), pendant lesquels le fervent abbé ne sortit d'un mal que pour retomber dans un autre. Malgré une apparence de guérison, il lui était resté une fièvre lente qui revenait pendant la nuit, et minait toutes ses forces. Il fut bien obligé de ne plus assister à Matines, de ne plus participer au travail des mains, et de ne tenir le chapitre que rarement. En 1679, il faillit être asphyxié par l'imprudence d'un religieux qui avait allumé du charbon dans sa chambre pour l'échauffer, et à peine échappé à ce péril, il fut pris d'une maladie tellement violente qu'en moins de dix jours il se crut perdu, et demanda les derniers sacrements. Dieu cependant lui laissa la vie, mais l'année suivante (1680), aux environs de la fête de Pâques, il fut atteint d'une fièvre tierce dont il eut vingt-cinq ou trente accès. Tant d'épreuves ruinant son corps, le livraient sans défense à l'influence malfaisante de toutes les saisons ; l'hiver lui apportait sur la poitrine des fluxions et des toux déchirantes, l'été une chaleur interne qui le dévorait. Il ne comprenait pas lui-même comment il pouvait tenir contre toutes ces attaques, et chaque année qui commençait, il la regardait comme la dernière de sa vie.

Tous ceux dont il était aimé le pressaient d'accepter les adoucissements et les soins indispensables. L'autorité supérieure elle-même y employait le commandement. L'abbé de Prières, dans sa seconde visite (1678), plaça le révérend Père sous la direction du cellérier, et lui enjoignit d'obéir à son inférieur, en tout ce qui regardait le rétablissement de sa santé. Le chapitre général de 1653, et même Jean Petit, commandèrent à l'abbé de Val-Richer, visiteur de la province, de veiller sur la vie de ce grand homme. Le pape Innocent XI, dans le même temps, envoya des prescriptions formelles sur ce

¹ Félibien, *Description de la Trappe*, adressée à la duchesse de Liancourt.

sujet. Les Trappistes, à l'insu de leur abbé, lui avaient écrit pour le prier d'intervenir, et d'imposer au malade, par son autorité souveraine, les soulagements que son état de faiblesse permanente réclamait. Le Saint Père fit répondre par le cardinal Cibo qu'il aimait à les voir si tendrement attachés à leur réformateur, et qu'il trouvait dans leur empressement une garantie de leur fidélité à leurs vœux. *Sa Sainteté se persuade*, ajoutait le cardinal, *que votre abbé ayant autant de respect qu'il en a pour les commandements de Dieu, qui ne nous permettent pas d'être cruels à nous-mêmes, aura désormais plus de soin de sa santé qui est encore si nécessaire pour le bien de votre maison. Elle vous ordonne même de l'en avertir sérieusement, et de lui parler sur ce sujet au nom et par l'autorité du Souverain Pontife toutes les fois que vous le jugerez nécessaire.*

Le révérend Père, dans ce concours de bonnes volontés, poussa la résistance jusqu'aux dernières limites du droit. Il refusa toutes les propositions du dehors, et le secours des médecins. Un très habile médecin, qui l'avait toujours aimé, venant lui offrir ses services (1677), il ne voulut pas l'entendre, et ne le laissa ni manger au réfectoire, ni même paraître dans la communauté, se rejetant sur un statut de la maison qui ne permettait d'appeler auprès des malades qu'un chirurgien. Il déclarait même que, sans les instantes prières de ses frères et la considération qu'il avait pour eux, il ne serait pas même entré à l'infirmierie ; mais qu'abandonnant sa santé à Dieu, il aurait attendu tranquillement le coup de la mort ou la prolongation de sa vie. S'il céda deux ans plus tard aux représentations d'un religieux de l'Oratoire, et permit à un médecin de l'approcher, jamais il ne consentit à changer de résidence, lorsque plusieurs amis le supplièrent d'accepter pour un temps le séjour et l'air plus pur de leurs maisons. *J'ai dit adieu au siècle*, s'écriait-il ; *je n'ai garde de donner à nos frères un exemple aussi préjudiciable que celui-là.* Les ordres des supérieurs ne pouvaient pas être éludés aussi facilement ; le devoir de l'obéissance réprimait ici le zèle des mortifications. Il fallut céder à l'abbé de Prières, et accepter la nourriture préparée par le cellérier. Il fallut recevoir comme une loi les instructions du Souverain Pontife. Mais aussitôt que les soulagements avaient produit quelque bien, le révérend Père les déclarait inutiles et reprenait sa chère pénitence, jusqu'à ce que le retour du mal le forçât de subir de nouveaux remèdes.

Et combien ces soulagements étaient eux-mêmes insuffisants ! Il ne venait pas à Matines, mais il se levait à trois heures, et une demi-heure après il descendait à l'église, et y demeurait en prière jusqu'à Prime, malgré la rigueur du froid. A sa nourriture ordinaire, il ajoutait quelquefois des œufs, et quand l'obéissance le contraignait à rompre le jeûne, il se contentait de prendre le matin une once de pain et un peu de tisane. Si le travail des mains lui était interdit, il en consacrait les heures à dicter des lettres ou à écrire ; c'est à cette époque, et dans ces circonstances douloureuses, que le *Traité de la vie monastique* fut composé. Du reste, cette satisfaction accordée au devoir et à l'amitié, il ne relâchait rien de ses autres devoirs. *Cet homme*, dit Lenain, *déjà avancé en âge, accablé de jeûnes, d'infirmités et de mortifications, s'élevant par la vigueur de l'esprit au-dessus de la faiblesse de la chair, ne se donne pas un moment de repos, et il ne vit que de souffrances et de peines. Depuis le matin jusqu'au soir, il est toujours dans l'action, ne s'absente jamais de l'office, à l'exception de Matines, gouverne tout le monastère soit par lui-même, soit par ceux à qui il a donné l'autorité, consacre et sa personne et son temps à répondre à quatre-vingts religieux ou novices, dont il règle les moindres démarches, et ordonne tout ce qui les*

regarde, soit durant leur santé, soit durant leurs maladies, soit pour tout ce qui touche leur conscience, soit pour ce qui concerne leurs besoins extérieurs ; et s'il lui reste quelque moment de libre, il s'en sert pour aller dans le monastère prendre garde si tout est dans l'ordre ; tantôt il va à l'infirmerie, de l'infirmerie aux hôtes, des hôtes au cloître, et du cloître à sa chambre pour parler à ses frères. Tantôt il va à l'église pour voir s'ils aiment la prière, et de l'église il va visiter les cellules. Tantôt il court à la cuisine donner quelque ordre, ou s'informer par lui-même si l'on exécute ceux qu'il a donnés, ou voir de quelle manière on apprête ce que l'on donne aux hôtes et aux infirmes, et ce qu'on leur sert, De là, il revient à sa chambre, si las qu'il ne saurait presque se soutenir, et souvent à peine y est-il entré que quelque nouvelle nécessité l'oblige d'en sortir.

Il ne discontinua pas même ses fatigues dans le temps destiné au repos : tantôt, entre la fin de Matines et Prime, il fait un tour dans le monastère, surtout à la cour des convers : tantôt il en use de même dès que la retraite est sonnée, ou bien il fait la visite des cellules dans la crainte que quelqu'un ne s'applique alors à la prière ; car il regardait comme une égale irrégularité de prolonger le temps du sommeil le matin, et de le retarder le soir.

Mais une de ses plus grandes fatigues, c'était la parole, il ne pouvait parler beaucoup sans que sa poitrine s'échauffât, et qu'il ne fût dévoré par une chaleur interne. Toutefois, il parlait sans cesse, soit à ses religieux, soit aux hôtes, et tout épuisé à force de parler, il ne laissait pas de s'en aller au confessionnal... Outre cela, il venait le plus souvent pouvait au chapitre, soit pour reprendre les fautes, soit pour instruire ou pour quelque autre nécessité. Il y parlait avec une force qui surprenait ses frères. Cependant quelque consolation qu'ils eussent de l'entendre, ils en avaient de la peine, voyant l'état où le réduisaient ces exhortations. Tout faible et tout languissant qu'il était, il ne laissait pas de se trouver au chœur, et de consacrer tout ce qui lui restait de voix à chanter les louanges de Dieu, à quoi il avait une satisfaction et une dévotion singulière.

Après neuf ans de patience, Dieu accorda un répit à ce bon serviteur (1685). La fièvre le quitta, les chaleurs de la poitrine s'apaisèrent ; la toux ne revint pas au commencement de l'hiver : la communauté cessa de craindre pour une vie si précieuse. Mais lui-même voulant reconnaître le bienfait par un redoublement de ferveur, et consacrer à Dieu les forces nouvelles qu'il en avait reçues, s'empressa de se remettre aux jeûnes, aux abstinences communes, et à tous les exercices de pénitence. Il ne s'inquiétait pas d'assurer l'avenir et de prévenir le retour de ses maux, par la continuation d'un régime, qui n'était plus à ses yeux qu'une précaution vaine et une complaire répréhensible. Le mieux ne dura pas longtemps. Dès 1688, il fut saisi d'une infirmité nouvelle qui devait, après de longues tortures, le conduire enfin au tombeau : un rhumatisme chronique commença de lui ôter l'usage de ses membres, et le réduisait souvent à ne plus marcher sans appui. Une attaque subite le précipita un jour le long des degrés d'un escalier, et il demeura étendu par terre, sans faire entendre une plainte, jusqu'à ce que plusieurs religieux vinssent le relever. Il crut d'abord qu'un peu de repos dans sa cellule suffirait à sa guérison ; mais la chute avait causé dans une cuisse une extension de nerfs qui produisit bientôt l'inflammation, et rendit nécessaires les soins de l'infirmerie. La violence des douleurs ne lui permettant pas de rester couché, il passa quarante-cinq jours et autant de nuits, sur une chaise sans fermer l'œil. Dans cette nouvelle épreuve qui dura six mois, le calme de son âme, la sérénité de son visage ne changèrent pas : sa vigilance n'en fut pas affaiblie. C'était encore lui qui gouvernait le monastère par ses ordres que le sous-prieur venait prendre chaque matin : c'était encore lui qui instruisait ses

frères par sa parole ; chacun d'eux venait à son tour recevoir ses avis, et se consoler, dans un pieux entretien, d'une absence que la vue d'une place vide leur rendait plus sensible à tous les exercices réguliers.

Tel abbé, tels moines. Si c'est l'obéissance *qui forme et qui constitue le religieux dans son état*, et si l'amour et la confiance envers les supérieurs sont la sauvegarde de l'obéissance, il faut reconnaître que jamais religieux ne furent plus parfaits que les Trappistes ; car jamais on ne vit d'inférieurs plus obéissants ni plus confiants dans la direction de leur abbé. Cette vertu domine toutes les autres dans la vie de chacun d'eux. *On ne saurait exprimer*, dit une des relations que nous avons citées déjà¹, *la tendresse, le respect, la confiance et la soumission que dom Augustin avait pour le père abbé. Il le considérait comme son père et son maître, et comme celui par l'entremise et par les soins duquel Dieu avait opéré son salut. Il regardait tout ensemble comme la plus noire des ingratitude, et comme une apostasie réelle d'avoir une seule pensée contraire aux siennes ; et toutes les fois que les frères assemblés s'entretenaient des moyens d'avancer dans le service de Dieu, il n'en connaissait et n'en proposait qu'un seul, qui était d'être totalement dans la dépendance de son supérieur, de ne voir que par ses yeux, de n'avoir ni de lumière, ni de discernement, ni de volonté que la sienne. Ces sentiments d'un particulier peuvent être considérés comme le sentiment général des religieux. L'un, au moment de mourir, exalte la miséricorde que Dieu leur a faite en leur donnant un supérieur selon son cœur, qui ne leur propose que ses saintes maximes, qui ne les nourrit que de sa parole, qui ne les instruit que de vérités toutes pures, et ne pense jour et nuit à autre chose qu'à leur propre sanctification. C'est ce qui fait*, continuait-il, *que je m'en vais à Notre-Seigneur avec une plénitude de joie ; c'est une grâce si rare et si extraordinaire, d'avoir un tel supérieur, que vous devez demander à Dieu, dans toutes vos prières, qu'il vous le conserve, et qu'il lui donne une longue vie. Et, dans la crainte que sa pensée ne fût pas bien comprise, il ajouta : Je ne dis pas une vie seulement, mais trois ou quatre, si cela était possible². L'autre attribuait le repos et la tranquillité dans laquelle il passait sa vie, à l'attachement si tendre et si cordial qu'il avait pour le Père abbé, et il disait que, pourvu qu'il eût à ses côtés, au moment de la mort, celui que Dieu lui avait donné pour conducteur et pour père, il serait sans crainte dans ce moment, qui la fait naître dans les âmes les plus intrépides et les plus assurées, quand toutes les puissances de l'enfer s'opposeraient à son passage³. Celui-ci affirmait qu'il aimerait presque autant offenser Jésus-Christ que de faire de la peine à son abbé, entrant en cela dans la pensée de saint Jean Climaque, et croyant que, lorsque le moine offense Dieu, le supérieur peut s'employer pour apaiser par ses prières la justice divine ; mais que, si le supérieur est offensé, il n'y a plus personne qui intercède pour le coupable⁴. Celui-là aimait à répéter, au milieu de ses dernières souffrances : *Je vous ai toujours regardé, mon Père, comme les chastes délices de mon cœur. J'ai désiré ardemment de vous précéder, de mourir avant vous et entre vos mains... Le moyen d'être surpris par la mort quand on a un Père si bon, si vigilant, si charitable, qui nous communique sans cesse de son abondance les sentiments et les dispositions dont nous avons besoin*⁵. Dom Muce, cette pauvre âme rappelée*

¹ *Relation de Dom Augustin*, tom. I, page 148.

² *Relation de F. Albéric*, t. I, p. 225.

³ *Relation de Dom Basile*, t. II, p. 72.

⁴ *Relation du frère Joseph*, t. II, p. 331.

⁵ *Relation de Dom Dorothee*, t. II, p. 219 et 221.

tout-à-coup des portes de l'enfer à l'espérance du ciel, confondu par la grandeur de cette grâce, manquait de paroles pour exprimer sa reconnaissance envers celui qui avait été l'instrument de sa nouvelle félicité. Il s'estimait indigne de paraître devant lui, et plus encore de lui parler, et souvent, quand il le rencontrait, il se détournait par respect. Malade et captif à l'infirmerie, ce lui était une joie sensible de voir passer dans la cour les religieux, ou, comme il les appelait, les anges, auxquels il était associé par sa profession ; mais, quand il apercevait le Père abbé, la consolation qu'il en recevait était un véritable transport¹. Enfin comment oublier ici dom Arsène, le modèle le plus parfait de l'obéissance extérieure et de la docilité d'esprit. Si les hommes superficiels sont tentés de sourire des délicatesses de la vertu monastique et de l'affection filiale, les chrétiens, du moins, seront édifiés du trait que nous allons rapporter. C'était à l'époque où le Père abbé faisait réparer l'église de la Trappe ; on remplaçait le pavé brisé par un parquet ; on élevait l'autel de quatre marches sur un nouveau presbytère plus décent, mais fort simple. Dom Arsène, considérant ces travaux, se laissait aller à en juger en lui-même l'opportunité et l'utilité, et se demandait si une telle décoration n'exigeait pas une dépense considérable. Il lui vint même à l'esprit la phrase de l'avare Judas : *ut quid perditio hæc*, à quoi bon cette profusion et cette perte. Mais à peine il eut accueilli cette parole téméraire, qu'il en frémit ; il se crut coupable de blasphème pour avoir censuré la conduite de celui auquel la Providence l'avait soumis, et incontinent il se rendit auprès du Père abbé pour lui confesser sa faute. Cette première démarche ne lui suffit pas, quoiqu'il en rapportât l'assurance que sa fidélité s'exagérait sa faute. Il renouvela par écrit son vœu d'obéissance, et le lendemain il remit au révérend Père un second acte, par lequel, approuvant tout ce qu'il avait condamné, et substituant aux paroles de l'Apôtre perfide la réponse de Notre-Seigneur, il s'engageait à prendre désormais pour modèles de sa conduite envers Dieu, envers son supérieur et contre le démon, les vieillards de l'Apocalypse proposés par saint Jean Climaque².

Après le commandement d'aimer Dieu, le plus important est celui d'aimer nos frères. Si les Trappistes avaient tant d'amour, tant de vénération pour celui qui représentait Jésus-Christ dans le monastère, leur charité mutuelle n'était ni moins ardente ni moins générale. Ce fut là ce qui frappa tout d'abord l'abbé de Prières la première fois qu'il vint à la Trappe, et ce qu'il s'empressa de consigner au commencement de sa carte de visite : Nous y avons trouvé, dit-il, le révérend Père en Dieu, et avec lui trente-trois religieux de chœur et douze frères convers, lesquels nous avons appris être venus pour la plupart de différentes provinces, Anjou, Bretagne, Normandie, Maine, Poitou, Bourgogne et autres, dont quelques-uns étaient écoliers, étudiants en divers collèges, d'autres cavaliers, d'autres soldats, d'autres clercs, d'autres prêtres séculiers et réguliers, d'autres docteurs en théologie, d'autres religieux de divers ordres, chanoines réguliers et ermites de Saint-Augustin, Bénédictins même de la congrégation de Saint-Maur, Célestins, Cordeliers, du Val-des-Choux, et du nôtre même tant de la commune que de l'Étroite-Observance, et d'autres de diverses conditions et professions, et d'âges fort différents. Tous lesquels cependant et nonobstant cette grande diversité, différence et inégalité, nous avons trouvés si unis ensemble par le lien de la charité fraternelle, si uniformes en toutes choses, si également portés à leurs devoirs, et jouissant ensemble d'une si profonde paix, que, pendant trois

¹ Relation de Dom Muce, t. II, p. 125 et 157.

² Relation de dom Arsène, t. I, p. 236 et suivantes.

jours entiers employés à notre scrutin régulier, nous n'avons reçu aucune plainte ni des supérieurs contre les inférieurs, ni des inférieurs contre les supérieurs, ni des inférieurs les uns contre les autres, et n'y avons aperçu ni remarqué, non-seulement aucun mécontentement, murmure, division, discussion, partialité, aversion ou dégoût réciproque, mais non pas même la moindre apparence ou ombre de tout cela...

Le révérend Père leur avait souvent répété ce précepte de saint Benoît : Que les frères se préviennent entre eux par le respect et la déférence, qu'ils se rendent une obéissance mutuelle. Il leur avait démontré que les anciens sont tenus à ce devoir envers les jeunes, comme les jeunes envers les anciens. Il leur avait indiqué enfin, comme moyen de satisfaire à cette obligation, cet autre précepte de la règle : que chacun s'humilie, qu'il se regarde comme l'inférieur des autres, que non-seulement il le dise de la bouche, mais encore qu'il le croie de toute l'intime conviction de son cœur¹. De telles leçons avaient admirablement profité. Chacun des religieux de la Trappe n'apercevait dans ses frères que des vertus éminentes, et en lui-même que des infidélités. Il faudrait ici un volume pour reproduire tous les témoignages de ces combats d'humilité. Frère Joseph passa huit années dans la maison, sans voir le moindre défaut ni la moindre imperfection dans les autres. Frère Euthyme III se croyait indigne de vivre dans leur société. Dom Mute croyait que tous ses frères étaient des saints ; il n'y en avait pas un sous les pieds duquel il ne fût prêt à se mettre ; il ne les rencontrait jamais qu'il ne fit en lui une comparaison entre leur vertu et sa propre indignité ; et dom Dorothée, s'abaissant à son tour, s'écriait pour mieux exprimer sa propre reconnaissance envers Dieu : *On parle de la conversion de dom Muce, mais quelle comparaison ! Il avait péché sans connaissance, et moi j'ai agi contre toutes mes lumières ; ma vie n'a été qu'une chute et une rechute continuelle.* Aussi avec quelle ardeur chacun s'empressait au service de tous. Dom Jacques se chargeait de jeûnes, de veilles, de lectures, de travaux corporels pour les en décharger ; et il n'avait jamais plus de plaisir que lorsque le Père abbé lui permettait de faire les choses auxquelles les autres étaient obligés, quelque pénibles et laborieuses qu'elles fussent. Dom Augustin ressentait jusqu'aux larmes, et beaucoup plus que ses propres maux, les moindres incommodités qui arrivaient à ses frères ; il s'accablait de travaux pour les soulager. On se disputait, on s'enviait saintement le soin du chauffage, parce que ce travail étant un service rendu à tous, la charité n'était plus bornée aux individus. Frère Zénon regardant tous ses frères comme ses supérieurs et ses maîtres, respectant en eux le caractère de Jésus-Christ, *un geste, un signe qui marquait qu'on désirait de lui quelque office, lui était une voix du ciel : il partait avec autant de promptitude que si c'eût été à Dieu même qu'il eût rendu cet acte d'obéissance*². Dom Bruno accablé de souffrances, ranimait ses forces dans la charité fraternelle, et on l'a trouvé une cognée ou une serpe à la main, portant, ou plutôt traînant une échelle, pour accommoder une treille dont il croyait que ses frères pouvaient retirer quelque utilité... il se faisait une joie de leur rendre ce service avant sa mort.

J'ai vu dom Basile — c'est le révérend Père qui parle — traiter un de nos frères dont les jambes et les cuisses étaient couvertes d'une lèpre qui faisait peur ; ce mal anima son zèle et échauffa sa charité, et j'admirais qu'il maniât ces parties malades comme si elles eussent été saines, et qu'il touchât comme avec joie ce

¹ Rancé, *Vie monastique*, chap. X, quest. 1, 5, 6, 7.

² *Relation de frère Zénon*, t. III, p. 181.

que moi, qui étais bien éloigné d'avoir sa vertu, je ne pouvais presque regarder qu'avec horreur. Il en a assisté qui étaient attaqués du poumon, et quoique l'haleine en fût contagieuse, et particulièrement pour lui qui n'avait que vingt-huit ou vingt-neuf ans, il ne gardait ni mesure ni précaution dans les manières de les aider et de les secourir, il s'oubliait et pensait uniquement à eux. C'est là qu'il a contracté la maladie qui nous l'a ôté, et on peut dire, selon la parole du Saint-Esprit, qu'il a donné sa vie pour conserver celle de ses frères : *Et nos debemus pro fratribus animas ponere.*

Un jour il se présenta, comme postulant, un pauvre ecclésiastique de Lille qui avait le bras gauche rompu. Il ne pouvait donc travailler des mains, mais il avait d'ailleurs toutes les qualités nécessaires à un religieux. Le révérend Père ne voulut point prendre sur lui de recevoir un novice qui, par ses infirmités, ne pouvait être qu'à charge au monastère. Il proposa la chose au chapitre, et commença à recueillir les voix par le dernier des frères. Le jeune religieux lui répondit : *Puisque vous voulez bien, mon Père, nous proposer une chose que vous pourriez mieux décider vous-même je vous dirai que mon avis serait de recevoir au plus tôt cet homme que Dieu appelle, et s'il ne peut travailler nous le servirons tous.* Il avait exprimé le sentiment général, toute l'assistance n'eut qu'une voix pour adhérer à son vote, et le révérend Père, applaudissant à cette démonstration unanime de charité, ne fit plus difficulté d'admettre le postulant infirme.

On doit comprendre, par tous ces détails, pourquoi l'attachement des religieux pour la Trappe était si étroit, si inviolable. Ils appelaient un petit paradis, cette sainte et admirable maison de la paix, ce port assuré à l'abri des orages et des tempêtes de la mer du monde. Ils ne regrettaient rien de ce qu'ils avaient quitté, et ils disaient avec frère Bernard, autrefois religieux de l'Oratoire : *Ô petit troupeau de la Trappe, que tu es heureux, que tu es fortuné de ce que les mystères du royaume de Dieu te sont découverts et manifestés si avantageusement, pendant qu'ils demeurent cachés et inconnus à tant de sages et de prudents selon le monde qui en préfèrent les maximes à celles de la sagesse de Jésus-Christ.* Ceux qui n'avaient fait qu'entrevoir cette félicité, ceux que l'ordre de supérieurs jaloux avait ramenés à d'autres cloîtres, ne se consolaient pas d'avoir perdu si vite un bien si précieux et de si douces espérances. Mais ceux dont aucune autorité légitime n'avait contrarié la vocation, une fois entrés dans la bienheureuse solitude, y trouvaient leur seule béatitude, et nulle tentation n'était assez forte pour les en séparer. Dom Rigobert, ayant été nommé par le roi à l'abbaye de Hautefontaine, déclara qu'après s'être retiré à la Trappe pour y vivre et mourir dans l'obéissance, il n'en sortirait pas pour accepter le droit de commander, et qu'après avoir pris jusqu'alors si peu de soin de son âme, il se croyait indigne d'être chargé des âmes des autres. Ni la crainte de déplaire au roi, ni le mécontentement de l'abbé de Prières ne surmontèrent une résistance que le révérend Père approuvait d'ailleurs sans la conseiller. Un peu plus tard, lorsque Mademoiselle demanda un religieux de la Trappe pour en faire l'abbé de Foucarmont, le révérend Père put répondre, au nom de tous, que ses religieux ne vivaient plus que dans la vue de la mort, qu'ils regardaient leur cloître comme leur tombeau, et que des hommes qui se trouvaient dans de semblables dispositions n'étaient point capables d'entrer dans les soins et les sollicitudes du gouvernement.

Les délices spirituelles, a dit saint Grégoire pape, en rassasiant l'âme, augmentent ses désirs ; plus on les goûte, plus on les aime ; l'usage, qui affadit les délices corporelles, ne fait que donner à celles-là plus de saveur et d'attrait.

De là ces progrès de la pénitence, que nous avons rapportés plus haut, cette ferveur infatigable qui éleva les Trappistes, d'austérités en austérités, jusqu'à la règle qui porte le nom de l'abbé de Rancé. De là encore ces mortifications de surcroît que chacun ajoutait pour soi-même à la règle commune. Vainement les clameurs d'un siècle corrompu, les représentations indiscretes et tyranniques de l'amitié, avaient prétendu borner la pénitence de la Trappe. Si la loi écrite et officielle ne rétablit pas, dans toute son étendue, la pénitence de saint Bernard, le zèle individuel resta libre d'y suppléer par des pratiques volontaires. Loin donc de trouver trop dur ce genre de vie qu'on leur avait dépeint dans le monde comme une mort anticipée, les Trappistes se plaisaient à le rendre plus rigoureux encore. Il ne leur suffisait pas d'avoir quitté la bonne chère pour l'abstinence, la gloire pour l'humiliation, les sociétés brillantes pour le silence, les commodités de la vie pour la serge et la paille : ils ne se croyaient pas de vrais pénitents, s'ils ne parvenaient à se retrancher quelques-unes des choses que la règle leur laissait, et qui pouvaient leur être nécessaires. Les uns se retranchaient sur le boire et le manger, en expiation des excès qu'ils avaient pu commettre dans ces deux besoins du corps. La nourriture ordinaire, quelque simple et commune qu'elle fût, des légumes, des herbes, des racines cuites au sel et à l'eau, leur semblait trop délicieuse ; ils se reprochaient de vivre dans l'abondance, tandis qu'ils méritaient d'être traités comme les bêtes dont ils avaient, à leur sens, imité la brutalité. Ils recouraient à de pieuses industries pour se procurer des croix nouvelles, comme ce frère Zénon, autrefois le chevalier de Montbel, qui, pour obtenir le droit de se priver de cidre et de bière, faisait valoir des douleurs d'entrailles que l'usage de l'eau pure pouvait seul calmer. D'autres se privaient de feu dans la rigueur de l'hiver ; d'autres s'imposaient des travaux qui surpassaient leurs forces, alléguant que leur santé avait besoin d'un exercice violent ; d'autres se faisaient scrupule de donner au sommeil tout le temps prescrit, et sollicitaient la permission de dormir moins que leurs frères ; d'autres enfin trouvaient le secret d'ajouter à toutes les austérités ensemble. Voilà ce qui faisait dire au révérend Père qu'il croyait n'avoir été mis à leur tête par la Providence que pour les retenir, et de temps en temps il se faisait un devoir de réprimer comme une faute ce pieux abus de la mortification. On raconte qu'un religieux s'étant réduit, par des privations exagérées, à un tel état de faiblesse qu'il ne pouvait plus se baisser jusqu'à terre, le père abbé le condamna à manger de la viande à l'infirmerie pendant quinze jours, à prendre tous les matins un déjeuner abondant, et à ne rien laisser des portions qu'on lui servait.

C'était principalement dans les maladies que ce zèle s'animait d'une générosité surhumaine. Il leur était si bon d'habiter ensemble, de mener en commun la vie régulière, que le séjour à l'infirmerie leur paraissait un exil et un relâchement. Afin de n'être pas séparés de leurs frères, afin de ne pas interrompre, même pour un temps, leur sacrifice, les religieux malades dissimulaient leurs souffrances, et échappaient ainsi, pendant des mois et des années entières, aux soulagements. Ils réussissaient à cacher des rhumatismes, des fièvres continues, des oppressions, même des toux violentes. La pâleur ou le désordre du visage, la défaillance des membres, faisaient seuls connaître la gravité et les progrès du mal. Lorsque, enfin, ils étaient découverts et convaincus, ils savaient encore éluder la bienveillance de l'autorité. Quelques-uns demandaient tout simplement la permission de continuer la vie de communauté, et ils l'obtenaient par la vivacité et par la singularité même de leurs instances. Les autres, conduits à l'infirmerie par ordre supérieur, se dédommageaient en n'acceptant qu'une partie des adoucissements auxquels leurs souffrances avaient droit. Ainsi ils

conservaient le pain noir au lieu du pain blanc et moins grossier des infirmes. Ils transportaient dans leur nouveau lit la paille piquée du dortoir. Ils évitaient de réparer dans le jour, par quelques moments de sommeil, les insomnies de la nuit. Ils se gardaient bien de demander les remèdes qui auraient pu alléger leurs maux. Il y en avait qui trouvaient le secret de passer le carême à l'infirmierie sans le rompre. Tant qu'ils *pouvaient mettre un pied devant l'autre*, ils allaient à l'église les jours de fête et les dimanches, pour y recevoir les saints mystères, et à la tribune des infirmes, pour assister de là aux offices et à la messe. Dom Rigobert, pendant près de sept ans que dura sa maladie, ne s'alita jamais. Il passait les journées entières assis sur une chaise, et les nuits sur une simple paille, toujours revêtu de ses habits réguliers. Il se trouvait aux chapitres pour y recevoir les répréhensions et les humiliations accoutumées, et on le voyait, tout faible et languissant qu'il était, courbé et plié presque par la moitié du corps, se traîner à l'église pour y entendre la messe et les offices, ce qui remplissait d'édification, d'étonnement et de compassion tout ensemble ceux qui le rencontraient et qui étaient témoins de ses fatigues et de son zèle. Mais ce qui surpassait encore cette prodigieuse persévérance, c'était le refus de prendre soin des maladies déclarées incurables. Dès que le mal paraissait invincible, ces intrépides disciples de la croix demandaient à reprendre toutes les austérités communes : *A quoi bon, disaient-ils, des soulagements qui ne peuvent opérer de guérison Pourquoi adoucir les derniers moments d'une vie qu'on ne peut retenir ? Puisque la mort était inévitable, rie valait-il pas mieux la recevoir en combattant, que de l'attendre dans l'oisiveté ?*

Le révérend Père, tout en admirant cette ardeur, sentait bien qu'elle n'était pas toujours conforme à l'esprit de la règle ; que si les intentions étaient pures, l'excès de la vertu conduisait à l'irrégularité, que les soulagements sont dus aux malades, et que saint Benoît a fait de l'observation des usages communs du monastère le huitième degré de l'humilité. Il essayait de recommander la modération : *Vous savez, dit-il dans une instruction¹, que quoique je n'aie garde d'approuver la délicatesse dans les religieux malades ni l'attachement qu'ils pourraient avoir à leur santé, néanmoins mon intention est qu'ils me déclarent simplement l'état auquel ils se trouvent, ce qui pourrait leur faire mal dans la nourriture et augmenter leurs infirmités ; car sans cela j'ignorerais leurs dispositions, et je ne pourrais donner aucun ordre aux choses qui leur seraient nécessaires. Cette prévoyance était sage, mais ses propres exemples détruisaient ses prescriptions. Un jour qu'il reprochait à un religieux d'avoir dissimulé la gravité de ses souffrances, celui-ci lui répondit : Je vous ai vu vous-même, mon Père, dans une indisposition dont on avait tout à craindre, n'user cependant d'aucuns remèdes ni d'aucuns soulagements... J'ai cru que je ne pouvais manquer, en suivant votre exemple, que je n'avais pas de raison de penser à la conservation de ma vie pendant que mon supérieur abandonnait entièrement le soin de la sienne. Et alors le révérend Père se sentait gêné pour réprimer un zèle qu'il comprenait par le sien. Ensuite, quand il considérait tant d'énergie dans la faiblesse, et des dispositions si supérieures à l'humanité dans la pauvre nature humaine, il croyait reconnaître l'esprit de Dieu appelant à lui ses élus, et il craignait d'opposer son autorité à la vocation divine. Incapable de refuser les soulagements aux malades, il les leur offrait, au contraire, dès qu'il s'apercevait de leur état ; mais il lui répugnait de les leur imposer. Qui osera le blâmer absolument ? Toutefois, s'il nous était permis de hasarder un jugement*

¹ *Instruction sur la mort du frère Dorothée, t. I, des Relations.*

sur ce grand homme, dont certes on ne nous accusera pas d'être le détracteur, nous dirions qu'il eût mieux fait peut-être d'interdire sans exception ces pieux écarts qui abrégèrent la vie de plusieurs. Il eût évité par là les plaintes que des morts trop fréquentes excitèrent contre lui, et qui arrêtaient, à son grand regret, les développements de sa réforme. La règle de Cîteaux, dans son intégrité primitive, était moins rigoureuse que ces mortifications personnelles sans direction et sans mesure¹.

La pénitence de l'esprit n'est pas moins nécessaire au moins que la pénitence du corps. La première, c'est l'humilité, qui fait l'essence même du christianisme : sans elle, la seconde pourrait n'être que de l'orgueil, et dédommager la douleur par le faste de la patience : ne l'a-t-on pas vu dans les stoïciens, la plus arrogante des sectes philosophiques ? Nous avons dit que l'usage des humiliations avait été rétabli à la Trappe ; nous avons dit aussi que cet usage, mal entendu des gens du dehors, avait suscité au révérend Père une longue querelle. Il fallut répondre au provocateur, et même à plusieurs prélats qu'il avait attirés à son avis par un exposé inexact. Il fallut défendre saint Jean Climaque et les Pères de l'Orient contre un abbé commendataire, et l'abnégation des pauvres en esprit contre la vanité d'un bénéficiaire. Mais, tandis qu'une bienveillance ignorante prétendait venger les moines des outrages de leur abbé, les religieux, éclairés d'une meilleure lumière, se livraient paisiblement à ces exercices d'humilité, dont ils recueillaient les fruits précieux. En voici quelques exemples : Dom Paul Ferrand, ancien prieur des Prémontrés, avait autant d'avidité pour l'humiliation et pour le mépris, que les autres en ont pour l'honneur et la gloire. Le prieur le reprit un jour dans le chapitre, en présence de ses frères, dans le dessein de l'humilier, lui dit qu'un homme de sa sorte n'était bon à rien, et lui ordonna de sortir. Cet homme de bénédiction ne ressentit ce qu'on lui avait dit que pour en remercier Dieu et pour en avoir de la joie, et véritablement elle fut si entière, qu'on put lui appliquer ce qui a été écrit des Apôtres : Ils se retiraient de l'assemblée joyeux d'avoir été trouvés dignes de souffrir un affront pour le nom de Jésus. Lorsque frère Euthyme III était humilié et repris en public, on remarquait sur son visage une sérénité qui croissait à mesure que la répréhension devenait plus vive. Et quand les supérieurs avaient épuisé, pour ainsi dire, leur sévérité, c'était alors qu'il s'accusait lui-même, sans garder de mesure, dans le dessein de se rendre encore et plus vil et plus misérable devant ses frères ; et s'il arrivait que l'on ne prît pas sa déclaration au pied de la lettre, il la tournait et l'expliquait de manière que l'on voyait bien que, quoi qu'il lui en coûtât, il voulait être estimé coupable. Frère Achille, l'ancien vicomte d'Albergotti, se proclamait dans les chapitres avec autant de dureté et d'exagération qu'il faisait paraître de douceur, de charité et de retenue quand il était obligé de proclamer ses frères... Et s'apercevant que les fautes qu'il commettait tous les jours n'étaient pas assez considérables pour exciter le zèle de ses supérieurs, et les porter à lui faire des reproches, il les y contraignait en quelque sorte en confessant des actions de sa vie séculière, toutes propres à le couvrir de confusion, et à faire croire qu'il n'avait été au service du roi qu'un lâche sans courage et sans honneur.

¹ V. les *Relations* de frère Benoît Ier, de Dom Jacques, de Dom Charles, de Dom Urbain, de Dom Augustin, de frère Théodore, de Dom Rigobert, de frère Dorothee, de Dom Paul Ferrand, t. I ; de frère Euthyme III, de Dom Bernard, de Dom Joseph, de Dom Bruno, de frère Joseph, t. II ; de Dom Isidore II, de frère Palémon, de frère Dosithée, de frère Zénon, t. III ; de frère Arcise, de Dom Abraham, de frère Achille, t. IV.

La suppression des études et des conversations avait été un des premiers soins du réformateur (v. plus haut, ch. V). A ces deux occasions de vanité, il substitua les conférences, et les organisa de telle sorte que l'amour-propre n'y pût trouver aucune satisfaction. Un résumé raisonné des règlements le fera comprendre en peu de mots. La conférence est une méditation en commun, où chacun exposera avec simplicité les pensées les plus édifiantes, les plus capables de porter à Dieu, qu'il a remarquées, soit dans ses lectures particulières, soit dans celles qui se font en public. *On dira rarement ses propres pensées, mais on rapportera celles des saints, que l'on aura tirées de la lecture de leurs livres.* Ainsi, nul ne parle de lui-même, et ne peut prétendre au mérite d'instruire les autres de sa propre science. Mais celui qui a beaucoup lu peut encore se faire un mérite de la science d'autrui : c'est l'orgueil de l'érudition. En conséquence, les lectures et les matières de conférences sont bornées à l'Écriture sainte, à saint Jean Climaque, aux vies des Pères du désert, aux traités ascétiques de saint Basile, de saint Éphrem, aux ouvrages de saint Bernard, et à quelques écrits des saints Pères, composés plutôt pour échauffer le cœur que pour éclairer l'esprit. On bannira encore de ces entretiens tout sujet de théologie scolastique, et tous ceux qui peuvent prêter à la dispute : quoique toute vérité soit sainte, on ne choisira pour l'ordinaire que celles qui regardent la profession religieuse. On évitera jusqu'à l'apparence du savoir humain, qui enfle ; on ne citera aucun passage latin sans permission, et cette permission ne doit s'accorder que rarement. Cependant l'orgueil, dépouillé de la science, peut se réfugier dans le débit, dans les manières oratoires, dans les inflexions de voix spirituelles, insinuanes, éloquantes. En conséquence, *on ne parlera jamais avec action, ni avec des gestes du corps ou de la main* ; et l'on a gardé le souvenir de la correction infligée à dom Paul Hardy pendant son noviciat. Cet homme, autrefois théologal d'Aleth, parlant un jour à la conférence, prit cet air de prédicateur qui lui était naturel, et qui avait tant de fois charmé son auditoire. On l'écoutait avec un plaisir manifeste, les novices surtout paraissaient ravis des agréments de sa parole, lorsque le Père maître, craignant qu'il ne se complût dans un succès si visible, ou qu'un exemple si dangereux n'entraînât ses frères à l'imiter, l'interrompit tout-à-coup, lui reprocha cette suffisance, contraire à l'abjection religieuse, le fit sortir aussitôt, et l'envoya se prosterner devant le saint Sacrement, pour demander à Dieu l'humilité et le pardon de sa faute.

Tous les religieux parleront à la conférence, chacun à son tour. Point de préférence pour les plus habiles. Nul ne sera établi prédicateur ordinaire et docteur privilégié de ses frères. Nul ne pourra se prévaloir d'une supériorité reconnue, ou se croire utile à la communauté. Mais en même temps point d'exemption pour la faiblesse : la faiblesse elle-même a son orgueil ; comme elle redoute surtout d'être connue, elle fuit les regards et se retranche dans la modestie. Il ne sera donc permis à personne de dissimuler son incapacité par le silence. Nul n'aura le droit de s'excuser, le droit de ne rien dire ; il *faudra dire au moins quelques mots* quand le moment de parler sera venu, et se livrer sans réserve aux jugements des auditeurs. Enfin on ne contestera jamais. Il est permis de proposer une difficulté à celui qui parle, mais non de soutenir son propre sentiment avec le désir de le faire triompher. On ne parlera du prochain que pour en faire l'éloge, comme des frères qui sont morts, pour raconter leurs belles actions.

Ces conférences offraient toujours un grand intérêt. Dans ces étroites limites où ils semblaient circonscrits, les Trappistes s'élevant, par l'abnégation absolue et par l'amour du devoir, au-dessus des difficultés que suscitent aux hommes du

monde l'amour de soi et la crainte des jugements humains, faisaient bien voir que la pénitence ne refroidit pas le cœur et n'affaiblit pas l'esprit. Les moins instruits d'entre eux étonnaient le révérend Père lui-même, ce grand maître de la vie pénitente, par la lucidité de leurs idées, la fermeté de leurs raisonnements et la chaleur de leur parole : Souvenez-vous, dit-il, de ce que cet homme si simple — frère Euthyme II —, si dénué de ces connaissances, qu'il semble qu'on ne saurait avoir que par des lectures longues et profondes, vous a paru dans nos conférences. Il faut que vous demeuriez d'accord que l'esprit en était clair, les pensées pures, les expressions précises ; qu'il remarquait et réduisait tout aux vérités de son état, dont il était parfaitement instruit, et que l'on voyait dans tous ses discours, quelque courts qu'ils fussent, de la lumière et de l'onction. Pour moi, je ne l'entendais jamais parler qu'il ne m'édifiât, et j'avais toujours de la joie quand son tour venait, parce que, assurément, on ne pouvait guère dire plus de choses en moins de paroles. Le témoignage suivant, rendu par la même autorité, à un autre frère — Euthyme III —, est encore plus significatif : Je trouvais plus d'utilité à l'entendre qu'il n'en pouvait avoir à m'écouter. S'il était obligé de parler dans les conférences, vous savez avec quelle simplicité, quelles lumières, quelle onction, il exprimait ses pensées. Il s'était rendu l'Écriture si familière, qu'il en pénétrait les sens, et il en faisait des applications si justes et si spirituelles, que tous ceux qui étaient présents en étaient consolés. Rien ne m'a tant convaincu que la science des saints, ou plutôt celle de Dieu, ne s'apprend pas dans les livres, que de voir ce pauvre frère, qui, avec peu d'étude et peu de lecture, avait acquis des connaissances si pures et si élevées. Si vous demandez comment il a fait tant de progrès et amassé tant de trésors en si peu de temps, je vous réponds que c'est qu'il a puisé dans les sources des divines Écritures, et qu'il les a lues dans le même esprit qu'elles ont été dictées. Il s'y est donné tout entier, il s'en est approché, non point pour en devenir ni plus docte ni plus habile, mais pour en devenir meilleur, pour y apprendre les vérités saintes selon lesquelles il devait se conduire.

Quelquefois, souvent même, le révérend Père prenait la parole. On a conservé une grande partie des instructions qu'il prononça dans les conférences. Tantôt c'est une homélie sur l'Évangile du dimanche, appliquée spécialement aux religieux, tantôt une exhortation pour une vêtue ou une profession. De temps en temps c'est l'explication d'un chapitre ou d'une parole de la règle, sur la demande de quelques novices ; ou bien encore un point de morale ou de discipline, tels que le détachement nécessaire pour suivre Jésus-Christ, l'obéissance, l'humilité, ou l'excommunication des religieux ; ou encore l'éloge des saints, tels que saint Benoît ou saint Bernard. Enfin quelquefois c'était la relation de la vie et de la mort d'un religieux dont les vertus avaient mérité d'être proposées pour exemple à ses frères. Dans le recueil si nombreux des relations de la Trappe, on reconnaît facilement, à la supériorité de la composition et au langage de l'autorité, celles qui sont l'ouvrage du révérend Père.

Les conférences se tenaient le dimanche et aux fêtes de garde qui tombaient dans la semaine ; on les avait rendues plus rares que dans les autres communautés religieuses, parce qu'on ne trouve, ni dans la règle de saint Benoît, ni dans les statuts des premiers Pères de l'Ordre, aucun temps destiné pour ces entretiens, qui étaient encore, malgré la gravité qui s'y observait, un adoucissement à la loi du silence. Le lieu de réunion était une chambre du monastère destinée à cet usage. Des spaciments, ou sorties hors du cloître, introduits par le relâchement dans la plupart des communautés, le révérend Père n'avait conservé que la faculté d'aller tenir la conférence dans les bois quatre ou

cinq fois par an, et encore il avait su tourner ce dernier reste des récréations au profit du recueillement. Dans ces jours extraordinaires, les religieux sortaient au son de la cloche du chapitre, tous en silence, un livre à la main, le supérieur à la tête, et allaient en quelque endroit du bois, loin de la rencontre des séculiers. Ils s'écartaient à cent pas les uns des autres sous les arbres. Après avoir passé dans la solitude environ une heure et demie, ils se rassemblaient au signal du supérieur, et tenaient la conférence en la manière accoutumée. Lorsqu'ils avaient dit, chacun à son tour, ce que l'esprit de Dieu avait pu leur mettre au cœur, le supérieur frappait de la main, et tous retournaient en silence au monastère. Dans un bois voisin de la Trappe¹, on voit encore aujourd'hui, à la rencontre de plusieurs allées, une étoile où ces pieux cénobites, assis à terre, s'entretenaient de Dieu et de leurs devoirs, sous la présidence de leur Père. Hors le temps de ces conférences, le silence était si étroitement gardé, que les religieux s'abstenaient de le rompre, même dans certaines circonstances où cependant la parole leur était permise, parce qu'ils la croyaient inutile. On peut citer à ce sujet l'exemple de dom Augustin, qui, chargé d'apprendre à faire des paniers, sous un artisan venu du dehors, apprit ce métier sans avoir dit un seul mot pour s'instruire. Quoique le Père abbé lui eût laissé la liberté de parler, et que son maître, peu habitué à cette taciturnité, le maltraitât quelquefois pour en tirer des paroles, le saint apprenti se contentait de faire quelques signes de la main ou de la tête, qui étaient autant de marques de sa religion, de son humilité et de sa patience. Un hôte, qui nous a laissé une description de la Trappe, s'étonnait que le frère chargé de veiller à ses besoins pût, sans parler, s'acquitter de ses fonctions avec tant d'exactitude et de prévenance : *Quand il me voulait faire boire, dit-il, il portait la main à la bouche en riant ; et s'il voulait me faire chauffer, il me montrait ses mains qu'il frottait en s'approchant du feu.*

Entre toutes les pénitences et humiliations de la Trappe, l'orgueil du monde plaça au premier rang le travail des mains : le bon sens des religieux y reconnut, au contraire, le caractère distinctif des moines de saint Benoît, et le devoir essentiel de l'homme ; l'occupation de l'homme innocent devenue, par la miséricorde divine, le châtement de l'homme pécheur et le plus noble moyen d'expiation. Comme il leur avait été dit à tous en Adam : La terre vous produira d'elle-même des épines et des ronces, et vous ne mangerez, dans tous les jours de votre vie, que ce que vous en tirerez par le travail, ils aimèrent à gagner leur pain à la sueur de leurs fronts, à l'exemple de leurs ancêtres de Cîteaux. Il y avait à côté de leur jardin un champ tout en friche, abandonné de mémoire d'homme, tout couvert de ronces et de bruyères : essayer de le mettre en rapport semblait une entreprise téméraire, ou du moins trop dispendieuse par le temps qu'elle exigeait. Néanmoins, ils commencèrent avec joie les travaux, et aucun obstacle ne rebuta leur constance et leur énergie. Pendant trois ans ils bravèrent le froid et la chaleur extrême, les neiges, les brouillards les plus épais, si fréquents alors au milieu des étangs dont la Trappe était entourée ; les frères convers, occupés d'autres soins, ne les aidèrent point dans ce rude labeur ; les ouvriers du dehors n'y furent point appelés : les religieux de chœur suffirent seuls aux difficultés. Il fallut couper les ronces et les bruyères, enlever les pierres, le sable, la mauvaise terre, et rapporter de la terre végétale qu'on allait chercher bien loin, remplir les fonds, pratiquer des écoulements pour les eaux, disposer des allées pour la circulation. Enfin cette *terre maudite*, tournée et retournée, purifiée et engraisée, devint le *jardin neuf*, et, par sa fertilité, une des ressources de la

¹ Appelé aujourd'hui la *Vente-du-Parc*.

maison. L'étonnement fut grand alors parmi les habitants du pays. Les voisins de la Trappe n'avaient jamais vu ce champ cultivé ; ils le croyaient incapable de rien produire. L'entreprise des religieux leur parut une folie ; la durée même des travaux sembla justifier leur prévision ; et maintenant ils voyaient accompli ce qu'ils avaient toujours cru impossible. Ils durent comprendre, dès ce moment, tout ce que peut l'association chrétienne, l'accord libre des volontés sous une direction respectée, et la communauté des efforts contre des obstacles invincibles aux individus. Ainsi, tandis que les Trappistes, sans autre but que la vie éternelle, pratiquaient en toute simplicité les prescriptions de leur règle, ils donnaient au monde une grande leçon d'économie sociale, et démontraient à leur manière cette vérité, que la religion, qui semble n'avoir pour objet que le bonheur de l'homme dans l'autre vie, contribue encore nécessairement au bonheur de celle-ci, vérité qu'un philosophe du dernier siècle fut contraint de proclamer, et à laquelle le gouvernement français vient de rendre hommage en appelant les pénitents de la Trappe au défrichement de l'Algérie.

L'agriculture n'était pas le seul travail des religieux. Nous l'avons dit plus haut, ils ne dédaignaient aucun ouvrage vil ou pénible. Ils ne regardaient pas comme un déshonneur de savoir faire toutes les choses qui étaient à leur usage, et de se suffire à eux-mêmes : Lorsque le temps ne permet pas de sortir, dit Félibien dans sa description de la Trappe, ils nettoient l'église, balaient les cloîtres, écurent la vaisselle, font des lessives, épluchent des légumes, et quelquefois ils sont deux ou trois assis à terre, les uns auprès des autres, à ratisser des racines. Il y a aussi des lieux destinés à travailler à couvert, où plusieurs religieux s'occupent, les uns à écrire des livres d'église, les autres à en relier ; quelques-uns, à des ouvrages de menuiserie, d'autres à tourner. Mais ils ne s'appliquent jamais à aucun ouvrage curieux, et qui puisse attacher trop agréablement l'esprit, parce qu'une des maximes de l'abbé est que celui qui s'est retiré dans la solitude pour ne posséder plus que Dieu, ne s'en doit pas détourner pour s'attacher affection à des choses vaines. Nous savons encore par les relations que le soin du chauffage était fort recherché, que le religieux, chargé de cet office, allait couper le bois, le transportait sur ses épaules, le sciait, le fendait, tout cela au grand air, sous la pluie ou la neige, et quelquefois, pendant que ses frères venaient se chauffer, se privant lui-même du soulagement qu'il leur procurait. D'autres nettoyaient les étables ; enfin, ne craignons pas de dire que quelques-uns étaient appliqués à des travaux dégoûtants, mais nécessaires : on les chargeait de nettoyer ces lieux où l'on ne va que par des nécessités indispensables, et ils s'acquittaient de l'ordre qu'ils avaient reçu avec autant de soin et d'application, que s'il eût été question de parer, d'ajuster, d'approprier le cabinet d'un prince. Voilà ce qui faisait l'admiration ou plutôt l'effroi d'un siècle frivole. Qu'un homme élevé dans la délicatesse, devînt le gardien du bétail, qu'un comte de Santena, un chevalier de Montbel, un vicomte d'Albergotti, un ancien magistrat, un prédicateur distingué, eût quitté l'épée pour la bêche, le tribunal pour une étable, la chaire pour la charrue, qu'il étendît du fumier à côté du fils d'un laboureur, ou sciât du bois pour réchauffer son ancien domestique, il y avait en cela de quoi bouleverser toutes les idées reçues. Et pourtant ce prodige n'était que la réhabilitation légitime du travail, et la continuation de l'œuvre de saint Benoît. Comme ce grand législateur du vie siècle avait enseigné aux hommes libres, par l'exemple de ses moines, l'estime des travaux jusque-là laissés aux esclaves, et réparé une société flétrie en fondant l'égalité par la ressemblance des œuvres : ainsi, au XVIIe siècle, dans une société folle de la gloire qui passe, et des vanités éclatantes que le pauvre envie sans y atteindre jamais, enivrée

d'orgueil littéraire et de voluptés royales, l'abbé de Rancé confondait toutes les conditions sous le même habit, les égalait dans les mêmes emplois, et ramenant l'homme à la pratique de ses plus nobles devoirs, prêchait à toutes les classes cet amour du travail aussi ancien que le christianisme, qui reprend faveur de nos jours, et que le libéralisme croit avoir inventé depuis cinquante ans.

Les Trappistes portaient dans leurs travaux la même ardeur et la même piété que dans tous les autres exercices. Ils s'en faisaient une pénitence et un temps d'oraison. Le réformateur ayant été contraint, pour ne pas heurter trop durement les préjugés superbes qui le harcelaient, de réduire à trois heures le travail de chaque jour, les religieux s'efforçaient d'en prolonger la durée par leur activité. Aucune fatigue ne leur paraissait trop pénible ; ils recherchaient, au contraire, les occupations les plus dures ; ils ne comptaient pour rien leur propre corps, et semblaient dire, comme un ancien solitaire : Je veux le tuer puisqu'il me tue. C'était à qui, en doublant sa besogne, voudrait diminuer celle de ses frères ; chacun désirait être le cheval de charge de la communauté, et se regardait comme un serviteur inutile. Chez les hommes du monde, l'activité est souvent une dissipation inquiète, haletante même ; chez les Trappistes, le zèle tout intérieur n'enlevait rien au recueillement. On admirait cette ardeur calme, cet empressement impassible qui conciliait les efforts d'un rude labeur avec la gravité du religieux. C'est que le travail était pour eux une méditation, qu'ils apprenaient clans les champs, dans les bois, plus que dans les livres, selon le précepte de saint Bernard, le grand docteur de l'Ordre, et le plus habile maître de l'oraison. Un Bénédictin du voisinage, s'étant rendu à la Trappe, pour acheter le poisson des étangs, aperçut les religieux qui rentraient au monastère après le travail : ils ne portaient pas la coule ; leur robe était relevée jusqu'aux genoux, ils tenaient leurs outils sous le bras : il aurait pu comprendre par ces circonstances quelles fonctions ils venaient de remplir ; mais il fut si frappé, si édifié de leur maintien modeste, qu'il ne vit pas autre chose, et il demanda s'ils revenaient d'administrer les sacrements. Quand il apprit qu'ils sortaient du travail, il ne put prononcer une seule parole ; il baissa la tête, et ses yeux se mouillèrent de larmes à la pensée que ces vertus antiques ne se retrouvaient plus dans les autres monastères de saint Benoît.

Nous racontons, depuis quelque temps déjà, les vertus de la Trappe, et le lecteur, peut-être, commence à trouver cette description trop longue. S'il en est ainsi, nous n'en accusons que nous-même, qui ne savons pas faire passer dans notre récit le charme que nous avons trouvé dans les récits contemporains. Néanmoins nous ne pouvons finir encore. Après avoir exposé ce qui regarde les religieux, ce serait manquer à l'exactitude et à la justice, que de laisser clans l'oubli les frères convers. Gardons-nous de partager le dédain des siècles passés pour cette classe secondaire de cénobites, dont la vie et la mort réjouissent les cieux. L'institution des frères convers remonte, il faut le dire, à une époque de décadence où les moines, devenus riches et fiers, crurent sentir le besoin d'être servis, et gardant pour eux-mêmes le chant de l'office et les vanités de l'étude, abandonnèrent le travail des mains aux laïques ignorants. Alors aussi, pour se distinguer de leurs serviteurs, ils usurpèrent ce titre de Dom — *Domnus* —, que saint Benoît réserve à l'abbé seul ; ils s'érigèrent tous en seigneurs, et laissant le titre de frères aux convers, ils firent du plus beau et du plus chrétien des noms un signe d'infériorité. Les premiers Cisterciens ne tombèrent pas clans cet orgueil : fidèles à la pratique du travail, ils ne s'adjoignirent les frères convers que pour assurer à la culture un nombre de bras suffisant et des gardiens aux fermes éloignées : loin de mépriser ces humbles auxiliaires, ils se les proposaient, au

contraire, pour modèles. Saint Bernard aimait à répéter que personne dans sa communauté n'avait aussi bien célébré la fête de l'Assomption qu'un pauvre frère qui gardait les troupeaux dans les champs pendant la nuit. Mais Cîteaux déchet à son tour, et devint semblable aux autres Ordres : là, comme ailleurs, une séparation superbe s'éleva entre ceux qui, sous le même toit, étaient appelés à la même pénitence dans des exercices différents. Au XVII^e siècle, l'usage, déjà ancien, avait force de loi, et recevait une nouvelle consécration des idées aristocratiques qui dominaient la société. Le réformateur de la Trappe ne fut donc pas libre de rétablir l'égalité, autant qu'elle est possible entre deux classes de moines, dont l'une est consacrée tout à-la-fois au chant de l'office et au travail, et l'autre est réservée exclusivement au travail des mains. Il laissa subsister quelques-unes des distinctions inutiles, entre autres le réfectoire particulier des frères convers ; mais il donna l'exemple d'honorer la vertu de ces frères par les soins qu'il prenait de leur salut, par son attachement personnel, et par les éloges publics qu'il consacrait à leur mémoire. Les relations qu'il nous a laissées de la vie et de la mort des Trappistes n'appartiennent pas toutes aux seuls religieux de chœur ; les frères convers en ont leur part : leurs mérites sont proposés aussi à l'imitation des moines ou des puissants de la terre, et véritablement ils en étaient dignes.

Tout ce que nous avons admiré dans les religieux de chœur se retrouve dans les frères convers : même affection pour le révérend Père, et même confiance en sa direction. Ils l'aimaient de tout leur cœur, et d'un amour parfait ; ils le regardaient comme le représentant de Dieu, et se remettaient entre ses mains comme une cire ou un mouchoir — c'est l'expression du plus ancien —, parce que Notre Seigneur a dit : Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise nie méprise. Ses moindres paroles leur étaient des oracles sacrés qu'ils gardaient au fond de leur cœur. L'abbé de Val-Richer, qui leur rendit ce témoignage au chapitre général de 1686, raconte que sur la fin de sa visite, il fit venir devant lui les frères convers, et leur recommanda de prier avec instance pour la conservation du révérend Père. Comme il leur demandait s'ils le feraient de bon cœur, alors, poussés tous d'un même esprit, ils se jetèrent contre terre, et fondant en larmes, ils supplièrent Dieu de les retirer de ce monde avant leur abbé.

Même charité mutuelle. Ils sont unis entre eux par les liens d'une pure et sincère charité, se prévenant par toutes sortes de marques d'honneur, se découvrant et se saluant par une inclination de tête partout où ils se rencontrent... Ils se rendent les uns aux autres une obéissance aussi exacte qu'ils pourraient faire à leur abbé, obéissant au moindre signe. Ils n'entreprennent rien, et ne font aucune démarche que selon la volonté de celui qui commande. C'est encore l'abbé de Val-Richer qui leur rend ce témoignage en présence de tous les abbés relâchés. Il aurait pu ajouter qu'il s'en trouvait d'infatigables qui prenaient pour eux les travaux d'autrui, et se surchargeaient pour décharger leurs frères. Même régularité, même assiduité au service de Dieu. Quoiqu'ils n'eussent pas, comme les religieux de chœur, l'obligation de chanter l'office sept fois par jour, ils devaient, au commencement de chaque heure canoniale, interrompre un instant le travail, et, sur le lieu même, réciter les prières qui sont leur office particulier. Dès que la cloche se faisait entendre, on les voyait quitter leurs outils pour le chapelet, s'agenouiller, et prier, les uns dans les allées du jardin, les autres dans les bois, ceux-ci contre les murs d'enclos, ceux-là même sur les toits, où une échelle de couvreur les tenait suspendus, spectacle bien ancien pour qui connaît l'histoire monastique, et que saint Jérôme décrivait déjà au IV^e siècle, mais bien nouveau et tout-à-fait merveilleux à cette époque, où, malgré tant d'illustres

orateurs, la religion était si mal comprise et si mal pratiquée. Un contemporain l'avoue naïvement dans une description de la Trappe : *En voyant, dit-il, ces bons frères à genoux, et dans une posture si modeste et si dévote, je ne pouvais comprendre comment des artisans étaient capables d'entendre raison de cette manière.* Pauvre siècle ! siècle tant de fois proclamé le grand et quelquefois avec justice ! Ces hommes si spirituels et si polis ne savaient plus que l'enseignement de la religion donne l'intelligence aux petits, que le pêcheur Pierre, fils du pêcheur Jonas, reçut de Dieu même la connaissance des plus sublimes vérités, et que Notre Seigneur a rendu grâces à son Père de ce qu'il avait révélé aux ignorants les mystères cachés aux prudents du siècle.

Même amour des mortifications, du silence, du travail. Mais ici laissons-les parler eux-mêmes. Lorsque, pressé par de faux amis de diminuer leur pénitence, le révérend Père rassembla les frères convers pour remettre leur sort entre leurs mains, chacun d'eux exposa les motifs qui l'engageaient à la persévérance. Leurs réponses remarquables par la fermeté des pensées, par la clarté et souvent par le bonheur de l'expression, ont été conservées par le révérend Père dans un de ses ouvrages¹. Ils demandent presque tous, que si on modifie leur pénitence, ce soit pour l'augmenter, et leur assurer, par une rigueur salutaire, l'expiation des péchés qu'ils ont commis dans le monde, et des négligences qu'ils ont à se reprocher depuis leur entrée dans le monastère. Ils réfutent toutes les objections que les hommes du dehors élèvent contre leur genre de vie. On alléguait les morts fréquentes, résultat d'austérités exagérées, comme une raison de diminuer la sévérité de la règle. Frère François répond : Ce n'est pas la pénitence qui tue les hommes, mais c'est Dieu qui veut qu'ils meurent quand ils sont à la fin de leur vie ; on en a tant vu qui n'ont pas laissé de mourir quoiqu'ils fissent tout ce qu'ils pouvaient pour vivre ! Et frère Théodose ajoute : *Si ceux qui vous écrivent de diminuer quelque chose à la vie que nous menons avaient vu mourir ceux de nos frères que Dieu a appelés à lui, ils changeraient bien de sentiment en voyant la paix dans laquelle ils meurent.* J'ai lu qu'un saint pape, qui avait été de notre ordre, venant à Clairvaux, et passant par le lieu où les religieux avaient été enterrés, s'écriait : Ô élus de Dieu, priez pour moi ! De même lorsque je passe devant le cimetière, je prends grand plaisir à regarder les croix qui sont sur les tombes de nos frères, et je m'écrie : Ô serviteurs de Dieu, priez pour moi ! Je ne doute pas que leurs prières ne soient très puissantes ; ils sont sortis de ce monde avec tant de bénédiction, qu'on ne saurait douter qu'ils ne soient agréables à Dieu, et qu'ils ne jouissent de sa présence : leur passage a été si doux et si tranquille, qu'on ne peut pas l'appeler une mort. Les anciens moines nos pères ne disaient pas quand quelqu'un avait fini sa vie : Un tel est mort, mais un tel a passé de cette vie à une meilleure... Pour moi, j'ai bien vu mourir des gens dans le monde, mais je n'en ai jamais vu mourir un seul qui ne m'ait rempli de frayeur, soit par ses grimaces, soit par ses convulsions ; au lieu que je ne vois jamais mourir aucun de nos frères qu'il ne me donne de la joie et de la consolation, et le plus grand bonheur que l'on puisse désirer, est de finir comme eux. Je crois que le meilleur moyen que nous puissions prendre pour l'obtenir de Dieu est de suivre leur exemple.

On alléguait les dangers du silence, les effets inévitables de la taciturnité perpétuelle sur l'esprit. Frère Main répond : Si nous venions à nous relâcher, le monastère qui donne de l'édification aux hommes, en deviendrait le mépris et la risée ; et si on avait seulement vu deux convers parler ensemble, ceux qui

¹ Rancé, *Conférences*, t. I. Conférence pour le deuxième dimanche après les Rois.

trouvent notre vie trop austère, seraient peut-être les premiers à s'en scandaliser. D'ailleurs, nous avons une nature si corrompue, qu'elle est comme ces chevaux fougueux qui, pour peu qu'on leur lâche la bride, n'ont plus rien qui les retienne, et manquent pas de se jeter dans les précipices, et d'y précipiter avec eux ceux qui les montent et qui les conduisent. Et frère Roch confirme cette pensée par l'expérience de tous les jours : Pour ce qui est du silence que l'on nous plaint d'observer trop exactement, saint Arsène disait qu'il était bien difficile de parler à Dieu et au monde, et j'ai lu que depuis sa conversion, il ne pouvait fréquenter personne. C'est une vérité que nous n'éprouvons que trop quand nous sommes obligés de travailler avec des séculiers et des gens du dehors ; car nous nous sentons tout vides et tout distraits ; c'est pourquoi nous aurions grand besoin d'être plus retenus et plus resserrés que nos autres frères qui ne sont pas si exposés à la dissipation que nous.

On alléguait la faiblesse de la nature. Frère Sérapion répond : Quoique je sois bien misérable et bien faible, et que je n'éprouve que trop que la nature demande toujours des soulagements, néanmoins j'espère de la miséricorde de Dieu, et par le secours de mes frères, de vaincre toutes les difficultés, et de ne point cesser de faire comme eux et de les suivre. Une goutte d'eau, qui n'irait pas bien loin quand elle est seule, lorsqu'elle est mêlée dans le torrent, est emportée dans le sein de la mer ; c'est pourquoi j'espère que Dieu me fera miséricorde.

On alléguait enfin les mécontentements, les murmures qu'une violence si grande et si continuelle pouvait exciter parmi eux. Et tous protestent qu'ils regardent le révérend Père comme le représentant de Jésus-Christ, qu'ils n'ont d'autre volonté que sa volonté, que malgré leur désir de persévérer dans la vie qu'ils ont embrassée, ils subiront les adoucissements s'il les ordonne, que malgré leur désir d'ajouter aux austérités déjà établies, ils s'en abstiendront s'il ne les y autorise pas ; pratiquant ainsi, dans toute la perfection de l'humilité, le *travail de l'obéissance si noble, si redoutable*, comme dit saint Benoît, qui ramène l'homme à Dieu, et qui est le commencement et la consommation de toutes les vertus.

Les ennemis des ordres religieux, quand ils ne peuvent nier la régularité des moines et leur fidélité à la règle, les accusent au moins d'égoïsme et d'indifférence pour les autres hommes. Ils les représentent comme tout occupés d'eux-mêmes et de leur salut, et désormais inutiles au monde qu'ils ont quitté. Mais outre que la prière du juste garantit les coupables de la vengeance de Dieu, ces gens-là ne savent pas quels services les moines rendent chaque jour à la société par leur patience, par leurs privations, par leurs bonnes œuvres. Les Trappistes, dont nous parlons ici, n'étaient-ils pas les plus commodes des propriétaires, et les plus charitables des voisins ? Leur désintéressement évitait à ceux qui les entouraient, ces querelles, ces procès que la cupidité des *hommes utiles* tourne souvent en ruine pour les plaideurs. Le révérend Père méprisait fort les biens de la terre, et il communiquait ce mépris à ses religieux : Je voudrais, disait-il un jour, que la communauté n'eût aucune propriété. Nous ferions alors dans ces bois et autour de ces étangs, de petites cabanes, comme les anciens solitaires de la Thébaïde. Nous trouverions assez de quoi nous nourrir, et étant moins riches des biens de la terre, nous travaillerions davantage pour acquérir ceux du ciel. Il avait horreur des procès, comme il le fit bien voir dans son *Traité de la vie monastique* : Je crois, disait-il encore, que si l'Écriture enseigne de donner même notre robe à celui qui veut nous ôter le manteau, c'est particulièrement pour les religieux que ce précepte est écrit. Plusieurs fois il mit ces conseils en pratique, et mérita l'admiration générale pendant qu'il ne

cherchait qu'à remplir un devoir. Un seigneur avait acquis une terre chargée d'une petite rente envers l'abbaye de la Trappe ; mais le contrat s'étant fait sans que l'abbé ni ses religieux en fussent prévenus, il n'y avait pas été question de cette redevance, et le droit de l'abbaye n'avait pas été réservé. A quelque temps de là, on redemanda les arrérages échus ; le nouvel acquéreur fit voir son décret, et prouva qu'il ne devait rien. Cette réponse suffit aux religieux frustrés. Au lieu de recourir aux formes judiciaires pour obtenir le paiement, ils demeurèrent dans le repos, et se consolèrent de cette perte. Ils en reçurent bientôt la récompense ; l'acquéreur, examinant les faits, reconnut qu'il ne pouvait en conscience profiter d'une surprise, et vint rendre volontairement ce qui lui avait été redemandé sans passion et sans menaces. Les intérêts des deux parties furent ainsi conciliés par la charité chrétienne ; le créancier recouvra son bien, sans que le débiteur eût vu compromettre sa bonne foi et son nom dans l'éclat d'une poursuite. Dans une autre circonstance, quelques héritages nouvellement échus à la Trappe avaient été usurpés par certains particuliers qui ne se mettaient pas en peine de faire raison au véritable propriétaire. Il ne fallait pas de longues procédures pour obtenir justice. Mais le révérend Père repoussa tout conseil capable de susciter un différend, et se contenta de dire : Nous ferons venir les personnes qui possèdent ce bien ; nous leur représenterons l'injuste usurpation qu'ils en ont faite ; et en même temps, puisqu'ils n'ont pas la volonté ou le pouvoir de s'en dessaisir, nous leur en ferons un don, afin de contribuer, autant que nous pourrons, à la décharge de leur conscience. Peut-il être une générosité plus chrétienne que celle-là, une manière plus noble de faire reconnaître un droit contesté, et de vaincre l'injustice par la douceur ? Voilà comment les Trappistes savaient conserver au dehors avec les habitans de leur voisinage, la paix délicieuse que leur fraternité incomparable avait rétablie dans leur monastère.

Leurs mortifications, comme leur désintéressement, profitaient à la société, qu'ils paraissaient avoir oubliée. Ce qu'ils se refusaient à eux-mêmes, ils le distribuaient aux pauvres ; leur pénitence était une aumône permanente. Cela est vrai à la lettre : ils donnaient, non pas de leur superflu, mais de leur nécessaire. Le révérend Père s'en fit même une réponse péremptoire à ceux qui lui conseillaient d'adoucir les austérités de sa maison : il représenta qu'il ne lui était pas possible d'augmenter la nourriture de ses religieux sans diminuer la part des pauvres. La Trappe avait un revenu de 8.000 ou 10.000 livres : quoique cette somme fût plus considérable au XVIIe siècle qu'elle ne le serait aujourd'hui, c'était néanmoins un revenu très modique. Cette ressource devait suffire à la communauté, composée assez régulièrement de quatre-vingt-dix personnes ; à l'entretien de l'hôtellerie, toujours très fréquentée ; enfin aux pauvres, qui ne se présentaient jamais en vain à la porte du monastère. Le principe du révérend Père était qu'un chrétien ne doit jamais renvoyer son frère sans le secourir dans ses nécessités ; qu'il doit donner sans s'inquiéter du lendemain, et que l'aumône n'ayant jamais appauvri personne, il faut la faire sans souci de ses propres besoins. Aussi défendait-il aux officiers chargés du temporel de rien réserver sous prétexte des mauvais temps qui pourraient arriver, et de refuser du secours aux indigents tant qu'il y avait quelque chose dans la maison. Ses religieux professaient le même respect que lui pour les pauvres. Le frère Pacôme, convers, chargé des distributions quotidiennes, s'acquittait de cet emploi avec tant de fidélité, de bonté, de charité, d'honnêteté, que les indigents le bénissaient et l'aimaient comme leur nourricier et leur père ; mais, pour lui, il se faisait gloire de n'être que leur serviteur. Il entendit une fois cette parole de Dieu à Moïse :

Cette terre est une terre sainte ; n'en approche pas sans ôter ta chaussure. Il se l'appliqua à lui-même et à ses fonctions ; et, à partir de ce jour, avant d'entrer dans la salle qui renfermait le pain des pauvres et tout ce qui servait à leur usage, il se déchaussait respectueusement. Quand on lui en demanda la cause, il répondit : Je considère cette chambre comme un lieu saint, comme la salle de Jésus-Christ, parce qu'on l'a réservée au service des pauvres, que nous regardons comme Jésus-Christ ; et c'est pour cela que je me déchausse avant d'y entrer¹.

Il faut savoir combien la charité est ingénieuse, pour croire aux aumônes vraiment incroyables que les Trappistes prélevaient sur leur propre subsistance. Le pays qui entoure la Trappe, peu fertile, assez mal cultivé, leur offrait bien des occasions qu'ils saisissaient avec empressement. Dans les années ordinaires, ils distribuaient jusqu'à mille écus de blé ; et les lundi et vendredi de chaque semaine, jours de données, comme on disait dans le pays, ils distribuaient, devant leur porte, des portions et du pain à quinze cents personnes. Dans certaines années de pauvreté générale, le nombre de ceux qui recevaient du pain montait par semaine à trois mille cinq cents, et quelquefois s'élevait plus haut encore². Ajoutez à cela les dons d'argent. Les pauvres voyageurs qui venaient se reposer quelques moments, et s'asseoir à l'ombre de la Maison-Dieu, n'y trouvaient pas seulement cet accueil fraternel qui relève l'âme affligée en lui rendant des amis compatissants, ils en remportaient encore une petite somme, en proportion du chemin qui leur restait à parcourir, les uns trente sous, les autres un écu, faible secours, sans doute, mais denier des moines pauvres offert avec une amabilité qui en doublait le prix, et qui continuait, après la séparation, le bienfait de l'hospitalité. Ajoutons enfin des familles entières que le révérend Père entretenait dans les villages voisins, et auxquelles il évitait, par les prévenances de sa charité, l'humiliation de demander publiquement, et de paraître recevoir. Qu'on juge par ces détails de l'estime, de l'admiration, et surtout de la reconnaissance publique, dont la Trappe jouissait dans toute la contrée.

Mais ce n'était pas seulement dans son voisinage que la Trappe était connue et chérie. Sa réputation, portée au loin, y attirait de nombreux visiteurs qui voulaient voir le prodige le plus étonnant du siècle : la pénitence antique au milieu d'une société brillante et voluptueuse. On y accourait de tous les points de la France, et même des nations étrangères. Toutes les conditions se rencontraient à l'hôtellerie de ces hommes extraordinaires ; les plus illustres évêques, les rois, les princes et les princesses du sang royal, les hommes de la cour, et la classe moyenne, y venaient chercher des règles de conduite dans les conseils du révérend Père ou dans la vue des religieux, le repos dans la prière, et des forces dans la méditation des vérités éternelles. Les hérétiques eux-mêmes y portaient une curiosité inquiète, et se retiraient incertains et ébranlés. L'ambassadeur de France à Londres écrivait que la vie et la piété sincère de la Trappe touchait plus les Anglais que tous les discours préparés pour les convertir. On comptait quatre mille hôtes par an. Plusieurs trouvèrent le lieu si bon, qu'ils voulurent y dresser leur tente ; ils demandèrent à vivre à côté de la communauté, à se mêler à quelques-unes des pratiques religieuses, à imiter de près une vertu dans laquelle ils n'osaient pas s'engager par un vœu. Ainsi, M. de Saint-Louis obtint la grâce d'habiter l'abbatiale pour s'occuper uniquement de

¹ Lenain, *Vie de Rancé*, t. I.

² Rancé, *Lettres de piété*, CVI, t. 2.

son salut, après avoir passé à la guerre plus de quarante ans, et pour servir sans partage le roi du ciel, après avoir donné des marques de sa valeur et de sa fidélité au roi de la terre. Ainsi, le marquis de Nossey se construisit un ermitage dans une forêt, à un quart de lieue de la Trappe, et y vécut dans une solitude absolue, surpassant les anachorètes de la Thébaïde, occupant régulièrement toutes ses heures par l'oraison, la lecture, et le travail des mains ; ne recevant aucune visite, et ne sortant que pour venir tous les jours, et dans toutes les saisons au monastère, entendre la messe de quatre heures du matin. Mais ces pensionnaires étaient et ont toujours été, par la suite, peu nombreux. Les autres visiteurs se retiraient après quelques jours, emportant un souvenir ineffaçable de ce qu'ils avaient vu et goûté dans la retraite, et le désir d'y revenir, comme plusieurs en contractèrent la douce habitude.

Le plus illustre des hôtes de la Trappe fut Bossuet, le plus grand homme du siècle de Louis XIV. Ancien émule de l'abbé de Rancé, il avait suivi avec un intérêt actif les développements de la réforme opérée par son ami ; il s'était efforcé d'en hâter le succès en protégeant auprès du roi l'Étroite Observance de Cîteaux. Au milieu des soins de l'éducation du dauphin, il tournait quelquefois les yeux vers la Trappe, et se promettait, si Dieu le remettait en charge dans l'Église, d'aller passer quelques jours en oraison avec le réformateur. Ce vœu ne put s'accomplir qu'au moment où il prit possession de l'évêché de Meaux (1682). Il vint enfin à la Trappe pour presser le révérend Père de livrer à l'impression son *Traité de la vie monastique*, et pour puiser, dans le recueillement et dans la discipline religieuse, le courage, la force et la piété qu'il se proposait de porter dans ses fonctions épiscopales. L'attrait qu'il trouva dans ce séjour l'y ramena sept autres fois, à des époques assez rapprochées et dans la compagnie d'ecclésiastiques distingués ou influents. Il fit son second voyage en 1684 avec l'abbé de Fleury, le troisième en 1685 avec l'abbé de Langeron, le quatrième en 1687 avec l'abbé Fleury et l'évêque de Mirepoix, le cinquième en 1689, le sixième en 1690, le septième en 1691, avec l'ancien évêque de Troyes — Bouthillier —, le huitième en 1696, avec l'abbé de Langle, depuis évêque de Boulogne. La Trappe était le lieu où il se plaisait le plus après son diocèse. Il assistait à tous les exercices de la communauté ; il était le premier levé pour les Matines. Il montra la même assiduité jusqu'à l'âge de soixante-neuf ans, quoiqu'il joignit à ces veilles toute l'austérité de la vie d'un religieux ; ce ne fut qu'à l'un de ces derniers voyages qu'il se permit de faire usage d'un peu de vin. Il trouvait un charme particulier dans les manières dont on y célébrait l'office divin. Le chant des psaumes qui venait seul troubler le silence de cette vaste solitude, les longues pauses des Complies, les sons doux, tendres et perçants du *Salve Regina* lui inspiraient une sorte de mélancolie religieuse¹. Ce fut à la Trappe que Bossuet composa l'avertissement de son catéchisme (1685), et ce fut pour un novice de la Trappe, récemment converti à la foi catholique, qu'il écrivit sa lettre sur l'adoration de la croix (1691).

On retrouve dans les lettres trop rares de Bossuet à l'abbé de Rancé des marques simples et touchantes de l'affection que le chef glorieux de l'épiscopat français portait au restaurateur de la discipline monastique. Ce fut Bossuet qui se chargea de faire approuver et imprimer le livre de son ami. Il *empaqueta* lui-même le manuscrit pour l'envoyer à l'évêque de Grenoble ; il dissipa les préventions que l'archevêque de Paris — de Harlay — s'était laissé donner contre cet ouvrage. Il allait lui-même chez l'imprimeur avec Félibien, pour *ajuster*

¹ Le cardinal de Bausset, *Vie de Bossuet*, t. II, liv.7, et les manuscrits de l'abbé Ledieu.

certain passages que l'auteur consentait à modifier, et en particulier *l'endroit des carrosses*, qui était une critique si directe des supérieurs majeurs de Cîteaux¹. Quand le père Mège, de la congrégation de Saint-Maur, publia son commentaire sur la règle de saint Benoît, où les sentiments de l'abbé de la Trappe étaient contredits en trois ou quatre endroits, Bossuet représenta aux supérieurs de ce Bénédictin qu'ils ne devaient pas laisser publier un livre qui ferait tort à la piété en général, et à leur congrégation en particulier. Il obtint des corrections, et se chargea de les revoir lui-même. Comme plusieurs exemplaires du livre non modifié avaient été distribués dans les provinces, quoique l'auteur en rejetât la faute sur son libraire : *Je ne me paierai pas de cette excuse*, disait Bossuet, *et je m'en plaindrai au Père général*. Dans son dévouement à la réputation de son ami, il le pressait de faire paraître son *Explication de la règle*, promettant de mettre une grande diligence à l'examiner, et d'envoyer les feuillets à l'imprimeur à mesure qu'il les aurait lus. *Quand il y aura la moindre chose à faire pour votre service*, dit-il ailleurs, *vous ne sauriez me faire un plus sensible plaisir que de m'en donner la commission*. Et enfin, à propos d'une personne qu'il lui recommande : *J'aurai une singulière consolation qu'il vous l'apporte ici dans son cœur et dans ses discours, en attendant que j'aie vous voir, ce qui sera, s'il plaît à Dieu, de meilleure heure que l'année passée et plus longtemps*. C'est une des joies de ma vie, et personne, assurément, n'est plus à vous que moi². Il ne séparait pas dans son affection la Trappe de son abbé : *Je prie Notre Seigneur qu'il vous comble de ses grâces avec le troupeau qu'il vous a commis, et que vous soyez tous, comme je l'espère, de ceux dont il a dit : Sanctifiez-les en vérité ; je me sanctifie pour eux*. Dans une autre lettre, il appelle la Trappe *la sainte maison*³.

Combien Bossuet estimait la doctrine et les lumières de l'abbé de Rancé, c'est encore ce que démontre leur correspondance. Il le traitait comme un égal dans la science théologique, et il lui en donna une grande preuve, à propos de la controverse du quiétisme, où il l'engagea malgré lui. Sans entrer ici dans un détail qui appartient plus à la biographie de l'abbé de Rancé qu'à l'histoire générale de la Trappe, nous dirons que le livre de Fénelon étant tombé entre les mains du réformateur, celui-ci le lut avec l'empressement naturel à un homme voué, depuis trente-cinq ans, à la vie mystique, à l'oraison, à la contemplation. Étonné d'y trouver une doctrine nouvelle, et de fausses idées de la charité et du pur amour de Dieu, il en écrivit confidentiellement à Bossuet son sentiment. Il s'exprimait, dans l'intimité, avec la vigueur de saint Bernard contre les erreurs de son temps : *Le livre de M. de Cambrai m'est tombé entre les mains, je n'ai pu comprendre qu'un homme de sa sorte pût être capable de se laisser aller à des imaginations si contraires à ce que l'Évangile nous enseigne, aussi bien que la tradition sainte de l'Église... Pendant que je ne puis penser à ce bel ouvrage de M. de Cambrai sans indignation, je demande à Notre Seigneur qu'il lui fasse la grâce de reconnaître ses égarements*. Il ne traitait pas mieux les quiétistes en général : *Si les chimères de ces fanatiques avaient lieu, il faudrait fermer le livre des divines Écritures, laisser l'Évangile quelque saintes et quelque nécessaires qu'en soient les pratiques, comme si elles n'étaient d'aucune utilité ; il faudrait compter pour rien la vie et la conduite de Jésus-Christ, tout adorable qu'elle est, si les opinions de ces insensés trouvaient quelque créance dans les esprits, et si*

¹ *Lettres de Bossuet*, 99, 100, 102, 103.

² Bossuet, *Lettres*, 141, 142, 132, 138.

³ Bossuet, *Lettres*, 180 ; *Lettres sur l'affaire du quiétisme*, 101.

l'autorité n'en était entièrement exterminée. Enfin, c'est une impiété consommée, cachée sous des termes extraordinaires... Bossuet, frappé de la force incomparable de ces lettres, en parla à ses amis, les laissa voir, et des confidants indiscrets les firent imprimer. On sut par toute la France et à Rome que l'abbé de la Trappe condamnait l'archevêque de Cambrai. De là, tant de clameurs contre un solitaire qui rompait le silence, tant de critiques en vers ou en prose contre un abbé qui osait attaquer un saint prélat, et décider ce que Rome examinait. Mais Bossuet l'exhortait à ne point céder à ces reproches : Qui peut trouver à redire, lui écrivait-il¹, que vous ayez communiqué votre sentiment à un ami. Ce serait, en tout cas, à moi qu'il se faudrait prendre du cours qu'ont eu vos deux lettres. Mais je n'ai jamais eu le dessein de les divulguer, et après tout, c'est l'effet d'une particulière permission de Dieu. Oui, Dieu voulait que vous parlassiez. Peut-être veut-il encore que vous souteniez votre sentiment de raisons ? Faites-le, Monsieur, si Dieu vous en donne le mouvement, et envoyez-moi votre écrit. J'en ferai l'usage que Dieu veut, et je ne cacherai pas la lumière sous le boisseau.

L'abbé de Rancé, de son côté, ne se lassait pas d'exalter le génie de Bossuet, choisi par Dieu entre les autres hommes pour soutenir la vérité, et dont la mémoire devait se conserver jusqu'à la fin des siècles. Aussi, quelle n'était pas sa joie, lorsqu'il voyait ce Père de l'Église se faire semblable aux Trappistes, s'asseoir à leur table, et se mêler à leurs exercices : Un si grand exemple était fait pour animer leur courage, et la réforme recevait une nouvelle approbation de l'autorité d'un tel évêque. Quelquefois les deux amis se promenaient sur le bord d'un étang ou dans les allées d'un bois, pour s'entretenir des vérités éternelles, et se fortifier dans ce mépris des choses humaines qui a fait l'éloquence incomparable de l'un, et la pénitence non moins illustre de l'autre. Celui qui, du haut de la chaire, au milieu de la cour de Louis XIV, abattait aux pieds de Jésus-Christ la gloire du siècle, sur le cercueil de la puissance, de la jeunesse, et de l'héroïsme, venait chercher des inspirations dans les paroles d'un pénitent mort au monde, et ne survivant à son ancienne importance que pour enseigner, par la pratique du dénuement volontaire, la vanité de tout ce qui passe.

Après Bossuet, est-il nécessaire de nommer les autres évêques qui aimaient à faire le voyage de la Trappe, tels que l'évêque de Séz, le cardinal de Bouillon, l'évêque de Grenoble, ou l'évêque de Chartres Godet des Marais, le plus mortifié peut être des évêques de France ?

Entre les princes de la terre qui firent le pèlerinage, il faut distinguer, avant tous les autres, Jacques II d'Angleterre. Les malheurs de ce monarque sont immortels, et font partie de l'histoire de France. Roi catholique d'un peuple protestant, il avait entrepris de faire ses sujets semblables à lui. Mais ses imprudences ruinèrent ses efforts, comme le pape l'avait prévu ; et, pour dire ici une vérité sévère, les désordres de sa vie privée le rendaient indigne du succès. Nous oublions trop, surtout de nos jours, dans le jugement que nous portons des princes, les fautes de l'homme que la justice divine n'oublie pas, et qu'elle venge sur le prince et sur la nation. Le Dieu qui ne trouvait pas les mains de David assez pures pour élever le temple de Jérusalem, ne permit pas qu'un monarque adultère, dont les péchés contredisaient la conversion, relevât au milieu des Anglais l'édifice de l'Église catholique. Il lui ôta la connaissance des hommes et des temps ; il l'abandonna au vertige de l'étonnement et de l'incertitude ; et au

¹ *Lettres sur l'affaire du quiétisme*, 102, 103, 109, 110, 111.

moment où le peuple, honteux de sa révolte, ramenait son roi à Londres au milieu des acclamations, l'infortuné, reculant devant ses amis et devant ses ennemis, s'enfuit précipitamment, et laissa le trône, sans combat, à l'odieux Guillaume, son gendre infidèle. Accueilli en France, par la magnifique hospitalité de Louis XIV, il mit à profit pour son salut l'enseignement que la Providence venait de lui donner, et, tout en combattant avec bravoure et persévérance pour reconquérir ses états, il se fit admirer par une piété sincère et édifiante. La renommée de la Trappe l'attira ; il voulut aller apprendre, dans ce lieu de paix, la résignation, le pardon des injures, et le détachement. Il y fit un premier voyage au mois de novembre 1690.

Jacques II, persécuté pour la foi catholique, avait doublement droit aux honneurs que les moines rendent aux souverains qui les visitent. A peine il était descendu de cheval, que le révérend Père se jeta à ses pieds, selon l'usage de saint Benoît ; mais le roi exilé fit bien voir dès le commencement, qu'il venait chercher à la Trappe des leçons d'humilité, et non des hommages. Il releva le Père abbé, et fléchissant les genoux à son tour, il lui demanda sa bénédiction. C'était le jour de la présentation de la Sainte-Vierge ; il avait voulu arriver à temps pour les Complies de cette fête. Quand l'heure sonna, il se rendit à l'église ; il y occupa la stalle de l'abbé préparée pour le recevoir. Il entendit à cette place d'honneur le chant de l'office, et assista à la méditation qui termine tous les exercices de la journée ; mais lorsque les religieux se levèrent pour passer devant le révérend Père, et recevoir l'eau bénite de sa main, le royal hôte se mit à leur suite, après le dernier postulant, et reçut l'aspersion avec la même simplicité et la même modestie que le plus humble des frères. Le souper fut servi ensuite. Dix personnes de distinction furent admises à la table, entre lesquelles étaient le maréchal de Bellefonds, mylord d'Auberton, le marquis de Vilaine, et monsieur de Saint-Louis. Le révérend Père se tenait debout par derrière, s'appuyant de temps en temps, à cause de ses infirmités, sur le haut de la chaise du maréchal ; le roi se retournait souvent pour lui adresser la parole. La conversation fut pieuse. On y parla de saint Malachie d'Irlande et de saint Bernard, autrefois amis sur la terre, maintenant deux élus réunis au ciel, et sur les tombeaux desquels on célébrait les divins mystères. Cependant les yeux du roi se portaient souvent sur un écriteau attaché au mur, où se lisaient plusieurs maximes sur l'amour des ennemis, le pardon des injures, et contre la médisance. Le souper fini, il s'en approcha pour les lire de nouveau, et dit : **Voilà de fort belles choses ; il faudrait les emporter à Saint-Germain, pour apprendre à tout le monde à les suivre.**

Le lendemain, il assista à Tierce, à la Messe où il communia, et entendit chanter ces paroles dont il se fit l'application : *Confundantur superbi, quia injuste iniquitatem fecerunt in me, ego autem exercebor in mandatis tuis.* Il visita les religieux au travail, parcourut la forêt, et rentra à l'heure régulière pour dîner au réfectoire. La table abbatiale avait été disposée pour le roi et quatre personnes de sa suite ; et le révérend Père se disposait à s'asseoir lui-même à la première table des religieux, lorsque le roi le retint et le plaça à sa droite. Le repas de ces hôtes fut le même que celui de la communauté, à l'exception de quelques œufs ; des légumes, des racines, du laitage apprêtés selon la règle ; tout fut servi dans de petits plats d'étain ou de faïence, en forme d'écuelles ; trois serviteurs de table suffirent à la communauté composée de cent personnes et aux hôtes. Le silence le plus exact fut gardé ; le roi donna l'exemple d'écouter attentivement la lecture. Après le dîner, il sortit de nouveau pour se promener sur la chaussée des étangs, et voulut visiter dans les bois la solitude du marquis de Nossey. Il fallait, pour y arriver, traverser des prés humides. On remarqua avec admiration qu'il ne

craignit pas de mouiller sa chaussure, ni de se fatiguer dans un chemin difficile de cinq cents pas ; mais ce que nous remarquerons plus volontiers aujourd'hui, à une si grande distance des délicatesses royales du XVIIe siècle, c'est l'instruction qu'il retira pour lui-même de cette visite. Un lord de sa suite disait au solitaire : Vous avez donc méprisé tout. n Celui-ci répondit : Je vous avoue, monsieur, que, par la grâce de Dieu, je fais fort peu de cas de toutes les fortunes du monde. Les païens mêmes ont reconnu que les grandeurs du siècle n'étaient que des mensonges de la fortune. Aussitôt, le roi ajouta : Vous avez raison ; car, en effet, elles sont peu de chose : votre état est infiniment plus heureux que celui des grands, et la mort fera bien connaître qu'ils n'ont eu aucun avantage sur vous pendant leur vie. Il y a même cette différence entre vous et eux, que selon toutes les apparences vous mourrez de la mort des justes, et il s'en faut de beaucoup qu'il soit sûr que le même bonheur leur arrive.

Au moment de monter à cheval pour retourner à Saint - Germain, le roi d'Angleterre dit à l'abbé de la Trappe : Monsieur, il faut venir ici pour apprendre à avoir du respect pour Dieu. Je tâcherai de faire en sorte que chacun dans sa situation vous imite en quelque chose ; et j'espère, si Dieu m'en donne le temps, de venir faire une retraite avec vous. Cette promesse fut tenue et dépassée ; car Jacques II vint désormais chaque année, visiter la Trappe, prendre part aux exercices religieux, et quelquefois même aux conférences où il restait découvert. En 1696, il amena sa femme, Marie d'Est, qui put être reçue dans le monastère, en vertu du privilège accordé de tout temps aux reines et aux princesses royales. Loin du monastère ; il parlait souvent de ce qu'il y avait vu. Il publiait hautement que les entretiens de l'abbé de la Trappe avaient été sa plus grande consolation dans ses malheurs ; qu'avant de venir en France, il ne connaissait pas l'étendue de la vertu chrétienne, tandis que depuis qu'il avait écouté ce grand solitaire, il se sentait instruit de ses devoirs, et porté à aimer Dieu comme un père et non plus seulement à le craindre comme une puissance souveraine et indépendante. Non content des avis qu'il entendait de sa bouche, il lui demandait encore des conseils écrits qu'il pût conserver et méditer à l'aise. Le révérend Père, pour répondre à ses désirs, lui exposa, dans une longue lettre que nous avons conservée, les sentiments et les devoirs qui convenaient à sa condition de roi détrôné ; on y trouve une franchise sévère, et sous des termes respectueux, la liberté du docteur chrétien abaissant aux pieds de Jésus-Christ les royautés de la terre. En même temps, se faisant un devoir de payer de retour tant d'estime et de confiance, il défendait hautement la piété de ce prince et de sa femme contre les jugements téméraires ou les railleries du monde, sans s'inquiéter des satires et des calomnies qu'il s'attirait à lui-même.

Le premier voyage du roi d'Angleterre à la Trappe avait été un sujet de discours divers, un sujet de critique pour les uns, d'édification pour les autres. Il se trouva des censeurs qui blâmèrent, comme une perte de temps, deux jours passés dans une maison de prières, qui raillèrent un prince dépouillé d'avoir une autre pensée que celle de reconquérir ses états. Louis XIV en jugea autrement ; car il avait le sentiment et l'estime de toutes les grandes choses, et c'est par là qu'il fut véritablement grand : Je ne vois pas, dit-il, qu'on puisse blâmer un prince catholique d'aller dans une maison d'édification. Le duc d'Orléans, frère du roi, manifesta la même approbation avec une fermeté d'autant plus honorable qu'elle démentait un caractère naturellement faible et indifférent. Quelques seigneurs de la cour voulant devant lui tourner en dérision ce qu'avait fait Jacques II, il leur signifia qu'il ne partageait pas leur manière de voir : Je ne suis pas, leur dit-il, assez homme de bien pour entreprendre un si long voyage, mais s'il n'y avait

que dix lieues, et qu'il fût possible de revenir le soir, je ne manquerais pas d'y aller. Cette réponse imposa silence aux rieurs ; et bientôt le regret se changeant en désir, le prince se décida à entreprendre un voyage de trente lieues. Il vint à la Trappe avec une cinquantaine de gentilshommes. Il assista aux offices et aux repas des religieux, et vécut, comme les hôtes, à leur table. Touché profondément de tout ce qu'il avait vu et ressenti, il voulut emporter un pain noir de la communauté, pour le montrer au roi et à toute la cour, et offrir un sujet de méditation aux habitués superbes du palais d'or à Versailles. Sa suite ne fut pas moins édifiée que lui ; et une quinzaine de gentilshommes, jusque-là peu inquiets de l'éternité, assurèrent que s'ils étaient libres, ils resteraient à la Trappe. C'est qu'on ne visite pas impunément les saillis, et que leurs œuvres n'ont besoin que d'être connues pour être justifiées. S'il est vrai que le duc d'Orléans ait eu les mœurs dépravées et les goûts immondes que Saint-Simon lui attribue, il faut savoir gré à ce prince de sa bonne volonté pour des hommes dont l'exemple condamnait impitoyablement sa propre vie. Un autre aurait pu prendre en haine une vertu si éminente, et au lieu de la rechercher, de se la proposer pour modèle, de la défendre contre l'envie, s'efforcer au contraire de la détruire comme un remords insupportable. Pour lui, il se déclara le protecteur de la Trappe. Il disait souvent que la vie des Trappistes n'édifiait pas seulement la France, mais encore toute l'Europe, qu'elle était une des gloires du royaume, qu'elle avait le même droit que les autres à l'intérêt du souverain. Quand les infirmités toujours croissantes du révérend Père donnèrent à penser que sa mort approchait, il en témoigna une véritable affliction, et manifesta la crainte que le monastère, retombant en commende, ne perdît sa régularité sous une autorité négligente. Il promit de s'employer auprès du roi, pour obtenir la nomination d'un abbé régulier. Son fils, le duc de Chartres, qui fut plus tard le fameux régent, avait été élevé dès l'enfance dans le même respect pour la sainte maison, et faisait dire aux Trappistes qu'il les priaît de lui obtenir de Dieu la sagesse.

Une autre Altesse royale visita la Trappe régulièrement pendant plusieurs années : c'est la duchesse de Guise, seconde fille du second mariage de Gaston d'Orléans, sœur de la célèbre Mademoiselle, et cousine par conséquent de Louis XIV. Cette princesse éprouva pendant toute sa vie de rudes contradictions. *Elle était fort sur son rang* ; mais, disgraciée de la nature, *bossue et contrefaite à l'excès*, elle n'avait pu trouver un mari digne de sa naissance, et avait épousé le dernier duc de Guise. Elle avait rencontré en lui un mari complaisant qui se contentait d'un *pliant devant madame sa femme*, et qui ne se mettait à table qu'après elle, et sur son invitation ; elle le perdit en 1671. Elle avait un fils qui aurait pu lui être une consolation et une société : elle le perdit à son tour, à l'âge de cinq ans, et elle en fut affligée, dit Saint-Simon, *jusqu'à en avoir oublié son Pater*. Elle passait six mois de l'année à Alençon, où elle traitait en souveraine les autorités locales, régissant *comme un petit compagnon* l'intendant de la province, et même l'évêque de Sées, *qu'elle tenait debout des heures entières*, pendant qu'elle-même trônait dans son fauteuil. Ces bizarreries, résultat d'une éducation manquée et de l'orgueil du temps, ne l'empêchaient pas d'être véritablement pieuse, vouée à la prière et aux bonnes œuvres. Ses chagrins réels la rendaient digne d'intérêt, et son titre de fille de Gaston d'Orléans la recommandait à l'abbé de Rancé, qui avait été l'aumônier de ce prince. Elle venait souvent à la Trappe, où elle logeait dans l'abbatiale ; elle écrivait souvent au révérend Père, qu'elle avait choisi pour directeur, ne faisait rien sans le consulter, et lui demandait même des pensées pieuses pour se préparer à la

célébration des grandes fêtes. Le révérend Père mettait dans ces rapports une grande patience et une grande charité. Il lui écrivait de longues lettres pour la consoler et pour l'instruire. Un jour il lui envoya une cuiller et une fourchette de buis, et six croix de la façon des Trappistes : *Votre Altesse royale*, lui disait-il, n'aura pas ce présent pour désagréable, si elle sait, ou si elle se souvient qu'un saint évêque envoya à une grande impératrice une assiette de bois et un pain d'orge, lui voulant faire connaître par la simplicité du présent, que peu de chose suffisait à une personne, quelque rang qu'elle tînt dans le monde, puisqu'elle n'y était qu'en passant. Et il prenait de là occasion de lui enseigner le mépris des grandeurs qui passent. Ce fut encore à la sollicitation de cette âme triste et inquiète qu'il composa son *Abrégé des obligations des Chrétiens*, destiné aux hommes du monde. Madame de Guise, de son côté, rendit quelques services à la Trappe. Elle veillait, avec une piété filiale, sur la santé du révérend Père, elle le faisait traiter par son chirurgien, et une fois elle prolongea son séjour dans le monastère, pour l'obliger à prendre les soulagements dont il avait besoin. Lorsqu'il donna sa démission, elle contribua à faire agréer au roi l'abbé régulier qu'il s'était choisi pour successeur, ce qui était contribuer au maintien de son œuvre et de l'ordre monastique.

Enfin, parmi les nobles qui aimaient à visiter la Trappe, nous citerons le maréchal Gigault de Bellefonds, l'ami de Bossuet, qui fut disgracié deux fois : la première, pour avoir vaincu, malgré monsieur de Créqui, sous le commandement duquel il servait ; la seconde, pour avoir conservé à la France, par une victoire, plusieurs places importantes que l'autorité supérieure lui ordonnait d'évacuer devant l'ennemi. Eloigné du monde par le monde même, il trouvait sa consolation dans les lettres de Bossuet et dans la vue de la Trappe. Nous avons déjà parlé des lettres que l'abbé de Rancé lui adressa dans plusieurs circonstances importantes. Nous nommerons encore le jeune duc de Saint-Simon, né en 1675, et élevé dans la société du jeune duc de Chartres, celui dont les mémoires si médisants et si spirituels nous ont révélé tant de secrets de la cour du grand roi. Il était propriétaire de la Ferté-Vidame ou Arnault, située à cinq lieues seulement de la Trappe. Son père, ancien ami de l'abbé, l'avait conduit quelquefois dans cette retraite : *Quoique enfant encore*, dit-il lui-même, *monsieur de la Trappe eut pour moi des charmes qui m'attachèrent à lui, et la sainteté du lieu m'enchantait. Je désirai toujours d'y retourner, et je me satisfis depuis toutes les années, et souvent plusieurs fois, et souvent des huitaines de suite. Je ne pouvais me lasser d'un spectacle si grand et si touchant, ni d'admirer tout ce que je remarquais dans celui qui l'avait dressé pour la gloire de Dieu, pour sa propre sanctification et celle de tant d'autres. Il vit avec bonté ces sentiments dans le fils de son ami, il m'aima comme son propre enfant, et je le respectai avec la même tendresse que si je l'eusse été. Telle fut cette liaison singulière à mon âge, qui m'initia dans la confiance d'un homme si grandement et si saintement distingué, qui me lui fit donner la mienne, et dont je regretterai toujours de n'avoir pas mieux profité. C'était à la Trappe qu'il venait *émousser les déplaisirs* qu'il rencontrait dans le monde, tantôt le dépit d'un procès perdu, tantôt le regret honorable de ne pouvoir devenir le gendre du vertueux duc de Beauvilliers. Dans les commencements, il n'entreprenait ces voyages que clandestinement, *pour les dérober aux discours du monde à son âge*. Plus tard il s'affranchit du respect humain, et se fit gloire de ces rapports. Il défendit avec chaleur l'abbé de Rancé contre les partisans de Fénelon. Il conduisit à la Trappe le peintre Rigault, pour ravir le portrait du réformateur à son insu, et le rendre populaire et éternel. Rigault, admis trois fois devant le révérend Père, fit de mémoire un chef-d'œuvre*

parfait : La ressemblance dans la dernière exactitude, la douceur, la sérénité, la majesté de son visage, le feu noble, vif, perçant, de ces yeux, si difficile à rendre, la finesse, et tout l'esprit et le grand qu'exprimait cette physionomie, cette candeur, cette sagesse, paix intérieure d'un homme qui possède son âme, tout était rendu, jusqu'aux grâces, qui n'avaient point quitté ce visage exténué par la pénitence, l'âge et les souffrances. Dès que le tableau fut connu, on s'en disputa les copies. Le réformateur, averti de la ruse, lorsqu'il n'était plus temps de la prévenir, écrivit à son jeune ami que, si un empereur romain aimait la trahison et non les traîtres, pour lui il pensait tout autrement, qu'il aimait encore le traître, mais qu'il ne pouvait que haïr sa trahison¹.

C'était donc en vain que l'abbé de la Trappe et ses disciples avaient cru se dérober aux yeux du monde, et s'ensevelir, au milieu de leurs jours, dans la solitude. La bonne odeur de leur sainteté antique découvrant le chemin de la Thébaïde nouvelle, une multitude innombrable de toute langue et de toute tribu venait y contempler les merveilles de la pénitence. Leur célébrité s'étendait maintenant chez toutes les nations chrétiennes. La reine d'Espagne se recommandait à leurs prières, et ils s'étonnaient que le nom de leur petit monastère fût parvenu jusqu'à cette souveraine. Le grand-duc de Toscane, Côme III, protestait de sa vénération pour leurs mérites incomparables, et enviait à la France le bonheur de les posséder. La Trappe, naguère encore fille obscure de Cîteaux, devenue tout-à-coup plus illustre que sa mère dégénérée, faisait oublier son origine par la supériorité de ses vertus, et semblait un ordre nouveau réservé par la miséricorde divine pour l'instruction d'un siècle de décadence, et pour l'édification de l'avenir.

¹ Saint-Simon, *Mémoires*, ann. 1694 et 1666, ch. IX et XXVI.

CHAPITRE X

Démission et mort de l'abbé de Rancé. La prospérité de la Trappe continue après sa mort. Fondation de la Trappe de Buonsolazzo

Le siècle de Louis XIV avait donc vu reparaître, dans un désert de la France, les merveilles qui s'étaient manifestées chez tous les peuples chrétiens au siècle de saint Bernard. La Trappe commençait à racheter les désordres de Cîteaux, comme Cîteaux avait racheté les désordres de Cluny. Cette œuvre, entreprise inopinément, continuée au milieu des oppositions les plus violentes, en dépit des complots de la haine et des imprudences de l'amitié, semblait enfin s'affermir par la consécration des années, par l'autorité de l'expérience, et surtout par les aveux irrécusables de ses adversaires convaincus. Cependant il restait à savoir si elle n'avait été que montrée à la génération présente, ou si elle serait conservée à un monde qui n'en était pas digne. Survivrait-elle à son auteur ? Le génie de l'abbé de Rancé, son invincible persévérance, et l'importance personnelle de son nom avaient fondé et défendu la réforme ; mais une fois ces conditions changées, un successeur serait-il capable de garder intact l'héritage du fondateur ? Le rétablissement d'un abbé régulier avait réparé les ravages des commendes ; mais le retour d'un commendataire ne détruirait-il pas les travaux de l'abbé régulier ? Comme il fallait au bénéficiaire une bonne partie des revenus, les ressources déjà si modiques de la communauté diminuant encore, le nombre des moines devait diminuer nécessairement. Comme le gouvernement des moines, en pareil cas, n'appartenait plus qu'au prieur, et que le prieur devait être renouvelé tous les trois ans, cette succession trop fréquente pouvait enlever à la direction la stabilité et l'esprit de suite nécessaires au maintien de la régularité. Or, la Trappe était toujours menacée de retomber en commende, puisque le réformateur n'avait obtenu que pour lui-même, par un privilège spécial, le droit de la tenir en règle.

Ces inquiétudes avaient plus d'une fois traversé l'esprit de l'abbé de Rancé. Dès l'an 1653, il en avait fait la confidence à l'évêque de Grenoble. Exténué par les maladies, et craignant de n'avoir plus bientôt la force de remplir ses devoirs d'abbé, il parlait de donner sa démission, mais beaucoup moins pour assurer son propre repos, que pour consolider le peu de bien qu'il avait plu à Dieu de mettre dans son monastère. Sa mort devant apporter un grave changement au gouvernement spirituel et à l'état temporel de l'abbaye, il voulait faire le changement pendant sa vie, et former lui-même ses religieux au régime nouveau que les exigences séculières substitueraient à son administration. Il voulait leur apprendre à élire le prieur, à le renouveler, sans préjudice de la charité et de la paix intérieure, et à conserver le même esprit de pénitence dans cette succession rapide de chefs divers. Voilà pour le spirituel. Il voulait aussi proposer au roi pour commendataire un ecclésiastique pieux et désintéressé, capable de se contenter d'une faible part des revenus, et de laisser à une communauté nombreuse les ressources nécessaires à son entretien. Voilà pour le temporel. Ainsi le réformateur, se survivant à lui-même, et assistant en quelque sorte à sa postérité, administrerait encore sa succession, et dirigerait ses héritiers dans l'emploi d'un bien qu'il était prudent de ne pas leur livrer sans préparation. Ce premier projet n'eut pas de suites. Les amis qui le révérend Père consulta furent d'avis qu'il n'était pas bon de tirer son abbaye de règle, et qu'il valait mieux abandonner simplement l'avenir à la discrétion de la Providence. Il demeura donc abbé régulier, et supporta encore pendant douze ans le poids de sa charge et de ses maladies. Mais, au mois d'octobre 1694, un nouvel accident le contraignit de se retirer à l'infirmerie. Le rhumatisme dont nous avons parlé plus haut commençait à s'apaiser, lorsqu'un dépôt se forma dans la main droite, pénétra toutes les chairs, corrompit les os, et rendit l'usage du bras impossible. Si la douleur ne put ébranler la patience héroïque du chrétien, elle abattit au moins

tous les organes du corps, ruina ce qui restait de forces au malade, et lui laissa un dégoût presque insurmontable de toute espèce de nourriture. Six mois après, ce déplorable état n'avait pas diminué (mai 1695) ; la guérison paraissait désespérée, l'usage du bras et de la main perdu pour jamais. Alors le révérend Père crut qu'il ne pouvait plus en conscience garder le gouvernement de sa maison. Ni les remontrances de plusieurs prélats ses amis, ni les regrets de ses frères, ne prévalurent sur la conviction qu'il s'était faite de son incapacité, et sur le sentiment du devoir comme il l'entendait. En conséquence, il envoya au roi sa démission, accompagnée d'une lettre, dans laquelle il expliquait sa conduite et recommandait la Trappe à la bienveillance royale.

Cette lettre devait faire impression sur une âme naturellement généreuse. L'abdication de l'abbé de la Trappe couronnait dignement les œuvres de sa vie, et achevait de le rendre semblable aux saints fondateurs de son ordre, dont il s'était proposé pour modèles la vertu et les austérités : il imitait leur fin, comme il avait reproduit leurs travaux. En même temps la noblesse de son langage, jusque dans la prière qu'il adressait au roi, portait en elle cette religieuse autorité, à laquelle les princes eux-mêmes ne sont pas libres de se soustraire : Sire, disait-il, je suis persuadé que si Votre Majesté était informée au vrai de ce qui se passe dans cette maison, si les dispositions des particuliers lui étaient connues, il n'y a rien qu'elle jugeât plus digne de sa piété, que de protéger des âmes simples, qui, n'étant à charge à personne, s'immolent incessamment à Dieu dans la pénitence, comme des victimes, pour le salut du monde, dont elles ne sont plus... J'ose même assurer Votre Majesté, que, dans ce jour où cette puissance si redoutable, qui a porté la réputation de ses armes et la gloire de son nom jusqu'aux extrémités de la terre, se retirera d'elle, ce ne lui sera pas une petite consolation d'être soutenue auprès de Dieu par les prières ardentes de ceux qui auront mérité d'en être écoutés par la sainteté de leur vie. Et, après avoir promis de prier sans relâche pour la prospérité du souverain et pour son bonheur éternel, il réclamait la consolation sensible de voir, avant de mourir, celui auquel l'autorité royale remettrait l'abbaye vacante.

L'archevêque de Paris — cardinal de Noailles — avait été chargé par l'abbé démissionnaire de présenter au roi sa requête. Louis XIV l'ayant lue, y fit immédiatement une digne réponse : Que monsieur l'abbé examine la chose devant Dieu, qu'il me dise sincèrement ce qu'il y a de mieux à faire pour la gloire de Dieu, pour mon salut, pour le bien de l'État, et qu'il me mande ce qu'il souhaite. L'archevêque s'étant hâté de transmettre cette assurance à son ami, le révérend Père dicta aussitôt une lettre d'actions de grâces pour le roi, et un mémoire pour l'archevêque, où il exposait les deux moyens qui lui paraissaient les plus propres à conserver le bien établi dans le monastère. Il demandait d'abord un abbé régulier, et cela pour trois raisons : premièrement, comme l'abbé régulier a plus d'autorité qu'un prieur, sa conduite est beaucoup plus considérée, les inférieurs y prennent plus de confiance ; sa parole et son exemple leur font plus d'impression, et ils se contiennent davantage dans l'obéissance ; secondement, ceux qui, dans l'Ordre, seraient disposés par un esprit d'envie à traverser un bien qu'ils n'approuvent pas, sont moins en état de le faire et de l'entreprendre ; la charge d'abbé, étant fixe et constante, leur est un obstacle qui les arrête ; troisièmement, la paix s'y conserve avec beaucoup plus de facilité que dans les lieux où il y a des changements et des élections, rien n'étant plus ordinaire aux hommes que de se partager dans ces rencontres, ou par inclination, ou par intérêt.

En second lieu, il désignait pour abbé régulier un de ses religieux : Il y a ici un prieur qui est un homme droit, simple, qui aime et estime son état ; il en parle bien, il est exact ; on le voit le premier dans toutes les régularités ; il se peut dire qu'il édifie par l'instruction et par l'action tout ensemble : ce serait lui que je nommerais à Sa Majesté, espérant beaucoup de sa piété et de sa sagesse. De penser à un religieux étranger, je ne vois point d'apparence. Comme il aurait son esprit particulier, il ne quitterait pas ses principes, ses sentiments et ses maximes, pour en prendre de nouvelles. Ainsi, il serait plus capable de détruire le bien qu'il y trouverait établi, que de le conserver et de l'avancer.

La démission de l'abbé de Rancé excita l'admiration du grand nombre en France, en Italie, dans toute la chrétienté, et rendit la Trappe plus vénérable et plus sainte. Les actes officiels dont elle fut l'occasion donnèrent à la réforme une nouvelle autorité, un affermissement qui ôtait les mauvaises chances à l'avenir. La protection du roi et du Saint-Siège, les approbations de l'abbé de Cîteaux, firent cesser les pronostics défavorables ; cette dissipation, que les malveillants croyaient si prochaine, et dont ils faisaient leur joie, devint pour eux un véritable regret, et la liberté conservée aux serviteurs de Dieu fut la consolation des gens de bien. Le roi accorda un abbé régulier, et nomma à ce titre le prieur dom Zozime, désigné par l'abbé démissionnaire. Il fit cette bonne action de lui-même, par le pur mouvement de sa piété, sans attendre les sollicitations. Le brevet royal renfermait, il est vrai, une restriction comminatoire : l'abbaye n'était maintenue *en règle que pour cette fois seulement, et à la charge de retourner en commende par la mort, cession ou démission* du nouvel investi. Mais si le pouvoir royal refusait de s'engager pour l'avenir, et d'abandonner sans réserve une usurpation déjà ancienne, Louis XIV fit au moins la promesse de ne point nommer de commendataire tant que la régularité de la vie religieuse se maintiendrait dans la maison¹. Le Saint-Siège ne se montra pas moins favorable que le roi. On ne saurait croire combien la réputation de l'abbé de la Trappe s'était accrue à Rome par sa démission. Le saint Père Innocent XII voulut donner les bulles gratis au successeur, tant la vertu a de charmes pour se faire aimer et honorer partout². L'abbé de Cîteaux, Nicolas Larcher, témoigna, de son côté, une glande sollicitude pour la conservation d'une œuvre qu'il honorait, dans deux lettres adressées à l'ancien et au nouvel abbé. Ces deux pièces ont une grande importance ; car elles sont une approbation de la réforme de la Trappe par le général de l'ordre de Cîteaux, et montrent à quelle distance nous sommes maintenant de l'époque des Vaussin et des Petit.

Dans la première, tout en félicitant le démissionnaire d'avoir su descendre de la prélature dans l'état de sujet, et d'avoir confondu la jalousie et la médisance par l'humilité, il lui recommandait de s'appliquer encore à la sanctification de ses frères, et de satisfaire par là aux obligations éternelles de la charité : *Ce n'est qu'en cette créance, disait-il, que j'approuve votre démission, qui d'ailleurs fait passer votre abbaye dans les mains de votre disciple, pour y conserver la discipline monastique que vous y avez renouvelée en rappelant le premier esprit de nos saints Pères. Je prie Notre Seigneur qu'il y demeure jusqu'à la fin des siècles, et qu'il se communique de là dans tous les monastères de l'ordre. Je lui demande aussi qu'il vous conserve longues années pour sa gloire, et pour l'exemple et l'édification de votre Ordre, ainsi que pour la consolation des enfants que vous avez engendrés et élevés pour le ciel. J'espère que la maison de Dieu*

¹ *Mémoires de Saint-Simon*, ann. 1695.

² *Lettre du cardinal Le Camus*.

que vous avez édiflée subsistera toujours, étant fondée sur la solidité de votre sagesse et l'exemple de vos vertus. Dieu bénira son ouvrage : quant à moi, qui suis obligé de soutenir le bien que vous avez établi dans votre maison, en rappelant le premier esprit de nos saints Pères, j'emploierai avec force le pouvoir que Dieu m'a donné, pour maintenir l'observance et la régularité que vous y avez mise, me croyant obligé de seconder vos desseins, que je crois venir de Dieu.

La seconde lettre, adressée à dom Zozime, est encore plus explicite : J'ai bien de la joie, disait l'abbé de Cîteaux, du choix que la Providence fait de votre personne pour succéder à un si grand personnage, qui a rappelé dans nos jours l'esprit de nos saints Pères. Je ne doute pas qu'étant son élève, et qu'ayant devant vos yeux un modèle vivant de la vie monastique, vous ne conserviez le bien qu'il a établi sans aucun relâchement : *Qui spernit modica paulatim decidet*. La moindre diminution de la plus petite observance serait une brèche à la régularité, qui croîtrait tous les jours, à moins que d'être réparée promptement. Je suis trop persuadé du zèle que vous avez pour sa conservation, pour craindre un tel malheur ; j'espère que votre maison sera la source du rétablissement de la discipline régulière dans votre Ordre. Vous me trouverez toujours prêt à seconder vos bons desseins. Qu'on rapproche de ces paroles les intrigues de Claude Vaussin contre l'Étroite Observance, ou les menaces de Jean Petit contre la Trappe, et qu'on juge du changement que la vertu d'une petite communauté avait opéré dans les supérieurs majeurs de Cîteaux. La Trappe avait triomphé de ses ennemis, comme le divin maître, en les convertissant.

DOM ZOZIME — appelé dans le monde Pierre Foisil — était le fils d'un bourgeois de Bellesme. Ce fut cet homme obscur que M. Le Bouthillier de Rancé, le glorieux héritier d'un nom illustre, choisit pour successeur, en considération de ses vertus. Il est à propos de le remarquer comme un éloge, puisque l'abbesse des Clairets plus noble de naissance que chrétienne de sentiments, affecta de mépriser son nouveau père immédiat, et prétendit le rabaisser au niveau d'un laquais. Les bulles étant arrivées de Rome, dom Zozime prit possession le 28 décembre 1695, et fut béni le 22 janvier suivant, par l'évêque de Séz. L'ancien abbé donna l'exemple de l'obéissance ; il disait souvent : *Je veux qu'on me regarde maintenant comme le plus simple religieux de la maison, et je ne prétends pas faire la moindre chose sans permission*. Dès que son successeur fut installé, il se fit porter de l'infirmerie au chapitre ; et là, se prosternant, malgré sa grande faiblesse, il dit : *Mon Père, je viens vous promettre l'obéissance que je vous dois en qualité de mon supérieur, et vous prier de me traiter comme le dernier de vos religieux*. Cet acte d'humilité n'était pas inouï dans l'ordre de Cîteaux, comme l'affirme emphatiquement un des historiens du réformateur ; mais il parut prodigieux à un siècle d'orgueil et de convenances superbes. Qu'un saint consommé, le docteur des moines, le réparateur de l'ordre de saint Bernard, l'exemple et l'admiration de l'Église, la lumière de son siècle, un homme d'une condition distinguée et d'une érudition infinie, que l'abbé de la Trappe, en un mot, non content de s'être dépouillé lui-même, vînt promettre obéissance à la vue d'une communauté qu'il avait formée de ses mains et gouvernée pendant trente-deux ans, et s'humiliât jusqu'aux pieds de son novice, de son religieux, de son disciple, de son successeur : voilà, disait-on au-dehors, ce dont peut-être on ne trouvera pas d'exemple ; voilà ce qui est si grand et si sublime qu'on ne trouvera point de paroles pour l'exprimer ; voilà enfin à quoi on reconnaissait l'inimitable abbé, affamé des plus mortifiantes humiliations.

Les Trappistes, mieux instruits dans la science de la vie religieuse que les hommes du monde, furent moins étonnés, mais non moins édifiés de

l'abnégation absolue de leur ancien supérieur. Ils lui rendirent en déférence volontaire ce qu'il s'ôtait spontanément d'autorité légitime. Au moment même où, à genoux dans le chapitre, il se remettait aux mains du nouvel abbé, dom Zozime, ne pouvant le relever, se mit à genoux de son côté, et lui répondit en l'embrassant : Et moi, mon père, je vous renouvelle la promesse d'obéissance que je vous ai faite dès mon entrée dans cette sainte maison, et je jure de ne m'en jamais départir. Pour première preuve de sa sincérité, il s'abstint de choisir le prieur, et en laissa la nomination à l'ancien abbé qui désigna dom François-Armand. Le démissionnaire, entrant dans la voie nouvelle qu'il s'était faite, s'efforçait de garder à l'infirmerie le silence et la régularité qui conviennent aux simples religieux. Il venait de temps en temps au chapitre, pour s'accuser de ses fautes et recevoir les corrections et humiliations ordinaires. Celui qui présidait voulant un jour le dispenser de ce devoir, il réclama le droit de continuer, en citant ces paroles du Sauveur : *Sine modo ; sic enim decet nos omnem justitiam implere*. Il ne voulut plus communiquer avec le dehors, ni recevoir de visites, ni même lire les lettres qui lui étaient adressées avant que le nouvel abbé en eût pris connaissance. Mais il ne fut pas le maître de persévérer dans ces résolutions. Ses frères, ne pouvant se résigner à ne plus l'entendre, à ne plus le consulter, à ne plus recevoir ses avis ou ses consolations, affluaient auprès de lui, et forçaient bien sa charité à rompre le silence. Les personnes du dehors, ses amis intimes, de grands prélats, réclamant avec instance son sentiment sur des affaires qui intéressaient l'Eglise, ou des règles de conduite, il finit par comprendre qu'il n'était pas libre de ne pas répondre. Il fallut même qu'il consentît à se laisser voir quelquefois ; ce sacrifice lui était pénible, comme il l'exprimait par ces paroles : *Je voudrais trouver quelque endroit pour me cacher le reste de mes jours*. Mais il était bien cher à ceux qui en profitaient, et qui se retiraient fondant en larmes, et disant : *Ah ! qu'il est avantageux de voir les personnes qui sont à Dieu !*

Ce fut après sa démission qu'il eut à subir les insultes des Jansénistes, à l'occasion de la mort d'Arnaud. Vers la fin de 1694, il avait écrit à l'abbé Nicaise, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, en lui annonçant cette mort, qu'il regardait le parti comme privé de son principal défenseur, et toutes les discussions comme terminées. Cette lettre étant devenue publique dans le courant de 1695, souleva les réclamations de ceux qui ne pardonnaient pas à l'abbé de Rancé son attachement à la vraie foi. Un pamphlet de Quesnel et une lettre de M. de Tillemont, vinrent prouver à l'abbé démissionnaire que les ennemis de la vérité ne feraient jamais grâce à la vertu la plus éclatante. Ce fut aussi après sa démission qu'il communiqua à Bossuet ses pensées sur la doctrine de Fénelon, et que ses lettres ayant été publiées, il se trouva engagé dans la controverse du quiétisme. Nous n'insistons pas, dans une histoire générale de la Trappe, sur des faits qui appartiennent plus particulièrement à une biographie.

Le gouvernement de dom Zozime semblait devoir continuer les bienfaits du règne précédent. Avant son élévation, il s'était distingué dans divers emplois, par une soumission sans bornes pour son supérieur, par une ardente charité pour ses frères, par un dévouement infatigable aux besoins des pauvres. La charge d'abbé ne fit que donner plus d'éclat à ces trois vertus. Il resta véritablement soumis à celui qui avait été son père ; et, après avoir été obéissant par l'infériorité de position, il le fut par un libre abaissement de sa dignité. Il n'usa de son autorité nouvelle que pour étendre ses soins à toutes les nécessités de ses frères, et leur venir en aide partout et à toute heure. Loin d'oublier les pauvres, il animait la charité de ses inférieurs, et toutes les aumônes répandues aux environs du

monastère semblaient sortir du fonds inépuisable de sa tendresse pour les membres souffrants de Jésus-Christ. Ce triple amour produisait sur lui-même un effet tout contraire, c'est-à-dire une sainte haine, qui lui rendait méprisable tout ce qui regardait sa personne. Il parlait de lui-même avec une raillerie pieuse et touchante tout ensemble : Ô abbé ! s'écriait-il, bel abbé ! abbé de trois jours ! et, s'adressant à Jésus-Christ : Vous êtes le véritable abbé ; à vous seul appartient la gloire, l'empire et la direction des âmes : *tibi soli honor et imperium sempiternum*. Un tel héritier était donc un legs précieux et digne du réformateur. Son âge autorisait l'espérance de le conserver pendant de longues années. Dieu, dont les impénétrables desseins déconcertent souvent les pensées des justes comme les complots des pécheurs, en avait disposé autrement. Dom Zozime, subitement atteint d'une maladie mortelle à l'âge de quarante-cinq ans, comprit qu'il mourrait en quelques jours. Loin de s'en troubler, il remercia Dieu de lui épargner ainsi les inquiétudes et les fautes inséparables du gouvernement des âmes. Il voulut faire lui-même le lit de paille et de cendre sur lequel il devait consommer son sacrifice ; quelques heures avant d'expirer, il fit venir le frère convers qui gardait la porte, et lui recommanda de prendre un soin particulier des pauvres, l'avertissant qu'il lui faudrait répondre au jugement de Dieu des négligences qu'il commettrait à leur égard. Il rendit l'âme, dans une paix et une tranquillité profonde, le 3 mars 1696, et ses restes mortels allèrent occuper, au pied de la croix du cimetière, la fosse que l'ancien abbé avait cru se réserver¹.

Cette mort, qui semblait remettre en doute l'avenir de la Trappe, était une de ces épreuves par lesquelles Dieu se plaît à faire passer la fidélité de ses serviteurs, non-seulement pour les purifier par la patience, mais encore pour assurer leur triomphe par la défaite et l'impuissance de leurs ennemis. La vacance de l'abbaye, en obligeant le roi d'y pourvoir de nouveau après un si court intervalle, devait établir un précédent de bienveillance, qui deviendrait pour la suite une habitude et un devoir. Louis XIV fut, en effet, sollicité d'accorder un abbé régulier, et d'en donner le titre à celui que l'ancien abbé désignerait. Cette demande, soutenue de la duchesse de Guise, fut accueillie favorablement. Le prieur dom François-Armand fut désigné et agréé ; il obtint ses bulles de Rome, fut béni par l'évêque de Séz, et installé le 20 octobre 1696. Ce religieux, appelé dans le monde François Gervaise, avait d'abord été Carme déchaussé dans le diocèse de Meaux, où Bossuet le connut et l'apprécia, et chargé des affaires de son Ordre auprès de la cour de Rome, où il montra une grande capacité. La lecture du *Traité de la vie monastique* lui inspira un ardent désir de voir la Trappe, et de s'y retirer. Recommandé par Bossuet, il fut bien accueilli par le réformateur, qui lui donna, avec l'habit, son prénom d'Armand, et se félicita d'avoir acquis au monastère un sujet distingué. Il avait une imagination vive, la parole facile, une instruction solide. Ses exhortations étaient animées et touchantes, et selon la saine doctrine. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont les deux plus remarquables sont, sans contredit, l'*Histoire de la réforme générale de Cîteaux*, et son *Apologie* contre les historiens de l'abbé de Rancé. Le premier nous a servi longtemps pour l'histoire de l'Étroite Observance ; le second va nous servir pour l'histoire de son administration. L'ancien abbé espérait beaucoup des qualités brillantes de dom François-Armand. Il refusa de le donner pour directeur aux religieuses des Clairets : Ce n'est pas pour elles, disait-il, mais pour nous que nous l'avons reçu ; et il s'empressa de le faire prieur de la

¹ Relation de la mort de dom Zozime, t. III des Relations.

Trappe. A la mort de dom Zozime, il ne crut personne plus digne du titre d'abbé : se trompa-t-il véritablement ?

L'ancien abbé exerçait toujours, malgré sa démission et sa retraite à l'infirmerie, une influence toute-puissante. Ses avis et l'exemple de ses œuvres étaient des lois auxquelles la reconnaissance des religieux, l'estime royale et l'opinion publique, assujettissaient le nouvel abbé. Sans vouloir contester au réformateur de la Trappe le droit de diriger les premiers pas de ses successeurs, il est permis de reconnaître qu'un tel état de choses pouvait nuire à la bonne administration : le monastère était pour ainsi dire sans chef, l'ancien abbé n'était plus abbé, le nouveau ne l'était pas. Une circonstance particulière aggravait les dangers de cette situation incertaine. L'abbé de Rancé avait auprès de lui, depuis vingt ans, un secrétaire appelé Maine, un laïque, autrefois avocat au parlement, qui s'était fait une grande importance auprès des moines et des hôtes de la Trappe par la confiance dont il jouissait, et qui partageait la considération du réformateur sans partager sa pénitence. Cet homme, pour conserver son influence, fort compromise par la démission de son maître, tâchait d'exploiter à son profit la direction que l'ancien abbé conservait encore. Il lui était facile de tromper, par des rapports infidèles, un vieillard infirme, éloigné ordinairement de la communauté, et de tenir dans sa dépendance la nouvelle administration. Il lui était également facile de compromettre au-dehors la réputation du nouvel abbé, si celui-ci rie se pliait pas à ses caprices, et de faire l'opinion publique au nom du saint homme dont il passait pour l'interprète. Dom François-Armand témoigna toujours une grande déférence à celui qu'il regardait comme son père ; mais il refusa de fléchir devant les prétentions du secrétaire séculier. De là sortirent de grands embarras pour lui-même, et une nouvelle épreuve pour la Trappe.

Nous ne prétendons pas justifier absolument et sans restriction le nouvel abbé. On peut lui reprocher une certaine légèreté d'esprit, et une inconstance qui le porta plus tard à sortir de la Trappe. Mais la plupart des accusations avancées contre lui ne tiennent pas devant un examen sérieux. Deux historiens, Marsollier et Maupou, paraissent s'être faits les instruments aveugles de la vengeance de Maine. Dom François-Armand leur a répondu dans la critique qu'il fit de leurs ouvrages. On l'accuse d'avoir reçu un trop grand nombre de religieux, contre l'avis de l'ancien abbé, qui craignait de surcharger la maison : il répond que quatre cents postulants se sont présentés pendant les deux ans de son administration, qu'il en a refusé un grand nombre, et qu'il n'a admis personne qu'après avoir recueilli les suffrages de la communauté sans lesquels aucune profession n'est valable. Cette raison est péremptoire. On l'accuse d'avoir porté le trouble dans le monastère des Clairets. Il répond que madame des Clairets, excitée par Maine, affecta pour lui et pour son origine obscure un grand dédain, et qu'elle refusa de recevoir la carte de visite qu'il avait dressée en qualité de Père immédiat. Il ajoute que ces religieuses voulaient se soustraire à la direction des Trappistes. L'oncle de l'abbesse, le cardinal de Bouillon, écrivit en effet à l'abbé pour lui faire savoir que les religieuses avaient besoin de confesseurs distingués, et lui donner à entendre que les confesseurs de la Trappe n'étaient pas dignes de diriger des âmes si nobles. La lettre existe, et ce fut en conséquence de cette démarche incroyable que François-Armand, de concert avec l'ancien abbé et ses frères, décida en plein chapitre que la Trappe renonçait entièrement à sa suprématie sur les Clairets.

On reconnaît qu'au dedans de la Trappe il maintenait la discipline établie, et on ajoute : il était aisé de s'apercevoir qu'elle ne serait pas longtemps sans altération. Mais s'il la maintenait, à quoi voyait-on qu'elle dût bientôt être

altérée. On l'accusa auprès du roi de s'écarter de la route suivie par son prédécesseur ; le Père de La Chaise qui tenait alors en sa main toute l'Église de France lui adressa même des reproches au nom du souverain. Il y répondit victorieusement par une protestation de toute la communauté, et le confesseur de Louis XIV se crut obligé de lui transmettre le témoignage de la satisfaction du roi. Cette lettre et la protestation existent encore. On l'accuse d'avoir prétendu fonder de nouveaux monastères sans la permission du roi, et il est vrai qu'il envoya des religieux à Lestree, dans une maison de Cîteaux que lui cédait le supérieur des missions étrangères. Depuis longtemps on s'occupait à la Trappe de trouver un autre monastère où l'on pût placer certains religieux dont la santé faible s'accommodait mal de l'air humide et dangereux des étangs. Dom François-Armand avait saisi avidement une occasion favorable pour accomplir un projet si utile dont il n'était pas l'inventeur. Il eut le tort de ne pas demander directement la permission au souverain, et d'insérer seulement dans le contrat de cession cette clause insuffisante : sous le bon plaisir de Sa Majesté ; les amis de Maine le dénoncèrent, et le roi lui ordonna de rappeler ses religieux. Il commit donc une imprudence, mais non pas un crime ni même une faute qui pût charger la conscience d'un moine. Enfin, un jour, fatigué des intrigues de Maine, il crut avoir le droit d'expulser du mottas Cère cet ennemi domestique. Il lui donna l'ordre de sortir immédiatement, et ne le retira que sur la prière de l'ancien abbé. Voilà sans doute ce que les ennemis de dom François-Armand appellent ses torts envers l'abbé de Rancé ; il prétendit ôter à un intrigant le gouvernement de la maison dont il était le chef responsable. Cependant il n'était pas le seul qui se défiât des menées de cet homme. Son successeur, aussitôt après la mort du réformateur, chassa Maine de la Trappe, et lui fit défendre, par une lettre de cachet, d'en approcher désormais.

Dans sa courte administration, dom François-Armand avait fait plusieurs choses utiles. Le nombre des religieux augmentant, il avait augmenté les stalles du chœur et embelli l'église. Il avait fait construire un nouveau réfectoire pour les frères convers communiquant de plain-pied avec celui des religieux ; la chaire du lecteur placée au point de jonction des deux salles, permettait aux uns et aux autres d'entendre la même lecture, pensée très monastique assurément, et progrès véritable qui préparait l'usage du réfectoire commun. Il conserva la piété qu'il avait trouvée florissante, et maintint avec tant d'exactitude la paix et le recueillement de la communauté, que deux religieux seulement, dans un si grand nombre, connurent le détail de ses embarras. Cependant les contradictions qu'il éprouvait incessamment le dégoûtèrent de sa dignité. Ses ennemis prétendent qu'il lui arriva [tant de choses si humiliantes et si capables de le confondre, qu'il n'eut plus d'autre parti à prendre que de se démettre de l'abbaye](#). Ils représentent l'ancien abbé désespéré d'avoir fait un si mauvais choix, déplorant jour et nuit devant Dieu l'insuffisance des lumières humaines, et acceptant, avec la joie de la délivrance, la démission de son successeur. Le témoignage de l'ancien abbé est plus digne de foi que ces historiens mal informés. Il raconte lui-même dans une lettre à l'archevêque de Paris comment les choses se passèrent : [La vérité est que le Père abbé me découvrit la résolution où il était de se retirer de toute conduite extérieure, parce qu'elle préjudiciait à son salut ; qu'elle le remplissait de peines, de difficultés, de troubles, d'inquiétudes, et qu'il ne lui était pas possible de s'appliquer à Dieu dans cette tranquillité qu'il s'était proposée lorsqu'il vint à la Trappe. Il ajouta que la résolution en était prise, mais qu'il était bien aise de ne rien exécuter qu'il n'eût su quelle était ma pensée. Je lui demandai un jour pour y faire attention devant Dieu, afin de lui parler avec](#)

plus d'assurance et de certitude. En effet, le jour étant passé, et lui m'ayant confirmé tout ce qu'il m'avait dit auparavant, je crus que la volonté de Dieu était qu'il exécutât ce qu'il avait dans le cœur ; que ce mouvement était une impression de son esprit, et qu'il était obligé de le suivre sans l'examiner davantage. Un autre témoignage, non moins significatif, est le certificat que l'ancien abbé et les quatre principaux religieux de la Trappe donnèrent à dom François-Armand, pour répondre aux calomnies nouvelles que sa démission lui avait attirées. Certes, nous n'admettrons jamais que l'ancien abbé eût consenti, par charité et par amour d'un ennemi, à louer un coupable convaincu, à reconnaître son zèle, sa régularité, ses vertus religieuses, s'il l'avait cru chargé de prévarications. La charité n'a pas le droit de mentir pour éviter la médisance : elle peut ne pas dire le mal qu'elle sait, mais elle se tait, et ne cherche pas à tromper l'opinion publique par un éloge imposteur.

Dom François-Armand donna donc sa démission entre les mains de l'ancien abbé, qui la fit passer à l'archevêque de Paris (fin de 1698). Cette résolution, quoiqu'on voulût la tenir secrète, devint bientôt publique. Chacun la jugea selon son parti. Les amis exaltèrent ce nouvel exemple d'un désintéressement qu'on ne trouvait qu'à la Trappe ; les ennemis prétendirent y voir un aveu de tous les torts imputés au démissionnaire. Quelques-uns accusèrent l'ancien abbé d'avoir fait violence à la bonne foi de son successeur, et de reprendre l'administration d'un héritage qui ne lui appartenait plus. On reproche encore à dom François-Armand d'avoir voulu retirer sa démission et demeurer abbé ; mais puisque cette démarche devenait, par la perfidie de ses ennemis, un argument contre son honneur, n'était-il pas naturel qu'il essayât de leur retirer l'arme qu'il leur avait fournie sans le savoir. L'ancien abbé lui-même entra dans ces sentiments, et, tout en persistant à approuver la démission, il crut qu'il était à propos d'en différer au moins l'exécution, à cause des orages, des tempêtes qui s'excitaient de toutes parts, des libelles diffamatoires, des lettres scandaleuses, des écrits injurieux et des médisances qui se répandaient par tout le monde¹. Il est un autre reproche que nous adresserons à dom François-Armand, et sur lequel ses ennemis n'insistent pas ; c'est le seul qui soit grave à nos yeux. Après que son successeur eut été installé, il ne voulut pas rester à la Trappe ; il s'indigna d'un affront dont il aurait pu tirer un grand honneur : il manqua de patience et d'humilité, et, par cet acte de faiblesse, il fit voir qu'il n'avait pas toutes les qualités nécessaires au gouvernement d'une grande abbaye². Il promena son inconstance dans plusieurs monastères, écrivant, ou sa propre justification, ou l'histoire de la réforme de son ordre, jusqu'à ce qu'un abbé de Cîteaux, effrayé des révélations- que contenaient ses écrits, le fit enfermer, avec le consentement du roi, à l'abbaye des Reclus, où il mourut en 1751.

Par la démission de dom François-Armand, la Trappe était vacante pour la troisième fois en trois ans. Il fallait encore attendre et subir la volonté du roi. Mais Dieu ne rapprochait ainsi les épreuves et les craintes de ses fidèles serviteurs, que pour hâter le moment de la récompense et de la sécurité. La troisième expérience fut décisive. Louis XIV ne se lassa pas d'être favorable à la Trappe : il accorda, comme il l'avait déjà fait deux fois, un abbé régulier, et en donna le titre au prieur dom Jacques de Lacour, désigné par l'ancien abbé. Il

¹ Rancé, *Lettre à l'archevêque de Paris*.

² V. *le jugement critique mais équitable des vies de l'abbé de Rancé, par Marsollier et Maupou*. C'est l'ouvrage le plus remarquable de dom François-Armand ; malheureusement il est devenu très rare.

stipula aussi, comme par le passé, que l'abbaye retournerait en commende par la mort ou démission du nouvel investi ; mais il ajouta sur le brevet même des conditions qui devaient prévenir les suites fâcheuses de cette réserve. Il s'engageait à n'user du droit de commende que dans le cas où la Trappe tomberait dans le relâchement ; tant qu'elle serait fidèle à sa règle, elle aurait des abbés réguliers. L'engagement a été tenu de part et d'autre : la Trappe a persévéré dans la vertu, et les rois ne l'ont plus livrée aux commendataires. A Rome une bienveillance égale accueille la nouvelle nomination. Le frère qui alla chercher les bulles fut reçu avec un empressement extraordinaire. Chacun voulait le voir, l'interroger, entendre de sa bouche l'éloge du réformateur et de ses religieux. Le cardinal de Bouillon le logea dans son palais, et le présenta au pape. Innocent XII le reçut avec une bonté particulière, et voulut apprendre de lui comment les principes admirables du *Traité de la vie monastique* étaient mis en pratique par la vie non moins admirable des fervents solitaires. A chaque détail il témoignait sa joie et son estime par ses paroles ou par ses gestes. Il lui fit remettre des médailles pour chacun des religieux, et se recommanda aux prières de l'ancien abbé. Enfin il accorda le gratis, quoiqu'il eût été prié en ce temps de n'en plus accorder.

DOM JACQUES DE LACOUR, quatrième abbé régulier depuis la réforme, prit possession le 6 avril 1699. Ce fut au commencement de son administration que l'abbé de Rancé mourut. Il convient de nous arrêter un instant à considérer la fin de ce grand homme. Ses derniers moments appartiennent, comme sa conversion, à l'histoire d'une communauté que sa pénitence a réformée, et que sa mort a laissée remplie d'édification et animée d'une ardeur nouvelle.

Depuis quatre ans l'abbé de Rancé avait beaucoup souffert, et donné d'admirables exemples de patience et de régularité. Privé de l'usage de la main droite, travaillé de douleurs d'entrailles et de maux de dents, exténué par des toux continuelles et par l'agitation du sang, dégoûté de toute nourriture, il tombait quelquefois dans une défaillance si complète, qu'il ne pouvait plus se soutenir. On lui avait imposé l'obligation de manger de la viande. L'autorité de l'abbé de Cîteaux et du nouvel abbé de la Trappe, les injonctions de plusieurs évêques, ne lui avaient pas permis la résistance ; mais il se reprochait incessamment ce qu'il regardait comme une lâche complaisance, indigne d'un pénitent dont la profession était d'expié les péchés du monde et les siens propres. Il appelait son persécuteur le frère convers chargé de sa personne, qui veillait sur ses repas, et lui apportait de la viande. Afin de rendre à ses frères la charité et les attentions dont il était l'objet, il ne leur demandait aucun service, dans la crainte d'ajouter à leurs fatigues. Il souffrait les ardeurs de la soif plutôt que de demander à boire ; la nuit il évitait tout mouvement, et jusqu'aux sons inarticulés qui échappent à la douleur, dans la crainte de réveiller le frère qui le gardait. Toujours exact à remplir les devoirs de la règle, dans la mesure de son état, il couchait sur une paille piquée, et n'avait d'autre siège, pendant le jour, qu'une chaise de malade. Il se levait à deux heures du matin pour dire son office, allait entendre la messe à l'église, entre trois et quatre heures. Après le chant de Prime, il recevait les religieux qui venaient le consulter, ou s'employait à quelques occupations nécessaires. Il s'interrompait pour réciter Tierce, lire l'Ancien-Testament, faire oraison ; il reprenait son travail dans l'après-midi. A six heures du soir, il se retirait pour se disposer à la nuit, et s'occuper de Dieu sans distraction. Telle fut constamment sa manière de vivre, de souffrir, de se rendre utile pendant l'agonie de cinq années qui suivit sa démission.

Au commencement du mois d'octobre 1700, les insomnies devinrent plus longues, la toux plus violente ; il ne pouvait plus prendre chaque jour que deux onces de pain et quelques cuillerées de bouillon. Bientôt une fluxion mortelle se jeta sur la poitrine ; quelques remèdes, appliqués à propos, soulagèrent un peu le patient, mais ne débarrassèrent pas le siège du mal : la fièvre, d'abord intermittente, devint continue, et l'inflammation fut si vive dans la bouche, que la gorge, le palais, les gencives, se dépouillèrent d'une peau blanche semblable à celle qui se d. tache d'une brûlure. L'héroïque malade dissimula quelque temps cet affreux surcroît de douleurs. Il ne cessa pas de réciter son bréviaire, et le psautier pour les morts. Il sollicitait encore la permission d'aller entendre la messe à l'église, lorsque le Père abbé, avec la permission de l'évêque de Séz, lui annonça que dorénavant on lui dirait la sainte messe dans sa chambre. Cette nouvelle grâce redoubla son zèle ; il s'appliqua à se rendre digne des faveurs que la bonté de Jésus-Christ lui prodiguait, à mériter surtout les indulgences, et il commença le 24 d'octobre les prières prescrites pour le jubilé, dont il ne devait pas voir la fin. La fièvre augmentait, les jambes enflaient, la toux cessait par suite de l'épuisement ; la défaillance devenait générale. Averti par le médecin de l'imminence du danger, le Père abbé offrit au malade le saint viatique et le lui administra dans la nuit du 25 au 26 : on convint en même temps de lui administrer l'Extrême-Onction dans la journée.

Dans l'intervalle de ces deux cérémonies, l'abbé de Rancé appela les deux religieux qui lui avaient montré le plus d'assiduité, pour les remercier de leurs services, ce qu'il fit en termes si humbles, si tendres, si touchants, qu'ils fondirent en larmes, et demeurèrent confondus. L'un d'eux lui demandant où il voulait être enterré : **Dans la terre, répondit-il, la plus déserte et la plus abandonnée.** Monsieur de Saint-Louis vint ensuite et le félicita d'avoir vu, avant de mourir, l'union, la paix, la pratique exacte de toutes ses instructions, rétablies et florissantes dans sa communauté. Le saint réformateur répondit : **Dieu a tout fait, et loin de m'en attribuer la moindre chose, je suis persuadé que si un autre eût reçu les mêmes grâces, il en aurait fait un meilleur usage ; je suis néanmoins plein de confiance que sa divine bonté me pardonnera les fautes que j'ai commises.** On le vit encore à ce moment suprême réciter son bréviaire, dicter quelques lettres, et consoler tous les frères qui demandaient à lui parler.

A l'heure fixée, le père abbé, apportant les saintes huiles, et toute la communauté, entrèrent dans la chambre. Le malade était tout prêt. Le Père abbé lui présentant un crucifix : **Voilà, lui dit-il, celui qui vous a retiré des voies dangereuses où vous étiez autrefois, pour vous amener dans la solitude, où il vous a donné le temps et les moyens de vous sanctifier et de travailler au salut de tant d'âmes qui se sont retirées sous votre conduite ; il veut présentement mettre le comble à votre bonheur en vous donnant son royaume.** Le malade répondit : **Hélas ! mon père, je n'ai pas fait l'usage que je devais de tant de grâces que j'ai reçues de sa bonté ; mais j'espère qu'il aura pitié de moi, et qu'il suppléera par sa miséricorde à ce qu'il y a d'imparfait dans mes œuvres.** Le Père abbé ajouta : **Vous voyez qu'il vous fait encore la grâce de vous conserver jusqu'aux derniers moments une connaissance parfaite et la liberté de l'esprit tout entière, et de recevoir en cet état de bénédiction, au milieu de vos enfants, les derniers sacrements. Ce vous doit être aussi un sujet de consolation de ce que vous laissez tout en paix dans cette maison.** La cérémonie commença aussitôt, et fut suivie de la bénédiction de l'Ordre. Tous les assistants pleuraient, et le murmure d'une affliction profonde rompait seul le recueillement. Le malade se tournant vers eux, les assura qu'il les avait toujours aimés tendrement ; qu'en

se dépouillant de l'autorité il n'avait pas renoncé à sa sollicitude pour leurs besoins, qu'il continuerait de les aimer dans le sein de Dieu. Il les conjura de ne jamais perdre le souvenir des grâces que Dieu leur avait faites, de persévérer dans la pratique de la charité, de l'union fraternelle et du silence, qui étaient comme les trois colonnes de la réforme : à ce prix, ils pouvaient compter sur la continuation de ces mêmes grâces et sur leur salut. Il leur dit enfin qu'ils ne devaient pas s'alarmer de sa mort, qu'ils n'y perdraient rien, que ce n'était pas à sa personne que Dieu avait attaché les grâces et les bénédictions, mais à leur fidélité et à leur persévérance. Il aurait ajouté bien d'autres exhortations, car ses yeux, son visage, s'animaient de plus en plus, et tout parlait en lui ; mais les sanglots des religieux, longtemps contenus, éclatèrent tout-à-coup, et réagissant sur lui-même, étouffèrent sa voix dans ses larmes. Il n'eut plus que la force de leur donner sa dernière bénédiction.

Cependant l'évêque de Séz qui aurait regretté, comme une privation irréparable, de ne pas assister son ami à ses derniers moments, arriva dans l'après-midi, et se fit conduire sans tarder auprès de la couche où le malade était étendu, dans ses habits réguliers, comme une victime prête au sacrifice. Il le trouva tout oppressé des efforts qu'il avait faits pour parler à ses frères, et dévoré d'un redoublement de lièvre, mais si calme au milieu des douleurs les plus aiguës, si résigné et si confiant en Dieu, que, loin de s'affliger de la perte qu'il allait faire, il ressentit une consolation profonde. Le révérend Père, de son côté, lui témoigna combien il était heureux de le voir, et de ne pas mourir sans la bénédiction de son évêque. Il retrouva ensuite des forces pour exalter de nouveau, d'une voix éteinte, les grâces qu'il avait reçues, et protester de sa tendresse envers ses frères. Le soir, il supplia le prélat de vouloir bien entendre sa confession générale ; et, s'élevant par l'énergie de la foi au-dessus des défaillances d'un corps à moitié mort, il raconta toute sa vie avec autant d'ordre, de liberté et de présence d'esprit qu'il aurait pu faire une confession d'un mois. L'évêque de Séz a déclaré depuis qu'il connut alors complètement toutes les qualités que Dieu avait réunies dans cet homme extraordinaire : un esprit élevé, vif et pénétrant, une âme simple, une candeur admirable, et les plus nobles sentiments d'humilité, d'obéissance, de patience, de pauvreté évangélique, de pénitence et de charité. Comme le prélat lui demandait s'il n'avait aucune prière à faire porter au roi, il répondit qu'il priait Sa Majesté de conserver au monastère de la Trappe sa protection royale dans les choses seulement qui tendraient à maintenir la discipline monastique, mais que, dans toutes les autres choses, il souhaitait que la Trappe fût oubliée.

Le lendemain, qui devait être le dernier jour de sa vie, le révérend Père, quoique la nuit eût été fort pénible, se leva de lui-même à l'heure de l'office nocturne, se chaussa et se mit sur son siège. Les signes de mort qui paraissaient sur son visage inspirèrent alors au Père abbé la pensée d'appeler encore les religieux pour recevoir ses derniers avis. Le malade les vit avec joie, et recommença de leur prêcher la fidélité à la règle et la charité mutuelle ; sur quoi l'évêque de Séz survenant, remarqua que le réformateur de la Trappe mourait comme saint Jean, dans une vieillesse avancée, au milieu de ses disciples, en leur répétant : **Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres.** Vers le milieu du jour il tomba dans une si grande faiblesse, qu'on le crut mort, et lorsqu'il revint à lui, on jugea qu'il était temps de préparer la paille et la cendre sur laquelle il devait mourir. Il considéra avec joie ce trône d'humilité d'où l'âme chrétienne s'élançait vers son Dieu, et quand tout fut prêt, il s'aida lui-même à s'y étendre. L'évêque lui prit la main, et lui présenta le crucifix, en disant : **Monsieur, ne demandez-vous pas**

pardon à Dieu et me connaissez-vous ? Il répondit : Je conjure le Dieu tout-puissant, le Père des miséricordes, le Dieu de toute consolation, par tous les mérites du sang de Jésus-Christ, de daigner me recevoir au nombre de ceux qu'il a destinés à chanter éternellement ses louanges et à l'aimer éternellement. Pour vous, monseigneur, je ne vous oublierai pas, si Dieu m'accorde cette grâce, et je vous connais parfaitement. L'évêque lui suggéra ensuite quelques pensées pieuses ; il y répondit avec une présence d'esprit parfaite ; l'évêque disant : *Le Seigneur est ma lumière et mon salut*, le révérend Père poursuivit : *Qui craindrai-je ?* L'évêque continua : *Quand une armée se lèverait contre moi*, il ajouta : *Je mettrai en lui mon espérance*. L'évêque reprenant : *Venez, Seigneur Jésus, vous êtes mon protecteur et mon libérateur*, il fit un effort et dit : *Seigneur, ne tardez pas davantage, mon Dieu, hâtez-vous de venir*. Cependant la voix s'éteignait, il entendait encore, il suivait des yeux les gestes et les paroles de son ami, mais il ne parlait plus. Enfin, l'évêque lui ayant fait le signe de la croix sur le front, il lui serra la main, leva les yeux au ciel et expira sans aucun mouvement.

Ainsi mourut, à l'âge de soixante-quinze ans, après trente-sept ans de la plus rigoureuse pénitence, le réformateur de la Trappe, le réparateur de l'ordre monastique. Sa vie mortelle finit avec le siècle dont il avait été l'étonnement et l'édification (27 octobre 1700) ; mais la mémoire du juste ne périt pas, ses œuvres participant de l'éternité d'où elles viennent, survivent au temps, et sa postérité prospère dans les siècles des siècles. Au moment où on descendait son corps dans la fosse, le chœur chantait ces versets du psaume 131 : *Si tes fils gardent mon testament et les enseignements que je leur donnerai, si les fils de tes fils persévèrent, ils siégeront éternellement sur ton siège. Car le Seigneur a choisi Sion, il l'a choisie pour sa demeure. Voilà le lieu de mon repos dans les siècles des siècles ; j'y habiterai parce que je l'ai choisi*.

La prédiction s'est accomplie pendant tout le XVIIIe siècle, et à travers les orages de la révolution française, en dépit des triomphes de la philosophie et de la ruine des autres communautés religieuses ; elle se vérifie encore tous les jours sous nos yeux : *Filii eorum usque ire seculum sedebunt super sedem tuam*. L'abbé de Rancé avait bien prophétisé, pour la consolation de ses édams, que son œuvre ne tenait pas à sa vie ; sa mort n'ôta rien à la Trappe de ce que ses travaux lui avaient acquis ; elle ne fit que lui donner un protecteur de plus dans le ciel. Son esprit fidèlement conservé entretenait la persévérance intérieure, et attira du dehors, comme dans un refuge inviolable, les âmes effrayées des dangers du monde ou fatiguées de son joug séduisant et oppresseur. Un grand nombre de postulants, de toute condition, firent bien voir par leur empressement que ce n'était pas l'attrait d'un nom illustre, d'un abbé extraordinaire, mais une vocation d'en haut qui avait décidé leurs devanciers. Sous le gouvernement de Jacques de Lacour, dans un espace de treize ans, on distingue, entre soixante-dix ou quatre-vingts nouveaux profès de chœur, frère Palémon, comte de Talhouet ; frère Arsène de Forbin-Janson, marquis de Rosemberg ; frère Moïse Picaut de Ligré, prévôt de Touraine ; Anne de Perthuis, capitaine au régiment de Navarre ; François Lottin de Charny, fils d'un président au parlement de Paris.

Forbin-Janson s'était rendu également redoutable dans les guerres et dans les duels. Après avoir combattu en Italie et en Allemagne, il fut contraint de quitter la France pour avoir tué, en combat singulier, son adversaire. Revenu dans sa patrie, il prit part à la bataille de Marseille ; atteint d'une blessure grave il fit vœu, s'il échappait, d'embrasser la vie religieuse. Il choisit la Trappe entre tous les autres Ordres, et prit l'habit en 1702.

Picaut de Ligré rappelle par ses erreurs et par sa conversion plusieurs circonstances de la vie de dom Muce. Féroce dès l'enfance, il se rendait redoutable à ses condisciples, à ses professeurs même, par sa brutalité ; incapable de porter aucun joug, il courait de collège en collège, à Chinon, à Saumur, à Tours, à Pontlevoye, à Poitiers, escaladant les murs comme un prisonnier avide de reprendre la liberté. Débauché furieux, querelleur intraitable, il n'arriva à l'âge des passions que pour désoler sa pieuse mère, et déshonorer son nom. Il menaçait de mort son frère dont les bonnes qualités irritaient ses vices, il se battait en duel avec les personnages les plus apparents de la ville ou avec de simples soldats, il s'attaquait à des troupes de comédiens sous prétexte que ces hommes l'avaient joué. Devenu prévôt provincial de Touraine, il trouva dans ces fonctions, pendant dix ans, le moyen de satisfaire sa cupidité, sa lubricité, son ivrognerie. On le voyait boire, dans les cabarets, avec ses archers ; un jour qu'il rentrait ivre, il attaqua deux bourgeois dans la rue, il fut blessé, et quelque temps après, ne pouvant se venger par l'épée, il essaya de ruiner par la calomnie ceux qui s'étaient défendus de ses violences. Quand il perdait au jeu, il frappait à coups de sabre son valet de chambre. Quand on tardait à satisfaire ses caprices, il lançait à la tête de ceux qui l'approchaient ce qu'il trouvait sous sa main ; quand ses malversations ne lui rapportaient rien, il battait son greffier. Arrêté enfin pour tant de violences, il resta trois ans en prison ; et il en sortit par un arrêt qui lui ordonnait de vendre sa charge pour payer ses dettes. Ruiné tout-à-coup, il fut réduit à s'attacher à des vagabonds, à trafiquer comme eux de diamants, de montres, de peintures ; enfin, se décidant à passer en Amérique où les protecteurs de sa famille lui assuraient de l'emploi, il déroba la signature d'un oncle de sa mère, et en fit une obligation fautive de 1.500 livres. Il était déjà arrivé à Nantes lorsque la mort de sa mère le rappela en Touraine ; ce fut ce qui le sauva. Dieu qui semblait avoir tout refusé aux prières de cette sainte femme pendant sa vie, lui accorda d'un seul coup la récompense éternelle pour elle-même, et le salut du fils dont elle avait si longtemps pleuré les désordres. Une affliction véritable commença d'amollir ce cœur farouche sur la tombe qui venait de s'ouvrir ; les entretiens d'un bon prêtre décidèrent le repentir. Picaut de Ligré, sorti de l'étourdissement criminel qui l'avait fasciné, se reconnut tel qu'il était et se fit horreur. Il ne songea plus qu'à l'expiation, et crut qu'il devait la chercher dans la retraite. Cependant la lumière qui lui était rendue lui faisait craindre de n'en pas trouver les moyens. Où était une solitude qui pût le cacher, une maison religieuse qui daignât l'accueillir ? Il se sentait du penchant pour les Capucins dont la vie austère et l'habit pénitent l'avaient touché : mais on lui représenta que les Capucins par leurs prédications et leurs quêtes reparaissaient trop souvent au milieu du monde, que leur règle ne l'enlèverait pas entièrement à lui-même, et l'exposerait peut-être à la tentation du regret. La Trappe avec sa clôture et son silence lui convenait mieux que toute autre communauté. Il médita cette proposition ; il étudia les règlements de la Trappe, il lut, dans les *Relations*, la vie de pécheurs scandaleux comme lui, devenus par une pénitence sincère l'édification de l'Église. Il se décida ; une fois son parti pris, il se lance dans la direction de la Trappe, à pied, par un dégel, à travers la boue, les pluies, les torrents, les pierres, les haies et les fossés. Aucun obstacle, aucune fatigue ne l'arrête dans cette route de quarante lieues. Il arrive, il se présente les pieds et les mains écorchés par les ronces, les épines ou les cailloux, les habits mouillés et déchirés, le visage flétri, l'œil encore furieux, tel qu'un malfaiteur poursuivi par la justice. Il pénètre enfin jusqu'au Père abbé réclamant sa miséricorde et celle de Dieu. Oh ! combien il dut ressentir de joie lorsqu'il se vit reçu avec bonté, lorsque la charité lui tendant les bras reconnut l'enfant de la famille sous

les haillons du prodigue, lorsque l'assemblée des saints donna, avec l'habit de la religion, le gage de la fraternité chrétienne au pécheur repentant ! Alors, ne trouvant plus autour de lui que des amis, des exemples de vertu et des occasions de faire le bien, délivré du fardeau de ses iniquités et de la tyrannie de ses passions, il respira, il commença de vivre, et releva vers le ciel sa tête soulagée. Je vous assure, écrivait-il au prêtre qui lui avait désigné cette retraite, je vous assure que la réputation de cette abbaye n'est pas faussement répandue dans l'univers. C'est un paradis terrestre où les vertus, les exemples et la sainteté règnent et fleurissent continuellement. La vie est plus angélique qu'humaine. Je trouve ce port du salut si favorable pour mon âme, que je loue Dieu de la grâce qu'il m'a faite de m'avoir conduit dans un asile aussi salutaire. Je le prie de m'en rendre digne pour m'y conserver le reste de mes jours. Sa prière fut exaucée. Il édifia bientôt le monastère par son humilité, par son obéissance, par son amour du travail et des mortifications, et surtout par sa patience dans la maladie qui termina doucement une vie si longtemps agitée. Nous avons quelquefois entendu demander, dans notre siècle d'intérêts positifs : **A quoi la Trappe est-elle utile ?** A cette question de politique terrestre, nous opposerons avec assurance l'histoire de Picaut de Ligré. Quand la Trappe ne servirait qu'à donner un refuge aux âmes désespérées, qu'à rendre à l'homme dégradé la dignité de l'innocence, qu'à retirer du milieu du monde les passions qui le bouleversent pour les changer en vertus paisibles et bienfaisantes, certes il lui suffirait de cette utilité pour bien mériter de la société et de la patrie¹. Revenons.

Frère Antoine, Anne de Perthuis dans le monde, ne vint point à la Trappe pour expier des crimes. Officier chrétien, aussi fidèle à Dieu qu'au roi, il ne rougissait pas plus de l'Évangile que du service de l'État ; il ne craignait pas plus les railleries des libertins que les dangers du champ de bataille. Pur au milieu de la licence militaire, il prenait hautement le parti de la vertu ; régulier au milieu des indifférents et des incrédules, il remplissait les devoirs de chrétien sans souci de la singularité. Il se confessait publiquement ; il communiait seul, bravant l'étonnement, le nombre, les railleries des spectateurs. Quand il eut ainsi prouvé sa valeur et la fermeté de son caractère, il crut avoir conquis, par la profession publique de sa foi, le droit de servir Dieu dans la retraite. Formé au bien dès les premières années de l'enfance, il ne trouva rien dans la pénitence volontaire qui le rebutât. A la fin de ses épreuves, ce n'était plus un disciple qui eût besoin d'être instruit, mais un maître capable d'instruire les autres. Encore tout nouveau dans l'Ordre, il fut chargé de la direction des novices, et les forma plus encore par ses exemples que par ses paroles. Sa mort prématurée ne causa qu'une affliction à ses frères : ce fut le regret d'avoir perdu si vite un-modèle si accompli.

Frère François Lottin de Cluny s'était livré de bonne heure aux charmes, à la vaine gloire, aux désordres du monde. La haute position de sa famille le produisit dans les assemblées brillantes et même à la cour, les facultés de son esprit le firent remarquer et rechercher. Dès l'âge de seize ans, il attirait l'attention et les plaisirs. Bientôt habitué à réussir partout, il en contracta une grande impatience des contradictions et des privations. Amours profanes, mets délicats, habits mondains, meubles précieux, divertissements agréables, équipage et appartement somptueux, luxe et variété partout, voilà ce qui était nécessaire à son bonheur ; la moindre contrariété le rendait chagrin, hautain, emporté. L'état militaire multiplia ses dérèglements. Son intrépidité brillant aux yeux du monde,

¹ *Relation du frère Moïse, t. V des Relations, édit. de 1718.*

lui tenait lieu des qualités essentielles qui font le chrétien et l'homme de bien. S'il remplissait encore quelques devoirs religieux par cérémonie ou par convenance, il laissait assez voir, par une tenue dissipée et légère, que, même dans l'église, il ne savait réprimer ni les élans du cœur, ni la concupiscence des regards. Rien ne l'avertit de ses égarements jusqu'à ce qu'une affaire d'honneur, où il eut cependant tous les avantages, le força de s'éloigner pour quelques jours. Il vint à la Trappe, moins pour satisfaire sa curiosité que pour trouver une retraite où personne n'aurait la pensée de le chercher. Il fut touché du chant des offices, de la lecture de certains livres, de la conversation d'un religieux ; mais il retourna dans le monde avec la pensée d'y demeurer. Il avait perdu en partie la sécurité funeste où il s'était endormi trop longtemps ; il se reprochait ses fautes, sans parvenir encore à se vaincre, mais il se rassurait sur l'avenir, sur ses bonnes intentions, et principalement sur un mariage, qui substituerait à des liens coupables un amour légitime. La conclusion de cette affaire tardant un peu, il revint à la Trappe, soit pour se recueillir, soit pour étonner, pour inquiéter les personnes qui ne se hâtaient pas d'accepter son alliance, mais non pas certainement dans l'intention d'embrasser l'état religieux. Tout lui répugnait, tout le rebutait dans la vie de cette maison ; tout, jusqu'aux murailles qu'il ne pouvait souffrir. Il allait même repartir ; les chevaux étaient attelés à sa chaise de poste : il prenait congé de ses hôtes, lorsque le religieux qui l'avait entretenu à son premier voyage, l'invita à entendre la messe, qu'il allait célébrer pour lui. Il ne put se soustraire à cette proposition aimable ; il joignit ses prières à celles de son ami. Au moment de la consécration, il ressentit comme une révolution dans son cœur, et, à la fin du saint sacrifice, il était postulant de la Trappe.

Le bruit de ce changement émut toute la haute société de Versailles et de Paris. Encore quelques jours, et le chevalier de Charny allait hériter d'un parent des sommes immenses ; avait-il pu, sans consulter personne, renoncer brusquement à ce magnifique avenir ! Élevé dans les délices, habitué aux douceurs de la mollesse, que sa complexion délicate rendait nécessaires, comment avait-il osé embrasser un genre de vie si dur ? A l'âge des plaisirs, lorsqu'il avait en sa personne tous les agréments qui en assurent la jouissance, d'où venait cette bizarre résolution de s'ensevelir dans le silence du sépulcre ? On aimait à croire qu'il reparaitrait bientôt, et que le monde reverrait son héros, vainqueur du scrupule et de la ferveur imprudente. On se trompa. Cet homme, qui avait aimé la bonne table, ajouta pour lui-même à l'abstinence du carême, sans s'inquiéter de ses forces corporelles ; ce mondain, qui avait placé toute sa gloire dans le luxe des vêtements et, des équipages, ne se lassa pas de labourer la terre, de fumer les jardins, de mener la brouette, de curer les étables, de gagner son pain noir à la sueur de son front. Ce voluptueux, qui avait cherché dans les fêtes nocturnes tant d'occasions d'offenser Dieu, n'eut pas désormais de satisfaction plus douce que de passer une partie des nuits à chanter les psaumes et les cantiques de la pénitence. On le vit s'éloigner du feu pendant l'hiver, se refuser une goutte d'eau pour étancher sa soif dans les grandes chaleurs, et, dans les travaux les plus pénibles, ne pas même prendre le temps d'essuyer son front couvert de sueur. A quoi la Trappe est-elle demande un siècle d'industrie. Quand elle ne servirait qu'à donner de tels exemples ; qu'à enseigner, par le renoncement volontaire, comment l'homme doit supporter le dépouillement forcé ; qu'à prouver qu'il n'y a pas de passions invincibles, et que l'homme peut redevenir le maître de son cœur toutes les fois qu'il veut écouter la voix de sa

conscience. Certes, nous aurions le droit de répéter ce que nous avons dit plus haut : Elle mérite bien de la société¹.

Le gouvernement de Jacques de Lacour, illustré par ces conversions, ne le fut pas moins par l'établissement d'une maison de la Trappe en Italie. Il avait été donné à l'abbé de Rancé de réformer un grand nombre de monastères de France, sur lesquels il n'avait d'autre autorité que celle de l'exemple et du conseil. Il fut donné à son successeur de fonder une colonie en Toscane, et de rendre l'observance primitive de la vie bénédictine à la patrie même de saint Benoît. On avait bien vu, dans cette contrée, un premier essai de réforme, au XVe siècle, lorsque la congrégation de saint Bernard s'organisa volontairement pour remettre en honneur la règle trop longtemps oubliée (V. chap. III). Mais cette tentative incomplète avait été singulièrement dépassée par les Trappistes : les disciples de Rancé pouvaient seuls revendiquer le nom de Cisterciens, et donner aux hommes des temps modernes le modèle des mœurs antiques. Vers la fin de 1703, un gentilhomme italien devant faire profession à la Trappe, le marquis Salviati, envoyé extraordinaire du grand-duc de Toscane en France, voulut assister à la cérémonie. Il ne put retenir ses larmes, en voyant avec quelle générosité son jeune ami foulait aux pieds les avantages que lui promettaient dans le monde une illustre naissance et de rares talents. Il ne cessait de répéter au Père abbé quelle grande impression avait faite sur son cœur la vertu des religieux, et d'exalter le bonheur d'un peuple qui avait continuellement sous les yeux de tels exemples. Il demanda s'il était possible d'introduire l'observance de la Trappe en Toscane, et quand on lui eut répondu que la chose pouvait se faire, il déclara qu'il ne sortirait pas du monastère avant d'avoir reçu la promesse qu'une colonie de religieux serait envoyée dans son pays, si le grand-duc se montrait favorable à cette fondation. Le Père abbé répondit que la Providence manifestait trop clairement sa volonté pour qu'il s'y opposât, et l'ambassadeur s'empressa de transmettre cette réponse à son maître.

Côme III, grand-duc de Toscane, est diversement jugé par les historiens. Mais quelque opinion qu'on se fasse de sa capacité et de son administration, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il eut au moins le mérite de conserver la paix et la prospérité à ses états pendant la guerre qui agita la haute Italie. Il aimait la religion et la Trappe ; il admirait l'abbé de Rancé : il lui écrivait tous les mois, et pleura noblement sa mort et la perte que faisaient l'Église et l'ordre monastique. La lettre de son ambassadeur réveilla dans son cœur un désir déjà ancien, mais qu'il avait réprimé jusqu'alors, parce qu'il savait que le réformateur de la Trappe ne voulait pas faire de fondations. Il chargea son ministre auprès de la cour de Rome d'obtenir le consentement nécessaire, et le saint Père n'attendit pas longtemps pour accorder ce qu'il désirait lui-même. De son côté, la cour de France seconda une entreprise qui pouvait contribuer à la gloire du royaume, en communiquant à une nation étrangère les résultats heureux d'une réforme française. Le Père abbé n'avait plus qu'à désigner les religieux qui devaient faire partie de la colonie, et à leur donner un chef.

Dom Malachie de Garneyrin lui parut le plus digne de cette charge importante. Ce religieux avait déjà vingt-deux ans de profession. Né à Chambéry, il avait servi d'abord dans l'ordre de Saint-Antoine, ne croyant pas son corps capable de supporter une austérité plus grande ; puis, le zèle l'emportant sur la prudence humaine, il était venu à la Trappe en 1681, dans cette année même où amis et

¹ V. les *Relations du frère Antoine, et du frère François*, t. V des *Relations*, édit. de 1755.

ennemis semblaient concerter leurs efforts pour arracher au réformateur quelques concessions et quelques modifications de la pénitence. Dom Malachie fut un de ceux qui prouvèrent le mieux, par leur constance, que la règle de la Trappe n'avait rien d'exagéré. Ses vertus brillèrent dans toutes les fonctions qui lui furent confiées. Établi confesseur aux Claires, isolé de la communauté, il observa fidèlement, sous l'œil de Dieu, la même vie que ses frères. Il ne changea rien à sa nourriture ni au travail. Il ne mangeait que des racines et du pain noir, il ne buvait que du cidre, il cultivait le jardin. Quand on lui conseillait quelques soulagements, il répondait avec des manières simples et douces, et en même temps très persuasives, qu'il trouvait son bonheur à ces austérités, qu'un changement lui serait funeste, et qu'il n'était pas possible de l'y contraindre. L'abbé de Rancé, juste appréciateur de ses mérites, voulait le donner pour successeur à dom François-Armand ; mais le père de La Chaise répondit que le roi n'avait pas l'usage de conférer aux étrangers les abbayes de son royaume. La puissance temporelle, en s'arrogeant l'administration ecclésiastique, avait rétabli dans l'Église universelle les *distinctions* nationales et jalouses *de Grec et de Romain*. Dom Malachie ne le regretta pas, car il avait pour principe que la faiblesse au premier rang est une monstruosité, *monstruosa res simmus gradus et anima infimus*, et il se méprisait trop pour chercher l'élévation. Quelque temps après, il fut élu abbé par les moines de Tamied, ses compatriotes ; le duc de Savoie, dont il était né le sujet, approuva l'élection, et fit dire à sa famille qu'il aurait une grande joie à le voir prendre possession de l'abbaye. Dom Malachie refusa ; vainement on lui représenta le mécontentement probable du prince dont il méprisait les faveurs : il répondit, sans s'émouvoir, que loin à désirer de nouveaux emplois, il n'aspirait qu'à être délivré de ceux qu'il avait acceptés par obéissance, qu'il regarderait comme un grand malheur, digne de la compassion générale, d'aller chercher, au ternie d'un si long voyage, de la fumée, des dangers et de mortelles inquiétudes. Enfin, lorsque Jacques de Lacour lui annonça qu'il le choisissait pour chef de la colonie de Toscane, il voulut encore s'en défendre, et montra une grande répugnance. Mais ici il s'agissait de rendre service à la communauté dans laquelle il s'était engagé, de remplir un devoir que son supérieur légitime avait le droit d'exiger. Après avoir prouvé son humilité par le refus des honneurs de Tamied, il devait prouver son obéissance par l'acceptation d'une charge encore plus pénible qu'honorable, et sa piété par un nouveau sacrifice à la gloire de Dieu. A ces raisons de son abbé, dom Malachie n'eut rien à répondre, et accepta¹.

Le grand-duc destinait aux religieux de la Trappe l'abbaye de Buonsolazzo, autrefois occupée par les Bernardins, sur le penchant du mont Senario, à quelques lieues de Florence. Il mettait à leur disposition une galère pour les transporter de Marseille à Livourne. Quand tous ses préparatifs furent terminés, il supplia le Père abbé de hâter le départ. Celui-ci connaissait tout ce qu'il y a de pénible dans la séparation pour des religieux qui s'aiment, combien il en coûte à celui qui s'en va de dire adieu à la solitude qu'il avait cru choisir pour sa demeure éternelle, et d'aller chercher au loin, à travers les incertitudes et les agitations, une patrie inconnue et un repos incertain. Pour ménager leur tendresse, il tint secret, jusqu'à la dernière extrémité, le choix qu'il avait fait ; plusieurs de ceux

¹ Pour ce qui précède et ce qui suit, nous avons consulté la *Vita di D. Malachia di Garneyrin, abate de' monaci cisterciensi della Stretta Observanza, della Badia di Buonsulazzo, Scritta da Malachia d'Inguimbert*, 1724 ; et la *Relation de frère Arsène de Forbin-Janson et de frère Columban Demiannay*, t. III et IV des *Relations*, édit. de 1753.

qui devaient partir ne le savaient pas encore la veille du départ. Qu'on juge par là de l'abnégation et de l'obéissance des moines ! Le vestiaire avait préparé les paquets ; le Père abbé lui ordonna d'en faire un de plus, et quand il l'apporta, il lui dit : *Vous avez travaillé, non pas pour les autres, mais pour vous, car vous allez partir avec vos frères.* Le bon religieux obéit avec une grande soumission de cœur, quoiqu'il ne pût quitter, sans répandre des larmes, le séjour où Dieu lui faisait goûter tant de délices spirituelles. La colonie se composa de dix-huit personnes ; on y comptait, outre le supérieur dom Malachie, deux religieux-prêtres, six autres proies de chœur, parmi lesquels Arsène de Forbin-Janson, quatre novices de chœur, quatre frères convers dont un novice, et un frère oblat. Le roi avait donné les passeports avec une grande bienveillance ; on se mit en route le 19 janvier 1705.

Ce voyage des Trappistes à travers la France fut un véritable triomphe. Il dura longtemps, car, à cette époque, les moyens de transport étaient beaucoup moins multipliés, beaucoup moins rapides que de nos jours. Il fut public ; car dans ce siècle où tant de libertés n'existaient pas, chacun du moins était libre de porter l'habit de son état. Le moine n'avait pas besoin de se travestir en séculier pour sortir de son cloître ; l'apparition d'un froc de laine n'était pas considérée comme un *délit contre la sûreté générale*. On put donc reconnaître les Trappistes pendant ce long trajet de la Trappe à Paris, de Paris à Marseille ; on admira cette communauté ambulante, traversant le monde sans rien perdre de sa pureté, pratiquant sur les chemins, ou au milieu des habitudes diverses de ses hôtes, les vertus du cloître qu'elle venait de quitter : même régularité, malgré les difficultés inévitables d'un déplacement ; mêmes austérités, malgré les fatigues inaccoutumées du voyage ; même recueillement, même silence, malgré les distractions de la route et des nouveautés qui se succédaient sous leurs yeux. Tous les jours ils assistaient à la messe ; les heures de l'office ne se retardaient ni ne s'anticipaient ; le travail manuel n'était jamais abandonné, à moins qu'il ne fût matériellement impossible de s'y livrer ; l'abstinence fut gardée inviolablement, quoique fissent les étrangers pour la diminuer ; les jeûnes ne furent pas interrompus une fois. L'exemple d'un supérieur infirme animait singulièrement les inférieurs.

On voulut leur rendre de grands honneurs ; mais ils se firent encore plus admirer en les évitant. A La Ferté, le duc de Saint-Simon avait donné l'ordre de ne rien épargner pour les traiter avec magnificence. A Pontchartrain, le chancelier leur avait préparé une réception splendide, comme aux ambassadeurs des plus puissants monarques ; à la porte de Paris, le cardinal de Noailles leur fit disposer une maison. Partout ils se maintinrent dans la mortification et dans le silence ; leurs amis eurent la liberté de profiter de leur passage pour les revoir et les entretenir un moment ; mais ils les trouvèrent aussi réservés, aussi graves qu'aimables et bons. Pour se dérober à l'empressement des Parisiens, ils fermèrent si exactement leur voiture, qu'ils ne furent pas vus, et ne virent rien eux-mêmes ils reconnurent seulement qu'ils étaient arrivés au Pont-Neuf, quand ils entendirent les chansons dont ce lieu était le rendez-vous habituel. Malgré l'heure avancée, ils ne voulurent rien prendre dans la grande capitale, et allèrent dîner dans un village éloigné. Le cardinal de Bouillon les avait appelés à Tournus ; il croyait les retenir quelques jours par un accueil distingué. Mais toutes les finesses de ce doyen du sacré collège ne servirent qu'à hâter leur départ. Dom Malachie craignait que la pauvreté, l'humilité, la simplicité de son état ne vînt à s'altérer dans un lieu où l'opulence, la profusion et une magnificence presque incroyable faisaient oublier toutes les misères de cette vie. A Marseille, la visite

des magistrats et de l'évêque ne troubla pas le recueillement. Arsène de Forbin-Janson, qui était principalement l'objet de ces prévenances, n'en fut ni ému ni distrait. A Monaco, ils refusèrent le palais où le prince les pria de recevoir l'hospitalité. Arrêtés par une bourrasque, près de Savone, ils ne consentirent à descendre dans la maison d'un seigneur génois, qu'à la condition d'y être traités, dit l'historien italien, *à la bonne et sans cérémonie*.

Dom Malachie, qui les animait de son ardeur, les surpassait en se sacrifiant pour eux. Dans les voitures, dans les hôtelleries, il prenait la moindre place, le lit le moins commode, ne conservant d'autre signe de la supériorité que le soin de servir ses inférieurs. Tout lui plaisait pour lui-même, quand les autres étaient contents. Sur la galère, il choisit le lieu le plus désagréable, contre la porte, exposé au bruit et au passage de tous ceux qui entraient ou sortaient, il l'abandonna à un religieux qui le lui demanda comme un soulagement, puis le reprit avec joie, quand ce religieux en fut fatigué, disant qu'il en était fort content et qu'il ne saurait être mieux ; et en effet, il eût été difficile de trouver une place mieux disposée pour exercer la charité, la patience, la mortification et l'humilité. Il rendait à ses frères les offices les plus bas et les plus méprisables en apparence, sous prétexte qu'il était dans le voisinage de la fenêtre, et que leurs lits étaient placés au fond du bâtiment : mais en même temps, il ne passait pas un seul jour sans leur faire une exhortation vive et pénétrante, appropriée à leurs besoins. Sa parole était simple et naturelle, ce qui n'ôtait rien à la noblesse de l'expression ; ses discours étaient remplis de pensées profondes et des vérités les plus solides de l'Écriture qu'il possédait parfaitement, et d'autant plus beaux qu'il en retranchait avec soin les ornements apprêtés qui ont pour objet de plaire plutôt que d'instruire.

grand-duc de Toscane attendait avec impatience l'arrivée de la colonie. Par ses ordres, son général leur fit à Livourne une réception royale, mais elle n'était qu'un petit prélude de celle qu'il vint lui-même leur faire à Pise. Là on vit reparaître, dit un historien¹, la foi de ce roi irlandais Cormac, qui reçut avec une joie indicible saint Malachie, qui se mit lui-même et tout ce qu'il possédait, à la disposition de cet abbé, et qui, en conservant au dehors le caractère de la souveraineté, devint au dedans un humble et docile enfant du père des moines. Côme III ne fut pas moins généreux, pas moins dévoué que le roi d'Irlande. Dom Malachie de Garneyrin, disciple de Rancé, fondateur de la Trappe d'Italie, ne fut pas moins humble, pas moins admirable par sa simplicité, que saint Malachie, patriarche d'Irlande et ami de saint Bernard. Quoique la cour du grand-duc respirât la sagesse, la circonspection et la piété, néanmoins il ne s'y sentait pas à l'aise : tout lui manquait jusqu'à ce qu'il eût atteint la solitude, où il devait retrouver la pauvreté, le travail et le silence. Tout ce qui éloignait ce but ardemment désiré lui était une véritable violence. Enfin il prit congé du souverain, et la colonie se mit en marche vers la douce retraite de Buonsolazzo.

Alors commencèrent à reflourir en Italie les vertus religieuses qui s'étaient autrefois répandues de l'Italie sur le monde chrétien. Dès le premier jour, dom Malachie attira l'admiration de ses nouveaux supérieurs. Obligé, par un ordre du souverain Pontife, d'aller à Florence pour y être examiné par les religieux Cisterciens de la congrégation italienne, il surprit ses juges par un savoir égal à sa modestie incomparable. Une réponse, entre toutes les autres, le fit bien connaître et apprécier. Comme on lui demandait quels étaient les devoirs et les

¹ Malachia d'Inguimbert.

obligations d'un abbé, il résuma en deux mots les enseignements de l'Évangile et la règle de saint Benoît : *Il doit, dit-il, servir plutôt que commander ; Prodesse magis debet quam præesse...* Revenu au monastère, il voulut être la règle vivante, et montrer par ses actes, à ses frères, ce qu'ils devaient faire, ce qu'ils devaient éviter, ne se réservant d'autre distinction qu'une exactitude plus sévère, se refusant même dans ses maladies les adoucissements légitimes qu'il imposait à ses inférieurs. Un religieux ayant voulu lui représenter, par affection filiale, qu'il devait au moins se traiter comme il traitait les autres infirmes, il lui répondit : *Vous êtes dans l'erreur, un supérieur est obligé à faire double pénitence. Il est tenu, comme moine, à mener la vie pénitente, et comme supérieur, à en donner l'exemple. Les devoirs et les dangers de sa charge étant plus grands que ceux de ses inférieurs, il se tromperait étrangement s'il adoptait pour lui-même la règle et la mesure que tantôt la charité, tantôt la prudence, le forcent d'appliquer au prochain.*

Les Trappistes de Buonsolazzo chantaient exactement l'office nocturne dans la nuit, aux heures fixées par le réformateur. C'était un progrès sur les règlements de la congrégation italienne, qui avait fixé le lever à quatre heures du matin en hiver, au point du jour en été. L'abbé, convaincu de l'utilité de cette pratique, en maintenait l'exécution à son propre détriment. Il avait pris pour lui l'office de veilleur, et comme l'horloge du monastère était mauvaise, craignant toujours de ne pas sonner à temps, il se levait quelquefois avant l'heure. Une circonstance particulière fit encore plus briller ce zèle. L'église de Buonsolazzo menaçant ruine, le grand-duc voulut la faire reconstruire, et assigna pour demeure provisoire aux religieux l'abbaye de San-Savino. L'horloge, transférée sans précaution, acheva de se déranger, et devint tout-à-fait inutile. L'abbé fut réduit à se servir d'une montre qu'il avait apportée de la Trappe : dès lors, on peut dire qu'il ne dormit plus que d'un sommeil inquiet et agité ; il se réveillait souvent pour regarder l'heure, et s'il lui arrivait de causer quelque retard, il s'accusait de négligence devant toute la communauté.

Au travail, les religieux français montraient aux Italiens qu'il n'y a pas de soins indignes des moines, ni de fatigues incompatibles avec la pénitence. Ils transportaient la terre d'un lieu à l'autre, retournaient le foin, étendaient le fumier, sciaient le blé. Dom Malachie savait toujours prendre pour lui le travail le plus pénible, l'instrument le plus lourd ou le moins commode, ou les emplois les plus abjects. Un des supérieurs secondaires ayant observé que chaque jour, à certaines heures, il se séparait de la communauté, crut avec raison qu'il se cachait pour accomplir librement quelques œuvres d'un mérite singulier. Il le surprit occupé à nettoyer les lieux secrets, et à transporter les immondices dans la campagne. Confondu de cet abaissement volontaire de son abbé, et le comprenant mal, il osa lui représenter que si un étranger l'avait vu dans cet état, il en aurait pris occasion de mal parler de la maison. Dom Malachie lui répondit que saint Pierre, premier abbé d'Obazine, avait bien été surpris à de semblables occupations, et que ce qui n'avait pas déshonoré les saints convenait bien plus encore à un misérable pécheur, cendre et poussière, destiné à retourner bientôt en pourriture.

La pauvreté monastique, le bonheur de ne pas posséder ce qui n'était pas Dieu, telle fut, pour ainsi dire, la base sur laquelle dom Malachie fonda son abbaye. On pouvait dire de lui comme de saint Malachie d'Irlande : il donne avec joie, il demande rarement, il reçoit avec humilité : *hilaris dator, petitor rarus, acceptor verecundus*. La communauté de Buonsolazzo, dans les commencements surtout, était très pauvre, malgré la générosité du grand-duc, et par suite de la discrétion

admirable de l'abbé qui ne parlait pas de sa gêne. Néanmoins ceux qui se présentaient au monastère pour y solliciter les secours étaient bien reçus. Trompé quelquefois par des hôtes indignes, l'abbé ne retrancha rien de sa charité. Un faux postulant ayant disparu avec les habits qui lui avaient été prêtés : **Tant mieux**, dit froidement dom Malachie, **nous en serons plus pauvres, et l'observance régulière de notre monastère se maintiendra plus sûrement par la pauvreté**. Les religieux n'avaient pas même les choses permises par la règle, deux tuniques, deux coules, etc. ; un d'eux offrait d'en écrire à sa famille qui était riche et disposée à secourir le monastère : **Gardez-vous-en bien**, dit-il : **pouvons-nous tendre à l'esprit et à la vérité d'un état de perfection sans savoir souffrir en paix la privation des choses nécessaires ?** Une autre fois le cellérier demandait la permission de faire connaître au grand-duc l'extrémité à laquelle les Trappistes, appelés par lui, se trouvaient réduits par les difficultés inévitables d'une fondation : **Je ne saurais permettre**, répondit-il, **qu'on aille importuner le plus pieux et le plus généreux prince qui fût jamais pour nous retirer d'un état qui est essentiel à notre profession**.

Dieu bénit Buonsolazzo. Ces modestes commencements eurent des suites glorieuses. La mort de dom Malachie (1709) n'apporta aucune modification à ce qu'il avait établi. L'abbé de la Trappe visita dans cette même année sa filiation de Toscane, et y envoya un renfort de religieux. D'autres y vinrent spontanément de France ou d'Italie, et en assurèrent la prospérité. L'historien de dom Malachie aime à dire que la grâce divine opéra dans cette solitude de grandes conversions ; et nous apprenons par les relations de la Trappe, qu'en 1755, la communauté de Buonsolazzo se composait de cinquante religieux, y compris les frères convers.

Ainsi Jacques de Lacour pouvait se féliciter d'une entreprise devant les difficultés de laquelle le saint réformateur de la Trappe avait reculé : les religieux envoyés par lui dans une contrée lointaine avaient montré que leur vertu était à l'épreuve d'un voyage long et pénible ; et maintenant, à quatre cents lieues de leur patrie, au milieu de communautés moins sévères, ils honoraient et propageaient, par leur constance invincible, un genre de vie qu'on avait autrefois déclaré impraticable pour les moines étrangers à la France. Le Père abbé fut moins heureux dans une autre affaire où l'engagea le désir légitime d'augmenter la prospérité de la Trappe. Il y avait des mines de fer aux environs, et dans les terres même de l'abbaye ; l'abbé de Rancé avait cru devoir se refuser à l'exploitation. Jacques de Lacour espéra en tirer un revenu utile aux bonnes œuvres dont la maison s'était chargée, et il afferma ces mines à quelques particuliers, qui lui promirent une rente annuelle de 2.800 livres. Il se trompa dans ses calculs : l'exploitation consumma beaucoup de bois ; les sources taries ne fournirent plus aux étangs l'eau nécessaire ; le temporel se trouva compromis. Si nous voulions en croire certaines plaintes, la ruine de la Trappe était imminente. Dom Pierre Lenain l'écrivait à ses amis et à l'abbé de Prières, visiteur-général, dont il appelait la visite avec de grands gémissements. Le bon religieux, inconsolable depuis la mort de l'abbé de Rancé, son père chéri, ne trouvait plus rien que de blâmable dans l'administration du monastère. Ses regrets lui rendaient suspect tout ce qui venait du nouvel abbé. C'est le défaut des amis peu judicieux, et surtout des vieillards, de croire que toute la perfection était renfermée dans celui qu'ils aimaient et qu'ils pleurent ; que son caractère et ses vues personnelles sont une règle obligatoire qui ne souffre ni retranchement ni augmentation ; que tout ce qui n'a pas été fait par lui ne doit pas se faire après lui. Attachés opiniâtrement à la lettre, ils ne comprennent pas l'esprit ; ils

s'alarment des choses les plus indifférentes ; ils ne déplaceraient pas une pierre, ils n'essaieraient pas même une bonne œuvre, dans la crainte de passer pour téméraires ou infidèles. Dom Lenain paraît avoir eu ces faiblesses dans les dernières années de sa vie. Toujours prêt à tout reprendre, il se fit interdire la parole au chapitre. Rendu *inutile pour le soutien* de la réforme, réduit à se tenir les bras croisés, comme il le dit lui-même, il crut que la Trappe allait *périr pour le spirituel et pour le temporel, si Dieu ne la regardait dans sa miséricorde*. Quand l'affaire des forges prit une mauvaise tournure, il crut que le Père abbé, trop occupé du temporel, négligeait la direction intérieure de ses frères ; il crut tous les règlements violés, parce qu'il en craignait la violation, et le relâchement introduit dans le monastère, parce que le relâchement lui semblait inévitable¹.

La vérité est que l'entreprise des forges, au lieu de réussir, nuisit momentanément à la Trappe ; les bois, consommés inutilement, auraient pu donner des ressources dont la privation se fit sentir ; les dettes contractées dans cette circonstance grevèrent la propriété. Mais la vertu des religieux n'en fut pas atteinte, et la mort même de Pierre Lenain (1713) ne compromit pas plus la réforme que le silence qui lui avait été imposé. Ce furent sans doute les embarras temporels dans lesquels il s'était compromis qui décidèrent Jacques de Lacour à se retirer du gouvernement. Il donna sa démission en 1713. Son successeur fut installé l'année suivante.

¹ *Relation de dom Lenain*, t. VI des *Relations*, ou t. IV, édit. de 1755.

CHAPITRE XI

**La Trappe pendant le XVIIIe siècle, jusqu'à la
suppression des ordres religieux par la
Résolution française**

Un nouvel âge s'ouvrait à la mort de Louis XIV, qui devait offrir aux véritables serviteurs de Dieu une occasion solennelle de témoigner leur fidélité. Ce sont les obstacles qui font la gloire, et s'il est plus pénible de demeurer pur au milieu d'une société corrompue, il est aussi plus méritoire de résister à l'entraînement général. Telle fut l'illustration de la Trappe pendant le xviii^e siècle. Dans ce déclin de la société et de l'Église de France, où les grandes vertus, autrefois communes, ne furent plus que l'exception, les disciples de Rancé conservèrent avec une inviolable persévérance le dépôt que le réformateur leur avait transmis. L'influence d'une cour pervertie, d'un clergé négligent, de moines endurcis dans l'oubli des devoirs religieux, ne pénétra pas dans leur désert et n'altéra pas leur régularité. Toujours pénitents en face des fautes de leurs frères et des insultes des philosophes, ils continuèrent à offrir un refuge aux âmes pures qui voulaient fuir l'iniquité et la contradiction du monde, et un exemple efficace à ces cœurs généreux qui, tout en restant dans le monde, travaillaient à se préserver du mal. Dieu, qui n'a jamais abandonné le juste, devait les en récompenser dignement au jour de sa justice, les soustraire au châtement général, et les tenir en réserve pour rétablir par leurs travaux l'ordre monastique.

La succession des abbés réguliers ne fut pas interrompue sous la régence ni sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. L'autorité temporelle ne refusa pas à la Trappe cette garantie de stabilité. Jacques de Lacour ayant donné sa démission, le grand roi nomma à sa place Maximilien d'Ennetières, appelé en religion dom Isidore. Diverses circonstances retardèrent la prise de possession de ce nouvel abbé, qui ne fut béni qu'en 1716.

ISIDORE avait d'abord été chanoine régulier de Sainte-Geneviève ; il avait fait profession à la Trappe en 1698. Il gouverna la communauté jusqu'en 1727. Il rétablit l'ordre dans le temporel, il répara les mauvaises suites de l'entreprise des forges.

FRANÇOIS-AUGUSTIN GOUCHE fut nommé abbé en 1727. Pendant la vacance du siège de Séez, il fut béni par l'évêque d'Evreux, auquel le chapitre donna territoire pour cette cérémonie. Il mourut en 1734 après dix-sept ans de profession.

ZOZIME II HUREL prit possession au mois de mars 1735. Il mourut en 1747, après quarante ans de profession.

MALACHIE BRUN devint de prieur abbé. Autrefois grand-vicaire d'Avignon, missionnaire distingué, il s'effraya de la gloire dont l'éclat de sa parole le menaçait ; il courut s'en fermer à la Trappe. Son mérite cependant n'y resta pas caché ; car l'abbé de Cîteaux lui donna, du consentement des quatre premiers pères, une commission de vicaire-général. Il mourut en 1766, après trente ans de profession.

THÉODORE CHAMBON, d'abord cellérier, fut nommé abbé en 1766. Il composa plusieurs ouvrages qui n'ont pas été imprimés : un mémoire pour justifier l'abbé de Rancé, un autre pour établir que saint Bernard avait reçu de Dieu la mission de prêcher la croisade ; enfin, un traité contre la cohabitation des ecclésiastiques avec les femmes. Il voulait aussi publier la vie de l'abbé de Rancé par Gervaise, mais il y renonça sur la demande de l'abbé de Cîteaux. Il mourut en 1788, après quarante-huit ans de profession.

PIERRE OLIVIER, dernier abbé de la Trappe avant la révolution française, mourut le 7 février 1790, six jours avant le décret de l'Assemblée constituante qui interdisait les vœux monastiques¹.

Dans cet intervalle (1714-1790), on compte trois cents professions nouvelles, y compris les frères convers, d'ailleurs beaucoup moins nombreux que les religieux de chœur. Quoique nous n'ayons plus, comme au temps de l'abbé de Rancé, des relations qui nous fassent connaître l'origine, la première condition et les vertus de ces pénitents, nous voyons cependant, par l'indication seule des noms de famille, que si la classe moyenne forme la majorité, la noblesse et l'armée ont aussi une part honorable dans ce nombre. Nous retrouvons également des pensionnaires successeurs des Nossey et des saint Louis, qui, sans prendre l'habit, s'estimèrent heureux de vivre à côté et sous l'exemple de la communauté, et dont le registre mortuaire a consacré le souvenir par quelque éloge court et significatif : ainsi, sous l'année 1734, [le baron de Weillen, ancien capitaine de cavalerie, retiré à la Trappe depuis huit ou neuf ans, est décédé plus chargé de mérites que d'années](#) ; ainsi encore, sous l'année 1753, [Alexandre de Ponnat, chevalier de Malte, natif de Grenoble, pensionnaire en cette maison depuis 1705, y est décédé plein de mérites et de bonnes œuvres, âgé de soixante-quatorze ans, extrêmement regretté des 'pauvres, pour lesquels il avait des entrailles de père, et il a été inhumé dans notre cimetière](#). Un historien nous apprend qu'Alexandre de Ponnat s'était chargé de la pharmacie des pauvres, et qu'il fut le premier distributeur de ces bienfaits que la Trappe n'a jamais cessé de répandre sur les malades de son voisinage.

D'autres manifestèrent le désir de vivre et de mourir dans cette solitude, et cette intention, quoiqu'elle ne se soit pas soutenue, ou qu'elle ait été contrariée par des volontés supérieures, prouve au moins quelle était la réputation de la Trappe. Le vénérable Benoît-Joseph Labre, encore fort jeune, obtint de ses parents la permission de prendre l'habit de Trappiste. Ce ne fut pas lui, mais l'abbé, qui mit obstacle à sa persévérance, en lui représentant sa grande jeunesse, et sa complexion trop délicate pour supporter de grandes austérités. Le jésuite Berthier, connu par ses démêlés avec Voltaire, après la dissolution de son ordre, crut qu'il ne pouvait avoir un asile plus sûr que la Trappe, où depuis un siècle se réfugiaient pour leur sanctification tant de religieux de divers instituts. L'abbé lui représenta que ses talents pouvaient être utiles à l'Église ; qu'au lieu de les enfouir dans le désert, il devait les montrer au grand jour pour la défense de la religion, et le renvoya ainsi aux études qui l'avaient occupé toute sa vie. L'abbé Alary, à son retour de la Chine, se fixa à la Trappe (1772) ; il voulait y finir ses jours ; mais l'Église universelle avait besoin de sa capacité : Clément XIV le tira du cloître pour le charger de la direction des missionnaires qui allaient porter la foi aux nations infidèles.

D'autres, enfin, vinrent visiter la Trappe pour s'y former à la pratique du bien, pour s'affermir dans le service de Dieu. Entre les hôtes de la Trappe, au XVIIIe siècle, le plus célèbre et le plus digne de l'être, c'est sans contredit le digne de Penthièvre, fils d'un bâtard légitimé de Louis XIV, mais auquel de nobles vertus chrétiennes ont acquis plus de gloire durable que cette admission forcée dans la

¹ Pour la date de la mort de chaque abbé, nous avons suivi le registre mortuaire de la Trappe qui est une autorité incontestable dans les faits de ce genre. Ainsi nous relevons une erreur, souvent reproduite, que le dernier abbé de la Trappe mourut en Suisse. Il était mort avant la suppression des communautés religieuses en France.

maison royale. Penthièvre, toujours pur au milieu d'une cour qui avait abjuré la décence, chrétien fervent dans un siècle impie, fit aimer la religion par sa bonté, et désarma par sa charité la haine des ennemis de sa famille. Un poète, vengeur de la morale¹, l'a représenté comme le modèle de la pudeur, et la rage révolutionnaire est venue expirer aux pieds de ce prince riche et bienfaisant. Il aimait la Trappe, il y venait souvent ; on voit encore aujourd'hui dans les anciens bâtiments les restes de la maison qu'il habitait. C'était là que son âme se reposait, dans la société des religieux, de l'agitation mondaine et coupable où il était trop souvent mêlé sans y prendre part. C'était là qu'il se trouvait dignement entouré, et qu'il renouvelait ses forces pour les combats de la persévérance contre l'exemple corrupteur. Il y amenait quelquefois son petit-fils, le duc de Chartres, aujourd'hui roi des Français, qui se souvient encore de ces voyages, et citait, il y a peu d'années, les noms des religieux qu'il y avait connus. A-peu-près à la même époque un autre prince français, dont la jeunesse peu régulière a été depuis réparée par une vieillesse sincèrement pieuse et des malheurs noblement supportés, voulut éprouver par lui-même ce qu'on racontait de ces illustres solitaires, vainqueurs de leurs passions et de leurs volontés : c'était le comte d'Artois, frère de Louis XVI, qui a été le roi Charles X. Il fit à la Trappe une visite de plusieurs jours, suivit tous les exercices, dîna au réfectoire avec les religieux, et comme eux, à côté du Père abbé.

Si la Trappe eut des amis pendant le XVIIIe siècle, si les chrétiens fidèles apprécièrent le bon sens et le bonheur de ses habitants, il était impossible que, dans une génération incrédule, cette maison célèbre n'eût pas des ennemis nombreux, qu'elle ne fût pas dépréciée, calomniée, tournée en dérision par les ignorants, par les esprits légers ou impies. Déjà, dans le siècle précédent, où la religion régnait encore, elle avait été si mal comprise : pouvait-elle l'être mieux sous le règne des philosophes ? Ses adversaires les plus dangereux peut-être, contre leur propre dessein, furent ceux qui, la jugeant sur les caprices de leur imagination, en firent le sujet de romans, de nouvelles, d'héroïdes, d'ouvrages frivoles, où des merveilles bizarres dénaturaient la vérité. Étourdis de ce genre de vie extraordinaire, ils crurent sans peine qu'il y fallait chercher des causes extraordinaires ; que l'exaltation de l'esprit, de violentes passions contrariées, l'ambition déçue, le dépit amoureux, le remords inévitable de grands crimes, pouvaient seuls décider l'homme à s'enterrer ainsi tout vivant. Telles sont les idées qui dominent dans le *Comte de Comminge* par la comtesse de Tencin, dans le *Novice de la Trappe* par Florian, dans *l'Épître de l'abbé de Rancé à un ami*, composition poétique de Barthe, où le réformateur est représenté comme un amant au désespoir, ne voulant plus posséder que Dieu après avoir perdu l'objet d'un amour criminel. Les philosophes, plus franchement ennemis, attaquèrent directement la mémoire de Rancé, et qualifièrent d'attentat contre l'honneur de l'humanité les règlements qu'il avait légués à ses successeurs. La Harpe, dans une réponse en vers à l'héroïde de Barthe, accuse Rancé d'avoir imposé à ses religieux le prix de ses iniquités, et introduit un solitaire de la Trappe réclamant contre ce joug qu'il n'a pas mérité. Voltaire fit la préface de cette diatribe philosophique. Au commencement de la révolution, l'auteur des *Lettres écrites de*

¹ Gilbert, apologie :

Sous ce modeste habit déguisant sa naissance,
Penthièvre quelquefois visite l'indigence,
Et de trésors pieux dépouillant son palais,
Porte à la veuve en pleurs de pudiques bienfaits.

la Trappe par un novice, mit pour épigraphe à son livre des paroles qui résument toute la haine orgueilleuse des philosophes : *C'est, renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, à ses devoirs*. De là tant de préjugés, d'opinions fausses, répandus dans le public de ce temps qui les a transmis à notre âge. Plus d'un visiteur vint à la Trappe pour voir de ses yeux, et s'animer à détester le *pieux fanatisme* avilissant l'humanité, pour y reconnaître, dans le Père abbé, la *pâle Tisiphone, couronnée de fouets vengeurs, épuisant ses fureurs contre le crime*, et s'en alla bien détrompé après n'avoir vu que des solitaires heureux, priant et travaillant, qu'un supérieur aimable et bon, tempérant par la douceur ses reproches paternels, et réglant son zèle sur la charité.

Cependant approchait le fléau de Dieu prédit par l'abbé de Rancé à Louis XIV. La révolution française, comme autrefois l'invasion des barbares, allait venger le ciel des dérèglements de la terre. Dieu trop longtemps offensé par son peuple de prédilection, lâchait enfin la bride aux enfants d'Assur contre Israël. Nous n'avons pas à raconter ici les causes de la révolution, encore moins à en excuser les horreurs dont tout cœur catholique et français doit frémir et pleurer ; mais on nous permettra de dire franchement, ce dont nous sommes convaincu, qu'elle fut moins une épreuve pour les saints, qu'un châtement pour les coupables. L'Église de France, séculiers et moines, avait-elle bien gardé au Seigneur la fidélité qu'elle lui devait ? Tant d'excès commis dans les lieux qui devaient être consacrés à la prière n'avaient-ils pas diminué le respect des peuples et encouragé l'incrédulité ? La royauté, la noblesse, n'étaient-elles pas, depuis plus de deux siècles, les auteurs ou les complices de cette décadence, soit par l'usurpation de l'autorité spirituelle, soit par l'envahissement des biens de l'Église ? Si les saints ont pu attribuer aux dérèglements des ecclésiastiques de leur temps l'inondation des peuples du nord et le sac de Rome, pourquoi ne dirions-nous pas, avec la même douleur, et dans le même sens, que Dieu, à la fin du dernier siècle, châtia ceux qui avaient fait blasphémer son nom, par la main même des blasphémateurs. Les justes sans doute furent frappés comme les coupables ; mais c'est qu'il faut à la vengeance divine, outre le châtement des pécheurs, le sacrifice gratuit des justes ; toutes les souffrances de l'humanité déchue en Adam n'auraient pas suffi à la racheter sans le sacrifice de la croix. Tandis qu'il aveugle, qu'il condamne à l'impénitence finale les endurcis indignes de miséricorde, ce grand Dieu offre à ceux qui veulent se repentir la pénitence de sang qui les purifie, et il immole l'innocent, comme une victime d'agréable odeur, sur l'autel du pacte nouveau qu'il consent à faire avec l'homme.

Déjà l'Assemblée constituante, sur la motion de l'apostat Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, avait mis à la disposition du gouvernement toutes les propriétés et tous les revenus ecclésiastiques (2 novembre 1789). La révolution commençait par confisquer à son profit des biens que la nomination royale avait trop souvent détournés de leur destination primitive, au profit des serviteurs de la cour. Trois mois après (13 février 1790), il fut décrété que la loi constitutionnelle du royaume ne reconnaissait plus les vœux monastiques de personnes de l'un ou de l'autre sexe, et que les ordres ou congrégations régulières dans lesquelles on faisait de pareils vœux étaient et demeureraient supprimées en France. L'impiété, continuant son œuvre, abolissait légalement ce que le relâchement avait aboli de fait dans un grand nombre de monastères. Enfin, le 22 juillet 1790, l'Assemblée décréta la constitution civile du clergé, prétendant former une nouvelle circonscription des diocèses, réduire le nombre des évêchés, enlever au roi la nomination des évêques, et au pape la confirmation que le roi lui avait au moins laissée. Le pouvoir populaire, dès son début, s'arrogeait en l'augmentant la part que la

royauté s'était faite dans le gouvernement de l'Église, et comme les justices royales avaient jugé les affaires religieuses du consentement du clergé, il se donnait à son tour charge d'âmes et juridiction sur l'Eglise gallicane. Ces rapprochements sont terribles mais ils sont vrais : ils prouvent que nul ne se joue impunément de Dieu, et que la sagesse du Père est justifiée par les erreurs mêmes et les impiétés de ses fils.

La Trappe frappée, comme les autres communautés religieuses, par les décrets de l'Assemblée, remporta de la persécution le plus éclatant témoignage d'estime et de regrets publics. Les habitants du voisinage, qui voyaient tous les jours la vertu des Trappistes, qui en ressentaient les bienfaits, protestèrent contre l'abolition d'une communauté édifiante et utile. Le peuple, qui, en tant d'autres lieux, demandait la suppression des moines, et avait chargé ses mandataires de l'opérer promptement, réclamait ici la conservation des moines pieux, travailleurs, pauvres et charitables. Les municipalités de Mortagne, de l'Aigle, de Verneuil, de Soligny, s'accordèrent à solliciter une exception dont elles connaissaient mieux que personne l'équité ; les districts de l'Aigle et de Mortagne adhérèrent à cette requête des conseils communaux. Encouragés par cette démonstration significative, les Trappistes à leur tour espérèrent obtenir grâce : ils s'adressèrent au roi et à l'Assemblée nationale ; ils rédigèrent un mémoire où ils demandaient la liberté de se perpétuer par des vœux simples, et le droit d'administrer leurs biens. L'Assemblée constituante, étonnée d'être contredite par l'accord du vœu populaire et de la fidélité religieuse, jugea l'affaire digne de considération : elle ne voulut pas prendre sur elle de se démentir ou de refuser justice ; elle préféra en laisser le mérite ou l'odieux au conseil-général du département de l'Orne, dont elle demanda l'avis.

Le quatrième bureau de ce conseil-général examina la requête des Trappistes et toutes les pièces à l'appui. Un des membres, M. Barbotte, produisit pour la conservation de la Trappe, non pas toutes les raisons qui militaient en faveur de la vie religieuse, mais au moins celles qui étaient les plus capables de faire impression sur des esprits préoccupés des intérêts temporels. Parmi la variété des caractères qui établissent des différences entre les hommes, il y en a que la nature n'a pas faits pour la société. Ames tristes et recueillies, concentrées en elles-mêmes, privées de cette sensibilité expansive qui anime les autres, elles ne goûtent aucun charme dans le monde qui leur est étranger. On rencontre des êtres à qui la piété, exaltée au suprême degré, fait un besoin de fuir leurs semblables. N'est-il pas d'ailleurs des circonstances véritablement affreuses et terribles, où la société devient insupportable, où le monde est odieux, soit que les passions agitent n'une avec violence, sous les traits d'un désespoir invincible, soit que les remords pénètrent au fond du cœur, pour le déchirer d'atroces syndérèses. Dans cette crise, c'est un asile sombre et solitaire qu'il faut à l'infortuné pour qu'il puisse s'y réfugier contre lui-même. Deux établissements pour de tels malades, la Trappe et Septfonds, ne seraient pas inutiles dans un grand empire : c'est un égard qu'il faut avoir, une indulgence qu'il faut accorder, une bonté qu'il faut témoigner à la faiblesse humaine. Certes, il restait bien d'autres considérations à présenter à l'appui de la requête des Trappistes : mais auraient-elles été comprises dans une réunion d'incrédules ? C'est l'habileté de l'avocat, de choisir ses preuves selon les circonstances où il parle, et de supprimer, devant l'envie ou la haine, les éloges mérités qui compromettraient son client.

En effet, le quatrième bureau ne se montra pas favorable aux Trappistes. Le rapport qu'il soumit au conseil-général, le 20 novembre 1790, fit bien voir que

les représentants du département de l'Orne, rumine il n'arrive que trop souvent, n'en représentaient pas les opinions ni les intérêts. Obligé de reconnaître, dans l'assentiment des municipalités voisines de la Trappe, l'éloge le plus complet de cette maison, le rapporteur s'empressa d'ajouter nue ce témoignage imposant n'était qu'une apparence trompeuse. Des convenances purement locales, disait-il, des intérêts particuliers, ont seuls déterminé le vœu des administrations. Elles ont vu les Trappistes verser leurs aumônes dans le sein des pauvres. Dès-lors, et sans un examen plus étendu, elles se sont, par un mouvement de sensibilité, intéressées à la conservation du monastère. Tout porte à penser qu'elles n'ont pas étendu leurs vues au-delà de leurs territoires ; elles n'ont pas envisagé la Trappe dans ses rapports avec l'esprit de notre constitution ; elles n'ont pas considéré que les lois, tout en supprimant cette maison secourable à l'indigence, ne laisseront pas au dépourvu les enfants du besoin, et qu'il est possible de remplacer cet établissement, que l'expérience a prouvé ne servir qu'à alimenter la pauvreté et la fainéantise, par d'autres institutions moins dispendieuses et mieux dirigées, qui préviendraient le mal sans favoriser l'oisiveté et le vagabondage.

Après ces injures de la philanthropie naissante contre la charité éprouvée des bons moines, le rapporteur les accusait d'enlever les citoyens à l'Etat : Cet établissement n'est fondé que sur un renoncement antisocial à la patrie et aux plus doux sentiments de l'humanité. La loi qui veille sur ses enfants ne peut leur permettre de s'engager dans une association isolée du grand ensemble. Quel danger n'y aurait-il pas dans cette tolérance ? L'expérience ne prouve-t-elle pas que ceux qui ont eu la faiblesse d'entrer dans ce tombeau des vivants n'en peuvent plus sortir : c'est l'avare Achéron qui ne lâche pas sa proie.

On avait rendu justice aux travaux des Trappistes, on avait reconnu dans les solitaires, non-seulement l'homme de foi, l'homme de Dieu, mais encore l'homme utile dans le sens moderne de ce mot. Le rapporteur, ne pouvant contester cette utilité, en accusait au moins l'insuffisance. Les religieux, toute la contrée en rendait témoignage, avaient pu seuls, par l'union de leurs efforts, par la patience de la pauvreté volontaire, dompter et féconder le sol ingrat, marécageux qui les entourait. Le rapporteur prétendit que le sol de la Trappe serait mieux cultivé par d'autres et produirait davantage, que des bras affaiblis par les jeûnes, les austérités et les veilles ne sauraient triompher d'un sol rebelle, qui ne cède qu'aux travaux continuels et opiniâtres d'un robuste agriculteur. Enfin tel était l'empressement de ces hommes à déprécier le mérite dont on ne pouvait nier la réalité, qu'ils représentèrent que la pharmacie établie à la Trappe, le chirurgien et ses deux élèves, étaient entretenus par le produit d'un legs spécial, et non aux frais de la maison ; et qu'il en était de même des vêtements distribués chaque année aux pauvres. Mais si l'exécution de ces legs tenait à l'existence de la Trappe, le bienfait, dont les religieux étaient l'instrument, périrait avec eux. L'Etat, devenu propriétaire, remplirait-il les intentions des testateurs, ou par qui ferait-il servir la rente d'un capital confisqué ? c'est à quoi ne s'arrêtaient pas le rapporteur et ses adhérents.

Le conseil-général n'osa pas cependant prononcer aussi vite que son quatrième bureau. Il lui sembla qu'il n'était pas suffisamment informé, et qu'il fallait attendre des arguments plus décisifs. Pour se les procurer, il décida que deux commissaires choisis dans son sein iraient visiter la Trappe, qu'ils interrogeraient séparément chaque religieux, afin de savoir si tous désiraient véritablement être conservés, si les signatures, apposées au bas de la requête rédigée en Chapitre et adressée à l'Assemblée Constituante n'avaient pas été extorquées par

l'ascendant des supérieurs. C'était le préjugé commun en ce temps, que les religieux, engagés contre leur inclination dans la vie du cloître, soupiraient après la liberté, et que la loi qui abolissait leurs vœux devait être accueillie comme une délivrance par ces captifs de la force ou de la séduction. Les deux commissaires désignés furent MM. Barbotte et le vicomte Alexis Le Veneur de Carrouges : ils arrivèrent inopinément le 21 novembre, à huit heures du matin, et deux heures après ils commencèrent leur visite de la maison et l'interrogatoire des individus. Cette brusque surprise, en ôtant aux religieux toute liberté de s'entendre, devait aussi donner à leurs déclarations une irrécusable autorité.

Les commissaires firent comparaître chaque religieux à son tour, et examinèrent toutes les parties de la maison : ils dînèrent au réfectoire ; à l'infirmerie, ils trouvèrent des malades qui étaient l'objet des soins les plus touchants. Leur visite dura trois jours, et il faut leur rendre cette justice, qu'ils ne négligèrent rien pour connaître les usages, les caractères, les sentiments véritables dont ils devaient compte au conseil-général. Leur relation fit encore l'éloge de la Trappe. Ils virent que ces hommes, voués au silence, n'avaient rien perdu des facultés dont le monde prétend être le seul conservateur ; qu'ils connaissaient parfaitement les décrets de l'Assemblée Constituante, qu'ils avaient même examiné avec un grand soin, sous toutes les faces, la question de leur sortie du cloître, soit par rapport à leurs obligations religieuses, soit relativement aux convenances ou même aux calculs de l'intérêt. Ils virent que ces pénitents, dont le monde affectait de plaindre l'infortune, aimaient par raison leur état, qu'au lieu de trouver la règle trop dure, ils aspiraient à une vie encore plus austère, et qu'un grand nombre suivaient les avis d'un religieux qui prêchait une réforme nouvelle. Sur cinquante-trois religieux de chœur, quarante-deux déclarèrent qu'ils voulaient vivre et mourir dans la maison, sous le régime de l'Étroite Observance. Des onze autres, deux étaient trop malades pour donner leur avis, deux désirèrent quitter la Trappe pour une maison moins rigoureuse, deux se réservèrent cette faculté pour l'avenir, quatre manifestèrent l'intention de se retirer dans le cas où la règle actuelle le éprouverait quelques changements notables. Le onzième exprima le désir de se rendre dans sa famille pour y rétablir sa santé. Il n'y eut donc, en dernier résultat, qu'un religieux sur cinquante-trois qui demanda de quitter la vie monastique, et quatre qui, sans vouloir rentrer dans le monde, étaient prêts à accepter quelques adoucissements. Les commissaires consignèrent tous ces détails dans leur procès-verbal, et les résumèrent en ces termes remarquables : *A l'exception de cinq ou six moines qui nous ont paru d'un sens très borné, les religieux de chœur ont en général un caractère énergique et prononcé, que les jeûnes et les austérités n'ont point affaibli. La religion remplit leur âme tout entière. Chez quelques-uns, et ils sont faciles à reconnaître par les expressions de leurs déclarations, la piété est portée au suprême degré de l'enthousiasme. Les autres, en très grand nombre, sont pénétrés d'un sentiment de piété plus calme et plus touchant. Ceux-là nous ont paru aimer leur état du fond du cœur, et y trouver une tranquillité, une sorte de quiétude qui, en effet, doit avoir ses charmes.*

En présence de pareils faits, quel parti allait prendre le conseil-général ? Il renvoya l'examen à son quatrième bureau, et ces juges prévenus, loin de chercher, dans la déclaration des commissaires, des lumières nouvelles et une sincère conviction, s'attachèrent à n'y trouver que la confirmation de leur premier dire. Le 4 décembre 1790, ils présentèrent un second rapport où résonnaient les grands mots de superstition et de régénération, de despotisme claustral et de liberté naturelle, de fanatisme et de lois éternelles de la vérité,

terminologie solennelle et plaisante dont le charlatanisme politique n'a pas, même de nos jours, abandonné l'emploi lucratif. Les commissaires avaient constaté que la *très grande majorité* des religieux *était vivement attachée* à la maison ; le rapporteur en chercha la cause dans l'austérité de la règle, dans leur isolement complet du monde, et conclut qu'une institution qui séparait ainsi l'homme de ses semblables excédait les véritables bornes de la religion, et choquait la nature sensible. Les commissaires avaient constaté que deux religieux étaient morts pendant leur visite, l'un à soixante-cinq ans, l'autre à soixante-dix, que le plus vieux de ceux qui restaient avait soixante-quinze ans. Le rapporteur, ne pouvant accuser la règle de donner la mort prématurément, affirmait de lui-même que *si le régime de la Trappe n'était pas funeste à la santé pendant que l'homme est dans la vigueur de l'âge, il précipitait sa décadence lorsqu'il est parvenu à son déclin*. Mais il triomphait surtout d'une circonstance qui devait justifier les libérateurs de l'humanité cloîtrée. Les commissaires avaient trouvé un religieux qui, ayant mérité une réprimande sévère et subi les pénitences dues à ses fautes, semblait avoir perdu la raison : *Quel sort plus triste, s'écriait le rapporteur, que celui de l'infortuné Bertrand, né avec un cœur sensible et fait pour la société, qui, engagé témérairement dans un vœu funeste, n'a pu étouffer la voix de la nature, et, dans le choc de ses passions contre sa conscience, a vu sa faible raison faire naufrage. Ne suffit-il pas que cet établissement puisse faire des malheureux pour devoir le proscrire ?* Cette objection tombait, il est vrai, devant la proposition faite par les Trappistes, de substituer les vœux simples aux vœux solennels : par les vœux simples, la conscience demeurait libre, le despotisme claustral était détruit. Le rapporteur s'empessa de répondre que les maximes outrées et fanatiques qui dominaient dans le monastère ne permettraient à personne de se retirer après un commencement de pratique, et de renoncer à la couronne céleste pour un monde corrompu ; que l'engagement religieux, n'ayant plus d'autre sanction que la conscience, serait plus sacré et plus inviolable que lorsqu'il était sanctionné par la loi civile. *Déjà les religieux les plus attachés au maintien du monastère prêchent une réforme, et comptent autant de prosélytes qu'il y a de zéloteurs dans la maison. Ceci est peut-être un trait de lumière pour vous éclairer sur les dangers de la perpétuité de cet établissement, dans lequel on ose dire qu'il est impossible de faire pénétrer des maximes modérées et humaines sans le détruire.*

Le quatrième bureau voulant donc concilier les intérêts éternels de l'humanité et les intérêts des religieux qui désiraient vivre dans la vie commune, et dans la jouissance d'un état qu'ils avaient embrassé sous la garantie de la foi publique, proposa les résolutions suivantes :

1° Qu'il n'y a pas lieu de faire exception à la loi constitutionnelle qui prohibe les vœux monastiques, en faveur du monastère de la Trappe, en lui accordant la faculté de se perpétuer par des vœux simples ; qu'en conséquence il doit être fait défense aux supérieurs de cette maison d'y recevoir des novices, et même d'admettre à aucun vœu les novices qui y sont actuellement ;

2° Qu'on doit conserver cette maison pour les religieux qui désireront y vivre et mourir dans l'observance de leur règle, à laquelle il doit être défendu, pour le maintien de la paix, de faire aucun changement ;

3° Que, pour procurer aux religieux qui désirent vivre dans la vie commune la faculté de se livrer au travail manuel, nécessaire à leur santé et au maintien de la règle, on doit leur laisser l'administration de leurs jardins et enclos, qu'ils exploitent actuellement par eux-mêmes, quelle qu'en soit l'étendue, aux conditions de compenser avec les pensions qui leur seront dues la valeur de l'excédant de cette étendue sur celle fixée par la loi.

Ces résolutions étaient conformes à la loi de l'Assemblée Constituante. En confisquant les biens monastiques, en retirant au vœu religieux la sanction de la loi constitutionnelle, elle avait donné la liberté légale de sortir du cloître aux religieux que leur conscience n'y retiendrait plus, et elle avait indiqué des maisons où seraient tenus de se retirer les religieux qui ne voudraient pas profiter du bénéfice du présent affranchissement. Le conseil-général, après discussion, refusa encore de se prononcer lui-même. Il en référa à l'assemblée en lui transmettant toutes les pièces. La Constituante adopta les principes des deux rapports que nous venons d'analyser, et la Trappe ne fut pas exceptée des mesures qui frappaient toutes les autres communautés.

La Trappe, condamnée à la stérilité, allait donc s'éteindre en peu de temps. Qu'importait le droit d'y vivre et d'y mourir laissé aux religieux fidèles, si on leur interdisait le droit d'avoir une postérité ? Désormais, chaque mort descendrait tout entier dans la tombe, et dans quelques années il ne resterait rien de ces chants du jour et de la nuit, de ces travaux charitables, de cette mortification des corps, de cette quiétude des âmes, en un mot, de cette réforme de Rancé qui avait ranimé la vie de l'ordre monastique. Mais Dieu en avait décidé autrement. Réformateur souverain des jugements des hommes, il avait excepté la Trappe de la sentence générale prononcée contre l'Église de France. Tandis que tout périt autour d'elle, rois, noblesse, clergé, moines, Dieu *la prenant sur ses ailes*, l'enlève du milieu des iniquités, et par-dessus les orages populaires et le tourbillon de l'impiété triomphante, il la porte paisiblement au sein des montagnes hospitalières, il l'y dépose comme un trésor de grand prix, et lui dit, comme au premier homme : *Croissez et multipliez*. Alors commencent des temps nouveaux. Après avoir été en France le modèle des ordres religieux, elle en devient, dans l'exil, le refuge et le centre. Perdue jusque-là dans les rangs d'un grand ordre, elle devient à son tour un ordre fécond et glorieux. Elle montre à toute l'Europe, et même à l'Amérique, ces vertus douces et invincibles que la France a méconnues. Trahie bientôt par l'éclat de sa renommée, livrée encore une fois à la persécution, mais marquée au front du signe de l'immortalité, elle trouve dans sa patience des forces contre toutes les épreuves, elle voit passer les puissances et les empires, elle survit à ses persécuteurs, jusqu'à ce que Dieu, content de ses incomparables services, lui rende la liberté et le repos dans sa patrie.

FIN DU TOME PREMIER